BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XVI
B
40
NAPOLI

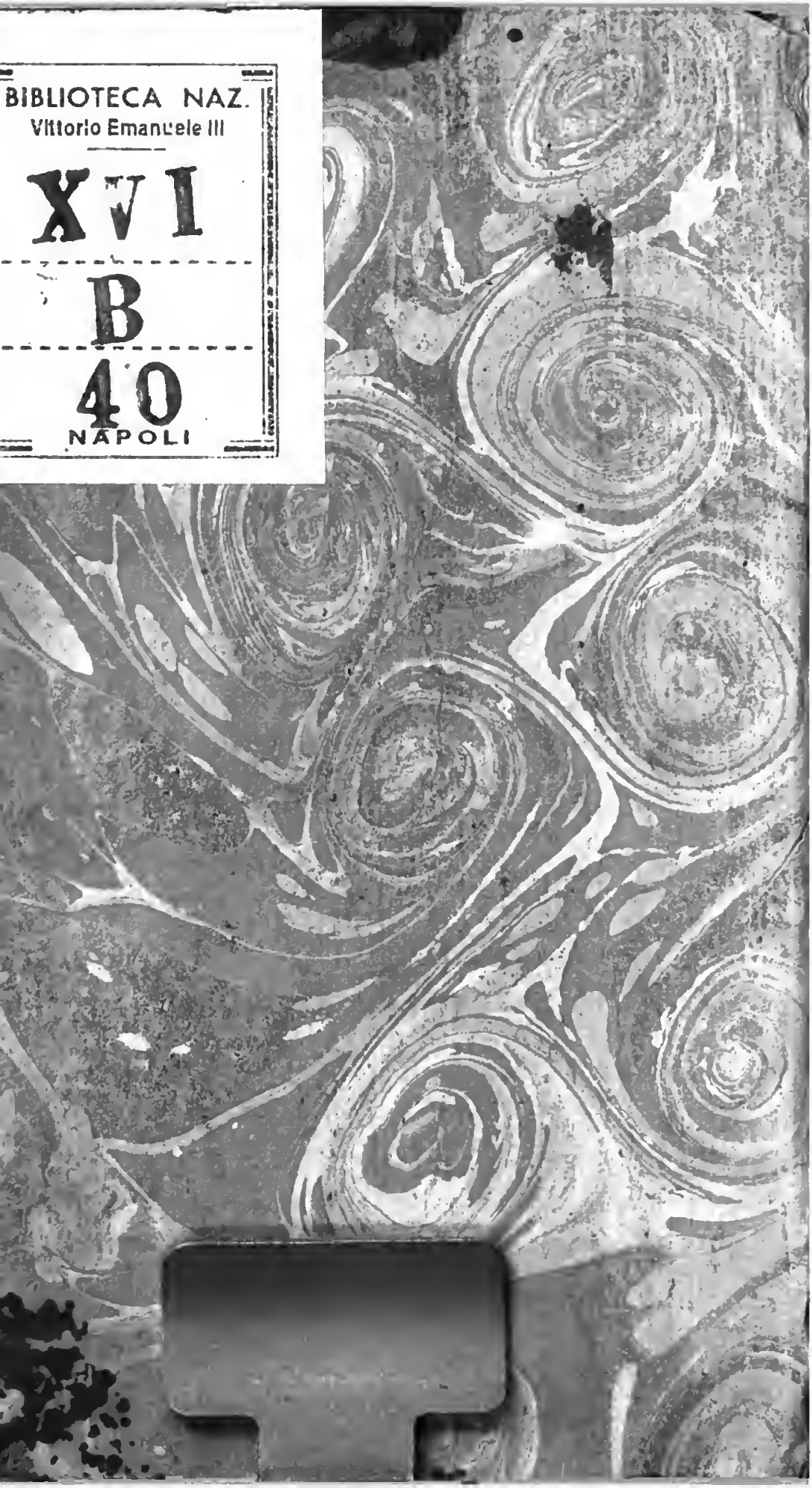

MANDEMENT
ET
INSTRUCTION
PASTORALE
DE MONSEIGNEUR
L'EVÊQUE DE SOISSONS,

PORTANT condamnation 1. du Commentaire Latin du FR. HARDOUIN, de la Compagnie de JESUS, ſur le Nouveau Teſtament.

2. Des trois Parties de l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu..... Par le* P. ISAAC-JOSEPH BERRUYER, *de la Compagnie de JESUS.*

3. De pluſieurs Libelles publiés pour la *défenſe de la ſeconde Partie* de cette *Hiſtoire.*

TOME III.

B

A PARIS,

Chez DESAINT & SAILLANT.

M. DCC. LX.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.

INSTRUCTION PASTORALE
CONTRE LES ERREURS
Des Freres HARDOUIN & BERRUYER.

SUITE DE LA TROISIÉME *SECTION* DE LA SECONDE *PARTIE.*

CHAPITRE VI.

TROISIÉME GENRE D'ATTAQUE portée à la Divinité de Jeſus-Chriſt par les FF. Hardouin & Berruyer, en ce qu'ils prétendent qu'en Jeſus-Chriſt c'eſt ſon humanité qui eſt Dieu.

ARTICLE PREMIER.

Expoſition de la Foi Catholique. On ne peut dire en aucun ſens que l'humanité de Jeſus-Chriſt ſoit Dieu. Erreur des Sociniens à ce ſujet : conformité des FF. Hardouin & Berruyer avec ces hérétiques.

JESUS-CHRIST eſt Dieu & homme tout enſemble. Il eſt Dieu par ſa Nature Divine ; il eſt homme par ſa nature humaine : Dieu de toute éternité,

homme dans le tems : Dieu engendré du Pere & coéternel au Pere, homme né d'une Vierge ſelon la chair.

Dieu & l'homme en Jeſus-Chriſt ne ſont pas deux perſonnes, parce qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule Perſonne, qui eſt le Verbe fait chair, qui unit en ſoi la nature humaine avec la Nature Divine.

Mais ſi la Foi ne permet pas de diviſer la Perſonne de Jeſus-Chriſt, elle ne permet pas non plus de confondre ſes deux natures, ſoit en attribuant à la Divinité ce qui eſt propre à l'humanité, ſoit en attribuant à l'humanité ce qui n'appartient qu'à la Divinité. Ce ſeroit une impiété de dire de la Divinité ou de la Nature Divine, qu'elle s'eſt faite homme, qu'elle eſt homme, qu'elle a ſouffert, qu'elle eſt morte en croix : ce n'en eſt pas une moindre, de dire de l'humanité de Jeſus-Chriſt, qu'elle eſt Dieu.

On ne pourroit attribuer le nom de Dieu à l'humanité de Jeſus-Chriſt, qu'en l'un ou l'autre de ces deux ſens : ou parcequ'on croiroit que par l'union l'humanité a été abſorbée par la Divinité, ou changéeen la Divinité, ou

confondue & mêlée avec la Divinité, en ſorte que de leur union mutuelle il a réſulté une nature compoſée de toutes les deux ; ou bien, parcequ'on penſeroit que l'humanité de Jeſus-Chriſt, ſans changer de nature & en conſervant toutes ſes propriétés, a été honorée du nom de Dieu, qu'elle a même en quelque ſorte été faite Dieu par la participation de la nature, de la puiſſance & de l'autorité Divine, à peu près dans le même ſens que le Seigneur a dit à Moyſe : *Je vous ai établi le Dieu de Pharaon* (1), c'eſt-à-dire, je vous ai revêtu de ma puiſſance : je vous ai établi mon Miniſtre, je vous ai chargé de parler & d'agir en mon nom auprès de Pharaon.

Le premier de ces deux ſens eſt l'héréſie des Eutychiens, condamnée par le Concile général de Calcedoine au Ve ſiécle. Le ſecond eſt l'impiété des Sociniens. Quoique ces Hérétiques regardent Jeſus-Chriſt comme un pur homme, nous avons vû cependant qu'ils ne font point de difficulté de l'appeller *Dieu* & *vrai Dieu ;* mais un

(1) Exod. VII. 1.

Dieu diſtingué du Dieu ſuprême, qu'ils appellent ſon Pere. « Dieu, diſent-» ils (1), Pere de Jeſus-Chriſt, lui a » fait don de la Divinité, ou de la » Déité ; & par-là il l'a fait Dieu : d'où » il ſuit que Jeſus-Chriſt n'eſt pas le » Dieu ſuprême. Car le Dieu ſuprême » eſt Dieu par lui-même de toute éter-» nité, & ne tient pas la Divinité d'un » autre : autrement il ne ſeroit pas le » Dieu ſuprême. »

Perſonne aſſurément ne ſoupçonnera les FF. Hardouin & Berruyer d'embraſſer l'héréſie des Eutychiens. Nous les avons vû au contraire tomber, avec les Neſtoriens, dans l'extrémité oppoſée. Mais peut-on les laver également du reproche de Socinianiſme ? Ce que nous avons juſqu'ici rapporté de leurs Ecrits, ſuppoſe manifeſtement que dans leurs principes, c'eſt ſelon ſon humanité que Jeſus-

(1) *Crellius, lib. 1. de uno Deo Patre, Sect. 1. cap. 18. tom. 6. Bibl. FFr. Polon. pag. 40. col. 2.* Ex locis nobis adductis patet, Chriſto divinitatem, ſeu Deitatem à Patre dono datam eſſe, atque adeo eum Deum à Patre factum. Unde porro conſequitur, Chriſtum ſupremum illum Deum non eſſe. Hic enim ex ſeipſo Deus ab omni æternitate fuit, non verò ab altero demum Divinitatem ſuam accepit, alioqui ſupremus non futurus.

Chriſt eſt Dieu. Or, cela poſé, il eſt clair que Jeſus-Chriſt n'eſt pas véritablement Dieu, qu'il ne peut l'être que dans un ſens impropre & métaphorique, en un mot, dans le ſens des Sociniens. C'eſt choquer le bon ſens auſſi-bien que la Foi, que d'attribuer à l'humanité de Jeſus-Chriſt, qui eſt une créature, le nom incommunicable de Dieu, dans ſon ſens propre & naturel, & d'exiger qu'on lui rende à ce titre le culte ſuprême qui n'eſt dû qu'à la Divinité.

Pour mettre ſur ce point l'impiété de ces deux Jéſuites dans le plus grand dégré d'évidence, faiſons attention aux conſéquences qu'ils tirent eux-mêmes de leur doctrine touchant Jeſus-Chriſt conſidéré comme Homme-Dieu & comme Fils de Dieu.

ARTICLE SECOND.

Selon les FF. Hardouin & Berruyer, ce qui eſt Dieu en Jeſus-Chriſt, c'eſt ſon humanité conſidérée directement & en elle-même ; comme c'eſt elle, ſelon eux, qui eſt le véritable & naturel Fils de Dieu.

Le Fr. Berr. par *l'homme-Dieu* entend *l'humanité-Dieu.*

VOus vous rappellez la différence que ces Auteurs mettent entre Dieu-Homme & l'Homme-Dieu (1). Dans tout le Nouveau Teſtament, diſent-ils, Jeſus-Chriſt n'eſt point conſidéré ni repréſenté comme Dieu-Homme, c'eſt-à-dire comme une Perſonne Divine, qui s'eſt fait homme ſans ceſſer d'être Dieu ; mais comme Homme-Dieu, c'eſt-à-dire comme un homme que Dieu par ſa toute-puiſſance a fait Dieu, en le faiſant ſon Fils.

Vous pourriez penſer que par *l'Homme-Dieu* ils n'entendent que ce que l'Egliſe entend, c'eſt-à-dire le

(1) Voyez ci-deſſus, chap. II. art. I. tom. II. pag. 209. & ſuiv.

Verbe incarné, qui eſt tout à la fois & dans le même ſens *Dieu-Homme* & *Homme-Dieu* : Mais le Fr. Berruyer nous a déclaré nettement que ce n'eſt pas ainſi qu'il l'entend, & que *l'Homme-Dieu*, ſelon lui, c'eſt *l'humanité* même de Jeſus-Chriſt unie à une Perſonne Divine : *Jeſus Chriſtus Homo-Deus, vel humanitas illa Chriſti ſanctiſſima, &c.* (1) Les termes d'*homme* & d'*humanité* (quoique l'un exprime directement la Perſonne, & l'autre la nature humaine comme nature) ſont chez lui des termes ſynonimes, qui ne préſentent qu'une même idée : *Hominem Deum, ſive, quod idem eſt, ſanctiſſimam Chriſti humanitatem*, &c. (2). Ce n'eſt donc point à Jeſus-Chriſt homme, conſidéré dans ſa Perſonne, mais c'eſt à ſon humanité même, conſidérée directement, que ces Auteurs donnent le nom de *Dieu*. En un mot, l'*Homme-Dieu*, ou *l'humanité unie à Dieu*, c'eſt, diſent-ils, une même choſe, *quod idem eſt*. Peut-on douter après cela que, quand ils reconnoiſſent Jeſus-Chriſt pour Dieu, ils n'enten-

(1) Voyez ci-deſſus, ibid. pag. 212.
(2) Voyez ci-deſſus, ibid. art. IV. pag. 241.

dent comme les Sociniens, qu'il eſt Dieu ſelon ſon humanité ?

Dire que l'humanité de J.C. eſt *le véritable & naturel Fils de Dieu*, c'eſt dire que l'humanité de J. C. eſt *Dieu.*

La longue diſſertation du Fr. Berruyer touchant Jeſus-Chriſt conſidéré comme le Fils de Dieu, *de Jeſu Chriſto Filio Dei*, ne tend manifeſtement qu'à ce but. Selon lui, & ſelon le Fr. Hardouin ſon Maître, la propriété de Fils de Dieu tombe directement ſur l'humanité de Jeſus-Chriſt. C'eſt cette humanité ſainte, diſent-ils, qui dans tout le Nouveau Teſtament eſt appellée le Fils de Dieu, ſon propre Fils, ſon Fils unique ; & cette dénomination eſt fondée ſur ce qu'elle a été faite véritablement le Fils de Dieu par une génération proprement dite, qui lui donne pour Pere Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes. Que ſuit-il de-là, ſinon que l'humanité de Jeſus-Chriſt, conſidérée directement & en elle-même, eſt Dieu ? Car il eſt auſſi impoſſible que ce qui eſt *le Fils naturel de Dieu par une génération proprement dite*, ne ſoit pas Dieu, qu'il eſt impoſſible que ce qui eſt le fils de l'homme, ne ſoit pas homme.

Cette conſéquence eſt avouée for-

Cette conſéquence eſt d'une clarté à laquelle il n'eſt pas poſſible de ſe re-

fuſer. Mais de plus, le Fr. Berruyer l'avoue formellement. « A parler ri- mellement par le Fr. B.
» goureuſement, dit-il (1), par l'ac-
» tion de Dieu qui a uni l'humanité
» de Jeſus-Chriſt à une Perſonne Di-
» vine, Jeſus-Chriſt eſt conſtitué ſim-
» plement le Fils naturel de Dieu ;
» mais, par une conſéquence néceſ-
» ſaire, celui qui eſt le Fils naturel de
» Dieu, eſt Dieu : » C'eſt-à-dire que, par cela ſeul que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été faite le Fils naturel de Dieu, elle a été faite Dieu. D'où il réſulte que Jeſus-Chriſt eſt un Dieu fait dans le tems, comme il eſt un Fils naturel de Dieu fait dans le tems.

Mais, comment accorder cela avec ce que l'Auteur dit ailleurs, qu'il y a une grande différence entre ces deux propoſitions : *L'homme a été fait Dieu ou le Verbe, & l'homme a été fait le Fils de Dieu ;* la ſeconde étant vraie & la premiere fauſſe, parceque par l'Incarnation la nature humaine de Jeſus-Chriſt *n'a pas été faite Dieu ou*

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 54.* Adverte 3°. quòd, rigorosè loquendo, per ipſam formaliter actionem unientem Jeſus Chriſtus conſtituatur tantùm Filius Dei naturalis, & ex illâ conſequenter ratione, neceſſariò qui Filius Dei naturalis eſt, fit Deus.

le Verbe (1). Comment peut-il être *faux que l'homme ait été fait Dieu ou le Verbe*, s'il eſt *vrai que l'homme ait été fait le Fils naturel de Dieu*, & ſi, *par une conſéquence néceſſaire, celui qui eſt le Fils naturel de Dieu, eſt Dieu?*

Ou le Fr. Berruyer ſe contredit groſſiérement; (ce qui eſt ordinaire à tous les Novateurs) ou bien il faut dire que quand il reconnoît que l'homme *n'a pas été fait Dieu ou le Verbe*, il prend alors *Dieu* dans ſon ſens propre & naturel pour le Dieu ſuprême & éternel; au lieu que quand il dit que, *par une conſéquence néceſſaire, celui qui eſt le Fils naturel de Dieu, eſt Dieu*; il prend le mot *Dieu* dans un ſens impropre pour un Dieu d'un rang inférieur, pour un Dieu fait, & ſubordonné au Dieu ſuprême. Cela poſé, Jeſus-Chriſt ſera Dieu, en vertu de ſa prétendue filiation naturelle opé-

(1) *Ibid. pag.* 72. Non pro eâdem haberi debent duæ iſtæ propoſitiones, una, *Homo factus eſt Deus, aut Verbum*: altera, *Homo factus eſt Filius Dei; aut Homo factus eſt Deo Filius.* Poſteriot enim vera eſt, & prior falſa. In eo conſiſtit prioris falſitas, quòd .... natura Chriſti hominis eſt humanitas, ſive anima humana unita corpori: quod compoſitum merè humanum per Incarnationem non factum eſt Deus aut Verbum.

rée dans le tems ; mais il ne ſera pas le Dieu ſuprême & éternel : il ne ſera pas le Verbe qui étoit au commencement : il ſera un Dieu fait, tel que les Sociniens l'imaginent.

Les Ecrits de ces Auteurs renferment beaucoup d'autres endroits, où ils font de la qualité de Fils de Dieu, qu'ils attribuent à l'humanité de Jeſus-Chriſt, la ſource de ſa Divinité. C'eſt ainſi, par exemple, qu'ils diſent l'un & l'autre, que cette humanité ſainte, par ſon union avec le Verbe, a reçu cet avantage *D'ÊTRE LE FILS DE DIEU, ET DIEU* (1). C'eſt dans le même eſprit que le Fr. Berruyer répéte très-ſouvent que Jeſus-Chriſt homme eſt *VRAIMENT DIEU ET FILS UNIQUE DE DIEU* (2). Ces deux dénominations tombent manifeſtement ſur le même ſujet. Comme donc, ſuivant

(1) *Berr. ibid. pag.* 20. Cui [humanitati] ob unionem cum Verbo Dei in unitatem perſonæ, contigit in concreto eſſe FILIUM DEI, DEUM.

Hard. in Luc. cap. 1. *adnot. ad v.* 35. *pag.* 153. *col.* 1. Hominis illius, qui futurus ſit, ... ob conjunctionem Verbi cum humanitate, FILIUS DEI, DEUS.

(2) *Berr. ibid. pag.* 24. Hominis illius, qui VERE DEUS EST, ET FILIUS DEI. *Et pag.* 25. Ut .... homo unus exiſtat, qui VERE DEUS & FILIUS DEI UNICUS, &c.

la nouvelle Théologie de ce Religieux, c'eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt, conſidérée directement & en elle-même, qui eſt *le Fils de Dieu ;* c'eſt à elle auſſi qu'il attribue d'être *vraiment Dieu.*

Il n'eſt pas moins certain que dans le langage de ces Auteurs, *l'Homme-Dieu & l'homme Fils unique de Dieu*, ſont des termes ſynonimes, ou du moins qui expriment des qualités inſéparables (1). Or ſelon eux, le Fils de Dieu c'eſt l'humanité même de Jeſus-Chriſt. C'eſt donc auſſi cette même humanité, qu'ils appellent *Dieu* ou *l'Homme-Dieu.*

Enfin cette impiété ne peut guéres être énoncée plus poſitivement qu'elle l'eſt dans deux autres textes du Fr. Hardouin. Il dit dans l'un (2), que Jeſus-

(1) *Ibid. pag.* 30. Ex hypoſtaticâ Verbi unione cum humanitate Chriſti, exiſtit factus in tempore homo-Deus, homo unigenitus Dei Filius.

(2) *Hard. in* 2. *Corinth. cap.* 4. *paraphr. v.* 4. *pag.* 535. *col.* 1. Qui Chriſtus, cùm homo ſit, eſt imago viſibilis Dei, quia & ipſe Deus per hypoſtaticam Verbi unionem, propter quam & Filius eſt. *Et adnot. ad eumd. verſ.* Chriſtus autem ut homo, quemadmodum viſibilis imago Dei ſit, ex paraphraſi noſtrâ intelligitur, nimirum quia eſt & ipſe Deus, hoc eſt, unita Verbo Deo humanitas eſt in unitatem Perſonæ.

Chriſt en tant qu'homme eſt *l'image viſible de Dieu*, parceque ſon humanité *eſt Dieu, comme elle eſt le Fils de Dieu.* Dans l'autre il prétend que ces paroles de ſaint Jean, *Hic eſt verus Deus & vita æterna*, doivent s'entendre du *Fils de Dieu*, c'eſt-à-dire, ſelon lui, de l'humanité de Jeſus-Chriſt, *laquelle*, dit-il, *non-ſeulement eſt le vrai Fils de Dieu, mais encore vrai Dieu* (1).

ARTICLE III.

Selon ces mêmes Auteurs, c'eſt l'humanité en Jeſus-Chriſt qui eſt égale, *ou qui* a été faite égale à Dieu.

L'HUMANITÉ de Jeſus-Chriſt ne peut être Dieu, qu'elle ne ſoit égale à Dieu : & réciproquement elle ne peut être égale à Dieu, qu'elle ne ſoit Dieu ; car rien n'eſt égal à Dieu que Dieu même.

Auſſi le Fr. Berruyer répéte-t-il ſou-

(1) *In* 1. *Epiſt. Joan. cap.* 5. *adnot. ad verſ.* 20. *pag.* 720. *col.* 2. *Hic eſt verus Deus.* Filius utique, qui non modò verus Filius, ſed & verus Deus eſt.

vent que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt égale à Dieu. « Les Juifs, dit-il (1), » jugerent avec raiſon que Jeſus-Chriſt » parloit d'une filiation de nature, » dont il réſultoit, ſelon la remarque » de l'Hiſtorien ſacré, que le Fils étoit » égal au Pere.... Ils conclurent à la » mort de Jeſus, par ce qu'il appel- » loit Dieu ſon Pere dans le ſens le » plus littéral, & parce qu'il s'attri- » buoit avec Dieu une égalité de pou- » voir. » N'oublions pas que, dans le Dictionnaire de ce Jéſuite, *le Fils de Dieu* c'eſt l'humanité même de Jeſus-Chriſt, conſidérée directement & en elle-même, *directè & in recto, ipſa per ſe humanitas;* & que ſon Pere, c'eſt Dieu un, ſubſiſtant en trois Perſonnes. Par conſéquent c'eſt de l'humanité de Jeſus-Chriſt, qu'il dit qu'en qualité de *Fils de Dieu*, elle eſt *égale à Dieu* ou qu'elle a *une égalité de pouvoir.* Nous verrons dans la ſuite à quoi ſe réduit cette prétendue *égalité de pouvoir.* Elle conſiſte, nous dira-t-il, en ce que Jeſus-Chriſt obtient infailliblement de Dieu tout ce qu'il lui demande. Les

(1) Berr. 2. part. tom. 3. liv. 5. pag. 21.

Sociniens ont-ils jamais conteſté à Jeſus-Chriſt une égalité de pouvoir ainſi entendue ?

Dans un autre endroit il fait dire à Jeſus-Chriſt (1) : « Je ſuis le Fils de » Dieu, égal à mon Pere & Dieu com- » me lui. » Encore ici, comme partout ailleurs, c'eſt *l'Homme-Dieu* ou l'humanité de Jeſus-Chriſt qui parle, ſelon le Fr. Berruyer. C'eſt elle qui dit qu'en qualité de *Fils de Dieu*, elle eſt *égale* à Dieu *ſon Pere & Dieu comme lui.* Quel égarement ! Le Sauveur du monde n'auroit-il pas trompé groſſiérement les Juifs, & le monde entier, ſi, n'étant Dieu qu'en ce que ſon humanité auroit été faite dans le tems le Fils de Dieu, il s'étoit néanmoins donné pour *égal* à Dieu, *& Dieu comme lui.*

Voici encore d'autres paroles ſemblables que le Fr. Berruyer met en la bouche de Jeſus-Chriſt (2). « Vous » vous croyez en droit de me lapider, » parceque je me déclare non-ſeule- » ment le Meſſie, ... mais encore ce » que doit être le Chriſt, l'Homme-

(1) Berr. 2. part. tom. 3. liv. 5. pag. 34.
(2) Ibid. tom. 4. liv. 9. pag. 193.

» Dieu, le Fils de Dieu égal à Dieu » en toutes choſes. » Il eſt évident que ces trois termes, *Homme-Dieu, Fils de Dieu, égal à Dieu en toutes choſes*, tombent ſur le même ſujet. Ainſi, dans la penſée de l'Auteur, Jeſus-Chriſt eſt *égal à Dieu en toutes choſes* dans le même ſens & ſous le même rapport qu'il eſt *l'Homme-Dieu & le Fils de Dieu.* Or c'eſt un principe capital chez lui, que *l'Homme-Dieu* & le *Fils de Dieu* n'eſt autre que l'humanité de Jeſus-Chriſt ; c'eſt donc à l'humanité de Jeſus-Chriſt qu'il fait dire qu'elle eſt *égale à Dieu en toutes choſes.*

Ce qui eſt enveloppé dans la narration du Diſciple ſous des expreſſions revêtues d'une apparence de catholicité, le Maître l'énonce tout crûment. Vous pouvez en juger par la note que le Fr. Hardouin fait ſur ces paroles du Fils de Dieu : *Le Pere eſt plus grand que moi* (1). « C'eſt, dit-il (2), l'indi-

(1) Joan. XIV. 28.

(2) *Hard. adnot. ad hunc verſ. pag.* 307. *PATER MAJOR ME EST.* Loquitur in Chriſto Deo & homine individuum naturæ humanæ, unitum Perſonæ Verbi : ac DUM PATREM MAJOREM SE ESSE PRÆDICAT, ÆQUALE SE EI HOC IPSO DICTO SIGNIFICAT.... Verbum non eſt propriè æquale Patri, quia non eſt individuum diſtinctum à Patre.... Individuum autem

» vidu de la nature humaine, « (c'eſt-à-dire, l'humanité individuelle) « uni » à la Perſonne du Verbe, qui parle » en Jeſus-Chriſt; & en déclarant que » le Pere eſt plus grand que lui, il » fait connoître par ces paroles mêmes, » qu'il eſt égal au Pere.... Le Verbe » n'eſt pas proprement égal au Pere, » parcequ'il n'eſt pas un individu diſ- » tingué du Pere; mais l'individu hu- » main que le Verbe a pris eſt moin- » dre que le Pere; parceque LE PERE » EST DIEU PAR SA PROPRE NATURE » au lieu que CET INDIVIDU N'EST » DIEU QUE PAR SON UNION HYPOS- » TATIQUE avec le Verbe: union qui » à la vérité le rend ÉGAL A DIEU;..... » mais qui n'empêche pas qu'IL NE » DOIVE OBÉIR A DIEU, COMME A UN » PLUS GRAND QUE LUI..... Par cette » union, l'individu de la nature hu-

quod eſt aſſumptum à Verbo, habet Patrem ſe majorem; quia PATER DEUS EST PER IPSAM SUAM NATURAM: INDIVIDUUM AUTEM ASSUMPTUM, DEUS EST TANTUM PER UNIONEM hypoſtaticam cum Verbo: quæ facit quidem illud individuum ÆQUALE DEO, ... SED QUOD NIHILOMINUS DEBET OBEDIRE DEO ET PATRI, UT MAJORI.... Humanæ naturæ individuum FACTUM EST per illam unionem ÆQUALE DEO; quamvis ſimul ſubjectum Deo & Patri ET MAJORI, QUIPPE DEO PER NATURAM.

» maine A ÉTÉ FAIT ÉGAL A DIEU, » quoiqu'en même-tems il doive être » ſoumis à Dieu, qui eſt ſon Pere, & » QUI ÉTANT DIEU PAR NATURE, EST » PLUS GRAND QUE LUI. »

Que d'impiétés & de contradictions dans ce peu de lignes ! Mais nous ne nous arrêtons pour le préſent qu'à un ſeul point. Rien de plus ſimple que la maniere dont les Saints Docteurs & les Interprétes Catholiques concilient ces paroles du Fils de Dieu, *Le Pere eſt plus grand que moi*, avec celles-ci, *Le Pere & moi nous ſommes une même choſe.* Jeſus-Chriſt, diſent-ils, étant Dieu & homme tout enſemble : ſelon ſa Nature Divine, il eſt une même choſe avec le Pere : & ſelon ſa nature humaine le Pere eſt plus grand que lui. Mais cette explication, ſi facile & ſi univerſellement conſacrée dans l'Egliſe, n'eſt pas du goût de ce nouveau Commentateur. *Le Verbe*, dit-il, *n'eſt pas proprement égal au Pere, parcequ'il n'eſt pas un individu diſtingué du Pere* (1) : ce qui eſt donc *égal*

(1) Voyez ce qui a ét é dit plus haut au ſujet de ces mêmes paroles, I. Section, chap. II. art. III. tom. I. pag. 299. & ſuiv.

à Dieu, c'eſt l'humanité, ou *l'individu de la nature humaine uni au Verbe.* Et comment cet individu humain eſt-il *égal à Dieu ?* C'eſt, ajoute-t-il, parce qu'il lui *a été fait égal ;* égalité néanmoins qui n'empêche pas qu'il ne ſoit réellement inférieur à Dieu, & qu'il ne doive lui obéir, parceque Dieu, qui eſt ſon Pere, ***EST DIEU PAR SA PROPRE NATURE*** & non par la participation d'une nature qui lui ſoit étrangere : ***PATER DEUS EST PER IPSAM SUAM NATURAM***, au lieu que cet individu humain n'eſt Dieu que par ſon union avec le Verbe, c'eſt-à-dire, par la communication que Dieu lui fait de ſa Nature : ***DEUS EST TANTUM PER UNIONEM.*** Peut-on exprimer plus poſitivement que Jeſus-Chriſt n'eſt pas *Dieu par nature ;* qu'il eſt un Dieu d'un rang inférieur, un Dieu fait, un Dieu par participation, un Dieu dépendant & obligé d'obéir au Dieu ſuprême qui l'a fait Dieu & ſon égal, en un mot, un Dieu au gré des Sociniens ?

Faites encore attention à ces paroles, *l'individu de la nature humaine a été fait égal à Dieu : FACTUM EST*

ÆQUALE DEO. Cette expreſſion eſt familiere aux FF. Hardouin & Berruyer. Nous leur avons déja entendu dire à l'un & à l'autre (1), que Jeſus-Chriſt n'a pas cru qu'*AVOIR ÉTÉ FAIT ÉGAL A DIEU*, ce fût pour lui une raiſon d'exercer des violences, des uſurpations, & des rapines. Dire que Jeſus-Chriſt *A ÉTÉ FAIT ÉGAL A DIEU*, c'eſt dire en termes équivalens, qu'il a été fait Dieu. Auſſi le Fr. Hardouin franchit-il encore ce pas. Ce Dieu, dit-il (2), Pere de Jeſus-Chriſt, l'a ſanctifié *EN LE FAISANT DIEU ET SON ÉGAL*; Divinité & égalité avec Dieu qu'il fait tomber directement ſur l'humanité de Jeſus-Chriſt. Il répéte la même impiété encore plus clairement dans un autre endroit. » Jeſus-Chriſt, dit-il, étant par » le droit de ſa naiſſance humaine, le

(1) Hard. in Epiſt. ad Philipp. cap. 2. paraphr. v. 6. pag. 580. col. 2. —— Berr. 3. part. tom. 3. pag. 339.

(2) *In Joan. cap.* 10. *adnot. ad v.* 36. *pag.* 294. *col.* 2. *Quem Pater ſanctificavit.* Non ſanctificat Pater, propriè & accuratè loquendo, niſi QUEM DEUM FACIT, ET ÆQUALEM SIBI.... *Et miſit in mundum.* De cœlo utique. De cœlo autem in mundum mitti humanitatem Chriſti, aliud nihil eſt, ut diximus, quàm uniri eam ſecundæ è ſanctiſſimâ Trinitate Perſonæ, quæ in cœlis eſt.

» premier né & le Roi de tous les hom-
» mes, il convenoit que Dieu le choi-
» sît, préférablement à tout autre,
» *POUR LE FAIRE DIEU* en l'unis-
» sant au Verbe (1). »

Si vous leur demandez comment il eſt poſſible que l'humanité de Jeſus-Chriſt, qui n'eſt qu'une créature, ait été faite le Fils naturel de Dieu, vrai Dieu & égal à Dieu ; ils vous répondront que Dieu lui a communiqué ſa Nature Divine & l'en a rendue participante. C'eſt ce que le Fr. Berruyer répéte preſqu'à chaque page de ſes Diſſertations & de ſes Défenſes. « Par » cette action, » dit-il, (qui a uni les deux natures) « Dieu a rendu la » nature humaine participante de la » Nature Divine (2).... Le Verbe, » par ſon union hypoſtatique, com-» munique la Nature Divine à la na-» ture humaine (3)..... Jeſus-Chriſt » eſt devenu Fils de Dieu au moment

(1) *In Joan. cap. 1. adnot. ad v. 51. pag. 255. col. 2.* Deum maximè decuit hunc præ cæteris deſignare, QUEM per unionem cum Verbo FACERET DEUM. [Voyez ce qui ſera dit ſur ce même texte, dans la quatriéme Sect. chap. III.]

(2) Défenſe.... du P. B. contre le Projet, &c. Examen du Précis, pag. 79.

(3) Ibid. pag. 101.

» de ſa conception, par la participa-
» tion de la Nature Divine communi-
» quée à la nature humaine en unité
» de Perſonne. (1) (*) »

(1) *Ibid.* pag. 105.

(*) Ces dernieres paroles ſont remarquables. Elles ſignifient naturellement que c'eſt de la prétendue communication de la Nature Divine à la nature humaine que réſulte *l'unité de Perſonne* dans le *compoſé Théandrique*, lequel dès-lors ne peut être autre choſe que l'humanité même de Jeſus-Chriſt, en tant qu'elle eſt rendue participante de la Nature Divine. C'eſt ce qui paroît encore par la maniere dont le Fr. Berr. s'exprime à ce ſujet dans ſa *Nouv. Défenſe.* « La » ſainte humanité de Jeſus-Chriſt, » dit-il, [*Nouv. Défenſe.... à Nancy, premiere Lett. pag.* 18.] « étoit » entrée en participation réelle de la Nature Divine » par l'union intime DES DEUX NATURES EN UNITÉ » DE PERSONNE. » Et encore : [*Ibid. pag.* 44. & 45.] « Union réelle & effective, ,... qui fait en Jeſus » Chriſt DES DEUX NATURES AINSI UNIES EN » UNITÉ DE PERSONNE, un ſeul compoſé Théan- » drique, & un vrai Fils de Dieu. »

Ces expreſſions, tout-à-fait inouies dans le langage de la Foi, ſe trouvent répandues en une infinité d'autres endroits. Il n'y a preſque pas de page de ſa ſeconde Diſſertation Latine, où le Fr. Berruyer ne diſe que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été unie à une Perſonne Divine, EN PARTICIPATION, EN COMMUNICATION, EN SOCIÉTÉ DE LA NATURE DIVINE, *in Divinæ naturæ participationem, in Divinæ conſortium naturæ, in individuam Naturæ Divinæ ſocietatem.* [Dans ſa *Défenſe.... contre le Projet d'Inſtruct. Paſtor..... Examen du Précis p.* 98.] « Cette » humanité ſainte, dit-il, a été unie hypoſtatique- » ment à une Perſonne divine, & dès-lors admiſe en » participation de la Nature Divine, » *Ibid. p.* 137. « Ils [les Auteurs ſacrés du Nouveau Teſtament] ſe » propoſoient de faire connoître le Meſſie ... comme » le Fils unique de Dieu, devenu tel par l'Incarnation

Ce langage eſt tout à fait étranger à l'Egliſe de Dieu. La Foi nous apprend que la nature humaine eſt unie phyſiquement & ſubſtantiellement à la Nature Divine en la Perſonne du Verbe ; qu'elle eſt toute remplie, pénétrée, ointe de la Divinité à qui elle eſt ainſi unie. Quelques Peres, & S. Thomas en particulier (1), ne font pas même difficulté de dire qu'elle a été *Déifiée*, en ce ſens qu'elle eſt l'humanité d'un Dieu, qu'elle ſubſiſte en lui, qu'elle appartient à ſa Perſonne, qu'elle n'a de penſée, de volonté, d'action que par l'impulſion & ſous la direction du

» du Verbe, & par la participation de la Nature Divi-
» ne accordée à la nature humaine en unité de per-
» ſonne : ce qui fait un Fils véritable, propre, unique
» & naturel. » [Fils, qui, ſelon lui, n'eſt autre choſe que l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même.] Et dans ſa *Nouv. Défenſe*... à Nancy, premiere Lettre, pag. 19. « Filiation fondée ſur la
» communication de la Nature Divine faite à la Na-
» ture humaine.... Ce caractère de *Fils de Dieu*, *vrai*
» *Dieu*, ne pouvant être attribué à Jeſus Chriſt,
» qu'en vertu de la communication de la Nature Di-
» vine faite à la nature humaine par leur union Phy-
» ſique & réelle dans une ſeule Perſonne. » [La dénomination de *vrai Dieu* eſt encore jointe ici à celle de *Fils de Dieu*, comme en étant une ſuite néceſſaire ; & l'une & l'autre ſont attribuées à l'humanité de Jeſus-Chriſt, en vertu de la prétendue communication qui lui a été faite de la Nature Divine.]

(1) S. Thom. part. 3. q. 16. art. 3. in Corp. & art. 5. ad. 2.

Verbe. Mais prétendre que la Nature Divine ait été communiquée à la nature humaine de Jeſus-Chriſt ; que par cette communication l'humanité de Jeſus-Chriſt ait été engendrée de Dieu véritablement & proprement ; qu'elle ait été faite le *Fils propre & naturel de Dieu, égale à Dieu, & Dieu comme lui ;* c'eſt introduire dans l'Egliſe Catholique le langage des Sociniens ; c'eſt attribuer à Jeſus-Chriſt une Divinité différente de celle du Verbe éternel, une Divinité métaphorique & ſubalterne. En un mot, Jeſus-Chriſt n'eſt pas véritablement Dieu, ſi c'eſt ſelon ſon humanité qu'il eſt Dieu.

C'eſt une erreur, dit ſaint Thomas, de dire que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, ou ſelon ſa nature humaine, eſt Dieu ; parceque ſa nature humaine, par laquelle il eſt homme, eſt eſſentiellement différente & diſtinguée de ſa Nature Divine, par laquelle ſeule il eſt Dieu (1). Il ajoute qu'on

(1) *Ibid. art.* 11. *in Corp.* Iſte terminus, homo, in reduplicatione poſitus, poteſt dupliciter accipi. Uno modo, quantùm ad naturam. Et ſic non eſt verum quòd Chriſtus, ſecundùm quòd homo, ſit Deus ; quia natura humana eſt diſtincta à Divinâ ſecundùm

ne

ne peut dire en aucun ſens que Jeſus-Chriſt homme *ait été fait Dieu*, & qu'un pareil langage ne peut avoir lieu que dans la bouche des Neſtoriens, qui diſtinguent Jeſus-Chriſt de la Perſonne du Verbe ; ou de ceux qui, comme les Sociniens, ne donnent à Jeſus-Chriſt le nom de *Dieu*, que dans un ſens impropre & métaphorique (1).

ARTICLE IV.

Selon ces Auteurs, Jeſus-Chriſt eſt un Dieu différent du Verbe éternel.

LA Foi Chrétienne de la Divinité de Jeſus-Chriſt, conſiſte à croire que Jeſus-Chriſt eſt Dieu le Verbe qui s'eſt fait homme dans le tems. Elle ne reconnoît point en Jeſus-Chriſt d'autre Dieu que le Verbe éternel, ni d'au-

differentiam naturæ. Alio modo poteſt accipi ſecundùm actionem ſuppoſiti ; & ſic cùm ſuppoſitum naturæ humanæ in Chriſto ſit Perſona Filii Dei, cui per ſe convenit eſſe Deum, verum eſt quòd Chriſtus, ſecundùm quòd homo, ſit Deus. Quia tamen terminus in reduplicatione poſitus magis propriè tenetur pro naturâ, quàm pro ſuppoſito, ideo magis eſt iſta neganda, Chriſtus ſecundùm quòd homo eſt Deus, quàm affirmanda.

(1) Ibid. art. 7. in corp.

tre Divinité que la Divinité du Verbe. Selon les FF. Hardouin & Berruyer, au contraire, Jeſus-Chriſt eſt un Dieu différent de Dieu le Verbe, un Dieu fait dans le tems. Ce que vous venez de voir, en eſt une preuve palpable; mais il eſt de l'intérêt de la Religion d'y joindre de nouveaux textes, qui énoncent la même impiété ſous un point de vue encore plus précis.

Ces Auteurs ſoutiennent que ce n'eſt pas du Verbe éternel que S. Paul dit (1), que Jeſus-Chriſt *étant dans la nature ou la forme de Dieu ..... s'eſt anéanti lui-même en prenant la nature ou la forme de ſerviteur, en ſe rendant ſemblable aux hommes.* Ces paroles, diſent-ils (2), ne doivent s'entendre que de l'humanité de Jeſus-Chriſt. C'eſt *elle*, qui étant dans la forme de Dieu à cauſe de la communication que Dieu lui a faite de la Nature Divine, s'eſt réduite volontairement à l'état & aux fonctions des ſerviteurs : c'eſt *elle* qui s'eſt abaiſſée, anéantie, humiliée : mais, ajoutent-ils, cet homme

(1) Philipp. II.

(2) Voyez ci-deſſus, II. Sect. chap. II. art. VI. tom. II. pag. 54. & ſuiv.

ou cette humanité qui s'eſt ainſi abaiſſée & anéantie, eſt *véritablement Dieu & le Fils unique de Dieu* (1). N'eſt-ce pas enſeigner diſertement que Jeſus-Chriſt eſt un Dieu diſtingué du Verbe, un Dieu fait dans le tems, par une ſimple participation de la Nature Divine ?

Le même blaſphême ne ſe montre pas moins à découvert dans le Commentaire que le Fr. Berruyer fait de ces paroles de l'Epître aux Hébreux : *Dans ces derniers tems Dieu nous a parlé par ſon Fils.* Le Fils de Dieu, dit-il, dont ſaint Paul parle ici, *n'eſt pas le Verbe éternel*, mais *Jeſus-Chriſt qui eſt véritablement Dieu, & véritablement Fils de Dieu* (2). Peut on marquer d'une maniere plus expreſſe, que Jeſus-Chriſt *véritablement Dieu*, n'eſt

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 25.* Ut.... homo unus exiſtat, qui, verè Deus & Filius Dei unicus, humilier ſeſe, &c. *Et pag. 28.* attenduntur directè & primò actiones & paſſiones humanitatis Chriſti ſanctiſſimæ, unitæ Divinitati & in Verbo ſubſiſtentis, quibus homo Chriſtus Jeſus, cùm verè Deus eſſet & Filius Dei unigenitus, voluit tamen pro nobis Deo ſatisfacere, &c.

(2) *Ibid. pag. 119. & 120.* De Jeſu Chriſto verè Deo, de vero Dei Filio perpetuus ſermo eſt.... Non ergo de Verbo dixit Apoſtolus in recto, *per quem fecit & ſæcula.*

pourtant pas Dieu le Verbe ? C'eſt donc un pur homme, mais qui a été fait Dieu dans le tems, comme il a été fait le Fils de Dieu : il n'eſt donc Dieu qu'au ſens des Sociniens ; & c'eſt de ce Dieu fait dans le tems, ſi l'on en croit le Fr. Berruyer, qu'il s'agit uniquement dans toute l'Epître aux Hébreux, *perpetuus ſermo eſt.*

Enfin, comme s'il appréhendoit que ſes lecteurs n'avalaſſent pas tout le poiſon de ſa doctrine, il diſtingue expreſſément la Divinité de Jeſus-Chriſt de celle du Verbe, en diſant que le but de ſaint Paul dans l'Epître aux Hébreux a été » de prouver la » Divinité de Jeſus-Chriſt & non pas » la Divinité du Verbe (1) : » ce qui ſuppoſe que l'une n'eſt pas l'autre ; que ſi Jeſus-Chriſt eſt Dieu, il n'eſt cependant pas Dieu le Verbe, & que ſa prétendue Divinité n'eſt qu'un titre & un appanage de ſon humanité.

Tels ſont, N. C. F., les abîmes où ces Religieux vous entraîneroient, ſi vous aviez l'imprudence de les écouter & de les ſuivre. Voilà à quoi ten-

(1) *Ibid. pag.* 119. Divinitatem Jeſu Chriſti, non Verbi Divinitatem probare inſtituerat.

dent uniquement les deux premieres Diſſertations du Fr. Berruyer auſſi-bien que le Commentaire du Fr. Hardouin. Il n'y a point ici de milieu. Ou Jeſus-Chriſt eſt Dieu en ce ſens qu'il eſt *le Fils* éternel de *Dieu*, *Dieu de Dieu*, *lumiere de lumiere*, *vrai Dieu de vrai Dieu*, *engendré & non fait*, *né avant tous les ſiécles*, & *fait homme* dans le tems, ainſi que l'Ecriture & la Tradition l'enſeignent, que les Conciles l'ont défini, que tous les Chrétiens le confeſſent dans les Symboles de la Foi : ou il n'eſt appellé Dieu qu'improprement, en ce ſens que ſon humanité aura été faite Dieu & Fils de Dieu dans le tems : ce qui eſt le blaſphême des Sociniens.

ARTICLE V.

Selon ces Auteurs, l'humanité de Jeſus-Chriſt doit être adorée directement & en elle-même : Doctrine Catholique touchant l'adoration dûe à l'humanité de Jeſus-Chriſt.

IL eſt maintenant aiſé de comprendre pourquoi ces Religieux répétent ſouvent, que l'humanité de Jeſus-Chriſt doit être adorée directement & en elle-même du culte ſuprême de Latrie qui n'eſt dû qu'à Dieu (1). C'eſt une ſuite naturelle de l'erreur qui leur fait donner à cette humanité ſainte les noms de Dieu & de Fils naturel de Dieu.

Quoique les Sociniens ne regardent Jeſus-Chriſt que comme un pur homme, ils diſent néanmoins qu'on doit lui rendre le même culte & la même

(1) *Ibid. pag.* 86. Jeſu Chriſti ſanctiſſima humanitas eſt in ſe directè & in recto à Chriſtianis omnibus adoranda & cultu Latriæ proſequenda. *Et pag.* 92. & 93. Sanctiſſima hæc humanitas .... eſt in ſe adoranda. *Et pag.* 97. Humanitas ſanctiſſima .... recipit in ſe fundamentum relationis, ſecundùm quam dicitur Chriſtus Filius Dei, & eſt in ſe directè adoranda.

adoration qu'au Dieu ſuprême qu'il repréſente. C'eſt du moins ce que penſe une partie de ces Hérétiques : car il y a eu ſur cela entr'eux des diſputes très-échauffées, qui les ont mis long-tems aux mains les uns contre les autres. L'uſage d'adorer Jeſus-Chriſt eſt ſi univerſellement pratiqué dans l'Egliſe Chrétienne, que les Hérétiques mêmes qui ont nié ſa Divinité, ou qui ne l'ont confeſſée qu'en apparence, ont mieux aimé ſe contredire & s'expoſer même au reproche d'idolâtrie, que de s'oppoſer ſur cela au ſentiment & à la pratique univerſels.

Il y a une liaiſon manifeſte entre la Divinité de Jeſus-Chriſt & l'adoration que les Chrétiens lui ont rendue dans tous les tems. D'un côté, il faut adorer Jeſus-Chriſt du même culte que Dieu le Pere, ſi Jeſus-Chriſt eſt Dieu comme le Pere, & un même Dieu avec le Pere. D'un autre côté, on ne peut douter que Jeſus-Chriſt ne ſoit un même Dieu avec le Pere, ſi par une Tradition conſtante, l'Egliſe l'a toujours adoré du même culte que Dieu le Pere.

En adorant Jeſus-Chriſt, c'eſt ſa Perſonne Divine que nous adorons ; & nous l'adorons dans tout ce qu'il eſt de toute éternité, & dans tout ce qu'il s'eſt fait dans le tems pour l'amour de nous. Ainſi nous ne l'adorons ſeulement pas dans ſa Nature Divine, mais encore dans ſa nature humaine, qu'il a unie indiſſolublement à ſa Perſonne, & qu'il n'eſt pas permis de ſéparer de lui.

Il eſt donc certain qu'on doit adorer l'humanité de Jeſus-Chriſt. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Auguſtin (1) « que » perſonne ne mange la chair de Je- » ſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, qu'il » ne l'ait adorée auparavant. » Mais pour adorer l'humanité de Jeſus-Chriſt comme la Religion le preſcrit, il faut l'adorer, non pas directement & en elle-même, mais dans la Perſonne du Verbe, en qui elle ſubſiſte, & qui eſt toujours l'objet direct & le terme de notre adoration. « Nous n'adorons » pas la créature, diſoit ſaint Atha- » naſe (2) ; Dieu nous préſerve d'une

(1) *In Pſalm. XCVIII. num.* 9. Nemo illam carnem manducat, niſi priùs adoraverit.

(2) *S. Athan. Epiſt. ad Adelphium. tom.* 1. *p.* 157.

» pareille impiété : ce ſont les Ariens » qui méritent ce reproche. Mais » nous adorons le ſouverain Seigneur » de toutes les créatures, le Verbe » de Dieu incarné. Car quoique ſa » chair ſacrée, conſidérée en elle-» même, ſoit du nombre des choſes » créées, elle a été faite le corps de » Dieu le Verbe. Ainſi nous ne l'ado-» rons pas ſéparément du Verbe par » une adoration qui lui ſoit propre » & qui ſe termine à elle. De même » quand nous adorons le Verbe, nous » ne le ſéparons pas de ſon humanité; » mais ſçachans que le Verbe s'eſt » fait chair, nous le reconnoiſſons & » nous l'adorons comme notre Dieu » dans la chair même qu'il a priſe. » C'eſt pourquoi, dit encore ce ſaint Docteur, le fléau des Ariens (1):

Non enim creaturam adoramus : abſit : in Ethnicos & Arianos iſtud delirium competit ; ſed Dominum rerum creatarum, incarnatum Verbum Dei, adoramus. Nam tametſi caro ipſa per ſe ſit pars rerum creatarum, attamen Dei corpus effecta eſt : neque iſtius modi corpus ſeorsum diſcriminatum à Verbo adoratione proſequimur ; neque Verbum adoraturi, Verbum à carne longè ſeponimus : ſed cùm ſciamus, ut dictum eſt, Verbum carnem eſſe factum, illud jam in carne ſitum Deum agnoſcimus.

(1) *Idem. lib. de Incarnat. Chriſti contra Apollinar. tom.* 1. *pag.* 619. O ſtulti, cur illud non cogita-

« L'adoration que nous rendons au » corps de Jeſus Chriſt, ne ſe termine » pas à une créature, quoique ce corps » ſoit du nombre des choſes créées ; » parceque nous ne l'adorons qu'en » tant qu'il a été fait le corps du » Verbe incréé. C'eſt à celui à qui ce » corps appartient, que notre adora- » tion ſe rapporte. Il n'y a donc rien » que de juſte & de légitime dans » notre culte, parceque le Verbe, de » qui eſt ce corps, & qui ſe l'eſt rendu » propre, eſt véritablement Dieu. »

Saint Epiphane (1), ſaint Cyrille d'Alexandrie (2), ſaint Leon (3) & les autres Peres, enſeignent la même choſe ; & ſaint Jean Damaſcene exprime ſur cela leur doctrine dans les termes les plus précis. « Jeſus-Chriſt, » dit-il (4), eſt une ſeule & unique

tis, corpus Domini, etſi creatum, non creaturæ propriam adorationem reportare, quippe quod increati Verbi factum eſt corpus ? Nam cujus eſt corpus, huic exhibetur adoratio. Quare uti meretur ac par eſt, adoratur & divinâ afficitur adoratione. Deus enim eſt Verbum, cujus proprium eſt corpus.

(1) S. Epiphan. in Ancorato, num. 52. tom. 2. pag. 54.

(2) S. Cyrill. in defenſione octavi Anathematiſmi.

(3) S. Leo. ſerm. 45. qui eſt octavus de Quadrageſimâ, cap. 2.

(4) *S. Joan. Damaſc. lib. 3. de Fide, cap.* 8. Unus

» Perſonne, Dieu parfait, & homme
» parfait. Nous l'adorons par une ſeule
» & unique adoration avec le Pere &
» le Saint-Eſprit, & en l'adorant,
» nous ne ſéparons pas de lui ſa chair
» ſans tache. Bien loin de prétendre
» qu'il ne faille point adorer ſa chair,
» nous l'adorons dans la Perſonne
» unique du Verbe, en qui elle ſub-
» ſiſte : & par-là ce n'eſt pas à une
» créature que nous offrons le culte
» de latrie ; car nous n'adorons pas
» l'humanité en elle-même, mais en
» tant qu'elle eſt unie à la Divinité,
» & qu'elle ſubſiſte dans la Perſonne
» de Dieu le Verbe.... J'adore donc
» les deux natures de Jeſus-Chriſt
» dans l'unité d'une même Perſonne ;
» & je me garde bien d'introduire

eſt Chriſtus, Deus perfectus, & homo perfectus, cui unam eamdemque adorationem cum Patre & Spiritu, non excluſâ immaculatâ ejus carne, adhibemus. Neque enim adorandam eſſe carnem ejus negamus, quippe quæ adoratur in unâ Verbi Perſonâ, quæ quidem ipſi Perſona & hypoſtaſis facta eſt. Quâ in re non creaturæ ſervimus : non enim illam ceu nudam carnem adoramus, ſed velut divinitati unitam : & quia duæ ejus naturæ ad unam Dei Verbi Perſonam reducuntur, unamque ſubſiſtentiam, ... ambas Chriſti naturas ob unitam carni Divinitatem adoro. Non quartam Trinitati Perſonam infero ; abſit : ſed unam Dei Verbi carniſque ipſius Perſonam confiteor.

» dans la Trinité une quatriéme Per-
» ſonne, en adorant l'humanité à part,
» comme ſi elle étoit une Perſonne
» diſtinguée du Verbe. »

Ce ſont donc deux vérités de Foi également certaines : l'une, qu'il faut adorer l'humanité de Jeſus-Chriſt, parceque Jeſus-Chriſt étant véritablement Dieu, conſubſtantiel au Pere ; tout ce qu'il eſt dans le tems comme dans l'éternité, exige tous nos hommages & nos adorations : l'autre, qu'en adorant cette humanité ſainte, c'eſt la Perſonne même de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, le Verbe incarné que nous adorons, ſelon ce principe des ſaints Docteurs, que l'adoration de l'humanité ſe termine à celui qui ſe l'eſt rendue propre, *Cujus eſt corpus, huic exhibetur adoratio ;* de même qu'en honorant les mains ou les pieds d'un Prince, c'eſt le Prince lui-même qu'on honore dans ces parties de ſon corps.

Le Fr. Berruyer s'écarte donc manifeſtement de la Foi de l'Egliſe, lorſqu'il ſoutient que l'humanité de Jeſus-Chriſt doit être adorée directement & en elle-même, *in ſe directè & in recto*

adoranda. Cette propoſition renferme deux erreurs tout à la fois : 1. en ce qu'elle ſuppoſe que l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée *directement & en elle-même*, eſt Dieu ; car il n'y a que Dieu qu'il ſoit permis & ordonné d'adorer : la ſeconde, en ce qu'elle ſuppoſe que cette humanité ſainte eſt une Perſonne diſtinguée du Verbe, en voulant qu'elle ſoit adorée en elle-même & par une adoration qui lui ſoit propre. D'où il réſulte encore une troiſiéme erreur, remarquée par ſaint Jean Damaſcene, qui eſt que Jeſus-Chriſt ſeroit une quatriéme Perſonne ajoutée à la Sainte Trinité, ſelon ce principe établi par ſaint Thomas (1) & avoué par tous les Théologiens, que l'adoration n'eſt due & ne ſe rend proprement qu'à une Perſonne ſubſiſtante. Concluons donc, avec le même ſaint Thomas, que l'humanité de Je-

(1) *S. Thom. part. 3. quæſt. 25. art. 2. in Corp.* Honor adorationis propriè debetur Perſonæ ſubſiſtenti .... Adorario igitur humanitatis Chriſti dupliciter poteſt intelligi. Uno modo, ut ſit ejus ſicut rei adoratæ, & ſic adorare carnem Chriſti nihil eſt aliud quam adorare Verbum Dei incarnatum, ſicut adorare veſtem regis nihil eſt aliud quàm adorare regem veſtitum. Et ſecundùm hoc adoratio humanitatis Chriſti, eſt adoratio latriæ.

ſus-Chriſt n'ayant de ſubſiſtence qu'en la Perſonne du Verbe ; l'adorer, c'eſt adorer le Verbe incarné : comme honorer le vêtement du Roi, c'eſt honorer le Roi qui en eſt revêtu ; & que c'eſt en ce ſens-là uniquement que le culte que l'on rend à l'humânité de Jeſus-Chriſt, eſt un culte de latrie.

L'unité de Perſonne en J. C. emporte néceſſairement une unité d'adoration. C'eſt ce que le Concile général d'Ephèſe a défini expreſſément contre Neſtorius, en adoptant les Anathêmes de ſaint Cyrille d'Alexandrie, dont le huitiéme eſt conçu en ces termes (1) : « Si quelqu'un oſe avançer que l'hu» manité priſe par le Verbe de Dieu » doit être adorée, glorifiée & appel» lée Dieu avec Dieu le Verbe ; par » concomitance, & comme diſtinguée » de lui, ... au lieu d'honorer & de

(1) *Anathem.* 8. *tom.* 3. *Concil. pag.* 409. Si quis hominem aſſumptum unà cum ipſo Dei Verbo adorandum, unà cum illo glorificandum, unà cum illo, tanquam alterum in altero exiſtentem, Deum appellandum eſſe dicere auſus fuerit, [hunc enim intellectum particula, *cum*, adjecta, perpetuò ac neceſſariò afferre conſuevit] & non unâ potiùs adoratione Emmanuelem honorat, unamque illi glorificationem attribuit, quatenùs Verbum factum eſt caro ; anathema ſit.

» glorifier Emmanuel par une ſeule & » unique adoration, en tant que le » Verbe s'eſt fait chair ; qu'il ſoit ana- » thème. »

La même vérité a été décidée de nouveau par le Ve Concile général. « Si quelqu'un ſoutient, dit ce Con- » cile (1), que Jeſus-Chriſt eſt adoré » dans chacune de ſes deux natures, » de maniere qu'il introduiſe deux » adorations ſéparées, l'une de Dieu » le Verbe, & l'autre de Jeſus-Chriſt » homme, au lieu d'adorer par une » ſeule & unique adoration le Verbe » incarné avec la chair qu'il s'eſt ren- » due propre, ainſi que l'Egliſe, par » une Tradition conſtante, l'a tou- » jours cru & obſervé ; qu'il ſoit ana- » thème. »

Comment la doctrine du Fr. Berruyer pourroit-elle échapper à ce double anathème ? Si, comme il le prétend, l'humanité de Jeſus-Chriſt doit

(1) *Conc. Gener. V. Collat. 8. Can. 9. tom. 5. Concil. pag.* 574. Si quis in duabus naturis adorari dicit Chriſtum, ex quo duæ adorationes introducuntur, ſeparatim Deo Verbo, & ſeparatim homini, ... ſed non unâ adoratione Deum Verbum incarnatum cum propriâ ipſius carne adorat, ſicut ab initio Eccleſiæ Dei traditum eſt ; talis anathema ſit.

être adorée directement, *Directè & in recto ;* le Verbe de Dieu n'eſt donc pas, ſelon lui, l'objet direct & le terme de l'adoration rendue à cette humanité ſainte. Si elle eſt adorée en elle-même, *in ſe adoranda ;* ce n'eſt donc pas dans le Verbe qu'il veut qu'on l'adore ; & dès-lors, voilà deux adorations, & deux termes très-diſtingués de ces adorations. Or c'eſt-là préciſément ce que l'Egliſe a frappé d'anathème.

CHAPITRE VII.

QUATRIÉME GENRE D'ATTAQUE que les FF. Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jeſus-Chriſt, en ce qu'ils diſtinguent perpétuellement & abſolument Jeſus-Chriſt du ſeul & unique vrai Dieu.

TOUT Fidéle inſtruit par l'Egliſe Catholique, & docile à ſes enſeignemens, trouve à chaque page du Nouveau Teſtament des preuves manifeſtes de la Divinité de Jeſus-Chriſt. Convaincus que vous êtes, N. C. F., que Jeſus-Chriſt eſt le Verbe coéternel au Pere & fait homme dans le tems ; tout ce que vous liſez dans l'Evangile & dans les Ecrits des Apôtres, vous affermit de plus en plus dans cette croyance ſalutaire. Quand Jeſus-Chriſt s'appelle le Fils de Dieu, vous entendez qu'il eſt le Fils du Pere éternel. Quand il appelle Dieu ſon Pere, vous entendez qu'il a pour Pere la premiere Perſonne de la Trinité,

qui l'engendre éternellement, & à qui il eſt conſubſtantiel. Quand Dieu déclare que Jeſus-Chriſt eſt ſon Fils bien-aimé, vous reconnoiſſez que c'eſt la voix du Pere éternel, qui atteſte aux hommes que Jeſus-Chriſt, revêtu d'une chair humaine pour la rédemption des hommes, eſt ſon propre Fils, le Fils unique qu'il engendre éternellement de ſa ſubſtance. Quand les Apôtres confeſſent que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, vous croyez avec eux que le même Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur qui, en tant qu'homme, eſt né de Marie; en tant que Dieu, eſt né de Dieu le Pere avant tous les ſiécles. Quand Jeſus-Chriſt ſe diſtingue lui-même du Pere qui l'a envoyé, vous entendez que, quoique le même Dieu, il eſt cependant une autre Perſonne que le Pere de qui il procéde. Quand Jeſus-Chriſt dit, *le Pere & moi nous ſommes la même choſe*, vous concevez qu'encore que le Pere & le Fils ſoient deux Perſonnes diſtinguées, ils ne ſont cependant que le même Dieu par l'unité indiviſible de la Nature Divine, qui eſt toute entiere dans le Pere & toute entiere dans le Fils,

comme elle eſt toute entiere dans le Saint-Eſprit.

Telle eſt la Foi conſtante & invariable de l'Egliſe Catholique : c'eſt ainſi que les oracles ſacrés des divines Ecritures ont toujours été entendus par une Tradition non interrompue depuis les Apôtres juſqu'à nous ; & par-là, le dogme de la Divinité de Jeſus-Chriſt ſe trouve enſeigné perpétuellement dans les Livres ſaints, par Jeſus-Chriſt lui-même, par les Apôtres & les Evangéliſtes, auſſi-bien que par les Prophétes.

Les FF. Hardouin & Berruyer ont entrepris de changer ſur un point ſi important, toute la face des ſaintes Ecritures. Au lieu d'y faire remarquer cette multitude de traits lumineux qui prouvent la Divinité & l'éternité de Jeſus-Chriſt, ils ne ſont occupés qu'à les obſcurcir & à les faire diſparoître, en ne faiſant conſidérer Jeſus-Chriſt que comme un homme, totalement diſtingué du ſeul & unique vrai Dieu, & s'en diſtinguant lui-même. C'eſt-là l'eſprit de leur Commentaire depuis le commencement juſqu'à la fin.

Faites attention à tout le plan de leur ſyſtême impie ; & vous verrez que c'eſt à ce but qu'il tend uniquement. Jeſus-Chriſt, diſent-ils, n'eſt annoncé nulle part, ni par lui-même, ni par les Apôtres & les Evangéliſtes, comme le Fils éternel de Dieu le Pere ; mais ſimplement comme un homme, que Dieu un, ſubſiſtant en trois Perſonnes, a fait ſon *Fils*, & que par-là il a fait *Dieu* dans le tems. Conſidérons un moment ce principe, & voyons où il nous conduit.

Il n'y a qu'un ſeul Dieu véritable, un Dieu unique qui ſubſiſte en trois Perſonnes : *Deus unus & verus, in tribus Perſonis ſubſiſtens.* Or dans la Théologie de ces Auteurs, Jeſus-Chriſt n'eſt pas ce Dieu unique & véritable, ſubſiſtant en trois Perſonnes ; il n'eſt pas non plus une des trois Perſonnes Divines & coéternelles ; attendu, nous diſent-ils, que leurs propriétés perſonnelles ſont incommunicables. Qu'eſt-il donc ? Entendez-le bien : c'eſt un *homme que Dieu un & véritable a fait ſon Fils dans le tems.* Dès-lors il eſt évident que Jeſus-Chriſt eſt néceſſairement diſtingué du ſeul

vrai. Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes. Car tout Fils eſt néceſſairement diſtingué de ſon Pere. Jeſus-Chriſt n'eſt donc pas le vrai Dieu : il n'eſt donc pas véritablement Dieu : il n'eſt Dieu que de nom. Hé ! comment pourroit-il être véritablement Dieu, dans un ſyſtême qui le diſtingue perpétuellement de *Dieu un*, qui eſt le ſeul *Dieu véritable.*

Ainſi, au lieu que la Foi Chrétienne nous fait conſidérer Jeſus-Chriſt comme le Verbe fait chair, comme le Fils coéternel au Pere, comme un ſeul & même Dieu avec le Pere & le Saint-Eſprit ; ces nouveaux Docteurs veulent qu'on ne le conſidere que comme un homme totalement diſtingué de Dieu, & étranger à la Sainte Trinité. Selon ce nouvel Evangile, Jeſus-Chriſt a pour Pere *Dieu un*, qui eſt le ſeul *Dieu véritable* ; mais il n'eſt pas lui-même ce *Dieu un*, & ſeul *véritable* : Il n'eſt ni le Pere, ni le Fils ou le Verbe, ni le Saint-Eſprit : Il eſt ſimplement leur Fils, & il a été fait leur Fils dans le tems. Par conſéquent toutes les fois que Jeſus-Chriſt aſſure qu'il eſt le Fils unique de Dieu, ou qu'il

appelle Dieu ſon Pere, par cela même, dans ce ſyſtême impie, bien loin de s'attribuer la Divinité & la conſubſtantialité avec ſon Pere, il ſe diſtingue expreſſément du Dieu unique, à qui ſeul la Divinité appartient par eſſence. Quand Dieu déclare que Jeſus-Chriſt eſt ſon Fils bien-aimé, cette déclaration, dans ce même ſyſtême, n'eſt pas du Pere éternel reconnoiſſant Jeſus-Chriſt pour ſon Fils éternel comme lui, mais de Dieu un & véritable, ſubſiſtant en trois Perſonnes, qui rend témoignage à un Fils qu'il a fait dans le tems, & qui eſt diſtingué de lui; c'eſt-à-dire, à un homme qu'il a comblé de ſes faveurs. En un mot, Dieu un, ſeul véritable, & Jeſus-Chriſt qu'il a fait ſon Fils, ſont deux objets eſſentiellement différens & totalement diſtingués.

Par la Foi Catholique nous confeſſons que Jeſus-Chriſt eſt une Perſonne diſtinguée du Pere éternel. Le Fils n'eſt pas le Pere; le Pere n'eſt pas le Fils: Le Fils s'eſt fait homme; le Pere ne s'eſt pas fait homme; mais nous confeſſons en même-tems que le Pere & le Fils, quoique deux Perſonnes diſ-

tinguées, ont la même Nature, & ne ſont qu'un ſeul Dieu. Deux vérités que Jeſus-Chriſt enſeigne poſitivement par ces paroles, le *Pere & moi, nous ſommes une même choſe* (1). *EGO ET PATER UNUM SUMUS. Nous ſommes*, au pluriel; voilà la diſtinction du Pere & du Fils : *une même choſe*; voilà l'unité de Nature dans le Pere & dans le Fils.

C'eſt tout autre choſe dans le nouvel Evangile qu'on vous annonce. Quand Jeſus-Chriſt s'y diſtingue de Dieu ſon Pere, ce n'eſt pas du Pere éternel, premiere Perſonne de la Trinité qu'il ſe diſtingue; c'eſt de Dieu un, ſubſiſtant en trois Perſonnes : c'eſt de toute la Trinité. Ainſi comme il s'enſuit, dans les principes de la Foi Catholique, que Jeſus-Chriſt n'eſt pas le Pere éternel, puiſqu'il s'en diſtingue perſonnellement : de même, dans les principes de ces Auteurs, il s'enſuit que Jeſus-Chriſt n'eſt pas Dieu un, ſeul véritable, puiſqu'il ne ceſſe de s'en diſtinguer, en l'appellant ſon Pere. Or ſi Jeſus-Chriſt n'eſt pas Dieu

(1) Joan. X. 30.

un, ſeul veritable, il eſt plus clair que le jour qu'il n'eſt pas véritablement Dieu, & qu'on ne peut lui donner ce nom que dans un ſens impropre.

Serez-vous étonnés après cela de l'interprétation que le Fr. Berruyer donne à ces paroles de l'Apôtre ſaint Paul (1) : *Nous ſçavons qu'il n'y a point d'autre Dieu que le ſeul Dieu.... Nous ne reconnoiſſons qu'un ſeul Dieu, le Pere, qui a donné l'être à toutes choſes, & qui nous a faits pour lui ; & qu'un ſeul Seigneur, Jeſus-Chriſt, par qui toutes choſes exiſtent, & par qui nous ſommes tout ce que nous ſommes ?* Tous les ſaints Docteurs & les Interprétes Catholiques concluent de ce texte, que l'unité de Dieu n'exclud pas la pluralité des Perſonnes Divines. Ils en concluent que Jeſus-Chriſt eſt un même Dieu avec le Pere, puiſqu'il eſt avec lui le créateur de toutes choſes, & que comme c'eſt *du Pere* que toutes choſes tirent leur exiſtence : *Ex quo*

(1) 1. *Corinth. VIII.* 4. & 6. Scimus ..... quòd nullus eſt Deus niſi unus.... Nobis unus Deus, Pater, ex quo omnia, & nos in ipſum ; & unus Dominus Jeſus Chriſtus per quem omnia & nos per ipſum.

omnia :

omnia : c'eſt par Jeſus-Chriſt qu'elles ont été faites & qu'elles exiſtent, *per quem omnia.* Ils remarquent que, comme ces mots, *unus Dominus, Jeſus Chriſtus*, ne ſignifient pas que Jeſus-Chriſt ſoit le ſeul Seigneur à l'excluſion du Pere & du Saint-Eſprit : de même ceux-ci, *unus Deus, Pater*, ne ſignifient pas que le Pere ſeul ſoit Dieu à l'excluſion de Jeſus-Chriſt ſon Fils & du Saint-Eſprit. Enfin ils obſervent, que ſaint Paul, en déſignant Dieu ſous le nom du Pere qui eſt le principe des deux autres Perſonnes, inſinue que Dieu a un Fils, qui eſt Dieu comme lui, & de même ſubſtance que lui (1).

Cette explication Catholique ne plaît pas au Fr. Berruyer. Il y en ſubſtitue une autre, par laquelle il dépouille abſolument Jeſus-Chriſt de la Divinité, en attribuant à Dieu le Pere de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, d'être ſeul la cauſe efficiente & créatrice à l'excluſion de Jeſus-Chriſt, lequel, ſelon lui, n'a eu aucune part dans l'ouvrage de la création, mais que

(1) On peut voir S. Thomas, Cornelius *à Lapide*, & Eſtius ſur cet endroit.

Dieu a ſimplement eu en vue en créant l'univers (1).

Mais qu'eſt-il beſoin d'alléguer ici des textes particuliers, dont nous pourrons avoir occaſion de parler dans la ſuite ? C'eſt ſur le corps entier des Saintes Ecritures, & en particulier ſur tout le Nouveau Teſtament que ces Auteurs ont répandu leur venin, dès qu'ils prétendent que Jeſus-Chriſt n'y eſt annoncé que ſous cette idée, manifeſtement Socinienne, qui le diſtingue du ſeul Dieu véritable.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 122. & 123.* Deus qui Pater eſt Jeſu Chriſti, de quo & nos dicimus, *Pater noſter, Deus unus, quem ſcimus quia unus eſt, & nullus præter* ipſum, Deus eſt *ex quo omnia.* In illo habes cauſam omnipotentem & omnium effectricem, Deum unum, in tribus Perſonis ſubſiſtentem. ..... *Unus Dominus Jeſus Chriſtus, per quem omnia.* En Filium unicum, cauſam moralem, motivam & finalem, propter quem *ex uno Deo Patre* exiſtunt omnia. Si enim ex uno Deo Patre jam omnia exiſtunt tanquam ex causâ effectrice ; quomodo dicerentur facta per Filium tanquam per cauſam efficientem ?

CHAPITRE VIII.

CINQUIÉME GENRE D'ATTAQUE portée à la Divinité de Jesus-Christ par les FF. Hardouin & Berruyer, en ce qu'ils le dépouillent de tous les attributs Divins, & de tous les caractères essentiels de la Divinité.

QUAND le Fr. Berruyer n'auroit eu pour but, en composant sa prétendue *Histoire* Evangélique, que d'enlever à Jesus-Christ tous les caractères essentiels de la Divinité, il n'auroit pas pu s'y prendre autrement qu'il l'a fait. Vous en avez déja vu une multitude de preuves qui ne sont que trop convaincantes. En voici une autre qui ne l'est pas moins, & qui renferme plusieurs branches.

Etre véritablement Dieu, c'est avoir la Nature Divine avec tous les attributs qui lui sont essentiels, l'éternité, l'immensité, la science sans bornes, la toute-puissance, &c. C'est être le créateur de toutes choses : c'est opérer

les miracles par ſa propre vertu : c'eſt produire efficacement la grace & la ſainteté dans les ames, &c. Enlever à Jeſus-Chriſt quelqu'un de ces Divins caractères, c'eſt ne le pas reconnoître pour véritablement Dieu : les lui enlever tous, c'eſt ſe déclarer ouvertement ennemi de ce dogme ſacré. C'eſt néanmoins, comme vous allez le voir, ce que nos deux Religieux ne craignent pas de faire en toute rencontre.

ARTICLE PREMIER.

Le Fr. Berruyer enleve d'un ſeul coup à Jeſus-Chriſt tous les attributs eſſentiels de la Divinité.

LE Fr. Berruyer établit d'abord le principe monſtrueux dont nous avons parlé ailleurs, que le Verbe en qualité de Perſonne en Jeſus-Chriſt, fait abſtraction tant des propriétés de Perſonne Divine, que des attributs eſſentiels de la Divinité. La conſéquence qu'il en tire (1), c'eſt « qu'en

(1) *ibid. pag. 6. & 7.* Verbum .... habet in com-

» parlant de Jeſus-Chriſt, on ne doit
» pas plus lui attribuer la ſcience &
» la puiſſance infinie & éternelle du
» Verbe, que du Pere & du Saint-
» Eſprit; attendu que la puiſſance &
» la ſcience infinie & éternelle n'ap-
» partiennent pas au Verbe, en tant
» qu'il termine dans le tems le com-
» poſé Théandrique; (ou l'Homme-
» Dieu) mais en tant que de toute
» éternité & avant l'Incarnation, il a
» avec le Pere une même Divinité,
» dont la ſcience & la puiſſance infi-
» nie ſont des attributs. Quiconque,
» ajoute-t-il, eſt verſé dans la lecture
» des Evangiles, comprendra aiſé-
» ment combien ce principe contri-
» bue à en faciliter l'intelligence. »

poſito [Theandrico] rationem Perſonæ : hæc autem formalitas, ſeu ratio conſiderandi Verbum, præſcindit à proprietatibus Perſonæ Divinæ notionalibus, attributiſque eſſentialibus.... Unde fit, ut cùm de Jeſu Chriſto ſermo eſt, non magis ipſi tribuatur in cognoſcendo & agendo æterna atque infinita Verbi ſcientia & potentia, quàm Patris & Spiritus Sancti : quoniam potentia & ſcientia illa infinita atque æterna, non Verbi ſunt, ut terminantis in tempore *compoſitum Theandricum ;* ſed Verbi ſunt, ut habentis ab æterno & ante Incarnationem, unam cum Patre & Spiritu Sancto Divinitatem, cujus attributa ſunt omniſcientia, & omnipotentia. Hæc autem quantùm valeant ad Evangeliorum intelligentiam, nemo eſt in illis bene verſatus, qui ſtatim non pervideat.

Si par le Verbe ces Auteurs n'entendent autre choſe, (comme il y a tout lieu de le ſoupçonner) que le deſſein que Dieu a conçu de toute éternité, de produire dans le tems en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, un homme qu'il feroit Dieu, deſſein qui étant en Dieu eſt Dieu même; ce qu'ils diſent ici eſt conſéquent. Car il eſt viſible que Dieu, en exécutant & enfantant en quelque ſorte ce deſſein par la production de Jeſus-Chriſt, ne lui a communiqué réellement ni ſes propriétés perſonnelles, ni aucun de ſes attributs eſſentiels. Mais ſi, comme la Foi nous l'apprend, le Verbe eſt une Perſonne Divine diſtinguée du Pere & du Saint-Eſprit; qui pourra jamais concevoir que le Verbe érernel, en ſe faiſant homme, ne communique pas tout ce qu'il eſt à l'homme qu'il fait une même Perſonne avec lui? Par l'Incarnation Dieu le Verbe eſt homme, & Jeſus-Chriſt homme eſt Dieu le Verbe: c'eſt en cela que conſiſte eſſentiellement l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt. Or ſi Jeſus-Chriſt eſt réellement Dieu le Verbe, il a donc & tous les attributs eſſentiels de la

Nature Divine, puiſque ſans cela il ne ſeroit pas Dieu ; & les propriétés notionelles ou perſonnelles du Verbe, puiſqu'autrement il ne ſeroit pas le Verbe.

Prétendre que le Verbe, en tant que Perſonne en Jeſus-Chriſt, fait abſtraction de ſes attributs eſſentiels & de ſes propriétés perſonnelles, c'eſt prétendre qu'il fait abſtraction de lui-même & de tout ce qu'il eſt : c'eſt anéantir le myſtère de l'Incarnation du Verbe, & n'en conſerver que le nom. Nous l'avons fait voir dans la Section précédente (1).

Il ne s'agit pour le préſent, que de la conſéquence que le Fr. Berruyer tire de ſon principe, & qui eſt un blaſphême manifeſte contre la Divinité de Jeſus-Chriſt. S'il eſt vrai qu'en parlant de Jeſus-Chriſt on ne doive lui attribuer ni la ſcience Divine, ni la toute-puiſſance, ni aucune des perfections infinies qui ſont communes aux trois Perſonnes Divines : il eſt de la derniere évidence que Jeſus-Chriſt n'eſt pas véritablement Dieu. Eſt-on

(1) Voyez ci-deſſus, II. Section, chap. II. art. III. tom. II. pag. 34. & ſuiv.

Dieu ſans avoir la Nature Divine ? Et a-t-on la Nature Divine, ſans avoir les attributs qui lui ſont eſſentiels ? Jeſus-Chriſt n'eſt donc Dieu dans les principes de ce blaſphémateur, que comme il l'eſt dans ceux des Sociniens.

En vain allégue-t-il que les attributs Divins n'étant pas propres au Verbe, mais communs à toute la Trinité, Jeſus-Chriſt n'a pas plus la ſcience & la puiſſance infinie du Verbe, que du Pere & du Saint-Eſprit. C'eſt ainſi que des eſprits vains & préſomptueux *blaſphément ce qu'ils ignorent* (1). Que ne dit-il à pleine bouche, que le Verbe ayant la même Nature que le Pere & le Saint-Eſprit, il ne s'eſt pas plus fait homme que le Pere & le Saint-Eſprit, & qu'ainſi l'Incarnation du Verbe n'eſt qu'une chimere ? Nos Myſtères adorables ont des profondeurs ſacrées, que la Foi révére, & qu'elle n'entreprend pas de pénétrer. Vouloir *ſonder* les abîmes *de la Majeſté* ſuprême, qui *habite une lumiere inacceſſible* à nos foibles regards, c'eſt s'expoſer à être *accablé*

(1) 2. Petr. II. 12. Judæ ℣. 10.

par le poids immenſe de *ſa gloire* (1). Croyons fermement, ſans avoir l'audace de diſputer contre Dieu, que le Verbe s'eſt fait chair, ſans que le Pere ni le Saint-Eſprit ſe ſoient incarnés : croyons que Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt eſt le Verbe incarné : croyons qu'il eſt véritablement Dieu, parceque le Verbe eſt Dieu de toute éternité : croyons qu'il a la même ſubſtance, la même ſcience, la même puiſſance, les mêmes perfections eſſentielles que le Pere & le Saint-Eſprit, quoiqu'il ne ſoit pas la même Perſonne. Voilà ce que Dieu a daigné révéler aux hommes : voilà ce que l'Egliſe Catholique a toujours cru, ce qu'elle a enſeigné invariablement, ce qu'elle a décidé dans une multitude de Conciles : voilà la Foi qui nous fait Chrétiens, & ſans laquelle il n'y a point de ſalut.

Mais comment ce Myſtère incompréhenſible a-t-il pu s'opérer ? C'eſt-là que la Foi s'arrête. Il lui ſuffit d'être pleinement aſſurée que Dieu, qui eſt la vérité même, la révélé : elle ſe

(1) Proverb. XXV. 27. 1. Tim. VI. 16.

ſoumet ſans héſiter à ſa parole : elle impoſe ſilence à tous les vains raiſonnemens d'une fauſſe ſageſſe : elle captive ſans peine & avec confiance ſon entendement ſous le joug aimable de la révélation ; parcequ'elle ne trouve rien de plus raiſonnable que de s'en rapporter à Dieu ſur des vérités infiniment élevées au-deſſus de notre foible raiſon, & dont il n'appartient qu'à lui ſeul de nous donner la connoiſſance.

Au reſte, la difficulté que le Fr. Berruyer fait tant valoir, embarraſſe peu les Théologiens. Sans ſortir de ſa Société, le P. Petau auroit pu lui apprendre tout à la fois la vraie Doctrine de l'Egliſe, & la réponſe à ſon objection. « Il faut, dit ce ſçavant hom-» me (1), conſidérer deux choſes dans » chacune des Perſonnes Divines, » ſçavoir la Nature, qui eſt la même

(1) *Petav. tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 8. de Incarnat. cap. 10. num. 15.* [Reſpondeo] Perſonam Divinam ex duobus conſtare, naturâ & relatione, nec alterutram dici ſolam oportere..... Igitur cùm Perſona Verbi humanæ naturæ conjungi dicitur, non aliud intelligimus, quàm Naturam Divinam cum eâ copulari, non abſolutè præcisèque ſumptam, ſed quatenus determinata eſt & modificata Perſonali Verbi proprietate. Eodem modo Divinitatis attributa omnia, etiam abſoluta & communia Perſonis tribus, cum eâdem humanitate junguntur.

» dans toutes les trois, & les Rela-
» tions ou Propriétés perſonnelles qui
» les diſtinguent. Ainſi, quand la Foi
» nous enſeigne que la Perſonne du
» Verbe eſt unie à une nature hu-
» maine, ce qu'il faut entendre par-
» là, c'eſt que la Nature Divine, con-
» ſidérée, non comme nature préci-
» ſément, mais en tant qu'elle ſubſiſte
» dans le Verbe, & qu'elle eſt déter-
» minée & modifiée par la Propriété
» perſonnelle du Verbe, eſt unie à
» une humanité. C'eſt auſſi de cette
» maniere, que tous les attributs ab-
» ſolus, eſſentiels & communs aux
» trois Perſonnes, ſont unis à l'huma-
» nité de Jeſus-Chriſt, ... c'eſt-à-
» dire, que comme Jeſus-Chriſt, le
» Verbe fait chair, a la Nature Di-
» vine; il a de même la Science, la
» Toute-puiſſance & les autres per-
» fections Divines, communes à toute
» la Trinité; qu'il les a, dis-je, non
» en tant qu'elles ſont communes aux
» trois Perſonnes, mais en tant qu'elles
» ſubſiſtent dans la Perſonne du Ver-
» be, & qu'elles ſont modifiées &
» déterminées par ſa Propriété per-
» ſonnelle de Fils de Dieu. »

Après avoir ainſi dépouillé Jeſus-Chriſt d'un ſeul coup de tous les attributs Divins, ces Auteurs vont les lui enlever chacun en particulier.

ARTICLE SECOND.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt ſon éternité.

Explication Socinienne que le Fr. H. donne à cet oracle du Prophéte Michée, *Egreſſus ejus ab initio, à diebus æternitatis.*

NOus avons déja eu occaſion de parler (1) du Commentaire Socinien que le Fr. Hardouin fait d'un texte prophétique, où l'éternité du Meſſie eſt clairement exprimée. Le Prophéte Michée, en prédiſant que le Meſſie naîtroit dans la petite ville de Bethléem, s'éleve auſſi-tôt à la conſidération de ſa naiſſance éternelle, & le fait voir *ſortant* du ſein du Pere *dès le commencement, dès les jours de l'éternité : ET EGRESSUS EJUS AB INITIO, A DIEBUS ÆTERNITATIS*(2). Les Peres & les Interprétes Catholiques ont vû dans ces paroles une preuve ſenſible de l'éternité de Jeſus-

(1) Voyez ci-deſſus, premiere Section, chap. IV. art. I. tom. I. pag. 429. & ſuiv.

(2) Mich. V. 2.

Chriſt & de ſa génération éternelle. Ce Jéſuite au contraire, ſuivant les traces des Sociniens, n'y voit qu'un homme iſſu d'une ancienne & illuſtre famillle (1).

Il les ſuit de même dans l'explication de ce témoignage rendu à Jeſus-Chriſt par ſaint Jean-Baptiſte : *C'eſt de lui que j'ai dit, il viendra après moi un homme qui m'a été préféré, parce-qu'il étoit avant moi : QUIA PRIOR ME ERAT* (2). Saint Ambroiſe (3), ſaint Auguſtin (4), ſaint Cyrille d'Alexandrie (5), & après eux M. Boſſuet (6), obſervent que le ſaint Précurſeur fonde la juſtice de la prééminence de Jeſus-Chriſt au-deſſus de lui, ſur ce que Jeſus-Chriſt, quoique né après lui ſelon la chair, *étoit* cepen-

Comment il explique ces paroles du S. Précurſeur, *Prior me erat.*

(1) *Hard. in Matth. cap. 2. adnot. ad v.* 5. Verba Michææ quæ ſequuntur : *Et egreſſus ejus ab initio, à diebus æternitatis ;* ſignificant originem hominis ab antiquâ proſapiâ.

(2) Joan. I. 15. & 30.

(3) S. Ambr. lib. 3. de Fide, cap. 10. num. 63. & ſeq.

(4) S. Auguſt. tract. 3. in Joan. num. 7.

(5) S. Cyrill. Alex. comment. in Joan. lib. 1. in cap. 1. v. 15. tom. 4. pag. 97. 98. & 99.

(6) Boſſuet, ſeconde Inſtruct. ſur la Verſion du N. T. de Trévoux, vingt-cinquiéme & vingt-ſixiéme Paſſage, tom. 2. pag. 395. & 396.

dant *avant* lui : expreſſion qui ſuppoſe que Jeſus-Chriſt avoit une autre exiſtence que celle de ſon humanité, & dès-lors une exiſtence néceſſaire, incréée, & éternelle.

Un ſens ſi naturel, & en même-tems ſi ſublime, & ſi digne de *l'ami de l'époux*, n'eſt pas du goût du Fr. Hardouin. Séduit par les faux raiſonnemens d'un Volzogue (1) & des autres Sociniens, il trouve ridicule que ſaint Jean ait fondé la préférence due à Jeſus-Chriſt, ſur ſon ancienneté. Voici donc comment il paraphraſe les paroles du ſaint Précurſeur : *Il m'a été préféré, parcequ'il eſt plus excellent que moi, non parcequ'il eſt Dieu, mais parce qu'il a reçu de Dieu de plus grands dons que moi* (2). « Ces guides aveu-» gles, diroit encore M. Boſſuet (3),

(1) Woltzogenius in hunc locum, tom. 1. Bibl. FFr. Polon. pag. 728. & 729.

(2) *Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 15. Quia prior me erat.* Nemo conſideratè loquens dixerit, Deum eſſe priorem quàm ſe, ſive hoc verbo antiquior intelligatur, ſive præſtantior. Itaque *prior*, hoc loco, potior, dignior, præſtantior, non quia Deus, ſed quia homo majoribus à Deo donis cumulatus, ita exigente hypoſtaticâ humanitatis conjunctione cum Verbo .... at non idonea cauſa videbitur, cur aliquis alteri præferatur, quòd prior, hoc eſt, vetuſtior illo ſit.

(3) M Boſſuet, à l'endroit cité plus haut.

» ne veulent pas voir que ſaint Jean, » en diſant que Jeſus-Chriſt *étoit avant* » *lui*, (quoique né ſix mois après) » attribuoit à Jeſus-Chriſt une autre » naiſſance, c'eſt-à-dire, une naiſſance » éternelle, qui le mettoit naturelle- » ment juſqu'à l'infini au-deſſus de » tous les Prophétes, à cauſe qu'il » étoit Dieu & Fils de Dieu par na- » ture, c'eſt-à-dire, de même dignité, » auſſi-bien que de même eſſence que » ſon Pere. »

Avec quelle énergie l'éternité n'eſt-elle pas exprimée dans ces verſets du Pſeaume CI., que ſaint Paul nous apprend s'adreſſer au Fils de Dieu, Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur : *C'eſt vous, Seigneur, qui au commencement du monde avez affermi la terre ſur ſes fondemens : Les cieux ſont l'ouvrage de vos mains : ils périront, mais pour vous, vous ſubſiſtez. (ou, vous ſubſiſterez) Ils vieilliront tous comme un vêtement : vous les changerez comme un manteau, & ils ſeront changés : mais pour vous, vous êtes toujours le même, & vos années n'éprouveront aucun déchet* (1).

Comment il explique ces paroles du Pſeaume CI, appliqué à J. C. par S. Paul: *Tu autem permanes.* [ou, *permanebis*] Il dit expreſſément que *J. C. n'a pas toujours exiſté*, qu'il *a commencé d'être*, qu'il *a commencé d'être Dieu.*

(1) *Hebr. I.* 8. 10. 11. & 12. Ad Filium autem :,...

Que fait le Fr. Hardouin, pour éluder un texte ſi précis & ſi lumineux? Il ſuppoſe d'abord, ſans aucun fondement, ou plutôt contre toute raiſon, que ſaint Paul, en citant ces paroles, en a changé l'objet & le ſens; & qu'au lieu que dans le Pſeaume, elles renferment une priere & une louange que les Iſraélites adreſſoient à Dieu, il les rapporte comme un diſcours de Dieu à Jeſus-Chriſt homme qu'il a fait ſon Fils (1). C'eſt-à-dire,

Et, Tu in principio, Domine terram fundaſti, & opera manuum tuarum ſunt cœli. Ipſi peribunt, tu autem permanebis: & omnes ſicut veſtimentum veteraſcent, & velut amictum mutabis eos & mutabuntur: Tu autem idem ipſe es & anni tui non deficient.

(1) *Hard. hîc, adnot. ad. v. 10. pag. 649. Et, tu in principio.* Vox ea eſt Iſraelitici populi ad Deum, in Pſalmo CI. 2. At hîc à Paulo ponitur, ut vox Patris, non ad Verbum certè; fieri enim non poteſt ut Verbum Pater alloquatur; ſed, uti ſeries orationis poſtulat, ... ad eumdem Filium ſuum Jeſum. Tu, inquit, quem ego conſtitui Dominum univerſorum, ut homo es; idem ut unus mecum Deus es, *Tu in principio terram fundaſti;* & quæ ſequuntur. Ob id pro eo quod eſt in Pſalmo, *Tu autem permanes*, quod de Deo dicitur, qui abſque initio eſt; hoc loco Pater ad Filium ſuum dicit, *Tu autem permanebis*, ſcilicet ex quo cœpiſti eſſe qualis & quantus es, per unionem cum Verbo meo.... Solus autem Deus permanet, & Chriſtus ejus; ſed quia idem Deus. Propterea mutato tantùm verbo *permanes* in futurum *permanebis*, quod initium exiſtendi præſupponit, ad Chriſtum etiam qui homo eſt; pertinere illum Pſalmi

qu'il impute à ſaint Paul d'avoir pris ce texte ſacré à contre ſens : ce qui rend néceſſairement la preuve que l'Apôtre en tire, vicieuſe & illuſoire.

En ſecond lieu, il prétend que ſaint Paul, pour ajuſter ce texte à ſon but, a changé le verbe, *permanes*, qui eſt au préſent, en *permanebis*, au futur ; & que la raiſon de ce changement eſt que l'exiſtence néceſſaire & éternelle, qui appartient à Dieu, à qui le Pſeaume s'adreſſe, n'appartient pas à Jeſus-Chriſt.

Ainſi, ſelon ſon commentaire, ſaint Paul fait parler Dieu à Jeſus-Chriſt qu'il a fait ſon Fils dans le tems, & lui fait dire : « Pour vous, *DEPUIS* » *QUE VOUS AVEZ COMMENCÉ* » *D'EXISTER, VOUS SUBSISTE-* » *REZ* dans l'état de grandeur & de « dignité où vous êtes. Dieu, ajoute » le Fr. Hardouin, ne dit pas au pré- » ſent, *vous ſubſiſtez ;* mais mettant le » verbe au futur, il dit, *vous ſubſiſ-* » *terez* à l'avenir : ce qui ſuppoſe que » l'exiſtence de Jeſus-Chriſt a eu un » commencement. »

locum, EX QUO DEUS CŒPIT ESSE, hoc eſt, ex quo Verbum caro factum eſt, vidit Apoſtolus peracutè.

Commentaire abſurde & miſérable à tous égards. 1. Parceque dans le texte Grec, c'eſt le même verbe qui eſt rendu par le préſent *permanes* dans la Verſion Latine du Pſeaume, & par le futur *permanebis* dans celle de l'Epître aux Hébreux. 2. Parcequ'il eſt faux que *permanebis* au futur, *vous ſubſiſterez*, ſuppoſe une exiſtence qui a eu un commencement. On dit à Dieu, dans la plus exacte vérité, vous ſubſiſterez toujours, quoiqu'il n'ait point eu de commencement, comme il n'aura point de fin. C'eſt ainſi que le Prophéte Jérémie s'exprime en parlant à Dieu au Chapitre V. de ſes Lamentations : *Tu autem, Domine, in æternum permanebis.* 3. Parceque les paroles qui ſuivent, & que ſaint Paul applique pareillement à Jeſus-Chriſt : *Pous vous, vous êtes toujours le même, & vos années ne défailliront pas*, ou *n'éprouveront aucun déchet*, expriment la durée immuable de l'éternité d'une maniere ſi expreſſe, qu'il n'eſt pas poſſible de leur donner un autre ſens.

C'eſt néanmoins ſur ce ſeul fondement que le Fr. Hardouin enſeigne

qu'à la vérité Jeſus-Chriſt ſubſiſtera toujours, parcequ'il eſt Dieu, *quia idem Deus ;* mais qu'il a commencé d'être, *ex quo cœpiſti eſſe :* c'eſt-à-dire que Jeſus-Chriſt, tout Dieu qu'il eſt au ſens de ce prétendu Interpréte, n'a pourtant pas toujours exiſté.

On ne peut gueres faire une plus grande injure à ſaint Paul, ou plutôt à l'Eſprit de Dieu dont il n'a été que l'organe, que de prétendre que voulant établir par l'Ancien Teſtament l'excellence & la Divinité de Jeſus-Chriſt, il a changé à deſſein l'objet & les termes mêmes d'un texte ſacré qu'il allégue en preuve. En vain ce téméraire eſpére-t-il couvrir le ſcandale d'une licence ſi effrénée, en ajoutant que « l'Apôtre a vu avec beau-» coup de pénétration & de fineſſe, » *peracutè*, que moyennant le chan-» gement du tems d'un verbe, du pré-» ſent au futur, l'endroit du Pſeaume » (qui par lui-même, & dans le ſens » du Prophéte, ſe rapporte à Dieu) » convient auſſi à Jeſus-Chriſt qui eſt » homme ; DEPUIS QU'IL A COM-» MENCÉ D'ÊTRE DIEU, c'eſt-à-» dire, depuis que le Verbe s'eſt fait

» chair. » Est-ce-là justifier S. Paul ? N'est-ce pas plutôt proférer un nouveau blasphême contre Notre-Seigneur Jesus-Christ ? *EX QUO DEUS ESSE CŒPIT : depuis qu'il a commencé d'être Dieu !* Jesus-Christ en tant que Dieu n'a donc pas toujours existé ! C'est un Dieu qui *a commencé d'être Dieu au moment de l'Incarnation*, & qui n'existoit pas auparavant ! C'est un *Dieu récent*, & récemment fait ! Les Chrétiens, en lui rendant le même culte de latrie qu'au Pere éternel, sont donc des Idolâtres, qui transgressent la défense d'adorer aucun *Dieu récent*, *non erit in te Deus recens* (1) ! Sur quoi tomberont les anathèmes de l'Eglise, si de si horribles impiétés ne sont pas foudroyées ?

La même impiété proférée par le Fr. B.

Le Fr. Berruyer mérite aussi le même reproche. Il soutient, comme son *Guide*, que Jesus-Christ n'existe que depuis le moment de l'Incarnation. « C'est à cet instant, dit-il, que Je-» sus-Christ Homme-Dieu a com-» mencé d'exister : *Eo instanti incœpit*

(1) *Psalm. LXXX.* 9. & 10. Audi populus meus & contestabor te.... Non erit in te Deus recens, neque adorabis Deum alienum.

» *esse* (1). Il n'existe, dit-il encore (2), » que par l'Incarnation ; auparavant » il n'étoit que promis & prédestiné » à être un jour le Fils de Dieu. » Il est vrai qu'en ce dernier endroit il ajoute, « ou plutôt, il n'étoit qu'en » tant que Dieu, & point encore » comme Homme-Dieu ; » mais un si foible correctif suffit-il pour excuser une proposition si grossiérement blasphématoire ? 1. Il est inoui qu'on ait jamais distingué dans l'Eglise Jesus-Christ en tant que Dieu, & Jesus-Christ en tant qu'Homme-Dieu. On distingue bien ce qui convient à Jesus-Christ selon sa Nature Divine, & ce qui lui convient selon sa nature humaine : mais le bon sens, aussi-bien que la Religion, ne permettent pas d'opposer Jesus-Christ comme Dieu à Jesus-Christ comme Homme-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 17.* Statim se Evangelista accingit ad ea quæ sunt Domini nostri Jesu Christi hominis-Dei qui eo instanti esse incœpit.

(2) *Ibid. pag. 71. & 72.* Authores sacri spectant directè & immediatè attributa & proprietates.... Jesu Christi hominis-Dei, qui per Incarnationem existit, & ante illam non erat nisi promissus & prædestinatus Filius Dei, aut potiùs non erat nisi ut Deus, nondum ut homo-Deus : erat tantùm per specialem sui quasi partem.

Dieu, parceque le terme *d'Homme-Dieu* exprime tout à la fois les deux natures unies en la Perſonne du Verbe fait chair. 2. Quelle eſt la penſée de cet Auteur, quand il dit qu'avant l'Incarnation Jeſus-Chriſt n'étoit que comme Dieu, *non erat niſi ut Deus?* L'entend-il dans le ſens Catholique, c'eſt-à-dire, reconnoît-il que la Perſonne de Jeſus-Chriſt exiſtoit réellement avant l'Incarnation, & de toute éternité? Ou entend-il ſimplement que Jeſus-Chriſt étoit dans les décrets de Dieu, en tant que *prédeſtiné à être le Fils de Dieu*, & qu'en ce ſens il étoit Dieu, parceque tout ce qui eſt en Dieu eſt Dieu? Peut-on même donner à cette propoſition le ſens Catholique, dans un Auteur qui poſe pour principe, qu'il ne faut pas attribuer à Jeſus-Chriſt les attributs eſſentiels de la Divinité? Jeſus-Chriſt a-t-il pu exiſter réellement & être Dieu de toute éternité, s'il n'a pas les attributs Divins? Ou comment peut-il n'avoir pas les attributs Divins, s'il exiſte, & s'il eſt Dieu de toute éternité?

La même impiété eſt énoncée d'une maniere encore plus intolérable dans

les Défenſes du Fr. Berruyer. Voici comment l'Auteur s'y exprime (1). « Jeſus-Chriſt n'exiſtoit pas avant » l'union, & il a été fait après l'union. » On ne peut donc pas dire qu'il ait » opéré l'union. » Peut-on dire en termes plus poſitifs, que la Perſonne de Jeſus-Chriſt n'a pas toujours exiſté, & qu'elle n'exiſte que depuis l'Incarnation ?

Saint Thomas demande, ſi en parlant de Jeſus-Chriſt ou en le montrant, on peut dire, *cet Homme a commencé d'être* : & il répond que la Foi ne permet pas de parler ainſi, à moins qu'on ne modifie cette propoſition, en ajoutant en tant qu'homme, ou quelque choſe de ſemblable, qui en détermine & en reſtraigne le ſens à la ſeule humanité de Jeſus-Chriſt (2).

Cette impiété confondue par S. Thomas, par J.C. lui-même, & par le Symbole de la Foi.

(1) *Défenſe.... contre le Projet, &c. Reſponſ. ad annotata, pag.* 202. Neque enim Chriſtus, qui *non erat ante unionem*, & qui poſt unionem factus eſt, poteſt dici Divinam unionem operatus eſſe.

(2) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 16. *art.* 9. *in Corp.* Non eſt dicendum quòd ille homo, demonſtrato Chriſto incœperit eſſe, ſi nihil addatur : & hoc duplici ratione : primò quidem, quia hæc locutio eſt ſimpliciter falſa ſecundùm ſententiam Catholicæ Fidei, quâ ponimus in Chriſto unum ſuppoſitum & unam hypoſtaſim, ſicut & unam perſonam. Secundùm hoc enim oportet, quòd in hoc quod dicitur,

« Cette propoſition, dit-il, eſt abſo-
» lument fauſſe, ſelon la Doctrine de
» la Foi Catholique, qui ne recon-
» noît en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule
» hypoſtaſe, non plus qu'une ſeule
» Perſonne. Quand on dit, *cet hom-*
» *me*, en parlant de Jeſus-Chriſt, on
» déſigne une Perſonne éternelle ; &
» il répugne à ſon éternité d'avoir
» commencé d'exiſter. Et qu'on ne
» diſe pas, continue ce ſaint Doc-
» teur, que la nature humaine, dé-
» ſignée par le mot d'homme, a eu
» un commencement. Car ce terme
» étant concret, ce qu'il exprime di-
» rectement & formellement, n'eſt
» pas la nature humaine comme na-
» ture, mais la Perſonne qui a cette
» nature humaine. Or, la perſonne
» qui a la nature humaine en Jeſus-
» Chriſt, eſt une Perſonne éternelle,
» qui n'a point eu de commencement,
» comme elle n'aura jamais de fin. »

iſte homo, demonſtrato Chriſto, deſignetur ſuppoſitum æternum, cujus æternitati repugnat incipere eſſe. Unde hæc eſt falſa, hic homo incœpit eſſe. Nec obſtat, quòd incipere eſſe convenit humanæ naturæ, quæ ſignificatur per hoc nomen, homo : quia terminus in ſubjecto poſitus non tenetur formaliter pro naturâ, ſed magis materialiter pro ſuppoſito, ut ſuprà dictum eſt.

Si

Si la Foi Catholique condamne la propoſition dont ſaint Thomas parle, combien plus doit-on condamner les propoſitions que vous venez de voir, dans leſquelles la Perſonne même de Jeſus-Chriſt eſt bien plus directement exprimée ?

Nos deux Religieux ont-ils pu ſe diſſimuler, qu'en proférant ces blaſphêmes, ils contrediſoient Jeſus-Chriſt même ? Les Juifs lui demandant un jour comment n'ayant pas encore cinquante ans, il pouvoit avoir vu Abraham ; ce Divin Maître leur répondit : *En vérité, en vérité, je vous le dis, je ſuis avant qu'Abraham eût été fait. ANTE QUAM ABRAHAM FIERET EGO SUM* (1). Les Peres & M. Boſſuet, après eux (2), inſiſtent ſur l'énergie de cette expreſſion : *Je ſuis*, qui ne ſignifie pas ſimplement une exiſtence antérieure à la création d'Abraham, mais une exiſtence néceſſaire, éternelle, immuable, qui diſtingue Jeſus-Chriſt de tout ce qui eſt fait dans le tems. Abraham *a été fait ;*

(1) Joan. VIII. 58.

(2) Seconde Inſtr. ſur la Verſion du N. T. de Trevoux, trente-deuxiéme Paſſage, t. 2. p. 399. & 400.

mais Jeſus-Chriſt *eſt*. Son être eſt incréé, toujours le même : il précéde comme il embraſſe tous les tems.

L'éternité du Fils de Dieu eſt encore exprimée clairement dans la priere de Jeſus-Chriſt après la derniere Cène, lorſqu'il dit : *Maintenant, ô mon Pere, glorifiez-moi en vous-même*, ſelon mon humanité, *de cette gloire que j'ai eue en vous avant que le monde fût* (1).

Nous croirions, N. C. F., faire injure à votre Foi, ſi nous nous arrêtions plus long-tems à prouver un dogme ſi certain & ſi capital dans la Religion, & dont toute l'Egliſe fait une profeſſion diſtincte par ces paroles du Symbole de Nicée : *Je crois, ... en un ſeul Seigneur Jeſus-Chriſt, le Fils unique de Dieu, né du Pere avant tous les ſiécles*. Serions-nous donc excuſables, ſi étant chargés de veiller à la conſervation du dépôt, nous ſouffrions, que des Auteurs, qui ſe donnent pour Catholiques, enſeignent que *Jeſus-Chriſt a commencé d'être au moment de l'Incarnation ;* qu'*aupara-*

(1) *Joan. XVIII.* 5. Et nunc, clarifica me tu, Pater, apud temetipſum, claritate quam habui, priuſquàm mundus eſſet, apud te.

vant il n'étoit pas ; qu'il n'exiſtoit pas avant l'union ; qu'il a été fait après l'union ?

Saint Paul exprime l'éternité de Jeſus-Chriſt, en diſant qu'il *étoit hier*, qu'*il eſt aujourd'hui*, & qu'*il ſera le même dans tous les ſiécles* (1). Mais de plus, il nous découvre une image ſenſible de cette vérité dans la maniere pleine de myſtère, dont l'Ecriture parle du Grand Prêtre Melchiſedech, figure de Jeſus-Chriſt, ſans faire aucune mention de ſon pere, ni de ſa mere, ni de ſa généalogie, ni du commencement, ni de la fin de ſa vie (2). Des Interprétes qui veulent qu'on ne conſidére Jeſus-Chriſt que comme un *Fils de Dieu fait dans le tems*, pourroient-ils laiſſer ſubſiſter dans S. Paul cette preuve de l'éternité du Fils de Dieu ?

Ces deux Auteurs enlevent à l'Egliſe la preuve de l'éternité de J C. marquée par S. Paul dans la maniere dont l'Ecriture parle de Melchiſedech figure de J. C.

Auſſi malgré l'autorité & l'évidence de ce Texte, le Fr. Berruyer n'a pas craint d'avancer dans la premiere

(1) *Hebr. XIII.* 8. Jeſus Chriſtus heri, & hodie, ipſe & in ſæcula.

(2) *Hebr. VII.* 3. Sine patre, ſine matre, ſine genealogiâ, neque initium dierum, neque finem vitæ habens, aſſimilatus autem Filio Dei, manet Sacerdos in perpetuum.

Partie de ſon *Hiſtoire du Peuple de Dieu* (1), que la raiſon pour laquelle « la généalogie, la naiſſance, la mort, » le nom du pere & de la mere de » Melchiſedech nous ſont inconnus, » c'eſt apparemment parcequ'il deſ- » cendoit de la race proſcrite de Cha- » naan, & que Dieu n'a pas voulu que » la gloire de ce vertueux deſcendant » de Peres corrompus rejaillît ſur ſa » famille. »

Qui a révélé à ce téméraire une pareille anecdote ? N'eſt-ce pas tromper indignement les Fidéles, après leur avoir annoncé une *Hiſtoire tirée des ſeuls Livres ſaints*, de la remplir d'une multitude de traits de cette eſpece, dont il n'y a pas le moindre veſtige dans ces Livres ſacrés ? Pourquoi ſuppoſer ici une raiſon imaginaire du ſilence de l'Ecriture ſur le commencement & ſur les ancêtres de Melchiſedech, tandis que le Saint-Eſprit a daigné nous en découvrir la véritable cauſe par l'organe de ſaint Paul, qui eſt le deſſein que Dieu a eu de nous tracer en la perſonne de ce Prêtre du

(1) Berr. tom. 1. liv. 2. pag. 111. premiere Edit. in-4°. & p. 108. & 109. ſeconde Edit. in-12.

Très-Haut, une image de l'éternité du Fils de Dieu : *Assimilatus autem Filio Dei ?*

Revenons au texte de saint Paul. Les FF. Hardouin & Berruyer le corrompent sans pudeur dans leur paraphrase, en y faisant parler ainsi l'Apôtre (1). « On n'y trouve point non plus » (dans ce que l'Ecriture dit de Mel» chisedech) aucune mention du » commencement DE SON SACERDOCE, » & de la fin de sa vie : » Mais, ajoute le Fr. Hardouin (2), « afin qu'il eût » quelque ressemblance avec le Fils de » Dieu, qui est Prêtre pour toujours » & sans fin, les Livres saints ne disent » point que le Sacerdoce de Melchi» sedech ait fini. »

La falsification est manifeste. Ce n'est pas du Sacerdoce de Melchisedech, mais de sa personne même, que saint Paul remarque que l'Ecriture ne fait aucune mention de *son Pere, de*

(1) Berr. 3. part. tom. 4. pag. 297.

(2) *Hard. in Ep. ad Hebr. c. 7. paraphr. v. 3. p. 657. col. 1.* Neque etiam ibi commemoratur vel initium Dierum SACERDOTII ejus [Melchisedeci] vel vitæ finis ; sed ut esset aliquatenus similis Filio Dei, qui Sacerdos est in æternum, & sine fine, sacerdotium Melchisedeci aliquando desiisse non dicitur in sacris litteris.

ſa mere, du commencement & de la fin de ſa vie, & qu'en cela, il porte la reſſemblance du Fils de Dieu, *neque initium dierum, neque finem vitæ habens, aſſimilatus autem Filio Dei.* Ces Interprétes au contraire, pour faire diſparoître la preuve de l'éternité de Jeſus-Chriſt, renfermée dans le raiſonnement de ſaint Paul, appliquent au Sacerdoce de Melchiſedech, figure de celui de Jeſus-Chriſt, ce que l'Apôtre dit de la perſonne même de Melchiſedech, figure de la Perſonne de Jeſus-Chriſt, qui eſt éternelle, *ſans commencement & ſans fin*; caractère qui n'appartient pas réellement à Melchiſedech, mais qui eſt figuré par la maniere myſtérieuſe dont l'Ecriture parle de lui, ſans marquer ni *le commencement de ſes jours, ni de la fin de ſa vie*, NEQUE INITIUM DIERUM, NEQUE FINEM VITÆ HABENS; ASSIMILATUS AUTEM FILIO DEI.

Le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt durera éternellement; mais il a eu un commencement. La Perſonne même de Jeſus-Chriſt n'a point eu de commencement, comme elle n'aura jamais de

fin. Diſtinguons toujours en lui ce qu'il eſt de toute éternité, en tant que Dieu, & ce qu'il a été fait dans le tems. Dans le tems il s'eſt fait homme : il a été fait Prêtre, Médiateur, Chriſt, Seigneur, Héritier de toutes choſes ; mais il eſt de toute éternité le Fils de Dieu, parcequ'il eſt né de Dieu le Pere avant tous les ſiécles : *Ex Patre natum ante omnia ſæcula.* C'eſt de cette éternité du Fils de Dieu que ſaint Paul nous découvre une figure ſenſible, dans le ſilence de la Genèſe ſur le commencement & ſur la fin de Melchiſedech : & c'eſt ce dogme que nos deux Religieux s'efforcent de faire diſparoître en cet endroit comme par-tout ailleurs.

La préexiſtence de Jeſus-Chriſt à ſon Incarnation, & par conſéquent ſon éternité, eſt évidemment ſuppoſée dans tous les textes de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt déclare, qu'il eſt *deſcendu du ciel*, & que Dieu *le Pere l'a envoyé dans le monde.* En effet, ſi le Pere a *envoyé ſon Fils* unique dans le monde en le faiſant homme, le Fils de Dieu exiſtoit donc avant que de ſe

Ils lui enlevent la preuve contenue dans tous les endroits de l'Ecriture où il eſt dit que *J. C. eſt deſcendu du Ciel, & que le Pere a envoyé ſon Fils dans le monde.*

faire homme. Si le Fils de Dieu eſt *deſcendu du ciel* en s'incarnant, il exiſtoit donc avant que d'habiter avec les hommes par l'humanité qu'il a priſe. Cette double preuve, répandue en cinquante endroits du Nouveau Teſtament, affermit de plus en plus dans l'ame des lecteurs fidéles, la croyance de la Divinité & de l'éternité de Jeſus-Chriſt; & en même-tems elle les pénétre d'amour, de reſpect, de reconnoiſſance, & de confiance pour un Dieu, qui par un prodige incomprehenſible de miſéricorde, s'eſt abaiſſé juſqu'à ſe rendre ſemblable à nous, pour nous délivrer du péché, nous réconcilier avec Dieu ſon Pere, & nous procurer la vie bienheureuſe & éternelle.

Toutes ces preuves ſont encore enlevées à l'Egliſe par les FF. Hardouin & Berruyer. Ils prétendent que le Fils de Dieu qui a été envoyé dans le monde par le Pere, n'eſt pas le Verbe coéternel au Pere, mais l'humanité de Jeſus-Chriſt; & que c'eſt elle auſſi qui eſt *deſcendue du ciel.*

Nous ne répéterons pas ce que nous

avons dit ailleurs touchant la Miſſion du Verbe éternel par le Pere (1); mais il eſt néceſſaire de dire un mot ſur les endroits de l'Evangile où le Fils de Dieu aſſure qu'il eſt *deſcendu du ciel.*

Aucun de vous, N. C. F., n'ignore le ſens de ces Divines paroles. Vous ſçavez que Jeſus-Chriſt eſt le Fils unique de Dieu, coéternel au Pere. Vous ſçavez qu'encore que Dieu ſoit préſent par-tout par l'immenſité de ſon eſſence, l'Ecriture nous le fait conſidérer comme habitant particuliérement dans le ciel, parceque le ciel eſt comme le Trône de ſa Gloire, que c'eſt-là que les ſaints Anges & les Bienheureux le voient ſans nuage & le louent à jamais, que c'eſt-là auſſi que nous devons porter ſans ceſſe tous les déſirs de notre cœur. Vous ſçavez enfin que quand on dit que le Fils de Dieu eſt deſcendu du ciel, ces paroles ne ſignifient pas qu'en ſe faiſant homme & en paroiſſant ſur la terre, il ait ceſſé d'être dans le ciel, ou qu'aupa-

(1) Voyez ce qui a été dit, premiere Section, chap. V. tom. I. pag. 452. & ſuiv.; ſeconde Sect. chap. II. art. II. tom. II. pag. 31. & ſuiv.; & ci-deſſus, chap. V. art. V. tom. II. pag. 450. & ſuiv.

ravant il n'ait pas été ſur la terre, ou que ſa Divinité ait paſſé d'un lieu en un autre; mais qu'en prenant un corps ſemblable au nôtre, il s'eſt rendu viſible ſur la terre, où il n'étoit auparavant que d'une maniere inviſible par la préſence de ſa Divinité.

Non-ſeulement l'Egliſe Catholique a toujours entendu ainſi ces paroles Evangéliques, mais elle a voulu & elle veut que tous ſes enfans en faſſent une profeſſion expreſſe, en l'inſérant dans le Symbole de la Foi, qu'elle leur fait ſi ſouvent réciter dans la célébration des ſaints Myſtères. *Je crois*, y diſons-nous, ... *en un ſeul Seigneur Jeſus-Chriſt, le Fils unique de Dieu, né du Pere avant tous les ſiécles, ... qui pour l'amour de nous hommes, & pour notre ſalut eſt deſcendu des cieux, qui s'eſt incarné dans le ſein de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Eſprit, & qui s'eſt fait homme.*

Au mépris d'une Formule de Foi ſi poſitive, ſi ancienne, & ſi ſolemnelle, les FF. Hardouin & Berruyer oſent ſoutenir que ce n'eſt pas le Fils de Dieu, coéternel au Pere, mais

l'humanité de Jeſus-Chriſt faite dans le tems Fils de Dieu, qui eſt deſcendue du ciel. Pour en venir là, quelle violence ne faut-il pas faire au texte ſacré & à la ſignification propre & naturelle des termes ? N'importe : il n'y a rien que ces Auteurs n'entreprennent, pourvu qu'ils anéantiſſent tout ce qui prouve l'éternité de Jeſus-Chriſt. Par le ciel, diſent-ils, il ne faut pas entendre le ciel même, mais la Divinité, ou la Trinité, qui eſt dans le ciel. Lors donc que Jeſus-Chriſt dit qu'il eſt deſcendu du ciel, cela ſignifie que ſon humanité eſt en Dieu, ou unie à Dieu qui habite dans le ciel, & que c'eſt de Dieu qu'elle a reçu la connoiſſance des vérités qu'elle a enſeignées aux hommes.

C'eſt ainſi que le Fr. Hardouin explique entr'autres, ces ſublimes paroles de Jeſus-Chriſt à Nicodème : *Nul homme n'eſt monté au ciel, ſinon celui qui eſt deſcendu du ciel, le Fils de l'Homme qui eſt dans le ciel* (1). La plus courte & la plus ſimple interpré-

(1) *Joan. III.* 13 Nemo aſcendit in cœlum, niſi qui deſcendit de cœlo, Filius hominis qui eſt in cœlo.

tation de ce verſet, dit-il (1), « c'eſt » que nul homme n'a connu la Tri- » nité, que celui qui eſt dans la Tri- » nité, le Fils de l'Homme qui eſt » dans la Trinité; c'eſt-à-dire, qui eſt » uni au Verbe. Car dans ſaint Jean, » quand il parle de Jeſus-Chriſt, le » ciel, c'eſt la Trinité même qui eſt » dans le ciel. » Cela eſt net : ainſi, ſelon lui, ce n'eſt pas le Verbe éternel, mais l'humanité de Jeſus-Chriſt, ou le Fils de l'Homme uni au Verbe & diſtingué du Verbe, qui eſt deſcendu du ciel.

Remarquez, s'il vous plaît, qu'excepté le mot de *Trinité*, qu'on trouve ici, & que l'auteur entend à ſa façon, ce commentaire eſt préciſément celui de Voltzogue (2) & des autres Sociniens.

(1) *Hard. adnot. ad hunc verſ.* Breviorem multò ac ſimpliciorem hujus ſententiæ interpretationem hanc eſſe arbitramur : nemo enim aſcendit ad Trinitatem, id eſt, nemo adhuc novit Trinitatem, niſi qui deſcendit de Trinitate, Filius hominis qui eſt in Trinitate, id eſt unitus Verbo. Nam cœlum apud Joannem, cùm de Chriſto agitur, ipſa Trinitas eſt, quæ in cœlo eſt.

(2) *Woltzogenius in hunc locum, tom. 1. Bibl. FFr. Polon. pag. 749. col. 2. In Cœlum aſcendere*, hoc in loco ſignificat arcana atque myſteria cœleſtia ſcrutari ac noſſe, ... ita ut ſenſus ſit : nemo ſcit atque in-

C'eſt ſur le même modéle que le Fr. Berruyer explique auſſi cet endroit de l'Evangile. Voici la paraphraſe qu'il en fait (1). « *Perſonne n'eſt monté* » *au ciel* pour y puiſer la ſcience de » Dieu, *ſi ce n'eſt celui qui eſt deſcendu* » *du ciel* pour l'inſtruction & le ſalut » du monde, c'eſt-à-dire *le Fils de* » *l'Homme*, premier né des hommes, » qui en converſant & vivant ſur la » terre, ne laiſſe pas d'*être* actuelle- » ment *dans le ciel.* »

Rappellez-vous toujours que dans ſon Dictionnaire, le Fils de Dieu & le Fils de l'Homme ſont l'humanité même de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même. Vous demanderez ſans doute, comment Jeſus-Chriſt a pu dire avec vérité que ſon humanité eſt deſcendue du ciel? Comment il a pu ajouter qu'en ce moment même où il parloit ſur la terre, ſon humanité étoit *actuellement dans le ciel?* Le Fr. Berruyer eſt forcé d'avouer que *ces expreſſions*, dans le ſens qu'il

elligit cœleſtia præter eum quem dedit Deus homibus doctorem ac magiſtrum, adeoque eum perfectiſſimâ cognitione rerum cœleſtium implevit.

(1) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 3. p. 246. 247. 248.

leur donne, *étoient un peu énigmatiques.* Voyons quelle ſolution il va donner à ſon énigme.

« Par le ciel, dit-il, que nous regardons comme le Trône de Dieu, » Jeſus-Chriſt entend le ſein même de » la Divinité, c'eſt-à-dire, les trois » Perſonnes Divines, qui ..... ne » ſont qu'un ſeul Dieu. C'eſt-là où le » Fils de l'Homme eſt monté au moment que l'humanité ſainte conçue » dans le ſein de la Vierge, a été unie » au Verbe en unité de Perſonne. » C'eſt encore de-là que le Fils de » l'Homme eſt deſcendu, lorſqu'en » qualité de Fils unique de Dieu & » de chef du genre humain, il eſt » venu enſeigner les hommes & ſe » ſacrifier pour eux. C'eſt-là d'où le » Fils de l'Homme ne ſort jamais, » pas même dans le tems qu'il vit & » qu'il ſe montre ſur la terre; parce- » que, depuis le moment de l'Incar- » nation, l'Homme-Dieu eſt tout à la » fois & un homme comme nous, ... & » le Dieu ſouverain que nous adorons » dans le ciel. De-là vient que Jeſus- » Chriſt.... a droit d'être admis au » conſeil de Dieu ſon Pere, » (c'eſt-

à-dire, de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes.) « C'eſt ainſi que le Fils de » l'Homme, en qualité de Fils de » Dieu, reçoit ſur la Nature de Dieu, » ſur les attributs de la Divinité, & » ſur la maniere de l'union du Verbe » avec l'humanité, les ineffables con- » noiſſances dont ſeul il a le pouvoir » de faire part aux hommes. C'eſt » pour cela .... que les connoiſſances » néceſſaires à remplir ſa Miſſion ſur » la terre lui ſont communiquées. » C'eſt à ce titre que tous ſes déſirs » efficaces & abſolus ſont exaucés.... » Le ſeul Jeſus Fils unique de Dieu, » avoit puiſé dans le ſein de la » Divinité même comme Homme- » Dieu, en vertu de l'union de la » ſainte humanité avec le Verbe, les » tréſors de la ſageſſe & de la ſcience : » il avoit ſondé juſqu'aux profondeurs » de Dieu ; & en qualité de Docteur » des hommes, il devoit faire de ces » ſublimes connoiſſances, le fond de » la nouvelle Religion, qu'il venoit » ſubſtituer au culte de Moyſe. »

Que de paroles, pour ne dire au fond que ce que le Fr. Hardouin avoit renfermé en cinq ou ſix lignes ! Tout

ce pompeux étalage de grandes phraſes ſe réduit à dire, d'une façon plus enveloppée & plus ſéduiſante, que Jeſus-Chriſt n'eſt pas deſcendu du ciel; qu'il n'exiſte, & qu'il n'eſt Dieu que depuis le moment de l'Incarnation. Les Sociniens, voulant éluder les textes Evangéliques, où Jeſus-Chriſt déclare qu'il eſt deſcendu du ciel, ont imaginé qu'il y eſt en effet monté, & qu'il en eſt deſcendu avant que d'exercer la fonction de Docteur des hommes, & que c'eſt dans le ciel qu'il a appris les vérités qu'il devoit enſeigner. Le tour que prennent nos deux Religieux, eſt un peu différent; mais il conduit au même but. Ils ne font pas monter Jeſus-Chriſt au ciel, mais, par un ſtyle métaphorique, ils diſent qu'il eſt *monté dans le ſein de la Divinité* au premier inſtant de ſa conception, c'eſt-à-dire, que les ſecrets de Dieu lui ont été découverts, & qu'il a *puiſé en Dieu les ſublimes connoiſſances néceſſaires pour remplir ſa Miſſion.* Comme, ſelon eux, *l'Homme-Dieu* & *le Fils de Dieu* c'eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même; c'eſt elle

auſſi, dans leur idée, qui eſt deſcendue du ciel : c'eſt elle qui converſant *ſur la terre*, étoit *actuellement dans le ciel* ; non qu'elle y fût réellement, mais parcequ'elle étoit unie au Verbe ou à la Divinité, qui eſt dans le ciel ; c'eſt elle qui en ce ſens ne ſort jamais du ciel, parcequ'elle eſt toujours unie à la Divinité. Quel étrange Commentaire !

Il n'y a dans tout ce long diſcours qu'un ſeul mot qui paroiſſe attribuer à Jeſus-Chriſt quelque choſe de plus que ce que les Sociniens lui attribuent. C'eſt lorſque le Fr. Berruyer dit que *DEPUIS LE MOMENT DE L'INCARNATION l'Homme-Dieu eſt tout à la fois & un homme comme nous, & le Dieu ſouverain que nous adorons dans le ciel.* Mais que ces paroles ne vous éblouiſſent pas. Premiérement, vous n'avez pas oublié que dans les principes de cet Auteur, *l'Homme-Dieu*, comme *le Fils de Dieu*, c'eſt *l'humanité même unie au Verbe* (1). Or il ſeroit impie

(1) *Berr. 2. part. t. 8. p. 31.* Hominem-Deum, ... ſive, QUOD IDEM EST, ſanctiſſimam Chriſti humanitatem... unitam... cum Perſonâ unâ Divinâ. *Et p. 4.* Sive, QUOD IDEM EST, Jeſus Chriſtus homo-Deus, vel humanitas illa Chriſti ſanctiſſima.

de penſer que l'humanité de Jeſus-Chriſt ſoit le *Dieu ſouverain*, ſi ce n'eſt en figure, par pure repréſentation, dans un ſens métaphorique & tout à fait impropre. Secondement, faites attention à cette clauſe reſtrictive, *DEPUIS LE MOMENT DE L'INCARNATION*. Dire que Jeſus-Chriſt eſt *le Dieu ſouverain depuis l'Incarnation*, c'eſt dire qu'il ne l'eſt pas de toute éternité, & par conſéquent qu'il ne l'eſt pas véritablement. Car il eſt eſſentiel au Dieu ſouverain d'être éternel & de précéder tous les tems. Un Dieu qui n'eſt Dieu que *depuis l'Incarnation*, ou, ſelon l'expreſſion du Fr. Hardouin, qui a commencé d'être Dieu, *ex quo Deus cœpit eſſe*, ne peut être le Dieu ſouverain que de nom. Troiſiémement, ſi le Fr. Berruyer croyoit ſincérement avec tous les Chrétiens, que Jeſus-Chriſt, dans le tems même qu'il parloit & agiſſoit ſur la terre ſelon ſa nature humaine, étoit véritablement dans le ciel par l'immenſité de ſa Nature Divine; que ne le diſoit-il nettement, ſur tout y étant conduit par le texte même qu'il avoit à commenter, & où ce dogme

eſt exprimé en termes formels : *Filius hominis qui eſt in cœlo ?* A quoi bon ce circuit affecté de paroles : *Depuis le moment de l'Incarnation l'Homme-Dieu eſt .... le Dieu ſouverain que nous adorons dans le ciel*, ſinon pour inſinuer que Jeſus-Chriſt converſant ſur la terre, n'étoit pas réellement dans le ciel, mais qu'il étoit ſimplement uni au Dieu ſouverain, lequel Dieu ſouverain eſt dans le ciel ? N'eſt-ce pas-là préciſément l'explication des Sociniens ?

Voilà cependant la clé que cet Auteur vous préſente, pour avoir une exacte connoiſſance de Jeſus-Chriſt, & pour entrer dans l'intelligence de cette multitude de textes du Nouveau Teſtament, qui portent que Jeſus-Chriſt eſt deſcendu du ciel.

Faut-il s'étonner qu'il s'en ſerve lui-même en toute occaſion ? Voici, par exemple, comment il paraphraſe ce témoignage que ſaint Jean-Baptiſte a rendu à Jeſus-Chriſt (1) : *Celui qui eſt venu d'en haut, ... qui eſt venu du ciel, eſt au-deſſus de tous.* « Sçachez,

(1) Joan. III. 30.

» que celui qui vient d'en haut, *QUI* » *HABITE DANS LE SEIN DE LA* » *DIVINITÉ*, qui eſt Dieu & hom- » me tout enſemble, & le Fils unique » de Dieu, ne peut être mis en com- » paraiſon avec aucun homme (1). » Quand on ſçait que chez ces Auteurs *le Fils unique de Dieu* n'eſt autre choſe que l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même, l'illuſion & l'impiété de ce commentaire ſautent aux yeux.

Il s'en ſert de même pour expliquer l'endroit de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt enſeigne qu'il eſt *le pain vivant qui eſt deſcendu du ciel* (2). « Le pain dont je » vous parle, fait-il dire au Sau- » veur (3), & ce pain que mon Pere » (Dieu en trois Perſonnes) « vous » offre & qu'il vous donne, eſt véri- » tablement deſcendu du ciel, c'eſt- » à-dire, *DU SEIN DE LA DIVI-* » *NITÉ QUI HABITE DANS LE* » *CIEL* comme dans le Palais de ſa » Gloire. Les Juifs, ajoute-t-il (4),

(1) Berr. ibid. tom. 2. liv. 3. pag. 261.
(2) Joan. VI. 32. & 33.
(3) Berr. 2. part. tom. 3. liv. 6. pag. 139.
(4) Ibid. pag. 143. & 144.

» comprirent fort bien que Jeſus-
» Chriſt vouloit leur faire entendre
» que le Chriſt, en tant que Dieu,
» étoit dans le ciel, ou DANS LE SEIN
» DE DIEU, avant le tems de ſa naiſ-
» ſance ſur la terre. » Pourquoi ne pas dire qu'il étoit dans le ſein du Pere éternel ? Jeſus-Chriſt *en tant que Dieu*, n'eſt pas dans le ſein de la Divinité : il eſt Dieu même & la Divinité même ; &, en tant que Verbe, ſeconde Perſonne de la Trinité, il eſt dans le ſein de Dieu le Pere, qui l'engendre continuellement, & non dans le ſein de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes. De plus, que ſignifient ces paroles : *Le Chriſt, en tant que Dieu, étoit dans le ſein de Dieu avant le tems de ſa naiſſance ſur la terre ?* Quand on eſt au fait des principes de l'Auteur, peut-on ſe diſſimuler qu'il ne veut dire autre choſe, que ce qu'il exprime ailleurs plus diſertement ; ſçavoir, que le Chriſt, *avant ſa naiſſance ſur la terre, étoit dans la prédeſtination* de Dieu : c'eſt en ce ſens-là qu'*il étoit dans le ſein de Dieu* ou *de la Divinité* (1).

(1) Ibid. tom. 8. pag. 71. & 72.

Inutilement rapporterions-nous un plus grand nombre d'exemples : n'en voilà que trop pour vous convaincre que ces Interprétes ont entrepris de faire diſparoître des Livres ſaints, ou plutôt, de combattre ouvertement le dogme de l'éternité de Jeſus-Chriſt, & de ſa préexiſtence réelle à ſa naiſſance humaine.

ARTICLE III.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt ſon immenſité.

J. C. eſt préſent par-tout ſelon ſa Nature Divine.

COMME la Foi nous apprend que Jeſus-Chriſt eſt de toute éternité ſelon la Nature Divine, quoique ſelon ſa nature humaine il ait eu un commencement ; elle nous apprend auſſi qu'en tant que Dieu, il eſt préſent par-tout, par l'immenſité de ſon eſſence, quoiqu'en tant qu'homme, il ne ſoit pas par-tout. Lorſque ce Divin Sauveur converſoit ſur la terre, il alloit d'une ville à une autre, & il n'étoit, ſelon ſon humanité, que dans un ſeul lieu. Depuis ſon Aſcenſion,

il n'eſt, ſelon cette même humanité, qu'au ciel & au ſaint Sacrement. Mais, ſelon ſa Nature Divine, dit ſaint Auguſtin (1) : « Il eſt toujours préſent » en tout lieu. Car il eſt la vraie lu» miere, qui luit même dans les téné» bres, quoique les ténébres ne la » comprennent pas. Il eſt cette vertu, » cette ſageſſe de Dieu, dont il eſt » écrit, *qu'elle atteint avec force d'une* » *extrémité juſqu'à l'autre, & qu'elle* » *gouverne tout avec douceur*.... Dieu » & l'homme en Jeſus-Chriſt eſt une » ſeule & unique Perſonne, un ſeul » & même Jeſus-Chriſt.... Il eſt par-

(1) *S. Auguſt. Epiſt.* 187. *aliàs* 57. *ad Pardenum cap.* 3. *&* 4. *num.* 7. 10. 14. 15. Homo-Chriſtus illo die [quo mortuus eſt,] ſecundùm carnem in ſepulchro, ſecundùm animam in inferno futurus erat. Deus verò idem ipſe Chriſtus ubique ſemper eſt. Eſt enim lux quæ lucet etiam in tenebris, quamvis eam tenebræ non comprehendant. Eſt virtus & ſapientia Dei de quâ ſcriptum eſt, quod *attingat à fine uſque in finem fortiter, & diſponat omnia ſuaviter*... . Una enim perſona Deus & homo eſt, & utrumque eſt unus Chriſtus Jeſus : ubique per id quod Deus eſt, in cœlo autem per id quod eſt homo .... Sed ſic Deus eſt per omnia diffuſus, ut non ſit qualitas mundi, ſed ſubſtantia creatrix mundi, ſine labore regens, & ſine onere continens mundum. Non tamen per ſpatia locorum quaſi mole diffuſus, ita ut in dimidio mundi corpore ſit dimidius, & in alio dimidio, dimidius, atque ita per totum totus ; ſed in ſolo cœlo totus, & in ſolâ terrâ totus, & in cœlo & in terrâ totus, & nullo contentus loco, ſed in ſe ipſo utique totus.

» tout en tant que Dieu ; & en tant » qu'homme il eſt dans le ciel.... Dieu » eſt par-tout ; il y eſt non comme » une qualité de l'univers, mais com- » me l'Etre ſuprême qui a créé l'uni- » vers, qui le gouverne ſans travail, » qui le ſoutient ſans en être chargé. » Il y eſt, non comme une ſubſtance » étendue, qui correſponde aux diffé- » rens eſpaces des lieux, en ſorte » qu'il ſoit par une partie de ſon être » dans une moitié de l'univers, & » dans l'autre moitié par une autre » partie, & tout entier dans la tota- » lité ; mais de telle ſorte qu'il eſt » tout entier dans le ciel ſeul, tout » entier dans la terre ſeule, ſans être » renfermé dans aucun lieu, & que » par-tout il eſt tout entier en lui- » même. »

Ce Saint rend cette vérité ſenſible, autant qu'elle peut l'être (1), par une comparaiſon tirée de l'ame humaine qui eſt toute entiere dans tout le corps, & toute entiere dans chaque partie du corps. Mais les comparaiſons des choſes humaines avec les attributs Divins ſont toujours imparfaites. Notre ame étant une ſubſtance finie

finie & bornée, n'exiſte que dans le corps qu'elle anime, ſi ce n'eſt quand elle en eſt ſéparée par la mort; & comme elle n'eſt pas le principe de ſon être, ce n'eſt pas en elle-même qu'elle habite, mais en Dieu, qui contient, conſerve & ſoutient tout, ce qu'il a créé : au lieu que Dieu, dont l'eſſence eſt infinie, exiſte par-tout; & que par-tout c'eſt en lui-même qu'il exiſte.

Des Auteurs qui oſent attaquer l'éternité de Jeſus-Chriſt, reſpecteroient-ils davantage ſon immenſité ? Vous avez déja vû dans l'article précédent, qu'en effet ils la lui ôtent, par l'interprétation qu'ils donnent à ces Divines paroles : *Nul homme n'eſt monté au ciel, ſinon celui qui eſt deſcendu du ciel, le Fils de l'Homme qui eſt dans le ciel;* paroles qui ne prouvent pas moins l'immenſité de Jeſus-Chriſt ſelon ſa Nature Divine, que l'éternité de ſon exiſtence. Car, comme ſaint Fulgence le remarque (1) : « C'eſt une ſeule & même Perſonne,

Comment les FF. H. & B. expliquent ces paroles de J. C. [Joan. III. 13.] *Filius hominis qui eſt in cœlo.*

(1) *S. Fulgent. fragm.* 33. *ex lib.* 9. *de Invocat. Trinitatis.* Unus igitur idemque eſt Filius hominis, qui & ſecundùm ſolam carnem verè traditus, & verè interfectus, die tertio reſurrexit, & ſecundùm ſolam divinitatem totus in terrâ & totus in cœlo fuit,

» qui, ſelon ſon humanité ſeule, a » été véritablement miſe à mort, & » eſt reſſuſcitée le troiſiéme jour; & » qui, ſelon ſa Divinité ſeule, étoit » toute entiere ſur la terre & toute » entiere dans le ciel, lorſque n'étant, » ſelon ſon humanité, qu'en un ſeul » lieu de la terre, elle parloit ainſi » d'elle-même avec vérité. » Mais, au mépris de l'Egliſe qui a toujours conſidéré ce texte comme un témoignage très-exprès de la Divinité & de l'immenſité de Jeſus-Chriſt, nos deux Jéſuites s'obſtinent à n'y voir que ſon humanité unie à *la Divinité qui eſt dans le ciel.*

Preuve déciſive de la Divinité de J.C. que Caſſien a tirée de ce Texte contre Neſtorius.

Caſſien oppoſoit autrefois ce même texte à Neſtorius, comme une preuve ſans réplique de la Divinité de Jeſus-Chriſt & de l'unité de ſa Perſonne. « Faites attention, lui diſoit il (1),

quando ſecundùm carnem in terrâ tantùm poſitus, illa de ſe veraciter dixit.

(1) *Caſſian. lib. 4. de Incarnatione, cap. 6.* Deus hoc dixit: .... Verbum ejus ſumma ratio eſt, Removeo argumenta: Removeo diſputationes: ſola mihi ad credulitatem ſufficit perſona dicentis. Non licet mihi de fide dicti ambigere; non licet deliberare.... *Nemo*, inquit, *aſcendit in cœlum, niſi qui deſcendit de cœlo, filius hominis qui eſt in cœlo.* Verbum utique Patris ſemper in cœlo fuit: & quomodo ille filium hominis ſemper in cœlo fuiſſe memoravit? In-

(& nous le disons après lui à de nouveaux Nestoriens ;) « faites atten-
» tion à ces paroles du Fils de Dieu.
» C'est un Dieu qui parle.... Sa parole
» est la souveraine raison. Je m'abs-
» tiens ici de tout raisonnement. J'é-
» loigne toute dispute. L'autorité de
» celui qui parle me suffit toute seule
» pour attirer ma croyance. Il ne m'est
» pas permis de douter de la vérité
» de ses paroles, ni même de délibé-
» rer.... *Nul homme*, dit-il, *n'est*
» *monté au ciel, sinon celui qui est des-*

tellige ergo, quòd eum filium hominis esse docuit, qui semper Filius Dei fuit, cùm utique eum qui filius hominis nuper extitit, in cœlo semper fuisse confirmet. Huc accedit majus aliud, quòd eumdem filium hominis, id est, Verbum Dei, quod descendisse de cœlo dixit, etiam tunc cùm in terrâ loquitur, in cœlo esse testatur. *Nemo enim*, inquit, *ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, filius hominis qui est in cœlo.* Quis, quæso, est, qui sic loquitur? Christus utique. Ubi autem tunc erat, cùm sic loqueretur? In terrâ scilicet. Et quomodo se & è cœlo, cùm natus est, descendisse, & cùm loquitur, in cœlo esse testatur? Et eumdem se filium hominis esse dicit; cum utique & è cœlo descendere nisi Deus non potuerit, &, cùm in terrâ loquitur, in cœlo utique, nisi per Dei infinitatem, esse non possit? Adverte ergo tandem & percipe, quod idem est filius hominis qui Verbum Dei; quia & filius hominis, dum ex homine verè nascitur; & Verbum Dei, dum idem, qui in terrâ loquitur, manet semper in cœlo: ac sic, humanæ est nativitatis, quòd filium se hominis verè dicit, divinæ autem infinitatis, quod è cœlo penitus non recedit.

» *cendu du ciel, le Fils de l'Homme qui*
» *eſt dans le ciel.* Il eſt hors de doute
» que le Verbe du Pere a toujours
» été dans le ciel ; mais comment Je-
» ſus-Chriſt a-t-il pu dire que le Fils
» de l'Homme a toujours été dans le
» ciel ? Comprenez qu'en parlant de
» la ſorte, il nous apprend que le Fils
» de l'Homme eſt le même que le Fils
» de Dieu qui a toujours été, puiſ-
» qu'il aſſure que celui qui étoit de-
» puis peu le Fils de l'Homme, avoit
» toujours été dans le ciel. Il y a plus :
» Jeſus-Chriſt ajoute que le même Fils
» de l'Homme, c'eſt-à-dire, le Verbe
» de Dieu, qu'il déclare être deſcendu
» du ciel, étoit actuellement dans le
» ciel au moment même qu'il parloit
» ſur la terre.... Qui eſt-ce qui tient
» ce diſcours ? Certainement c'eſt
» Jeſus-Chriſt. Et où étoit-il lorſqu'il
» parloit ainſi ? Certainement il étoit
» ſur la terre. Comment donc aſſure-
» t-il, & que quand il eſt né de Marie,
» il eſt deſcendu du ciel, & que lors
» même qu'il parloit ſur la terre, il
» étoit dans le ciel ; & comment s'ap-
» pelle-t il en même-tems le Fils de
» l'Homme ; puiſqu'aſſurément il n'a

» pas pu deſcendre du ciel, qu'il ne » ſoit Dieu ; ni être dans le ciel dans » le tems-même qu'il parloit ſur la » terre, qu'il n'ait l'infinité & l'im- » menſité Divine ? Ouvrez donc enfin » les yeux, & reconnoiſſez que le Fils » de l'Homme eſt la même Perſonne » que le Verbe de Dieu ; qu'il eſt Fils » de l'Homme, parcequ'il eſt vérita- » blement né d'une femme ; & qu'il » eſt le Verbe de Dieu, puiſqu'en par- » lant ſur la terre, il n'en étoit pas » moins préſent dans le ciel ; que c'eſt » le même qui, à raiſon de ſa naiſ- » ſance humaine, s'appelle avec vérité » le Fils de l'Homme, & qui par l'im- » menſité de ſa Nature Divine, en » converſant ſur la terre, ne ceſſoit » pas d'être dans le ciel. » Que pour-rions-nous ajouter à l'évidence de ce Commentaire ? Il a convaincu d'impiété l'héréſiarque Neſtorius : il n'eſt pas moins concluant contre nos deux Religieux.

Comment ces Auteurs expliquent ces paroles de S. Jean-Baptiſte, [Joan. 1.18.]

Ce que Jeſus-Chriſt nous apprend dans les paroles que nous venons d'expliquer, ſon ſaint Précurſeur l'avoit déja annoncé en ces termes : *Nul homme n'a jamais vu Dieu* en lui-

Unigenitus Filius qui eſt in ſinu Patris, &c.

même & dans ſon eſſence : *C'eſt le Fils unique qui eſt dans le ſein du Pere qui l'a fait connoître* (1). Si l'on conſulte les Peres & les Interprétes Catholiques, on les trouvera parfaitement d'accord dans l'intelligence de ce paſſage. Tous y reconnoiſſent un témoignage précis rendu par ſaint Jean-Baptiſte à l'égalité du Pere & du Fils par l'unité de la Nature Divine, qui fait que par-tout où eſt le Pere, le Fils réſidant dans ſon ſein paternel y eſt inſéparablement, & que tout ce que le Pere ſçait, le Fils le ſçait pareillement. Saint Cyrille d'Alexandrie, entr'autres, réfute l'explication des Ariens, qui prétendoient qu'*être dans le ſein du Pere*, ce n'eſt autre choſe qu'être dans l'amitié intime de Dieu, *id eſt, in dilectione & amore* (2).

Et néanmoins, c'eſt cette explication Arienne que les FF. Hardouin &

(1) *Joan. I.* 18. Deum nemo vidit unquam : unigenitus filius, qui eſt in ſinu Patris, ipſe enarravit.

(2) S. Cyrill. Alex. Expoſ. in Joan. in hunc locum, tom. 4. pag. 105. 106. & 107. On peut voir auſſi Tolet ſur cet endroit, *adnot.* 54. Maldonat, *ibid.* num. 172. & 173. Cornelius *à Lapide*, Menochius, Tirin, &c.

Berruyer ont embraſſée. Selon eux, le ſaint Précurſeur a voulu dire ſimplement, que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt ſinguliérement dans l'affection de Dieu ſon Pere, & que par cette raiſon Dieu ne lui cache aucun de ſes deſſeins les plus ſecrets, afin qu'elle en communique la connoiſſance aux autres hommes. C'eſt ce que porte en propres termes le Commentaire du Fr. Hardouin (1), ſuivi par le Fr. Berruyer (2). C'eſt-à-dire, qu'au lieu de

(1) *Hard. hîc in paraphr. pag.* 246. *col.* 2. At unigenitus Filius Jeſus-Chriſtus, qui ut Filius Dei verus ob unionem cum Verbo Patris, etiam ut homo intima Patris Conſilia penetrat, & quaſi ex ejus pectore theſauros ſapientiæ & ſcienriæ depromit, veram ipſe rationem Dei colendi nobis enarravit, & penitus explanavit. [Souvenons-nous toujours que dans la Théologie de cet auteur, le Verbe comme Verbe, n'eſt pas le Fils de Dieu, & que la propriété de Fils n'apparrient qu'à l'humanité ſainte de Jeſus-Chriſt.] *Et in adnot. ad eumd. verſ. pag.* 252. *col.* 2. *QUI EST IN SINU PATRIS*..... exigente ſemper humanitate, ob conjunctionem cum Verbo, ut particeps fiat omnium Conſiliorum Dei ſuper filios hominum. Et [*fortè* ex] omnibus hominibus ſolus Chriſtus eſt in ſinu Patris; hoc eſt, in illâ amicitiâ ſingulari Dei Patris, quæ humanitati Chriſti ſoli debetur, ob hypoſtaticam conjunctionem cum Verbo.... Non eſt autem idem, unigenitum Filium eſſe in ſinu Patris, & Verbum eſſe apud Patrem.

(2) *Berr.* 2. *part. tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 248. Le ſeul Jeſus fils unique de Dieu [*c'eſt-à-dire, l'humanité de Jeſus-Chriſt, à qui ſeule cet auteur attribue la dénomination de Fils de Dieu*] avoit puiſé dans le ſein de la

s'attacher à la Tradition & au conſentement unanime des ſaints Docteurs, ils prennent pour guides les anciens & les nouveaux ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt, un Crellius, un Woltzogue, un Slichtingius (1).

Divinité même comme homme-Dieu, en vertu de l'union de l'humanité ſainte avec le Verbe, les tréſors de la ſageſſe & de la ſcience : il avoit fondé juſqu'aux profondeurs de Dieu ; & en qualité de Docteur des hommes, il devoit faire de ces ſublimes connoiſſances le fond de la nouvelle Religion.

(1) *Woltzogenius in hunc locum, tom. 1. Bibl. FFr. Polon. pag. 279. col. 2. QUI EST IN SINU PATRIS*, id eſt, qui Patri eſt dilectiſſimus & conjunctiſſimus. Slichtingius *in eumdem locum, tom. 3. pag. 26.* & Crellius *in Joan. cap. 7. v. 16. pag. 80.* donnent la même interprétation.

ARTICLE IV.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt ſa ſcience Divine.

ON n'a jamais mis en queſtion dans l'Egliſe ſi Jeſus-Chriſt a la ſcience Divine. Il ne ſeroit pas Dieu, s'il n'avoit pas la ſcience infinie & incréée qui eſt un des attributs eſſentiels de la Divinité. Les Théologiens ne s'arrêtent proprement à parler que de la ſcience qui appartient à Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, pour en marquer les caractères & l'étendue; & ils décident que Jeſus-Chriſt, ſelon ſon humanité, a une ſcience créée & infuſe, la plus vaſte & la plus parfaite. Ainſi, dit ſaint Thomas (1), Jeſus-

Deux ſciences en J. C. : la ſcience Divine & incréée qu'il a en tant que Dieu, & la ſcience créée qu'il a en tant qu'homme.

(1) *S. Thom. part. 3. quæſt. 9. art. 1. in Corp.* Oportuit in Chriſto eſſe aliquam ſcientiam præter ſcientiam Divinam : alioquin anima Chriſti eſſet imperfectior animabus aliorum hominum. *Ibid. ad. 1.* Chriſtus cognoſcit omnia per ſcientiam Divinam, operatione increata, quæ eſt ipſa Dei eſſentia : Dei enim intelligere eſt ſua ſubſtantia. *Ibid. art. 2. in Corp.* Oportuit quòd cognitio beata in Dei viſione conſiſtens, excellentiſſimè Chriſto homini conveniret. *Ibid. art. 3. in Corp.* Præter ſcientiam Divinam & increatam, eſt in Chriſto ſecundùm ejus animam ſcientia beata, quâ cognoſcit Verbum & res in Ver-

Chriſt a la ſcience renfermée dans la vue intuitive de l'eſſence Divine dont ſon ame ſainte a joui dès le premier inſtant de ſa création, & par elle il connoît Dieu en lui-même & toutes les créatures en Dieu. Il a de plus une ſcience créée & infuſe, qui embraſſe la connoiſſance de tout ce qu'il lui convient de ſçavoir, en qualité de Sauveur & de Juge de tous les hommes, c'eſt-à-dire, de tout ce qui eſt, ce qui a été, & ce qui ſera. Car Jeſus-Chriſt, même en tant qu'homme, étant la fin & le centre de tous les ouvrages de Dieu, il n'y a rien dans l'univers qui ne ſe rapporte à lui (*).

Obſervons encore avec le même ſaint Thomas (1), que la ſcience hu-

bo; & ſcientia infuſa, ſive indita, per quam cognoſcit res in propriâ naturâ.

(*) Voyez ce qui a été dit ci-deſſus touchant la ſcience créée de Jeſus-Chriſt, chap. V. art. IX. tom. II. pag. 510. & ſuiv.

(1) *S. Thom. ibid. art.* 1. *ad.* 2. Si duo lumina accipiantur ejuſdem ordinis, minus offuſcatur per majus, ſicut lumen ſolis offuſcat lumen candelæ: quorum utrumque accipitur in ordine illuminantis. Si verò accipiantur duo lumina, ita quòd majus ſit in ordine illuminantis, & minus in ordine illuminati, minus lumen non offuſcatur per majus, ſed magis augetur, ſicut lumen aëris per lumen ſolis. Et hoc modo lumen ſcientiæ non offuſcatur, ſed magis clareſcit in animâ Chriſti per lumen ſcientiæ Divinæ, quæ eſt

maine de Jeſus-Chriſt eſt une ſuite de l'union hypoſtatique de ſon ame ſainte avec le Verbe, qui eſt la lumiere de toutes les intelligences créées. Jeſus-Chriſt, en tant que Verbe, éclaire ſon ame ſainte ; & cette ame, qui lui eſt unie ſubſtantiellement, participe à ſa lumiere de la maniere la plus vive & la plus parfaite : d'où il ſuit que, bien loin que la ſcience humaine de Jeſus-Chriſt ſoit offuſquée par la ſcience Divine, comme la lumiere d'un flambeau eſt offuſquée par la lumiere du ſoleil ; elle en tire au contraire tout ſon éclat, parcequ'elle en eſt un rejailliſſement & une dérivation.

De ces deux ſciences, l'une Divine & incréée, l'autre humaine & créée, les FF. Hardouin & Berruyer ne conteſtent point la ſeconde à Jeſus-Chriſt ; (quoique le Fr. Berruyer, comme vous l'avez vu (1), la borne étrange-

Le Fr. B. n'admet en J. C. qu'une ſcience créée & infuſe, & exclut formellement la ſcience Divine.

lux vera illuminans omnem hominem venientem in hunc mundum, ut dicitur Joan. I. *Et art. 3. in Corp.* Et ideo oportet in Chriſto ponere ſcientiam inditam, in quantùm per Verbum Dei, animæ Chriſti ſibi perſonaliter unitæ, impreſſæ ſunt ſpecies intelligibiles ad omnia, ad quæ intellectus poſſibilis eſt in potentiâ.

(1) Voyez ci-deſſus, chap. V. art. IX. tom. II. pag. 506. & ſuiv.

ment, en prétendant (1) que *Jeſus-Chriſt, par la ſcience infuſe qu'il avoit reçue en qualité de Fils de Dieu & de Meſſie, ... ignoroit le jour & l'heure* du dernier Jugement.) Mais ils le dépouillent abſolument de la ſcience Divine, & dès-lors de la Nature Divine. On ne peut guéres proférer ce blaſphême en termes plus formels, que le fait le Fr. Berruyer, en ſoutenant (2) que « quand il eſt dit dans » l'Ecriture, ſoit par les Ecrivains ſa» crés, ſoit par Jeſus-Chriſt lui-même, » qu'il connoît l'avenir, qu'il voit les » ſecrets des cœurs, qu'il révéle les » Myſtères, cela doit s'entendre UNI» QUEMENT d'une ſcience créée & in» fuſe. »

Si c'eſt en ce ſens-là uniquement, *eo unicè ſenſu*, qu'il faut entendre tout ce que l'Ecriture dit de la ſcience de Jeſus-Chriſt, il n'y a donc aucun texte ſacré qui prouve que Jeſus-Chriſt ait

(1) Berr. 2. part. tom. 8. pag. 148.

(2) *Ibid. pag.* 12. Sic enim verò rectè intelligitur Jeſus Chriſtus homo-Deus futura omnia cognoſcere, & cordium ſecreta inſpicere, quæ vidit in ſinu Patris enarrare; ſcientiâ ſcilicet infusâ... EO UNICE SENSU dicitur in Scripturis Jeſus Chriſtus, aut à ſe, aut à Scriptoribus ſacris, futurorum cognitor, inſpector ſecretorum cordis, Myſteriorum revelator.

la ſcience Divine. L'Ecriture-Sainte ne l'annonce donc pas comme une Perſonne Divine qui connoît tout par une ſcience infinie eſſentielle à ſa Nature, mais ſimplement comme un homme à qui Dieu a donné de ſublimes connoiſſances, pour en faire le Prédicateur & le Docteur du genre humain.

Tel eſt le ſens qu'il donne aux Textes ſacrés où il eſt parlé de la ſcience de J. C.

C'eſt ſur ce ton-là que toute la ſeconde partie de *l'Hiſtoire du Peuple de Dieu* eſt montée. Quand Jeſus-Chriſt dit à Nicodème (1) : *Nous parlons de choſes que nous ſçavons, & nous rendons témoignage de ce que nous avons vu ;* le Fr. Berruyer, à l'exemple des Sociniens (2), borne ces paroles à une ſcience créée. Il les rend ainſi (3) : » Les choſes dont nous rendons témoignage, nous les avons appriſes » par une connoiſſance certaine, par » une vue claire, par une ſcience in» fuſe qui nous eſt communiquée. »

Quand ſaint Jean-Baptiſte voulant faire connoître à ſes diſciples l'excel-

(1) *Joan. III.* 11. Quod ſcimus loquimur, & quod vidimus teſtamur.

(2) Woltzogen. in hunc locum. pag. 749. col. 1.

(3) Berr. 2. part. tom. 2. pag. 245.

lence infinie de Jeſus-Chriſt au-deſſus de lui, leur dit (1) : *Celui qui vient d'en haut eſt au-deſſus de tous. Celui qui tire ſon origine de la terre, eſt terreſtre, & ſon langage tient de la terre : mais celui qui vient du ciel eſt au-deſſus de tous ; & il rend témoignage de ce qu'il a vu & de ce qu'il a entendu ;* cet Interprète reſtraint encore ce témoignage à la ſeule *ſcience infuſe* communiquée à l'humanité de Jeſus-Chriſt. Voici la paraphraſe qu'il en fait (2) : « Plus excellent que Moyſe, » il donne des leçons plus ſublimes, » & ſa doctrine eſt toute céleſte. Ce » qu'il voit & ce qu'il entend, ou » plutôt ce *qu'il a vu & entendu* dès » le premier de ſes jours par la » ſcience infuſe que Dieu lui com- » munique, ... voilà ce qu'il en- » ſeigne au monde..... Ce Doc- » teur céleſte qui vous les annonce » (ces vérités) de la part de Dieu, » après avoir reçu de ſon Pere, » (c'eſt-à-dire de Dieu ſubſiſtant en

(1) *Joan. III.* 31. & 32. Qui deſurſum eſt, ſuper omnes eſt. Qui de terrâ eſt, de terrâ eſt, & de terrâ loquitur. Qui de cœlo venit, ſuper omnes eſt, & quod vidit & audivit, hoc teſtatur.

(2) Berr. 2. part. tom. 2. pag. 261. & 262.

trois Perſonnes) « dont » (ſelon ſon humanité) « il eſt le Fils unique & » bien aimé , les connoiſſances qu'il » vous donne , vous découvre au- » jourd'hui les ſecrets de la Divinité. »

En divers endroits de l'Evangile , Jeſus-Chriſt rapporte à Dieu le Pere la gloire de ſa doctrine & de ſes œuvres comme au principe dont il procéde & de qui il reçoit tout par ſa naiſſance éternelle. C'eſt ainſi , par exemple , qu'il dit aux Juifs : *ma doctrine n'eſt pas ma doctrine , mais du Pere qui m'a envoyé* (1) ; & à ſes Diſciples (2) : *Ce que je vous dis , je ne le dis pas de moi-même : Mais le Pere qui demeure en moi , eſt le principe* (de mes paroles , auſſi bien que) *de mes œuvres.... La parole que vous avez entendue , n'eſt pas ma parole , mais du Pere qui m'a envoyé.* S. Athanaſe (3) , ſaint Auguſtin (4) , M. Boſſuet (5) , &

(1) *Joan. VII.* 16. Mea doctrina non eſt mea , ſed ejus qui miſit me Patris.

(2) *Joan. XIV.* 10. & 24. Verba quæ ego loquor vobis , à meipſo non loquor : Pater autem in me manens , ipſe facit opera... & ſermonem quem audiſtis , non eſt meus , ſed ejus qui miſit me Patris.

(3) S. Athanaſ. ſerm. 2. contra Arianos.

(4) S. Auguſt. tract. 29. in Joan. num. 6.

(5) M. Boſſ. Médit. ſur l'Ev. Sermon après la Cène.

le commun des interprétes (1) expliquent ces paroles de la ſcience Divine de Jeſus-Chriſt. Le Fils, diſent-ils, étant engendré étérnellement par le Pere, reçoit éternellement du Pere avec l'eſſence Divine, la ſcience, la ſageſſe, la toute-puiſſance & toutes les perfections Divines; en ſorte qu'il n'a rien, qu'il ne dit rien, qu'il ne fait rien dont le Pere ne ſoit le premier principe. D'autres Interprétes entendent ces mêmes Textes de la ſcience créée & humaine de Jeſus-Chriſt; mais ils ne manquent pas d'obſerver que cette ſcience infuſe prend ſa ſource immédiatement dans le Verbe éternel qui éclaire ſa propre humanité, & originairement dans le Pere, comme principe éternel de ſon Verbe. Ainſi, ſelon ces deux explications, c'eſt toujours au Pere éternel que Jeſus-Chriſt fait remonter toute ſa ſcience & ſes opérations.

Le Fr. Berruyer prend une route toute différente. Ces Textes, ſelon lui, ne doivent s'entendre que d'une

(1) On peut voir Tolet, Maldonat, Cornelius *à Lapide*, & les autres Interprétes ſur ces différens endroits.

ſcience créée, infuſe dans l'ame de Jeſus-Chriſt, & qui lui vient, non de la Perſonne du Verbe, mais du don de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes, dont il prétend que Jeſus-Chriſt eſt le Fils.

Voici comment il paraphraſe le premier des deux paſſages que nous avons rapportés (1) : » Vous admirez la doc-» trine que je fais paroître, & vous » demandez d'où elle me vient. Sça-» chez ..... que je ne l'ai ni inventée » ni perfectionnée. En ce ſens elle » n'eſt pas ma Doctrine, il ne faut » pas m'en faire honneur. Elle eſt » toute entiere de celui qui m'a en-» voyé. (de Dieu un ſubſiſtant en » trois Perſonnes) C'eſt de lui que » je l'ai reçue pour la communiquer » au monde. »

Il traveſtit de même l'autre paſſage, & y fait parler ainſi Jeſus-Chriſt (2) : » Je ne vous parle pas de moi-même. » C'eſt cet homme que vous voyez » qui vous parle : mais je ne vous dis » rien que *PAR L'INSPIRATION* » *D'EN HAUT*, due à la dignité de

(1) Berr. 2. part. tom. 4. liv. 8. pag. 21. & 22.
(2) Ibid. tom. 5. liv. 13. pag. 181.

» ma Perſonne. Mes paroles ſont les » paroles d'un homme ; mais d'un » homme qui *ÉTANT DIEU , EST » TOUJOURS GUIDÉ PAR L'ES- » PRIT DE DIEU.* » (Quel peut être ce Dieu , qui par la raiſon qu'il eſt Dieu , a beſoin *d'être toujours GUIDÉ par l'eſprit de Dieu* , ſinon un Dieu ſubalterne , tel que les Sociniens ſe figurent Jeſus-Chriſt ?)..... » Reſpectez » mes paroles (1) : ce ne ſont pas » celles d'un pur homme , qui vous » auroit inſtruits ſelon ſes lumieres » acquiſes ou naturelles. Envoyé par » mon Pere , » (Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes) » pour être votre » Docteur & votre Maître , je ne vous » ai jamais dit que les choſes qu'il » m'a *ORDONNÉ* de vous dire , & » que ſon eſprit m'a ſuggérées. »

Appercevez-vous dans ces longues paraphraſes le moindre veſtige de la ſcience Divine ? Tout ne s'y réduit-il pas à une ſcience créée & humaine ? Science , à la vérité , qui n'eſt pas purement *naturelle* , qui n'eſt ni *acquiſe* , ni *inventée* , ni *perfectionnée* par l'étude

(1) Ibid. pag. 187. & 188.

& les recherchés de l'eſprit humain de Jeſus-Chriſt, qui lui eſt *inſpirée d'en haut* & infuſe dans ſon ame par l'opération de Dieu un, mais qui eſt eſſentiellement différente de la ſcience Divine.

Le Fr. H. a ſervi en cela de guide au Fr. Berr. Impiété de ſon Commentaire.

En cela, comme par-tout ailleurs, le Fr. Berruyer n'eſt que le trop fidéle écho du Fr. Hardouin, comme celui-ci l'eſt de Woltzogue (1), de Slichtingius (2) & des autres Sociniens. Voici de quelle maniere il paraphraſe les paroles du Fils de Dieu (3) : « Ce que je vous dis, je » ne vous le dis pas de moi-même ; » mais je parle *PAR L'INSTINCT ET* » *L'INSPIRATION* de mon Pere. » (de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes) « C'eſt l'humanité elle-même

(1) Woltzogen. in Joan. cap. 7. v. 16. & cap. 14. v. 10. & 24.

(2) Slichtingius in eadem loca.

(3) *Hard. in Joan. c.* 14. *paraphr. v.* 10. *pag.* 305. *col.* 1. Verba quæ ego loquor vobis, à meipſo non loquor : ſed inſtinctu afflatuque Patris loquor : humanitas enim ipſa eſt quæ ſic loquitur, afflata Sancto Spiritu. Verba ſunt humana, tametſi non ex humano lumine, ſed ex divinitùs inſpirato.... *Et v.* 24. *ibid. col.* 2. Et ſermo, quem audiſtis à me, ex quo mecum eſtis, non eſt meus : non eſt humano excogitatus ingenio : ſed eſt ejus qui miſit me : Patris inſtinctu atque afflatu traditus eſt mihi, ut homo ſum.

» qui parle ainſi, inſpirée par le Saint-
» Eſprit. Mes paroles ſont des paroles
» humaines, quoiqu'elles ne partent
» pas d'une lumiere humaine, mais
» d'une lumiere qui m'eſt inſpirée de
» Dieu.... Les diſcours que vous avez
» entendus de moi, depuis que vous
» êtes avec moi, ne ſont pas mes diſ-
» cours : je ne les ai point inventés
» par mon propre eſprit humain, mais
» ils m'ont été donnés en tant qu'hom-
» me par l'inſtinct & l'inſpiration de
» mon Pere. » (Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes) Ce n'eſt donc pas comme Verbe incarné, ni par la ſcience Divine qui ſoit en lui, mais comme homme uniquement & par une ſcience inſpirée à ſon humanité, que Jeſus-Chriſt, ſelon ce Jéſuite, eſt la lumiere & le Docteur des hommes.

« Dieu, dit-il encore (1), aime l'hu-

(1) *Ibid. in cap.* 3. *adnot.* 35. *pag.* 265. *col.* 2. Cauſa hîc redditur, quamobrem omnia Pater in manu ejus dederit ; nempe quia Pater diligit Filium. Nam Filii nomine humanitas Chriſti intelligitur conjuncta verbo : .... & propter eam dilectionem, veluti ob cauſam exigentem, dedit illi humanitati poteſtatem, ut & omnia Dei conſilia penetraret, & omnia hominum arcana noſſet, & quodcumque à Deo miraculum effici vellet, certiſſimè impetraret. Nam

» manité ſainte de Jeſus-Chriſt, la-
» quelle eſt ſon Fils ; & à cauſe de
» cet amour, il lui a donné le pouvoir
» de pénétrer dans tous les conſeils de
» Dieu, de connoître les ſecrettes
» penſées des hommes, ... & d'ob-
» tenir infailliblement de Dieu tous
» les miracles qu'elle déſire qui ſoient
» opérés. Car tout ce que Dieu donne
» à quelqu'un, même à ſon Fils, eſt
» une pure largeſſe, un pur don, &
» l'effet d'un amour gratuit. »

Il ſeroit difficile d'exprimer plus groſſiérement l'erreur & l'impiété des Sociniens. Diſons-le encore une fois. Ce n'eſt donc plus, ſi l'on en croit cet Auteur, le Verbe de Dieu, coéternel & conſubſtantiel au Pere, & fait homme dans la plénitude des tems, que nous avons pour Maître & pour Docteur : mais ſimplement un homme inſtruit & inſpiré de Dieu ! Jeſus-Chriſt ne ſera donc différent des Prophétes, qu'en ce qu'il aura reçu des lumieres plus étendues & plus excellentes ! Les Prophétes n'ont été inſpirés qu'en quel-

quidquid à Deo datum alicui, etiam Filio, dicitur, id ille ex largitione & dono, & ex gratuitâ dilectione habet.

ques rencontres, & par rapport à un nombre de vérités, ou d'évenemens que Dieu les a chargé d'annoncer : au lieu que tout le plan des deſſeins de Dieu aura été découvert à Jeſus-Chriſt, afin qu'il fût d'une maniere ſpéciale le Docteur du genre humain ! C'eſt-là tout l'avantage que Jeſus-Chriſt aura au-deſſus de Moyſe, & des autres ſaints perſonnages qui ont parlé aux hommes en différens tems au nom & par l'Eſprit du Seigneur !

Comment ces deux Auteurs expliquent cette profeſſion de Foi des Apôtres, [Joan. XVI.] *Scimus quia ſcis omnia.... In hoc credimus quia à Deo exiſti.*

Les Apôtres dirent a Jeſus-Chriſt, la veille de ſa Paſſion (1) : *Nous connoiſſons maintenant que vous ſçavez toutes choſes.... A ce caractère nous croyons que vous êtes ſorti de Dieu.* Aucun Catholique n'a jamais douté que par une Profeſſion de Foi ſi poſitive, les Apôtres n'ayent rendu hommage à la ſcience infinie de leur Divin Maître, & à ſa naiſſance éternelle. Point du tout, ſelon ces nouveaux Interprétes. Il ne s'agit-là que d'une ſcience créée & inſpirée de Dieu. C'eſt ce qui paroît par leur paraphraſe : « A » ce ſeul trait de Divinité, » font-ils

(1) *Joan. XVI.* 30. Nunc ſcimus quia ſcis omnia.... In hoc credimus quia à Deo exiſti.

» dire aux Apôtres (1), « nous recon-
» noiſſons, qu'ainſi que vous le dites,
» vous êtes ſorti du Pere » (de Dieu en trois Perſonnes,) « pour venir dans
» ce monde. Aucun homme ne con-
» noît intimement & pour toujours, les
» ſecrettes penſées des autres hom-
» mes, s'il n'eſt le Dieu ſuprême, c'eſt-
» à-dire, » (remarquez ce *c'eſt-à-dire*, & la gloſe qui va ſuivre) « c'eſt-
» à-dire, s'il n'eſt un Homme-Dieu,
» Fils unique de Dieu, dont l'humanité
» ſainte, deſtinée à conduire & à juger
» tous les hommes, reçoit *A TOUS*
» *LES INSTANS DE SA VIE*, les lu-
» mieres de la Divinité, à laquelle
» elle eſt perſonnellement unie. »

Vous voyez ici, N. C. F., en quel ſens ces Auteurs accordent quelquefois à Jeſus-Chriſt le nom incommunicable de *Dieu ſuprême*. Le Dieu ſuprême en Jeſus-Chriſt n'eſt autre choſe que *l'Homme-Dieu*, *le Fils unique de Dieu* : or *l'Homme-Dieu*, ou *le Fils*

(1) Berr. 2. part. tom. 5. liv. 12. pag. 224.
Hard. hîc in paraphr. pag. 310. *col.* 2. Hoc argumento credimus, quia etiam à Deo exiſti. Nemo enim intimas omnes omnium hominum cogitationes pervadit, niſi Deus ſit ; vel cui hanc inſerat ſcientiam humanitati conjuncta Divinitas.

unique de Dieu, c'eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & immédiatement en elle-même, *ipſa per ſe humanitas, directè & immediatè.* De-là vient qu'ils n'attribuent à ce prétendu *Dieu ſuprême* qu'une ſcience créée, que des *lumieres* qu'il *reçoit à tous les inſtans de ſa vie*, ſelon le beſoin qu'il en a pour l'exercice de ſon miniſtère.

Explication Socinienne qu'ils donnent à ces paroles de ſaint Paul, [Coloſſ. II. 3.] *Chriſti Jeſu, in quo ſunt omnes theſauri ſapientiæ & ſcientiæ abſconditi.*

Saint Paul témoigne aux Coloſſiens qu'il déſiroit ardemment qu'ils fuſſent *remplis de toutes les richeſſes d'une parfaite intelligence, pour connoître le Myſtère de Dieu le Pere & de Jeſus-Chriſt*, EN QUI, ajoute-t-il, *tous les tréſors de la ſageſſe & de la ſcience ſont cachés :* IN QUO SUNT OMNES THESAURI SAPIENTIÆ ET SCIENTIÆ ABSCONDITI (1). On a toujours été perſuadé dans l'Egliſe que ces mots, IN QUO, *dans lequel*, ſe rapportent à *Jeſus-Chriſt*, CHRISTI JESU, qui précéde immédiatement. S'il y a ſur ce verſet quelque partage entre les

(1) *Coloſſ. II.* 2. & 3. Ut conſolentur corda ipſorum, inſtructi in caritate, & in omnes divitias plenitudinis intellectûs, in agnitionem myſterii Dei Patris & Chriſti Jeſu, in quo ſunt omnes theſauri ſapientiæ & ſcientiæ abſconditi.

Interprétes

Interprétes Catholiques, c'eſt uniquement pour déterminer ſi *les tréſors de ſageſſe & de ſcience* dont l'Apôtre parle, doivent s'entendre de la ſcience Divine, ou de la ſcience humaine de Jeſus-Chriſt. Eſtius, Cornelius *à Lapide*, Tirin, Menochius (1) & la plûpart des autres Commentateurs remarquent que le ſentiment commun des Peres, tant Grecs que Latins, eſt qu'il s'agit en cet endroit de la ſcience eſſentielle & infinie de Jeſus-Chriſt comme Verbe éternel, & c'eſt auſſi l'explication de ſaint Thomas (2). D'autres penſent que ſaint Paul parle auſſi de la ſcience qui eſt en Jeſus-Chriſt ſelon ſa nature humaine, comme d'une ſuite & d'un réjailliſſement de ſa ſcience Divine. L'expreſſion de cet Apôtre ſemble marquer une plénitude ſans bornes de ſcience & de ſageſſe, une ſcience immenſe & inépuiſable : caractère qui n'appartient qu'à la ſcience Divine.

Que font les FF. Hardouin & Berruyer pour enlever à l'Egliſe cette

(1) Voyez Eſtius, Cornelius *à Lapide*, Menochius, Tirin ſur cet endroit.

(2) Voyez S. Thomas ſur le même endroit.

preuve de la Divinité de Jeſus-Chriſt ? marchans ſur les traces de Crellius (1), de Slichtingius (2) & des autres Sociniens, ils prétendent (3) que le pronom relatif, *in quo*, ne ſe rapporte pas à *Chriſti Jeſu*, qui précéde immédiatement ; mais à *myſterii*, qui eſt plus éloigné ; en ſorte que, ſelon eux, ſaint Paul a voulu dire uniquement que *tous les tréſors de la ſageſſe & de la ſcience Divine ſont cachés dans le Myſtère adorable par où Dieu a réſolu de ſauver tous les hommes en Jeſus-Chriſt*, & que *nous* les y *découvrons par une foi éclairée*. Quel ſcandale de voir des Religieux s'obſtiner à adopter en toute occaſion les gloſes les plus bizarres des Sociniens, & ne travailler qu'à bannir par-tout du Nouveau

(1) Crellius hîc, tom 1. fol. 534.

(2) Slichtingius hîc, tom. 2. fol. 186.

(3) *Hard. hîc in paraphr. pag.* 594. *col.* 1. In quo Myſterio contemplando ſunt omnes theſauri ſapientiæ & ſcientiæ abſconditi. *Et in adnot. pag.* 595. *col.* 1. *In quo ſunt.* Cùm in præcedente verſu nulla ſit interpunctio poſt hæc verba, *Dei Patris ;* ſed in Bibliis Clementis VIII. continuâ oratione legantur iſta, *Myſterii Dei Patris & Chriſti Jeſu ;* argumento iſtud eſſe oportet, illud *in quo*, quod ſequitur, nihilo magis ad Chriſtum quàm ad Patrem, referri oportere, ſed ad *Myſterium*, quod præceſſit, omnino pertinere.

Berr. 3. part. tom. 3. pag. 387.

Teſtament toutes les preuves de la Divinité de Jeſus-Chriſt !

Comment ils expliquent les textes qui attribuent à J. C. de voir les penſées & le fond des cœurs.

C'eſt dans le même goût qu'ils expliquent les endroits de l'Evangile, où la connoiſſance du fond des cœurs & des penſées les plus ſecrettes eſt attribuée à Jeſus-Chriſt (1). Saint Jean dit (2) que Jeſus-Chriſt *n'avoit pas beſoin que perſonne lui rendît témoignage d'aucun homme, parcequ'il ſçavoit par lui-même ce qu'il y avoit dans l'homme :* parole précieuſe, dit Maldonat (3), « que ſaint Jean-Chryſoſ-
» tome, ſaint Auguſtin, ſaint Cyrille,
» & les autres Peres ont eu raiſon
» d'employer, pour prouver contre
» les Ariens la Divinité de Jeſus-
» Chriſt : car c'eſt un principe conſ-
» tant dans les Livres ſaints, que la
» connoiſſance du fond des cœurs

(1) *Hard. in Joan. cap. 16. paraphr. v. 19. p. 310. col. 1.* Cognovit autem Jeſus ex ſcientiâ ſibi cœlitus infusâ, quia volebant eum [Apoſtoli] interrogare, nec audebant tamen.

(2) *Joan. II. 25.* Opus ei non erat ut quis teſtimonium perhiberet de homine : ipſe enim ſciebat quid eſſet in homine.

(3) *Maldonat in hunc locum.* Rectè omnino Patres noſtri ex hoc loco, Chriſti adversùs Arianos Divinitatem probaverunt, Chryſoſtomus, Auguſtinus & Cyrillus. Proprium enim eſſe Dei noſſe hominum corda, ubique ſcriptura teſtatur.

» n'appartient qu'à Dieu ſeul. » Tolet, Cornelius *à Lapide*, & les autres Interprétes Catholiques font auſſi la même obſervation.

Mais le conſentement le plus unanime des ſaints Peres & de l'Egliſe ne touche point nos prétendus ſçavans. Le Fr. Berruyer aime mieux s'en rapporter à un Woltzogue (1), à un Slichtingius (2) ennemis déclarés de la Divinité du Fils de Dieu, & ne regarder la connoiſſance parfaite que Jeſus-Chriſt a du fond des cœurs, que comme une faveur accordée à ſon humanité. « *Dieu ſon Pere*, dit-il (3) » (c'eſt-à-dire Dieu un ſubſiſtant en » trois Perſonnes) *l'éclairoit*, [*Jeſus-* » *Chriſt*] *& à la faveur des divines lu-* » *mieres dues au Fils du Très-Haut*, » (c'eſt-à-dire à l'humanité de Je- » ſus-Chriſt) *il connoiſſoit mieux* » *que les hommes eux-mêmes leurs plus* » *ſecrettes diſpoſitions.* »

Pouvoit-il en effet donner une autre interprétation à ces paroles Evangéliques, après avoir établi pour prin-

(1) Woltzogenius in hunc locum pag. 745. col. 2.
(2) Slichtingius ibid. tom. 3. pag. 25.
(3) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 3. pag. 237.

cipe, que par-tout où la connoiſſance de l'avenir & du fond des cœurs eſt attribuée à Jeſus-Chriſt dans les Livres ſaints, il ne faut entendre qu'une ſcience créée & infuſe, *eo unicè ſenſu.* Vous ne ſentez que trop, N. C..F., à quoi tendent de pareils blaſphêmes. Enlever à Jeſus-Chriſt la ſcience Divine, c'eſt ne le pas reconnoître pour Dieu conſubſtantiel au Pere.

ARTICLE V.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt le titre de Créateur.

RIEN ne prouve d'une maniere plus éclatante la Divinité de Jeſus-Chriſt, ſon éternité, & ſa conſubſtantialité avec le Pere, que le titre de Créateur de toutes choſes, qui lui eſt ſi ſouvent & ſi poſitivement attribué dans l'Ancien & dans le Nouveau Teſtament. Auſſi n'eſt-il pas d'efforts que les ennemis de ce dogme ſacré n'ayent faits autrefois & ne faſſent encore de nos jours, pour conteſter à Jeſus-Chriſt cette éminente qualité, & pour

détourner à des ſens forcés & étrangers, tous les textes de l'Ecriture où elle eſt le plus clairement établie. Qu'il eſt affligeant pour nous, d'avoir le même reproche à faire à des Prêtres & à des Religieux qui font profeſſion d'être Catholiques!

Attentat énorme de ces Auteurs contre le commencement de l'Evangile de S. Jean.

Avec quelle ſublimité l'Apôtre ſaint Jean n'établit-il pas cette vérité dans le magnifique exorde de ſon Evangile! exorde que l'Egliſe a toujours conſidéré comme un excellent abrégé de la Foi Chrétienne, tracé par le Saint-Eſprit lui-même, & que pour cette raiſon elle met ſi ſouvent devant les yeux de ſes enfans, ſoit à la fin de la Meſſe, ſoit après l'adminiſtration de la plûpart des Sacremens.

Au commencement le Verbe étoit, & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu. Il étoit dès le commencement avec Dieu. Toutes choſes ont été faites par lui, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait ſans lui. En lui étoit la vie, & la vie étoit la lumiere des hommes, & la lumiere luit dans les ténébres, & les ténébres ne l'ont point compriſe.... Il étoit la vraie lumiere qui éclaire tout homme venant en ce monde : Il étoit

dans le monde, & le monde a été fait par lui, & le monde ne l'a point connu.... Et le Verbe s'eſt fait chair, & il a habité parmi nous, plein de grace & de vérité, & nous avons vu ſa gloire comme du Fils unique du Pere.

Ces Divines paroles, comme nous l'avons déja remarqué, nous montrent l'éternité du Verbe, *Au commencement le Verbe étoit :* elles nous montrent que le Verbe eſt une Perſonne Divine diſtinguée du Pere, *le Verbe étoit avec Dieu :* elles nous montrent ſa parfaite égalité & ſa conſubſtantialité avec le Pere, *le Verbe étoit Dieu :* elles nous montrent ſa génération éternelle, puiſque *le Verbe* qui *étoit avec Dieu*, eſt appellé *le Fils unique engendré par le Pere*, *VIDIMUS GLORIAM EJUS QUASI UNIGENITI A PATRE :* elles nous montrent qu'il a créé toutes choſes avec le Pere, *toutes choſes ont été faites par lui, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait ſans lui ; .... c'eſt par lui que le monde a été fait :* elles nous montrent que le *Verbe* coéternel & conſubſtantiel au Pere, *s'eſt fait chair*, & qu'*il a habité parmi* les hommes ; & toute la ſuite de l'Evangile

nous apprend que le Verbe fait chair, Dieu & homme tout enſemble, c'eſt Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur.

Qu'il eſt douloureux pour nous, après vous avoir expoſé les vérités ſaintes renfermées dans ce peu de paroles, d'avoir à vous mettre ſous les yeux, le ſcandaleux commentaire des FF. Hardouin & Berruyer!

Ils prétendent d'abord (1) que dans tout ce texte il n'y a que trois mots qui doivent s'entendre directement du Verbe. Ces trois mots ſont, le *Verbe étoit en Dieu : le Verbe étoit Dieu : le Verbe s'eſt fait chair.* Tout le reſte, diſent-ils, n'a pas pour objet direct le Verbe éternel, mais Jeſus-Chriſt fait dans le tems Homme-Dieu & Fils de Dieu.

Pour parvenir à ce but, ils ne craignent pas de changer la conſtruction de la premiere phraſe, & d'y inférer de leur chef un autre nominatif que *le Verbe.* Ainſi, au lieu que ſaint Jean dit : *Au commencement le Verbe étoit : IN PRINCIPIO ERAT VERBUM ;* ils lui font dire, *Jeſus-Chriſt au commen-*

(1) Berr. ibid. tom. 8. pag. 138.

cement étoit le Verbe (1); & ſans autre fondement que cette ſacrilége falſification, ils concluent que tout ce qui ſuit ne doit pas s'entendre du Verbe, mais de Jeſus-Chriſt, dont, par cela même, ils font une Perſonne diſtinguée du Verbe.

Vous demanderez ſans doute quelle peut être leur raiſon, ou plutôt leur prétexte, pour corrompre ainſi un des textes les plus précieux de l'Evangile. Rien n'eſt plus frivole. Vous reconnoîtrez de plus en plus à ce trait quel eſt le génie de ces Auteurs, & juſqu'où ils ſont capables de porter la licence dans l'interprétation des Livres ſaints.

Verbum, diſent-ils, eſt du genre neutre; & cependant on trouve dans la ſuite aux verſets 10, 11 & 12 le pronom, *eum*, qui eſt maſculin. Rapporter ce pronom à *Verbum*, c'eſt ſuppoſer qu'il peut y avoir des ſoleſciſmes dans la Verſion Latine: ce que le reſpect dû à l'autenticité de la Vulgate ne permet pas de penſer. Il faut donc, pour éviter cet inconvenient,

(1) Berr. ibid. pag. 130. 131. 132. 133. 134. — Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad. verſ. 1. pag. 247. col. 1.

ſuppléer quelque part un nominatif maſculin, auquel le pronom, *eum*, ſe rapporte, ſuivant les régles de la Grammaire. Mais quel eſt ce nominatif maſculin & où faut-il le placer? Quelques Interprétes, pourſuit le Fr. Berruyer (1), (Interprétes qui ſe réduiſent à un ſeul de ſes confreres qu'il cite à la marge) ſuppléent, *Jeſus Chriſtus*, au verſet 9, mais je ne vois pas ſur quelle autorité ni pour quelle raiſon ils le placent-là plutôt qu'ailleurs. Il ſaiſit donc un autre expédient, imaginé par le Fr. Hardouin, & plus favorable à leur criminel deſſein. Cet expédient eſt 1. de ſuppoſer (ce qui n'eſt nullement certain) que ce titre: *Sanctum Jeſu Chriſti Evangelium ſecundum Joannem*, eſt de ſaint Jean lui-même. 2. De prétendre que c'eſt de ce titre, où le nom de *Jeſus-Chriſt* ſe trouve exprimé, qu'il faut tirer le nominatif de la premiere phraſe. Voici donc, concluent-ils, comment il faut traduire: « *Le ſaint Evangile* » *de Jeſus-Chriſt ſelon ſaint Jean. Il*,

(1) *Ibid. pag.* 130. Vide Reflexiones morales & notas Gallicas in novum Teſtamentum in Joan. I. 5. [*Ce livre eſt du P. Lallemant Jéſuite.*]

» (c'eſt-à-dire, Jeſus-Chriſt, dont » j'écris l'hiſtoire) au commencement » étoit le Verbe : & non pas, comme » on traduit communément, *UT* » *PASSIM VERTITUR, au commen-* » *cement le Verbe étoit.* » Au moyen de ce renverſement ils ſoutiennent que tout ce qui ſuit, à la réſerve des trois petits mots qu'ils ſont contraints d'excepter, ne doit pas s'entendre du Verbe, mais de Jeſus-Chriſt fait Homme-Dieu dans le tems (1).

Ce Commentaire eſt ſi groſſierement mauvais, que le Fr. Berruyer n'a pas oſé l'inſérer dans le corps de ſon *Hiſtoire* écrite en François. Il y traduit, comme les autres Interpré-

(1) *Ibid. pag.* 134. Hoc ſuum ut exequatur propoſitum [Joannes,] ſic incipit : *Sanctum Jeſu Chriſti Evangelium. In principio erat Verbum :* id eſt, ille cujus ſanctum ſcribo Evangelium, *Jeſus Chriſtus*, in principio erat Verbum.... Non autem, ut paſſim vertitur : *Le Verbe étoit au commencement.* Ecce tibi, non prioris tantùm capitis, ſed totius hiſtoriæ, perpetuum ubicumque ſive objectum, ſive ſubjectum.

Hard. in Joan. cap. 1. *adnot. ad v.* 1. *pag.* 247. *col.* 1. *Sanctum Jeſu Chriſti Evangelium.* Appoſitus ab ipſomet Evangeliſtâ titulus hic fuiſſe, & idem pars eſſe conſequentis orationis nobis omnino videtur. Adeo ut, cùm ſcriberet, *In principio erat Verbum*, ſubintelligi vellet propoſitionis illius ſubjectum illud, quod eſt in titulo expreſſum, *Jeſus Chriſtus.*

tes (1) : *De toute éternité étoit le Verbe.* Ainſi ſon *Hiſtoire* condamne ſes Diſſertations, & ſes Diſſertations condamnent ſon *Hiſtoire.* Nous l'avons déja obſervé plus d'une fois : Quelques efforts que les Novateurs faſſent, ils ſont toujours expoſés à ſe contredire eux-mêmes : L'erreur ne peut éviter de ſe démentir par quelqu'endroit.

Reprenons par parties l'étrange diſcours que vous venez de voir, & faiſons en ſentir l'impiété.

Eſt-ce donc un ſi grand inconvenient que l'Auteur de la Verſion Latine, en traduiſant le Texte Grec, dans lequel λογος, qui ſignifie *le Verbe*, eſt maſculin, ſe ſoit ſervi aux verſets 10, 11 & 12 d'un pronom maſculin, conformément à celui qu'il trouvoit dans l'original, ſoit qu'il l'ait fait par inadvertance, ſoit que ce ſoit avec réflexion, & pour faire mieux ſentir que *le Verbe*, quoiqu'exprimé en Latin par un terme neutre, eſt une Perſonne Divine & Dieu comme le Pere. Une faute ſi legere, ſuppoſé que c'en ſoit une, faute qui ne tombe après tout

(1) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 1. pag. 6.

que ſur le Traducteur, qui ne change rien au ſens, ni à la ſuite du diſcours, mérite-t-elle d'être exagerée avec tant d'emphaſe ? Un ſimple défaut de Grammaire gliſſé dans la Verſion, eſt-il une raiſon de porter les mains ſur le texte ſacré ſorti immédiatement de la plume du ſaint Evangeliſte; d'en bouleverſer tout le ſens par une addition téméraire ; de ſubſtituer une humanité créée dans le tems, au Verbe éternel créateur de toutes choſes, dont il eſt évident que ſaint Jean eſt tout occupé en cet endroit ; de défigurer étrangement le plus ſublime exorde qui ait jamais été, juſqu'à le rendre non-ſeulement inſipide ; mais tout-à-fait choquant ; & à ſuppoſer que l'Evangéliſte parle d'un Homme-Dieu fait dans le tems, ſans le nommer, ni le déſigner autrement que par un titre qui, ſuppoſé qu'il ſoit de lui, ne fait point partie du texte même de ſon Evangile ?

Le Fr. Berruyer demande avec raiſon ſur quelle autorité & ſur quel fondement un de ſes Confreres a ſuppléé le mot, *Jeſus-Chriſt*, au verſet 9. *Quo authore, quo teſte, quo fundamento*

iſtam ſuam fulciant conjecturam, non invenio. Comment n'a-t-il pas compris qu'on peut, à bien plus juſte titre, lui faire le même reproche ? Quel garant, quelle raiſon allegue-t-il ? Dira-t-il qu'il a ſuivi le Fr. Hardouin ? Mais le Fr. Hardouin lui-même, qui a-t-il ſuivi ? Perſonne. Il ſe déclare le premier auteur de cette découverte ; il avoue que nul Auteur avant lui n'avoit apperçu dans le texte Evangélique, le prétendu ſens *très-Catholique* qu'il ſe vante d'y avoir trouvé (1). Quel mépris faut-il faire de la Loi ſainte & inviolable qui défend, en matiere de foi & de mœurs, d'interpréter l'Ecriture contre le ſentiment unanime des Peres, pour ſe glorifier d'un ſi humiliant aveu !

Ajoutons que cette prétendue explication eſt formellement condamnée par la pratique de l'Egliſe univerſelle. Tous les jours elle nous fait lire ce commencement de l'Evangile de ſaint Jean, après la célébration des ſaints Myſtères, après l'adminiſtration du

(1) *Hard. ibid. pag.* 249. *col.* 1. At ne primarius ille, & idem apprimè Catholicus ſenſus, qui eſt à nobis allatus, huic loco ante nos tribueretur, &c.

Baptême & du ſaint Viatique, & en beaucoup d'autres rencontres ; & jamais elle n'y met d'autre titre que celui-ci, où le nom de *Jeſus-Chriſt* n'eſt point exprimé : *Initium ſancti Evangelii ſecundum Joannem.* Il faudra donc accuſer l'Epouſe de Jeſus-Chriſt de tromper ſes enfans & de les induire en erreur, par la ſuppreſſion d'un mot eſſentiel d'où dépend l'intelligence de cette portion de l'Evangile ? Jugez par-là, N. C. F., quel eſt le reſpect de ces Religieux pour l'Egliſe & pour ſes uſages, & concevez en même-tems combien il faut être ennemi du Dogme ſacré de la Divinité de Jeſus-Chriſt, pour oſer attenter de la ſorte ſur un texte de cette nature.

Ce n'eſt encore-là que le prélude. Suivons juſqu'au bout ces corrupteurs de la parole de Dieu.

Ils rejettent le ſens propre & unique de ces paroles, toujours entendues uniformément par l'Egliſe, *Toutes choſes ont été faites par lui.*

Saint Jean, pour faire connoître de plus en plus l'excellence du *Verbe* qui *étoit au commencement*, qui *étoit avec Dieu*, qui *étoit Dieu* comme le Pere, dont il eſt le *Fils unique*, ajoute que : *Toutes choſes ont été faites par lui*, & que *rien de ce qui a été fait, n'a été*

fait ſans lui. Pouvoit-il marquer plus diſertement que le Verbe eſt le Créateur de toutes choſes avec le Pere? Que répondent à cela nos deux Interprétes?

« Preſque tout le monde, dit le » Fr. Berruyer (1), a cru juſqu'ici; & » croit encore que c'eſt du Verbe di- » rectement que cela eſt dit. » Pourquoi ce *preſque?* Y a-t-il jamais eu ſur cela le moindre partage de ſentimens dans l'Egliſe Catholique? Tous les Peres, tous les Commentateurs, tous les Théologiens, tous les Fidéles n'ont-ils pas toujours été, & ne ſont-ils pas encore parfaitement d'accord ſur le ſens de ces paroles? Et ne ſont-elles pas d'ailleurs d'une clarté qu'il n'eſt pas poſſible d'obſcurcir? Le Fr. Berruyer ſe flatte-t-il que lui ſeul, avec le Fr. Hardouin, ſuffiſent pour empêcher ſur ce point l'entiere unanimité? Enfin ne voit-il pas que par cet aveu il prononce lui-même ſa condamnation? Si les Peres & les Interprétes n'ont jamais douté que ce

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 128. Quæ de Verbo dicta eſſe in recto, AB OMNIBUS FERE creditum eſt, & hactenus creditur.

texte Evangélique ne s'entende du Verbe éternel ; la Régle de la Foi ne permet donc pas de le détourner à des ſens étrangers, & condamne quiconque eſt aſſez hardi pour l'entreprendre.

« Les impies, pourſuit-il (1), ſaiſiſſent ces paroles avec avidité. Les » Ariens en ont ſouvent tiré une objection, & ils ont prétendu que *celui par qui toutes choſes ont été faites*, eſt moindre que celui qui s'en » eſt ſervi comme d'un ouvrier pour » faire tout ce qu'il a fait. » Ce Religieux ſe joint donc volontairement lui-même aux Ariens, lorſque dans un autre endroit il adopte cette même objection & la fait en ſon propre nom ? « Si c'eſt par le Verbe que le » Pere a créé le monde, dit-il dans » ſes Défenſes (2), n'en faites-vous » pas l'inſtrument du Pere ? Je n'ignore » pas, continue-t-il dans ſa Diſſerta-

(1) *Ibid. p.* 128. Scio hunc locum avidè ab impiis arripi, & frequenter ab Arianis objectum, quo probarent eum, *per quem facta ſunt omnia*, minorem eo eſſe, qui ipſo ad omnia facienda, quaſi opifice uſus eſt.

(2) Nouvelle défenſe, &c. à Nancy, premiere Lettre, pag. 29.

» tion (1), ce que les Peres & les In-
» terprétes Catholiques ont coutume
» de répondre pour repouſſer l'objec-
» tion des Ariens : *ET POUR LAVER*
» *L'EVANGÉLISTE DE TOUT SOUP-*
» *ÇON*. Je n'examine pas ſi ces répon-
» ſes ſont ſatisfaiſantes & propres à
» lever tout ſcrupule. C'eſt à chacun
» à ſonder ſon propre ſentiment &
» à en répondre.... Quoiqu'il en ſoit;
» pour moi, je me laſſe, après avoir
» pris la défenſe de ſaint Paul, d'avoir
» encore à juſtifier ſaint Jean.... Je
» crois donc que ce ſeroit rendre un
» ſervice important à tous les gens de
» bien & aux Catholiques, que de
» ne ſe pas contenter de juſtifier de
» tout reproche ce verſet de l'Evangé-
» liſte, mais de mettre ſon texte tout
» entier à l'abri des mauvaiſes chi-
» canes. »

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 128. & 129.* Non neſcio quid à Patribus & Catholicis interpretibus dici ſoleat, quo Arianam refellant impietatem, & Evangeliſtam ab omni purgent ſuſpicione. An plenè ſatisfaciant, omnem evellant ſcrupulum, non inquiro diligentiùs : ſuum quiſque ſenſum ſcrutetur. ..... Ut ut eſt, piget me, poſt Paulum, rurſus Joannem defendere.... Obſequium ergo bonis omnibus Catholiciſque viris præſtare eum exiſtimari oporteret, qui hunc Evangeliſtæ textum non abſolveret modò, ſed integrum importunæ cavillationi eriperet.

Arrêtez, blaſphémateur ; c'en eſt trop. « Un homme, dit M. Boſſuet (1), » qui prétend défendre la Foi contre » l'héréſie Arienne, mieux que les » Peres ne faiſoient, lorſque l'Egliſe » étoit tout en feu pour la combattre, » dès-là doit être ſuſpect. » Mais un homme qui oſe dire que les Apôtres ſaint Jean & ſaint Paul ont beſoin *d'être juſtifiés*, qui ne trouve pas d'autre moyen de *purger* leur Foi *de tout ſoupçon*, que de nier que leurs paroles ayent le ſens qu'elles préſentent d'elles-mêmes à l'eſprit, & que toute l'Egliſe y a toujours vû : qui ſoutient que ce n'eſt pas du Verbe éternel, mais de Jeſus-Chriſt conſidéré ſelon ſon humanité, que ces Apôtres ont dit que *Toutes choſes ont été faites par lui*, & que c'eſt *par lui que Dieu a fait même les ſiécles ;* un tel homme eſt plus que ſuſpect : ſon procès eſt fait : il n'eſt digne que d'anathème.

Uſage que S. Auguſtin a fait de ce Texte contre les Arieus.

Ces textes ſont du nombre de ceux que les Ariens redoutoient le plus, & dont les Peres ſe ſont ſervi avec plus

(1) Boſſuet, Défenſe de la Tradition & des Saints Peres, liv. 3. chap. 15. tom. 2. des Œuvr. Poſthum. pag. 100.

d'avantage pour les confondre. « Le » Pere, dit ſaint Auguſtin (1), ne fait » rien ſans le Fils. Car que fait-il ſans » celui par qui toutes choſes ont été » faites ? *Toutes choſes*, dit l'Evangile, » *ont été faites par lui.* Non content » de le dire, il l'inculque profondé- » ment en faveur des eſprits peu ou- » verts, ou durs à croire, ou diſpoſés » à diſputer, en ajoutant que *Rien* » *n'a été fait ſans lui*.... Nous voyons » donc que tout ce qui eſt créé, a » été fait par le Fils ; que le Pere a » tout fait par ſon Verbe, par ſa » Vertu, par ſa Sageſſe. . . . Vous » ſçavez que Jeſus-Chriſt eſt appellé » par ſaint Paul, la *Vertu & la Sageſſe* » *de Dieu ;* vous ſçavez auſſi qu'il eſt

(1) *S. Auguſt. ſerm.* 52. *aliàs* 63. *de Verb. Dom. cap.* 3. *num.* 4. Facit aliquid Pater ſine Filio ? Reſpondemus, non. An dubitatis ? Quid facit ſine illo, per quem facta ſunt omnia ? *Omnia*, inquit, *per ipſum facta ſunt :* & ſatiatè inculcans tardis, duris, litigioſis, addidit, *& ſine ipſo factum eſt nihil.... Et num.* 5. Intelligimus itaque univerſam creaturam factam per Filium, feciſſe Patrem per Verbum ſuum, Deum per virtutem & ſapientiam ſuam.... Agnoſcitis ergo Chriſtum Dei virtutem & ſapientiam : agnoſcite dictum & de ſapientiâ, *attingit à fine uſque ad finem fortiter & diſponit omnia ſuaviter.* Non ergo dubitemus per eum regi omnia, per quem facta ſunt omnia. Nihil itaque Pater ſine Filio : nihil Filius ſine Patre facit.

» écrit de la Sageſſe de Dieu, *qu'elle* » *atteint avec force d'une extrémité à* » *l'autre, & qu'elle diſpoſe tout avec* » *douceur.* (*Sageſſe VIII. 1.*) Ne dou- » tons donc point que toutes choſes » ne ſoient gouvernées par celui, par » qui toutes choſes ont été faites. Le » Pere ne fait rien ſans le Fils, ni le » Fils ſans le Pere. »

Frivole objection que le Fr. Berr., à l'exemple des Ariens, fonde ſur la Prépoſition, *Per.*

Plus ce texte étoit accablant pour les Ariens, plus ils s'efforçoient de l'éluder ; mais inutilement. Leur unique reſſource, au rapport de ſaint Baſile (1), étoit d'incidenter ſur la particule, *Per*, & d'en conclure que le Verbe *par* qui tout a été fait, doit être d'une nature inférieure au Pere qui a tout fait *par lui*. C'eſt pour la même raiſon, diſoient-ils, que dans un autre endroit ſaint Paul dit du Pere, que toutes choſes ſont de lui, *ex quo omnia ;* au lieu qu'il ſe ſert d'une autre prépoſition à l'égard de Jeſus-Chriſt, en diſant que toutes choſes ſont par lui, *per quem omnia* (2). Vous venez de voir le Fr. Berruyer

(1) Voyez S. Baſile *lib. de Spiritu Sancto, cap. 2, num. 4. tom. 3. pag. 4.*

(2) I. Cor. VIII. 6.

recourir au même ſubterfuge, & accuſer aſſez nettement les ſaints Docteurs de n'y avoir pas répondu d'une maniere ſatisfaiſante. « Et certes, ajoute-» t-il (1), on ne dit qu'un Pere fait » quelque choſe par ſon Fils, ou un » Roi par ſon Ambaſſadeur, que par-» cequ'un Pere & un Roi ont autorité » & droit de commander, l'un à ſon » Fils, l'autre à ſon Ambaſſadeur : Et » nous autres Catholiques, quand » nous parlons de la création, nous » diſons que le monde a été créé par » Dieu un ſubſiſtant en trois Perſon-» nes ; .... & nous n'aimerions pas » un homme qui affecteroit de dire » perpétuellement que Dieu a créé le » monde par ſon Verbe. »

Il le prend ailleurs d'un ton encore plus décidé, & il donne pour cer-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 128. & 129.* Certè vulgò non dicitur pater aliquid per filium ſuum facere, Rex per Legatum, niſi quia pater in filium, & in Legatum Rex aliquâ pollet jubendi autoritate; & nos Catholici, cùm de rerum creatione loqui nobis contingit, mundum dicimus creatum à Deo uno in tribus Perſonis ſubſiſtente, à Patre, & Verbo, & Spiritu Sancto, actione, potentiâ, voluntate unâ tribus Perſonis communi; nec placeret nobis qui, affectatâ quâdam oratione perpetuò diceret, mundum à Deo per Verbum eſſe factum.

tain (1), que quand l'Ecriture dit que tout a été fait par *Jeſus-Chriſt* ou en Jeſus-Chriſt ; ces expreſſions ſignifient, que Jeſus-Chriſt n'eſt pas la cauſe efficiente de toutes choſes, mais ſeulement la cauſe morale ou la fin.

Quelque mépris que ce nouveau venu témoigne des *Peres* & des *Interprétes Catholiques* qui ont combattu les Ariens & les Sociniens : Pour nous, N. C. Fr., nous nous glorifions de n'employer contre lui que les mêmes armes par leſquelles ces grands hommes ont triomphé des ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt.

Il y a ſur cette matiere deux vérités certaines, qui donnent lieu à deux manieres de s'exprimer, également uſitées dans l'Ecriture & dans la Tradition.

Quoique les trois Perſonnes Divines operent inſéparablement dans la création, elles operent cependant ſuivant l'ordre des Proceſſions Divines, en

La premiere vérité eſt que les trois Perſonnes Divines ayant une même nature, ont auſſi une ſeule & même

(1) *Ibid. pag.* 123. Adverte autem idem eſſe Apoſtolo, cùm de Jeſu Chriſto loquitur, ſive dicat, *per ipſum*, ſive dicat, *in ipſo facta eſſe omnia.* Arqui certè, in Jeſu Chriſto aliquid fieri, non eſt fieri per ipſum velut causam efficientem, ſed propter ipſum & intuitu ipſius, ut cauſa eſt moralis & motiva.

ſorte que *le Pere opere par le Fils.* Cette vérité établie & expliquée par S. Thomas.

opération : en ſorte que tout ce qui eſt fait par le Pere, eſt fait pareillement & inſéparablement par le Fils & par le Saint-Eſprit. C'eſt ce que Jeſus-Chriſt enſeigne expreſſément par ces paroles (1) : *Mon Pere juſqu'à préſent ne ceſſe point d'agir & j'agis auſſi inceſſamment.... Car tout ce que le Pere fait, le Fils le fait auſſi ſemblablement.... Comme le Pere reſſuſcite les morts & leur donne la vie ; de méme le Fils donne la vie à qui il veut.* Ainſi, à ne conſidérer en Dieu que l'unité de la Nature Divine par laquelle il opere, & qui eſt la même dans les trois Perſonnes, l'œuvre de la création eſt également & indiſtinctement de chacune des Perſonnes Divines, & n'appartient pas plus, ni autrement, au Pere, qu'au Fils & au Saint-Eſprit.

La ſeconde vérité, qui n'eſt pas moins certaine, c'eſt que, comme l'unité de Nature dans les Perſonnes Divines n'empêche pas la diſtinction & les Relations réelles des Perſonnes entr'elles : de même auſſi l'unité de l'opération Divine n'empêche pas que

(1) Joan. V. 17. 19. & 21.

chacune

chacune des trois Perſonnes n'ait une maniere d'opérer qui lui eſt propre, à raiſon de leurs Relations. C'eſt ce que ſaint Thomas explique avec autant de clarté que de ſolidité. « Créer, » dit-il (1), eſt une action qui con» vient à Dieu ſelon ſon eſſence, la» quelle eſt commune aux trois Per» ſonnes. Ainſi la création n'eſt point » propre à une des Perſonnes, mais » commune à toute la Trinité. Cepen» dant les Perſonnes Divines operent » dans la création ſuivant l'ordre de » leur Proceſſion. Car Dieu étant la » cauſe efficiente des choſes par ſon » entendement & par ſa volonté;.... » il s'enſuit que Dieu le Pere a pro» duit les créatures & par ſon Verbe, » qui eſt le Fils, & par ſon Amour, » qui eſt le Saint-Eſprit. » Le ſaint

(1) *S. Thom. part. 1. quæſt. 45. art. 6. in Corp.* Creare convenit Deo ſecundùm ſuum eſſe, quod eſt ejus eſſentia, quæ eſt communis tribus perſonis. Unde creare non eſt proprium alicui perſonæ, ſed commune toti Trinitati. Sed tamen Divinæ perſonæ ſecundùm rationem ſuæ proceſſionis habent cauſalitatem reſpectu creationis rerum. Ut enim ſuprà oſtenſum eſt, cùm de Dei ſcientiâ & voluntate ageretur, Deus eſt cauſa rerum per ſuum intellectum & voluntatem.... Unde & Deus Pater operatus eſt creaturam per ſuum Verbum, quod eſt Filius, & per ſuum amorem, qui eſt Spiritus Sanctus.

Docteur développe enſuite ces ſublimes vérités dans la réponſe à une objection. « Comme la Nature Divine, » dit-il (1), quoique commune aux » trois Perſonnes, leur convient dans » un certain ordre, en tant que le Fils » reçoit du Pere la Nature Divine, » & que le Saint-Eſprit la reçoit du » Pere & du Fils : de même la vertu » de créer, quoique commune aux » trois Perſonnes, leur convient auſſi » dans un certain ordre. Car le Fils » la reçoit du Pere, & le Saint-Eſ- » prit la reçoit de l'un & de l'autre. » C'eſt pourquoi dans le Symbole on » attribue au Pere d'être le Créateur, » comme à celui qui ne reçoit d'aucun

(1) *Ibid. ad.* 2. Sicut natura Divina, licet ſit communis tribus perſonis, ordine tamen quodam eis convenit, in quantùm Filius accipit naturam Divinam à Patre, & Spiritus Sanctus ab utroque : ita etiam & virtus creandi, licet ſit communis tribus perſonis, ordine tamen quodam eis convenit. Nam Filius habet eam à Patre, & Spiritus Sanctus ab utroque. Unde *creatorem* eſſe attribuitur Patri, ut ei qui non habet virtutem creandi ab alio. De Filio autem dicitur, *per quem facta ſunt omnia*, in quantùm habet eamdem virtutem, ſed ab alio. Nam hæc præpoſitio, *per*, ſolet denotare cauſam mediam, ſive principium de principio. Sed Spiritui Sancto, qui habet eamdem virtutem ab utroque, attribuitur quod dominando guberuet & vivificet, quæ ſunt creata à Patre per Filium.

» autre la vertu de créer. On dit du » Fils, *par qui toutes choſes ont été* » *faites*, en tant que la même vertu » qu'il a de créer, il la reçoit du » Pere. Car cette prépoſition, *par*, » déſigne communément une cauſe » intermédiaire, ou un principe qui » procéde d'un autre principe. Et à » l'égard du Saint-Eſprit, qui a auſſi » la même vertu, & qui la reçoit du » Pere & du Fils, on lui attribue de » gouverner ſouverainement & de » vivifier ce que le Pere a fait par le » Fils. »

A la lumiere de ces principes que ſaint Thomas avoit puiſés dans la Tradition & dans les Peres de l'Egliſe, il eſt facile d'appercevoir l'impiété de cette Propoſition avancée d'abord par le Fr. Hardouin (1), & répétée enſuite par le Fr. Berruyer dans ſes *Défenſes :* Que « le Pere n'a pas plus créé » le monde par le Verbe .... que le » Verbe par le Pere (2). » Parler

(1) *Hard. in Joan. cap.* 1. *adnot. ad v.* 3. *pag.* 250. *col.* 1. Non creat Pater formaliter magis per Verbum, quàm per Spiritum Sanctum; aut magis quàm Verbum, aut Spiritus Sanctus per Patrem.

(2) Défenſe .... contre le Projet d'Inſtruct. Paſtor. pag. 29.

ainſi, c'eſt donner un démenti formel au Saint-Eſprit, auteur des divines Ecritures : c'eſt s'élever inſolemment au-deſſus de tous les Peres de l'Egliſe : c'eſt contredire le Symbole de la Foi, qui s'exprime préciſément dans ces mêmes termes, *per quem omnia facta ſunt :* c'eſt méconnoître la génération éternelle du Fils par le Pere, & les Relations qui diſtinguent les deux premieres Perſonnes de la Trinité : enfin c'eſt dire en termes équivalens, que le Fils ne procéde pas plus du Pere, que le Pere ne procéde du Fils.

A cette explication fondée ſur l'ordre des Proceſſions, & ſur les Relations des Perſonnes Divines, ſaint Thomas en ajoute une ſeconde, qui eſt une conſéquence de la premiere, & qui eſt appuyée ſur le langage de la Foi, par lequel on approprie à une des Perſonnes en particulier, certains attributs eſſentiels & communs à toutes les trois. « Ainſi, dit ce ſaint » Docteur (1), on approprie au Pere

(1) *S. Thom. ibid.* Poteſt etiam hujus attributionis communis ratio accipi ex appropriatione eſſentialium attributorum. Nam, ſicut ſuprà dictum eſt, Patri attribuitur & appropriatur potentia, quæ maximè manifeſtatur in creatione : & ideo attribuitur

» la toute-puiſſance ; & comme la » toute-puiſſance eſt manifeſtée prin- » cipalement par la création de l'uni- » vers, par cette raiſon, on attribue » au Pere le titre de Créateur. On ap- » proprie au Fils la Sageſſe ; & comme » c'eſt par ſa ſageſſe qu'un être intel- » ligent agit, on dit du Fils que c'eſt » par lui que toutes choſes ont été » faites. On approprie au Saint-Eſprit » la Bonté ; & comme il appartient » à la bonté de gouverner les êtres » créés, en les conduiſant à leurs fins, » & de leur communiquer la vie ; » de-là vient que dans le Symbole, on attribue au Saint-Eſprit le titre de vivifiant.

Vous voyez par-là que c'eſt très-mal-à-propos que les ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt, & nos deux Jéſuites à leur exemple, voudroient s'autoriſer du langage des Livres ſaints, pour dépouiller Jeſus-Chriſt de la qualité de Créateur & de cauſe

Patri creatorem eſſe. Filio autem appropriatur ſapientia, per quam agens per intellectum operatur : & ideo dicitur de Filio, *per quem omnia facta ſunt* : Spiritui autem ſancto appropriatur bonitas, ad quam pertinet gubernatio, deducens res ad debitos fines, & vivificatio.

efficiente de toutes choſes. Ce langage Divin & Myſtérieux, dit S. Baſile (1), ne ſuppoſe nulle différence dans la Nature, ni par conſéquent dans l'opération commune aux trois Perſonnes. Il tend uniquement à exprimer la diſtinction des Perſonnes, & les différentes Notions qui leur ſont propres.

Les Prépoſitions, *ex*, *per*, *in*, *cum*, ſont ſouvent priſes indifféremment dans l'Ecriture Sainte. Obſervations de S. Baſile & de S. Auguſtin à ce ſujet.

Enfin, pour ôter tout prétexte aux Ariens, les ſaints Docteurs n'ont pas dédaigné de diſcuter la propre ſignification des Prépoſitions ſur leſquelles ces Hérétiques fondoient leur fauſſe dialectique. Saint Baſile entre ſur cela dans un aſſez grand détail, & il fait voir par un grand nombre de textes de l'Ecriture-Sainte, que les particules *ex*, *per*, *in*, *cum*, y ſont ſouvent employées indifféremment, & appliquées tantôt au Pere, tantôt au Fils, tantôt au Saint-Eſprit : ce qui fermoit abſolument la bouche aux Ariens (2). Nous ne ſuivrons pas ce

(1) *S. Baſil. lib. de Spiritu Sancto, cap. 5. num. 7. tom. 3. pag. 6.* Non ſunt hæ voces legem ferentis, ſed hypoſtaſes diſtinguentis. Non enim ut naturæ diverſitatem, ſed ut inconfuſam Patris & Filii Notionem exhiberet, ita locutus eſt Apoſtolus.

(2) Voyez S. Baſile dans tout ſon Livre *de Spiritu Sancto*.

Pere dans cette eſpéce de diſcuſſion grammaticale : nous nous arrêterons ſeulement à un Texte où ces différentes prépoſitions ſe trouvent réunies. Saint Paul demande (1) : *Qui a connu les deſſeins du Seigneur, ou qui l'a aidé de ſes conſeils, ou qui lui a donné le premier, pour en prétendre récompenſe ?* Après quoi il ajoute : *Tout eſt de lui, & par lui, & en lui : à lui ſoit la gloire dans tous les ſiécles : QUONIAM EX IPSO, ET PER IPSUM, ET IN IPSO SUNT OMNIA : IPSI GLORIA IN SÆCULA.*

Soit qu'avec ſaint Baſile (2) on applique à Jeſus-Chriſt ſeul ces trois Prépoſitions ; ſoit qu'on les applique au Pere ſeul ; ſoit qu'on les diſtribue entre les trois Perſonnes de la Trinité ; il réſulte évidemment de chacune de ces interprétations, que le Fils a la même eſſence que le Pere, & qu'il eſt Créateur avec le Pere & comme le Pere.

Si on les entend toutes les trois de Jeſus-Chriſt, il s'enſuit que toutes choſes ſont, non-ſeulement *par Jeſus-*

(1) Rom. XI. 34. 35. & 36.
(2) S. Baſil. ibidem.

Chriſt & *en Jeſus-Chriſt*, mais encore *de Jeſus-Chriſt*, *EX IPSO* : expreſſion qui, de l'aveu du Fr. Berruyer (1), déſigne la cauſe toute-puiſſante & efficiente de toutes choſes.

Si on les entend du Pere, il s'enſuit qu'on peut également dire du Pere, que tout eſt *par lui* & *dans lui*, comme on dit que tout eſt *de lui* : & par conſéquent chacune de ces Prépoſitions eſt propre à exprimer la cauſe efficiente & créatrice de toutes choſes. De plus, ſi tout eſt *par* le *Pere*, *PER IPSUM* : comme ſaint Paul dit dans un autre endroit (2), que tout eſt par Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur, *unus Dominus Jeſus Chriſtus per quem omnia* ; il s'enſuit, conclut ſaint Auguſtin (3), que tout ce qui eſt fait *par*

(1) Berr. 2. parr. tom. 8 pag. 122.

(2) 1. Corinth. VIII. 6.

(3) *S. Auguſt. lib.* 1. *de Trin. cap.* 6. *num.* 12. Quæro itaque de quo dicat alſo loco, [Apoſtolus] *Quoniam ex ipſo, & per ipſum, & in ipſo ſunt omnia : ipſi Gloria in ſæcula ſæculorum, Amen.* Si enim de Patre & Filio & Spiritu Sancto, ut ſingulis perſonis ſingula tribuantur ; *ex ipſo*, ex Patre : *per ipſum*, per Filium : *in ipſo*, in Spiriru Sancto : manifeſtum eſt quòd Pater & Filius & Spiritus Sanctus unus Deus eſt, quando ſingulariter inrulit, *Ipſi gloria in ſæcula ſæculorum*.... Si autem hoc de Patre tantummodo intelligi volunt, quomodo ergo omnia per Patrem ſunt, ſicut hîc dicitur ; & omnia per filium, ſicut ad

le Pere, eſt fait auſſi *par* le Fils; & qu'ainſi le Pere & le Fils ont la même Nature & la même opération.

Enfin, « ſi c'eſt de toute la Trinité » qu'on entend ces paroles : *Tout eſt* » *de lui, & par lui, & en lui*, en ſorte » que chacune des trois Perſonnes » ſoit déſignée par chacune des Pré- » poſitions; que *EX IPSO* marque le » *Pere*, *PER IPSUM* le Fils, *IN IPSO* » le Saint-Eſprit, il n'en ſera pas » moins évident, conclut encore ſaint » Auguſtin, que le Pere, & le Fils, » & le Saint-Eſprit ſont un ſeul & » même Dieu, & ont une ſeule & » unique opération; puiſqu'après » avoir diſtingué ces trois Perſonnes » par différentes Prépoſitions, l'Apô- » tre ajoute en nombre ſingulier : *A* » *lui ſoit la gloire dans les ſiécles des* » *ſiécles.* »

Ce raiſonnement de ſaint Auguſtin eſt invincible contre les Ariens & les

Corinthios, ubi ait, *& unus Dominus Jeſus Chriſtus per quem omnia*; & ſicut in Evangelio Joannis, *omnia per ipſum facta ſunt?* Si enim alia per Patrem, alia per Filium, jam non omnia per Patrem, nec omnia per Filium. Si autem omnia per Patrem, & omnia per Filium; eadem per Patrem, quæ per Filium. Æqualis eſt ergo Patri Filius, & inſéparabilis operatio eſt Patris & Filii.

Sociniens : il ne l'eſt pas moins contre les nouveaux ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt que nous combattons ici. Vous y voyez ſur-tout une réponſe ſans replique à cette objection que le Fr. Berruyer a empruntée d'Arius : « Comment peut-on dire que » tout a été fait par le Fils comme » cauſe efficiente, ſi Dieu le Pere, » comme cauſe efficiente, a donné » l'exiſtence à toutes choſes (1) ? » Objection qui eſt également pleine d'impiété & d'ignorance, & que nous avons eu ailleurs occaſion de réfuter (2).

Ces paroles *Omnia per ipſum facta ſunt*, inſérées dans le Symbole de la Foi, pour exprimer que le Fils de Dieu J. C. N. S. eſt le Créateur de toutes choſes.

L'Egliſe a toujours été ſi convaincue que ces paroles Evangéliques, *Toutes choſes ont été faites par lui*, ſignifient que Jeſus-Chriſt, comme Verbe éternel, eſt le Créateur de toutes choſes, & que, loin d'être favorables aux Ariens, elles fondroient leur héréſie ; que le Concile général de Nicée les a inſérées dans le Sym-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 123.* Si enim ex uno Deo Patre jam exiſtunt omnia tanquam ex causâ efficiente ; quomodo dicerentur facta per Filium tanquam per efficientem cauſam ?

(2) Voyez premiere Sect. chap. II. art. VI. tom. I. pag. 323. & ſuiv.

pole de la Foi, pour exprimer que Jeſus-Chriſt *le ſeul Seigneur, & le Fils unique de Dieu, né du Pere avant tous les ſiécles*, eſt le créateur de toutes choſes avec le Pere & comme le Pere : *Per quem omnia facta ſunt.* Cette Profeſſion de Foi ſi expreſſe, que l'Egliſe vous met ſi ſouvent à la bouche, ſuffit toute ſeule pour confondre ces nouveaux corrupteurs de l'Evangile.

De quelle eſpéce de Catholiques le Fr. Berruyer veut-il donc parler, quand il dit ; « Nous autres Catholi-» ques nous n'aimerions pas un hom-» me, qui par une ſorte d'affectation, » diroit perpétuellement que Dieu a » créé le monde par le Verbe (1). » L'Egliſe ne reconnoît point de pareils Catholiques pour ſes enfans. Bien loin de trouver mauvais que les Fidéles diſent perpétuellement que Dieu le Pere a créé le monde par ſon Verbe, ou par ſon Fils unique Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur ; c'eſt elle-même qui leur ordonne de le dire, de le répéter ſouvent, & autant de fois qu'ils ré-

(1) *Berr. ibid. pag.* 129. Nec placeret nobis [Catholicis] qui, affectatâ quâdam oratione, perpetuò diceret mundum à Deo per Verbum eſſe factum.

citent à la Meſſe le Symbole de Nicée, & qu'ils y entendent lire l'Evangile de ſaint Jean.

Explication Socinienne des FFr. H. & B.: ſelon eux, *omnia*, ne ſignifie pas *toutes choſes: Mundus* ne ſignifie pas le *monde : Per ipſum* ne ſignifie pas *par lui*, mais *en vue de lui.*

Autre attentat. Suppoſé que ces paroles Evangéliques, *Omnia per ipſum facta ſunt*, comme les FF. Hardouin & Berruyer le prétendent, ne s'entendent pas du Verbe éternel, mais de Jeſus-Chriſt fait Homme-Dieu dans le tems ; comment ſaint Jean a-t-il pu dire de cet Homme-Dieu, qui, ſelon eux, n'exiſte que depuis l'Incarnation, & qui eſt lui-même fait dans le tems : *Toutes choſes ont été faites par lui ; & rien de ce qui a été fait, n'a été fait ſans lui ?* Comment a-t-il pu ajouter quelques verſets après : *Le monde a été fait par lui*, *MUNDUS PER IPSUM FACTUS EST ?*

La difficulté eſt preſſante : il faut néceſſairement, ou que ces Auteurs reviennent ſur leurs pas & rendent hommage à la vérité ; ou que, comme les Sociniens, ils ſe donnent la liberté de changer à leur gré la ſignification propre & naturelle des termes. Ce dernier parti eſt celui que le Fr. Berruyer a pris. Le premier de ces deux textes, *Omnia per ipſum facta ſunt*,

& ſine ipſo factum eſt nihil, ſignifie, ſelon lui (1), que « Dieu a fait toutes » choſes pour lui (Jeſus-Chriſt) & » en vue de lui, *PROPTER EUM ET* » *EJUS INTUITU*, ſoit dans le tems » de la Loi, en faiſant prédire ſon » avénement par les Prophétes, & en » préparant les voies au nouveau regne » qu'il devoit établir ; ſoit depuis » qu'il eſt venu, & que le ſiécle de » la grace a commencé avec lui, en » ſanctifiant & en ſauvant les hom- » mes par lui. Sans lui, en tant que » prédeſtiné avant tous les ſiécles à » être un jour le Fils de Dieu, notre » Légiſlateur & notre Sauveur, rien » n'a été fait, SUR-TOUT de ce qui » appartient au gouvernement ſpiri- » tuel & ſurnaturel du monde. » Le ſecond texte, *mundus per ipſum factus eſt*, ſignifie (2) que « Jeſus-Chriſt, fait

(1) *Ibid. pag.* 135. & 136. Omnia propter eum & ejus intuitu facta ſunt à Deo ; tum ut, tempore legis, adventus ejus per Prophetas prænuntiaretur, & novo ejus regno via præpararetur ; tum ex quo jam venit, & incœpit cum illo gratiæ ſæculum, ut homines per illam ſanctificati ſalvarentur. Sine illo ante ſæcula prædeſtinato ut eſſet Filius Dei, legifer & ſalvator noſter, nihil factum eſt ; eorum præcipuè quæ ad ſpiritualem ſupernaturalemque mundi gubernationem pertinent.

(2) *Ibid.* Itaque Jeſus Chriſtus, Judæis factus Judæus,

» Juif pour les Juifs, étoit né, vivoit, & » enſeignoit parmi les Juifs : que c'eſt » pour lui & à cauſe de lui, PROPTER » EUM, IPSIUS CAUSA, que la Répu- » blique & la Synagogue des Juifs » avoit été faite, afin qu'elle le re- » connût pour le Meſſie qui lui avoit » été prédit, & qu'elle l'annonçât aux » Gentils. »

Le Fr. Hardouin s'étoit un peu plus déguiſé. Il ſembloit même confeſſer que Jeſus-Chriſt, en tant que Verbe, eſt créateur de toutes choſes ; mais pour peu qu'on ſoit au fait de ſes artifices, il eſt aiſé d'appercevoir que ſon Diſciple n'a que trop bien pris ſa penſée, & n'a fait que dévoiler ce que le Maître avoit cru plus prudent d'envelopper (1). En effet, ſi le Fr.

inter Judæos natus erat, degebat, docebat ; propter eum, ipſius causâ, ut eum ſibi Propheratum agnoſceret, & prædicaret Gentibus, facta erat Judæorum Reſpublica & Synagoga, nec illa tamen eum cognovit.

(1) *Hard. in Joan. cap. 1. paraphr. v. 3. pag. 245. col. 2.* Omnia, quæ apud nos [Judæos] à temporibus Abrahæ facta ſunt mirabilia, ille ipſe Jeſus fecit, quoniam idem ipſe effector eſt omnium eorum apud Deum, ut dixi, Deus Verbum. Nec niſi Deo Chriſtum, veluti finem ſpectante mirabilium quæ patraret, ac volente finem legi à Chriſto afferri, aliquid eorum factum eſt quæ facta ſunt apud nos, aut aliquid inſtitutum ex his quæ ſunt inſtituta.... *Et in paraphr. v. 10. p. 246. col. 1.* In hoc igitur mundo erat [Jeſus

Hardouin reconnoît ſincérement que Jeſus-Chriſt, en tant que Verbe, a créé toutes choſes ; d'où vient en premier lieu, qu'il reſtraint *omnia*, qui ſignifie toutes choſes généralement & ſans réſerve, aux ſeuls miracles opérés parmi les Juifs depuis le tems d'Abraham ; & qu'il veut que ces paroles, *le monde a été fait par lui*, ne s'entendent pas de la création de l'univers, mais du choix des Juifs préférablement aux autres peuples de la terre ? D'où vient en ſecond lieu, qu'il donne au ſecond membre du troiſiéme verſet, *Rien n'a été fait ſans lui*, un autre objet qu'au premier membre, *Tout a été fait par lui* : comme s'il n'étoit pas viſible que l'un n'eſt que l'explication & la confirmation de l'autre ? En troiſiéme lieu, la Foi Catholique permet-elle de diſtinguer, comme il le fait, Jeſus-

Chriſtus] *degens inter nos homines Judæos factus homo Judæus, & hic ipſe mundus in quo erat, per ipſum, ut Deus rerum omnium creatarum conditor, factus eſt* : ſed hic tamen conſtans ex Judaïcâ gente mundus, ex maximâ parte, eum non cognovit. *Et in adnot. ad eumd. verſ. pag.* 250. *col*, 2. *Et mundus per ipſum factus eſt.* Non de creatione primâ iſthic accipiendum Verbum illud eſt, ſed de ſingulari electione populi Iſraëlitici præ cæteris gentibus, ut eſſet populus Dei peculiaris.

Chriſt d'avec le Verbe, & de dire que le Verbe en Dieu a fait toutes choſes ; mais qu'à l'égard de Jeſus-Chriſt, tout a été fait, non pas par lui, mais en vue de lui ? En quatriéme lieu enfin, dans ſa note ſur ce même verſet, il leve le maſque, en ſoutenant, comme vous l'avez vû, que le Pere n'a pas plus créé le monde par le Verbe, que le Verbe ou le Saint-Eſprit par le Pere.

Peut-on porter plus loin la licence de faire dire aux Auteurs ſacrés tout ce qu'on veut, ſans s'embarraſſer ni de la Tradition conſtante & unanime de l'Egliſe, ni même de la ſignification propre, littérale & unique des termes ? Eſt-ce-là commenter la parole de Dieu ? N'eſt-ce pas au contraire l'inſulter & la contredire indignement ? *Par lui*, PER IPSUM, diſent ces prétendus Interprétes, ne ſignifie pas, par lui, mais *pour lui, à cauſe de lui, en vue de lui. Toutes choſes*, OMNIA, ne ſignifie pas toutes choſes, mais un certain genre de choſes, telles que les merveilles opérées en faveur des Juifs depuis le tems d'Abraham, ou ce qui appartient au gou-

vernement ſpirituel & ſur-naturel. *Le monde*, *MUNDUS*, ne ſignifie pas le monde, ou l'univers, mais *le peuple Juif*, ou le choix que Dieu a fait de ce peuple. Et à quoi ſe termine enfin une ſi étrange interprétation ? à conclure que Jeſus-Chriſt n'a eu aucune part à la création de l'univers ; que rien de ce qui a été fait, n'a été fait par lui ; mais que Dieu l'a eu ſimplement en vue, non pas dans tout ce qu'il a fait, mais dans une partie de ſes ouvrages. Peut-on enſeigner plus crûment le Socinianiſme ?

Vous ſerez ſans doute curieux de ſçavoir quel ſens de pareils Auteurs peuvent donner aux verſets 4e. 5e. & 9e. : *En lui étoit la vie, & la vie étoit la lumiere des hommes : & la lumiere luit dans les ténébres, & les ténébres ne l'ont point compriſe .... il étoit la vraie lumiere qui éclaire tout homme venant en ce monde* : paroles qui expriment avec autant de clarté que de ſublimité, ce que Jeſus-Chriſt déclare lui-même en divers endroits de l'Evangile : qu'il eſt *la vérité & la vie* (1),

Le Fr. Hard. donne le même ſens que les Socinîniens à ces paroles, *En lui étoit la vie, & la vie eſt la lumiere des hommes.*

(1) Joan. XIV. 6.

qu'il eſt *la lumiere du monde* (1), *que comme le Pere a la vie en lui-même, il a donné au Fils d'avoir auſſi la vie en lui-même* (2).

Le Fr. Berruyer, en hômme fin & adroit, a jugé à propos de tirer un voile ſur ces verſets, en ne les faiſant point entrer dans ſa paraphraſe ; mais le Fr. Hardouin ſupplée à ſon ſilence, & marchant, ſans rougir, ſur les traces des Sociniens (3), il ſoutient que ces expreſſions, qui caractériſent ſi évidemment le Verbe comme la lumiere & la vie des intelligences créées, ne ſignifient autre choſe, ſinon que Jeſus-Chriſt homme enſeigne une doctrine toute Divine. « Il étoit, dit-» il dans ſa paraphraſe (4), le prin-

(1) Joan. VIII. 2. XII. 46.

(2) Joan. V. 26.

(3) Voyez Wolrzogenius in Joan. cap. 1. v. 4. & 5. tom. 1. pag. 717. & 718. — Slichtingius ibid. tom. 3. pag. 6. Fauſt. Socin. ibid. tom. 5. pag. 80. & 81.

(4) *Hard. hîc in paraphr. pag.* 245. *&* 246. In ipſo autem, jam homine-Deo facto, fons & principium vitæ ſpiritualis erat, quoniam verba vitæ æternæ habuit, & vita illa conſtabat luce veræ doctrinæ & veræ ſapientiæ, quæ audientium mentes colluſtraret ac regeret. Et lux illa quidem venit, ut errorum & ignorantiæ tenebras ex hominum mentibus diſpelleret. Eam verò lucem nullæ tenebræ occuparunt erroris & mendacii : tota lucida doctrina Chriſti fuit ;....

» cipe de la vie ſpirituelle, en ce qu'il » avoit les paroles de la vie éternelle : » il étoit la lumiere, en ce qu'il en- » ſeignoit la vraie doctrine & la vraie » ſageſſe, capable d'éclairer & de » conduire les eſprits de ſes auditeurs. » Il eſt venu en cette qualité pour » diſſiper les ténébres de l'erreur & » de l'ignorance : ſes inſtructions » étoient toutes lumineuſes ſans au- » cun mêlange d'erreur ni de men- » ſonge : enfin il étoit la vraie lu- » miere, qui depuis qu'il avoit paru » dans le monde, éclairoit par ſa doc- » trine tous les hommes *QUI ARRI- » VOIENT DANS LA JUDÉE ET » QUI ENTENDOIENT PARLER DE » LUI.* »

Ce commentaire donne-t-il de Jeſus-Chriſt une autre idée que celle qu'en donnent les Sociniens ; c'eſt-à-dire, l'idée d'un pur homme, éclairé de Dieu, & rendu capable d'éclairer par la ſublimité de ſa doctrine ceux d'entre les hommes qui l'écouteroient,

non habens partem aliquam tenebrarum..... Erat enim Chriſtus lux vera quæ NUNC quidem illuminat doctrinæ ſuæ lumine omnem certè hominem, QUI ADVENIT IN HANC NOSTRAM JUDÆAM, ET AUDIT DE ILLO.

ou qui entendroient parler des vérités qu'il auroit annoncées ; mais qui, tout supérieur qu'il étoit à saint Jean-Baptiste, n'est pas, non plus que lui, *la vraie lumiere*, la lumiere incréée qui éclaire intérieurement & efficacement tous ceux qui sont éclairés, mais seulement *une lampe* plus *ardente* & plus *luisante* qu'aucune autre, allumée pour dissiper par la clarté de ses prédications, les ténébres de l'ignorance & de l'erreur ?

ARTICLE VI.

Suite de la même matiere.

Comment les FF. H. & B. expliquent ces paroles de l'Epître aux Hébreux, *Per quem fecit & sæcula.*

LEs autres endroits du Nouveau Testament qui attribuent à Jesus-Christ le titre de Créateur, ne sont pas plus épargnés par ces Auteurs. Quoi de plus précis, par exemple, que ce que saint Paul dit au commencement de son Epître aux Hébreux, que *Dieu a fait même les siécles par son Fils : PER QUEM FECIT ET SÆCULA ?* Mais nulle lumiere extérieure, quelque brillante qu'elle soit, ne peut éclairer des hommes déterminés à fermer les yeux à la vérité.

Ce que les FF. Hardouin & Berruyer ont dit ſur l'Evangile de ſaint Jean, ils le répétent encore ici. *Le Fils de Dieu*, diſent-ils (1), *par qui Dieu a fait les ſiécles, n'eſt pas le Verbe* éternel, mais Jeſus-Chriſt homme-Dieu, *prédeſtiné de toute éternité à être fait dans le tems le Fils de Dieu. Par qui, PER QUEM*, ne ſignifie pas que Dieu ait fait les ſiécles par lui, mais qu'il les a faits en vue & à cauſe de lui,

(1) *Hard. in Epiſt. ad Hebr. cap. 1. paraphr. v. 2. pag. 647. col. 1.* Locutus eſt nobis per Filium ſuum, ... quem idcirco exhibuit Deus, quoniam per ipſum ſtare etiam voluit utrumque Teſtamentum. *Et adnot. ad eumd. verſ. pag. 648. col. 1. Per quem fecit & ſæcula.* In libris ſacris, *per Jeſum Chriſtum*, cauſam moralem ſemper deſignat : hoc eſt Chriſti merita, vel Chriſti doctrinam, vel fidem in Chriſtum, pro diverſitate argumenti.... Ita hoc loco, *Per quem fecit & ſæcula*, hoc eſt, quem idcirco exhibuit Deus, quoniam per ipſum ſtare voluit utrumque Teſtamentum : In ipſius quidem expectatione vetus : in fide autem adventûs ejus novum Teſtamentum ſic fecit per illum Deus, ut in utroque Teſtamento, in lege & in Evangelio, ſalvi eſſe homines poſſent.

Berr. 2. part. tom. 8. pag. 120. Meliùs, credo, has voces ex Apoſtoli mente interpretatus fueris, ... ſi ſic brevem illam periodi Paulinæ partem explices : *Per quem*, id eſt, intuitu cujus, & propter quem, ab æterno prædeſtinatum, ut eſſet in tempore Filius Dei, ... *fecit ſæcula Deus*, & quæcumque in ſæculis facta ſunt. Certè duplex eſt in novo Teſtamento ſæculi conſummatio; .... altera, Synagogæ, ... altera, mundi ipſius finis. [Il dit la même choſe dans ſon Commentaire de l'Epître aux Hébreux, *3. part. tom. 4. pag. 228.*

id est, intuitu cujus & propter quem. Par *les siécles*, il ne faut pas entendre l'univers, ni tout ce que Dieu a fait dans le cours des siécles, mais les *deux Testamens.* Enfin l'Apôtre n'a voulu dire autre chose, sinon que l'Ancien & le Nouveau Testament ont eu Jesus-Christ le Fils de Dieu pour objet & pour fin. De pareilles impiétés n'ont pas besoin d'une nouvelle réfutation. Nous ne les rapportons que pour vous montrer que ces Religieux ne laissent échapper aucune occasion d'anéantir, s'ils le pouvoient, les preuves de la Divinité de Jesus-Christ.

Explication Arienne & Socinienne qu'ils donnent à ces paroles, [1. Cor. VIII.] *Unus Deus Pater ex quo omnia, ... & unus Dominus Jesus Christus per quem omnia.* Deux remarques importantes sur ce Texte.

Saint Paul répéte encore dans sa premiere Epître aux Corinthiens, que tout a été fait par Jesus-Christ. *Nous ne reconnoissons*, dit-il (1), *qu'un seul Dieu, le Pere, de qui toutes choses sont, & qui nous a faits pour lui: & qu'un seul Seigneur, Jesus-Christ, par qui toutes choses existent, & par qui nous sommes tout ce que nous sommes.*

Non-seulement le Fr. Berruyer ne veut pas voir dans ces paroles que

(1) 1. *Cor. VIII. 6.* Nobis unus Deus, Pater, ex quo omnia, & nos in illum: & unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia & nos per ipsum.

Jeſus-Chriſt eſt le créateur de toutes choſes avec le Pere; mais s'obſtinant à ſuivre les traces des anciens Ariens & des Sociniens (1), il s'imagine pouvoir en conclure que Jeſus-Chriſt n'eſt que *la cauſe morale* ou le motif que Dieu a eu en vue dans ſes ouvrages (2). Tel eſt, dit Caſſien (3), le caractère de l'incrédulité : eſſentiellement ténébreuſe, elle ſe fait à elle-même des ténébres au milieu de la plus brillante lumiere.

Vous n'attendez pas de nous,

(1) L'explication des Sociniens ſur cet endroit & ſur les autres ſemblables, eſt que Jeſus-Chriſt eſt la cauſe efficiente ſeconde & la fin intermédiaire de tout ce qui s'opere dans l'ordre de la Religion. On peut voir Crellius & Slichtingius ſur cet endroit de l'Apôtre, *Tom. 2. pag.* 190. & 191, & *tom.* 3. *pag.* 37.

(2) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 122. & 123. Nec mirum cuiquam accidat, quòd vocem illam Pauli, *per quem*, illâ reddamus, *propter quem*, *intuitu cujus*. Non Paulum nos, ſed ſeipſum Paulus, cùm de Chriſto loquitur, in hunc ſenſum explicat 1. Cor. VIII. 6. *Nobis.... unus Deus, Pater, ex quo omnia....* Deus qui Pater eſt Jeſu Chriſti, ... *Deus eſt ex quo omnia.* In illo cauſam habes omnipotentem & omnium effectricem.... *Unus Dominus Jeſus Chriſtus, per quem omnia.* En Filium Dei unicum, cauſam moralem, motivam & finalem propter quam *ex uno Deo Patre* exiſtunt *omnia.... Et nos per ipſum* Dominum Jeſum Chriſtum Filium Dei. Ecce cauſam adoptionis noſtræ & ſanctificationis meritoriam.

(3) *Caſſian. lib. 4. de Incarnat. Dom. cap. 6.* Infidelitas tenebroſa ſemper ipſa ſibi etiam in luce tenebras facit.

N. C. F., que nous perdions le tems à répondre aux frivoles objections de ce blaſphémateur. Elles ſont pleinement détruites par tout ce que nous avons dit précédemment (1). Bornons-nous à deux courtes réflexions.

La premiere eſt que ce Texte, ſur lequel le Fr. Berruyer s'efforce en vain de répandre les ténébres dont ſon propre eſprit eſt couvert, a paru ſi lumineux aux anciens Défenſeurs de la Foi, qu'ils l'ont oppoſé aux Ariens & aux Neſtoriens, comme une preuve manifeſte de la vérité de l'Incarnation, & de la Divinité de Jeſus-Chriſt. « Faites attention, diſoit Caſſien à » Neſtorius (2), que ſaint Paul attri- » bue à Jeſus-Chriſt ce que ſaint Jean » dans ſon Evangile attribue au Verbe

(1) Voyez ci-deſſus Chap. VII. pag. 48. 49. 50. & dans le précédent Article, pag. 135. & ſuiv.

(2) *Caſſian. lib. 4. de Incarnat. cap. 6. Unus ergo*, inquit, *Dominus Jeſus Chriſtus per quem omnia.* Conſidera ubi hoc de Verbo Patris legeris, quod de Chriſto legis. *Omnia*, inquit Evangelium, *per ipſum facta ſunt, & ſine ipſo factum eſt nihil.* Apoſtolus dicit, *Per Chriſtum omnia.* Evangelium dicit: *Per Verbum omnia.* Numquid repugnant ſibi ſermones ſacri? non utique: ſed unum atque eumdem intelligi voluit & Apoſtolus Chriſtum, per quem omnia creata dixit, & Evangeliſta Verbum, per quod omnia facta eſſe memoravit.

» du

» du Pere. Saint Paul dit : *Tout eſt par*
» *Jeſus-Chriſt.* Saint Jean dit : *Tout*
» *eſt par le Verbe.* Les Auteurs ſacrés
» ne ſont pas contraires les uns aux
» autres. Par conſéquent ſaint Paul &
» ſaint Jean ont voulu nous appren-
» dre la même vérité ; ſçavoir, que
» Jeſus-Chriſt, *par qui* ſaint Paul dé-
» clare que *toutes choſes* exiſtent, &
» le Verbe *par qui* ſaint Jean dit que
» *toutes choſes ont été faites*, ne ſont
» qu'une ſeule & même Perſonne. »

La ſeconde réflexion, qu'Eſtius & d'autres Commentateurs ont faite auſſi ſur ces paroles, c'eſt que bien loin qu'elles puiſſent former la moindre difficulté contre la Divinité de Jeſus-Chriſt & ſa qualité de Créateur ; les Conciles généraux de Nicée & de Conſtantinople les ont choiſies pour les inſérer dans le Symbole de la Foi contre l'héréſie Arienne. Nous y diſons dans les termes mêmes de l'Apôtre : *Je crois en un ſeul Dieu, le Pere tout-puiſſant, créateur du ciel & de la terre .... & en un ſeul Seigneur Jeſus-Chriſt .... par qui toutes choſes ont été faites.* Les Peres du Concile de Nicée ne ſeront aſſurément pas ſoupçonnés

d'avoir donné quelqu'avantage aux ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt, puiſque leur attention n'a été au contraire que de faire choix de termes qui ne leur laiſſaſſent pas de reſſource ni de moyen d'échapper à la déciſion. Il faut donc que ce texte de l'Apôtre leur ait paru bien clair & bien déciſif, puiſqu'ils s'en ſont ſervi pour exprimer la Profeſſion de la Divinité de Jeſus-Chriſt.

La Divinité de J. C. & ſa qualité de Créateur & de conſervateur de toutes choſes, clairement établies par S. Paul au premier Chapitre de l'Epître aux Coloſſiens.

Il n'y a gueres d'endroits dans tout le Nouveau Teſtament, où les titres de Créateur & de conſervateur de toutes choſes ſoient attribués à Jeſus-Chriſt en termes plus énergiques, que ce texte de l'Epître aux Coloſſiens (1): *Jeſus-Chriſt eſt l'image de Dieu inviſible; le premier né de toute créature. Car toutes choſes, dans le ciel & ſur la terre, ont été créées en lui: les choſes viſibles & les inviſibles; ſoit les Thrô-*

(1) *Coloſſ. I.* 15. 16. 17. & 18. Qui eſt imago Dei inviſibilis, primogenitus omnis creaturæ; quoniam in ipſo condita ſunt univerſa, in cœlis & in terrâ, viſibilia & inviſibilia, ſive Throni, ſive Dominationes, ſive Principatus, ſive Poteſtates; omnia per ipſum & in ipſo creata ſunt: & ipſe eſt ante omnes, & omnia in ipſo conſtant: & ipſe eſt caput corporis Eccleſiæ, qui eſt principium, primogenitus ex mortuis, ut ſit in omnibus ipſe primatum tenens.

nes, ſoit les Dominations, ſoit les Principautés, ſoit les Puiſſances ; tout a été créé par lui & en lui : il eſt avant toutes choſes & toutes choſes ſubſiſtent en lui. Il eſt le chef du corps de l'Egliſe, lui qui eſt le principe, le premier né d'entre les morts, afin qu'en toutes choſes il ait la primauté.

Il n'y a pas-là un ſeul mot, qui ne tende à établir la Divinité de Jeſus-Chriſt. Il *eſt*, dit ſaint Paul, la parfaite *image* de Dieu ſon Pere ; par conſéquent de même nature : car ſans cela la reſſemblance entre le Pere & le Fils ne pourroit être qu'imparfaite : image qui n'eſt pas moins inviſible par ſa propre nature que le Pere, dont elle exprime toutes les perfections ; mais qui par l'Incarnation s'eſt rendue viſible dans l'humanité qu'elle a priſe.

Il eſt *le premier né de toute créature :* ce qui ne ſignifie pas, comme les Ariens le prétendoient, qu'il ait été créé avant les autres créatures ; ni, comme l'expliquent les Sociniens, qu'il ſoit la plus excellente & la plus parfaite de toutes les créatures ; puiſqu'en ce cas l'Apôtre auroit dû l'appeller le premier créé de toute créa-

ture, & non le premier né, *primogenitus ;* mais, ſuivant l'explication commune des ſaints Docteurs & des Interprétes Catholiques, qu'il a été engendré avant la création du monde ; & par conſéquent qu'il eſt coéternel & conſubſtantiel au Pere : qu'il eſt cette ſageſſe ſubſtantielle, éternelle & incréée, qui s'annonçant elle-même au Livre de l'Eccléſiaſtique (1), dit qu'elle eſt *ſortie de la bouche du Très-Haut*, qu'elle a *été engendrée avant qu'aucune créature exiſtât.* Saint Paul lui-même exclut formellement les interprétations Ariennes & Sociniennes, en ajoutant, que c'eſt *en Jeſus-Chriſt & par Jeſus-Chriſt* que toutes choſes ont été créées, *quoniam in ipſo condita ſunt univerſa ; .... per ipſum creata ſunt.* Car il répugne que celui en qui & par qui tout a été créé, ſoit lui-même compris dans les choſes créées.

Si donc on demande ſelon laquelle de ſes deux natures Jeſus-Chriſt eſt appellé *le premier né de toute créature ;* il faut répondre que c'eſt indubita-

(1) *Eccli. XXIV.* 5. Ego ex ore Altiſſimi prodivi, primogenita ante omnem creaturam.

blement ſelon ſa Nature Divine, mais néanmoins avec alluſion à ſon Incarnation, par laquelle en nous élevant à la qualité d'enfans de Dieu, il nous a fait ſes freres, & il eſt devenu *le premier né entre pluſieurs freres.* Car, à ne conſidérer Jeſus-Chriſt que ſelon ſa Nature Divine, le nom qui lui convient n'eſt pas celui de premier né, mais de Fils unique de Dieu (1), comme il eſt appellé communément dans l'Ecriture.

Toutes choſes dans le ciel & ſur la terre ont été créées en lui. Tout ſans exception, *les choſes viſibles & les inviſibles ;* c'eſt-à-dire, non-ſeulement les êtres matériels & ſenſibles, mais encore les êtres ſpirituels, qui ne peuvent être apperçus par les ſens: non-ſeulement les ames humaines, mais encore les purs eſprits connus ſous le nom général d'Anges, & ceux mêmes d'entr'eux qui ont les premiers rangs dans la Hiérarchie céleſte, & que l'Ecriture appelle *les Thrônes, les Dominations, les Principautés & les Puiſſances :* En un mot, *toutes choſes*

(1) Voyez ſur cela Caſſien lib. 5. de Incarn. Dom. cap. 7.

généralement *ont été créées par Jeſus-Chriſt & en Jeſus-Chriſt :* & comme c'eſt de lui, en qualité de Créateur, qu'elles tiennent leur exiſtence ; c'eſt auſſi *par lui, & en lui*, comme conſervateur, *qu'elles ſubſiſtent.* De quel aveuglement ne faut-il pas être frappé, pour ne pas voir dans des paroles ſi expreſſes, que Jeſus-Chriſt, engendré du Pere avant tous les ſiécles, eſt avec lui le Créateur de toutes choſes ?

Il eſt le chef du corps de l'Egliſe, lui qui eſt le principe, le premier né d'entre les morts, afin qu'en toutes choſes il ait la primauté. Ce n'eſt point en tant que Dieu préciſément, ni en tant qu'homme préciſément, mais en tant que Dieu-Homme, que Jeſus-Chriſt eſt le chef de l'Egliſe. En cette qualité de Chef il meut ſon Egliſe, il la gouverne, il la ſanctifie, il la vivifie, il répand en elle & dans les différens membres qui la compoſent, les diverſes ſortes de graces qu'il a méritées par ſa mort. Il eſt le *principe* de tout le bien qui ſe fait par chacun de ſes membres. A tous ces titres, il a droit d'être le premier né d'entre

les morts, c'eſt-à-dire, le premier qui ſoit reſſuſcité dans ſa chair, pour jouir d'une vie glorieuſe & immortelle, & pour procurer au dernier jour le même avantage à tous ceux qui lui ont été donnés par ſon Pere; *afin que*, même en tant qu'homme, *il ait la primauté* & la ſouveraineté *en toutes choſes.*

Interprétation Socinienne que les FF. H. & B. donnent à ce Texte de l'Apôtre.

Nous ne revenons pas de notre étonnement, N. C. F., quand nous voyons des Prêtres, des Religieux, qui ſe glorifient du nom de *Catholiques*, réfuſer de reconnoître à tant de rayons de lumiere, le Verbe éternel créateur de toutes choſes avec le Pere, & incarné dans le tems pour le ſalut des hommes. Mais conſidérez, s'il vous plaît, le ton que ces audacieux contradicteurs de l'Ecriture, de la Tradition, & de l'Egliſe, prennent à ce ſujet.

« De bonne foi, demande le Fr. » Berruyer (1), croirez-vous que ſaint

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 124. Hæccine dicta in recto credideris de Verbo, quod eſt ab æterno æterni Patris Filius æternus, ... non potiùs intelliges dicta in recto de Jeſu Chriſto, quem Deus unus, in tribus Perſonis ſubſiſtens, ... fecit ſibi Filium dilectum? .... Qui hîc cauſam motivam, moralem, &

» Paul en cet endroit ait parlé du » Verbe qui eſt le Fils éternel du Pere » éternel ? .... Ne conviendrez-vous » pas plutôt que ſes paroles doivent » s'entendre de Jeſus-Chriſt, que » Dieu un ſubſiſtant en trois Perſon- » nes a fait (dans le tems) ſon Fils » bien-aimé ? .... Si quelqu'un ne » voit pas qu'il ne s'agit ici directe- » ment que d'une cauſe morale & » finale, & de Jeſus-Chriſt fait dans » le tems Fils à Dieu, je ne conçois » pas ce qu'il peut voir dans ces » Textes. » Ainſi voilà le procès fait généralement à tous les Peres, à tous les Théologiens & à tous les Interprétes Catholiques. Car il n'en eſt pas un qui n'ait été perſuadé que ſaint Paul conſidere en cet endroit Jeſus-Chriſt comme le Fils éternel de Dieu, & comme la cauſe phyſique & efficiente de toutes choſes avec le Pere & le Saint-Eſprit. Au jugement de ce Réformateur, tous ces grands hommes ont été des aveugles ; qui n'ont pas ſçu ce qu'ils voyoient dans ces

Jeſum Chriſtum factum *Deo Filium* in tempore non videt in recto appellari, certè quid in illis textibus videat, non intelligo.

textes de l'Apôtre : *Quid in illis Textibus videat, non intelligo.* Que veut-il donc qu'on y voye ? Il vient de nous le dire : *Un Fils fait à Dieu dans le tems ;* un Fils qui n'exiſtoit pas quand Dieu a créé le monde, & qui par conſéquent n'a pu avoir aucune part à la création ; une ſimple cauſe morale ; un pur motif que Dieu s'eſt propoſé en donnant l'être aux créatures.

Si donc Jeſus-Chriſt eſt appellé *l'image de Dieu inviſible*, c'eſt en tant qu'homme uniquement, diſent ces nouveaux Interprétes (1), que cette

(1) *Berr. 3. part. tom. 3. pag. 375. & ſuiv.* C'eſt lui qui étant l'homme-Dieu, eſt l'image viſible du Dieu inviſible, & qui étant le Fils de Dieu.... par l'union de ſon humanité avec une Perſonne Divine, eſt ſingulierement à ce titre le premier né de tous les hommes. Et en effet c'eſt pour l'établiſſement & pour la gloire de ſon Regne, que Dieu ſon Pere a fait toutes choſes, ſoit parmi les Fidéles, [c'eſt-à-dire les Juifs] qui aſpiroient aux biens céleſtes, ſoit parmi les Infidéles, qui rampoient vers les objets de la terre. C'eſt pour lui être aſſujetties qu'ont été faites toutes les créatures viſibles & inviſibles. C'eſt pour dépendre de ſon pouvoir, ou pour préparer ſon empire, que Dieu a établi ſur la terre l'autorité des Souverains & des Maîtres, ſoit de ceux qu'on nomme Rois ou Seigneurs, ſoit de ceux qui portent le titre de Princes ou de Magiſtrats.

Hard. in Epiſt. ad Coloſſ. cap. 1. paraphr. v. 15. pag. 592. col. 2. Qui, ut homo eſt, imago viſibilis eſt Dei inviſibilis.

reſſemblance avec Dieu ſon Pere lui convient. La raiſon qu'en donne le Fr. Hardouin (1), c'eſt qu'il faut qu'une image frappe les yeux : comme ſi ce n'étoit pas par ſon ame principalement, que l'homme a été créé à l'image & à la reſſemblance de Dieu, quoique l'ame, toute ſpirituelle, ne puiſſe être apperçue par les ſens ; & comme ſi le Verbe éternel, quoiqu'inviſible aux hommes mortels dans ſa Nature Divine, ne s'étoit pas rendu viſible par la nature humaine qu'il a priſe ; à peu près de même que notre ame, inviſible par ſa nature, devient ſenſible en quelque ſorte par le corps qu'elle anime, & par les opérations qu'elle y exerce : *Poſt hæc in terris viſus eſt, & cum hominibus converſatus eſt* (2).

Quand ſaint Paul ajoute que Jeſus-Chriſt eſt *le premier né de toute créature*, cela ſignifie, ſelon eux, qu'en qualité de Fils de Dieu fait dans le tems, il eſt le premier entre ſes égaux, PRIMUS INTER PARES ; & que de toutes

(1) *Hard. ibid. adnot. ad eumd. verſ. p. 592. col. 2.* Imago non dicitur, niſi quæ ſub aſpectum cadat.

(2) Baruch. III. 38.

les *créatures raiſonnables* qui peuvent être ENGENDRÉES OU FAITES comme lui, il eſt *la plus noble & la plus excellente* (1). Les Ariens & les Sociniens ont-ils jamais blaſphémé plus ſcandaleuſement ?

Enfin, quand ſaint Paul déclare que *tout ce qui eſt dans le ciel & ſur la terre, que les choſes inviſibles*, comme *les choſes viſibles, les Thrônes* même, *les Dominations, les Principautés & les Puiſſances, toutes choſes*, en un mot, *ont été créées par Jeſus-Chriſt & en Jeſus-Chriſt*, & qu'*elles ſubſiſtent en lui & par lui ;* ces téméraires ne craignent pas de le contredire par leur gloſe, en prétendant qu'il ne parle ni de la création, ni de la conſervation

Ce qu'ils entendent par *tout ce qu'il y a dans le ciel & dans la terre*, par *les choſes viſibles & les inviſibles*, par *les Thrônes, les Dominations, les Principautés & les Puiſſances.*

(1) *Hard. ibid.* Cùm primogenitus omnis creaturæ Chriſtus eſſe dicitur, non niſi ſecundùm eam naturam ſpectatur, quæ & gigni ſeu fieri poſſit, & inter eas quæ gigni ſimiliter vel fieri poſſunt, prima nihilominus ſeu potiſſima ſit. Nam primus non dicitur niſi inter pares : nec primogenitus, niſi inter ſimiliter genitos, vel qui poſſunt gigni ſimiliter. Nec denique, primum quidquam dicitur, niſi in eodem genere, in quo ſint & cætera quæ numerantur, vel numerari poſſunt. Itaque primogenitus omnis creaturæ Chriſtus eſſe dicitur, quoniam propter hypoſtaticam Verbi unionem cum humanitate, ita factus eſt nobiliſſimus inter omnes creaturas rationales, ... ut ad illius excellentiam, etiam ut homo eſt, nemo alius poſſit aſpirare.

de l'univers, ni du ciel, ni de la terre, ni des hommes ni des anges. Hé ! de quoi donc cet Apôtre parle-t-il ? Vous allez voir à quel point d'aveuglement & d'abſurdité de prétendus ſçavans ſont capables de ſe porter, quand, par un juſte jugement, Dieu les abandonne aux ténébres de leur propre eſprit.

En cet endroit, dit le Fr. Berruyer, *le ciel, la terre, les choſes viſibles & les choſes inviſibles, les Thrônes, les Dominations, les Principautés, les Puiſſances*, ne ſignifienr ni le ciel ni la terre, ni les choſes viſibles, ni les choſes inviſibles, ni les différens ordres des Anges, ſi connus dans l'Egliſe ſous les noms de Thrônes, de Dominations, de Principautés, & de Puiſſances. Vous comprenez, N. C. F., que ce n'eſt point ici le lieu de nous étendre ſur les divers ordres de la Hiérarchie céleſte, & ſur la différence qu'il y a entr'eux. Tout Fidéle dira volontiers avec ſaint Auguſtin (1) : « Je crois fermement & ſans aucun

(1) *S. Auguſt. contra Priſcillian. cap.* 11. *num.* 14. Eſſe itaque Sedes, Dominationes, Principatus & Poteſtates in cœleſtibus apparatibus, firmiſſimè credo,

» doute, qu'il y a dans le ciel des » Thrônes, des Dominations, des » Principautés, & des Puiſſances, & » qu'il y a entr'eux quelque différence, » quoique je ne ſçache pas en quoi » préciſément elle conſiſte. » L'Egliſe exprime tous les joûrs ſa Foi ſur ce point dans la célébration des ſaints Myſtères, lorſqu'adreſſant ſes très-juſtes actions de graces à Dieu le Pere Tout-Puiſſant & éternel par Jeſus-Chriſt ſon Fils unique Notre-Seigneur, elle lui dit : *Les Anges louent votre infinie Majeſté, les Dominations vous adorent, les Puiſſances ſont devant vous dans un ſaint tremblement : Les cieux*, ou les Thrônes, *& les vertus des cieux célébrent votre gloire par un concert de joie* inexprimable.

Quelle ſera donc la penſée de l'Apôtre, ſi les termes qu'il emploie n'ont pas la même ſignification que par tout ailleurs ? Ces termes, répond le Fr. » Berruyer (1), *DANS LE SENS LIT-*

& differre inter ſe aliquid indubitatâ fide teneo ; ſed quænam iſta ſint, & quid etiam inter ſe differant neſcio.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 125. & 126.* Cùm dicit autem Apoſtolus, *omnia*, ſive *univerſa*, *in cœlo & in terrâ, viſibilia & inviſibilia, ſive Throni,*

» *TÉRAL*, déſignent les Juifs & les
» Gentils, les Rois des Nations, &
» les Princes ou Magiſtrats des Juifs.
» *Ce qui eſt dans le ciel*, c'eſt la Répu-
» blique des Iſraélites, & le culte du
» ſeul vrai Dieu qui s'eſt conſervé
» parmi les Juifs. *La terre*, ce ſont
» les Gentils engagés dans le culte
» ſuperſtitieux des idoles. *Les Thrônes*
» *& les Dominations*, ce ſont les Prin-
» ces des Nations : *Les Principautés &*
» *les Puiſſances*, ce ſont les Princes
» de la Synagogue & les Magiſtrats
» de la République Judaïque. Saint

ſive Dominationes, ſive Principatus, ſive Poteſtates; credidetim illum non hîc præcipuè deſignate creationem omnium rerum quæ cœli ambitu continentur, aut etiam ſupra cœlos ſunt, cœlum, terram, mare, homines, angelos, ... *Cœli* ergo & *terra* apud Paulum his in locis, *viſibilia & inviſibilia*, *Throni*, *Dominationes*, *Principatus*, *Poteſtates*, in ſenſu litterali, deſignant Judæos & Gentiles, Reges Gentium & Judæorum Principes, non diverſos Angelorum ordines. *Quæ in cœlis*, Iſraelitica eſt Reſpublica, cultus eſt Dei unius & veri apud Judæos conſervatus; *Terra* verò, Gentes ſunt idolorum ſuperſtitionibus implicitæ; *Throni* & *Dominationes*, Principes Gentium ſunt.... *Principatus* verò & *Poteſtates*, Principes ſunt Synagogæ, & Reipublicæ Judaïcæ Magiſtratus. *Omnia* ergo *viſibilia & inviſibilia*, dicit Paulus, *in* Jeſu Chriſto, ſive *per* Jeſum Chriſtum creata eſſe, condita eſſe, conſtare, id eſt *omnia* & *univerſa*, quæ ad Religionem, cultum Dei, ſpiritualem providentiam, ſupernaturalemque mundi gubernationem pertinent, &c.

» Paul dit donc que *toutes les choſes* » *viſibles & inviſibles ont été créées &* » *produites*, & qu'*elles ſubſiſtent en* » *Jeſus-Chriſt & par Jeſus-Chriſt*; c'eſt- » à-dire que tout ce qui concerne le » culte de Dieu, l'ordre ſpirituel, ou » le gouvernement ſurnaturel, ſoit » dans l'Ancien, ſoit dans le Nouveau » Teſtament, a été établi en vue de » Jeſus-Chriſt & par rapport à lui. »

Quoiqu'en cet endroit le Fr. Hardouin s'enveloppe davantage, il n'en eſt pas moins certain qu'il a ſervi de guide à ſon Diſciple, & que leurs ſentimens ſont les mêmes. Voici ſa paraphraſe (1) : « Tout ce que Dieu a » établi, ſoit parmi ceux qui cherchent

(1) *Hard. in Epiſt. ad Coloſſ. cap.* 1. *paraphr. v.* 16. *pag.* 591. *col.* 2. Quoniam ut ſubjecta ſint ei, condita ſunt à Deo univerſa, tum apud eos qui ſperant cœleſtia, tum apud eos qui terrena tantùm ſpectant : viſibiles creaturæ & inviſibilis poteſtas earum ; ſive Reges appellentur, ſive Domini, ſive Principes, ſive Potentes ; hæc omnia per ipſum, ut Deus eſt, & ut ſubdita ſint ei ut eſt homo-Deus, creata & inſtituta ſunt. *Et in adnot. ad eumd. verſ.* Senſus igitur Apoſtoli eſt, omnem Poteſtatem, quæ metuenda in terris ſit, ſive apud Judæos, ſive apud Gentiles, per Chriſtum & in Chriſto eſſe id quod eſt : & variis illam apud homines nominibus deſignari. Sunt enim & Reges, [quorum peculiaris Thronus eſt,] & Domini, & Principes, & Potentes, ſive ſublimiores Magiſtratus.

» les biens céleſtes» (c'eſt-à-dire parmi les Juifs) « ſoit parmi ceux qui n'ont » en vue que les biens de la terre:» (c'eſt-à-dire parmi les Gentils) « les » créatures viſibles & leur puiſſance » inviſible, ſoit qu'on les appelle Rois, » ou Seigneurs, ou Princes, ou Puiſ- » ſans, ou Magiſtrats ſupérieurs; » toutes ces choſes ont été créées & » établies par lui (Jeſus-Chriſt) en » tant que Dieu; & pour lui être ſou- » miſes, en qualité d'Homme-Dieu. »

Voilà ce qu'on n'a pas honte de vous donner comme *le ſens littéral* de l'Apôtre: *In ſenſu litterali.* Etrange eſpéce de commentaire littéral, dans lequel il n'y a preſqu'aucun mot du texte qui ne ſoit détourné de ſa propre ſignification à des ſens abſurdes, également étrangers au langage ordinaire de la ſociété, & à celui de la Religion & de l'Egliſe Chrétienne!

Impiété & abſurdité de ce Commentaire. Raillerie inſultante que le Fr B. fait à ce ſujet à l'Egliſe Catholique.

Ce n'eſt d'abord qu'avec une ſorte de timidité que le Fr. Berruyer propoſe une ſi révoltante interprétation. *Je croirois*, dit-il, *je conjecture: CREDIDERIM, AUGUROR.* Mais à peine a-t-il mis au jour ſes idées, que prenant le ton le plus affirmatif, & *s'aſ-*

ſeiant, ſelon l'expreſſion d'un Pſeaume, *ſur la chaire de peſtilence ou de dériſion* (1), il ajoute (2) : « En expli- » quant ainſi d'une maniere ſuivie le » diſcours de l'Apôtre, non-ſeule- » ment, comme je l'ai dit, vous ap- » procherez de plus près de ſa penſée, » mais vous vous éloignerez davan- » tage du perfide Commentaire des » impies, & vous vous mettrez plus » ſûrement à l'abri de leurs chicanes » impies, ſans aucun danger pour la » Foi Catholique, que l'Egliſe votre » Mere vous enſeigne, & ſans perdre » aucune des preuves & des argu- » mens qui ſervent à l'établir. »

Parle-t-il ſérieuſement ; ou n'eſt-ce là qu'une inſulte & une ironie ſanglante qu'il fait à l'Egliſe Catholique ſa Mere, après l'avoir dépouillée des *armes puiſſantes en Dieu* que ſon cé-

(1) *Pſalm. I.* Beatus vir quì.... in cathedrâ peſtilentiæ [*Hebr.* deriſorum] non ſedit.

(2) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 127. Si ſic Paulum .... perpetuâ & continuâ oratione differentem intelligas ; non modò, ut dixi, ad ejus mentem propiùs acceſſeris, ſed & longiùs receſſeris à perfidâ impiorum commentatione, eorumque cavillationes impias ſecuriùs evaſeris, nullo fidei Catholicæ, quam te docet Eccleſia mater tua, periculo ; nullâ probationum & argumentorum jacturâ.

leſte Epoux lui a laiſſées, & l'avoir livrée pieds & mains liées à la diſcrétion des Sociniens?

1. Faut-il donc pour approcher *de plus près de la penſée de ſaint Paul*, faire violence à toutes ſes expreſſions, & leur donner des ſens forcés que perſonne n'avoit jamais imaginés & n'imaginera jamais?

2. Quels ſont ces *impies*, dont l'auteur dit qu'une ſi étonnante *explication vous éloignera davantage?* Veut-il parler des Sociniens? Mais c'eſt de ces Hérétiques eux-mêmes, c'eſt de leurs commentaires qu'il l'a empruntée; ſi ce n'eſt que les Sociniens n'ont pas porté la licence juſqu'à nier que les Thrônes, les Dominations, les Principautés & les Puiſſances ſignifient les divers ordres des Anges (1). Se-

(1) La plûpart des objections du Fr. Hardouin ſe trouvent dans les Commentaires de Slichtingius [*in cap.* 1. *Epiſt. ad Coloſſ. v.* 15. *tom.* 3. *p.* 179. & 180.] de Crellius [*ibid. tom.* 2. *pag.* 527. 528. & 529.] de Przipcovius [*ibid. tom.* 8. *pag.* 173. & *ſeq.*] Le ſens que ces hérétiques attribuent à S. Paul, c'eſt que tout ce qui appartient à la nouvelle création, ou à la réformation des hommes, a été fait par Jeſus-Chriſt comme cauſe ſécondaire, ou en vue de lui comme fin intermédiaire. Par *les Thrônes, les Dominations, les Principautés & les Puiſſances*, ils entendent, de même que les Interprétes Catholiques, les différens

roient-ce les Peres de l'Egliſe & les Théologiens Catholiques qu'il veut déſigner ſourdement par ce nom d'impies? Car il faut avouer que l'interprétation de ces Religieux s'éloigne autant de celle des Docteurs Catholiques, qu'elle eſt conforme à celle des Sociniens. Eſt-ce là ce que le Fr. Berruyer a voulu laiſſer à deviner, ſans oſer le dire ouvertement? Mais l'inſolence & le blaſphême ſeroient ſi énormes, que nous ne voulons pas même l'en ſoupçonner. Quoi qu'il en ſoit, il reſtera toujours une queſtion, ſçavoir quels ſont les *impies* dont il prétend s'éloigner, en donnant une explication qui ne s'accorde qu'avec celle des Sociniens.

3. Il n'eſt que trop vrai que ſon interprétation le met pleinement à l'abri des chicanes & des inſultes de ces *impies*. Quel procès pourroient-ils faire à des Interprétes qui leur accordent tout ce qu'ils demandent, & même plus qu'ils ne demandent; qui adoptent leurs idées & leur langage;

ordres des Eſprits céleſtes, excepté Przipcovius, qui les entend des divers degrés de gloire dont les ſaints jouiront dans le ciel, en qualité de Prêtres & de Rois ſpirituels.

qui expliquent comme eux les paſſages de l'Ecriture que l'Egliſe Catholique ne ceſſe de leur objecter; qui diſent encore comme eux, qu'aucun des textes dont nous avons parlé dans cet article & le précédent, ne prouve que Jeſus-Chriſt ſoit le Dieu créateur de toutes choſes? S'il y a entre leurs commentaires & ceux des Sociniens quelques legéres différences; comme elles ne changent rien au fond de la Doctrine, ces Hérétiques, bien loin de les chicaner à ce ſujet, pourroient-ils ne leur pas applaudir de ce qu'en ſe cachant ſous une profeſſion apparente de Catholicité, c'eſt réellement leur cauſe qu'ils ſoutiennent?

L'Egliſe Catholique bâtie ſur la pierre inébranlable de la vérité, & aſſurée par Jeſus-Chriſt même que les puiſſances de l'Enfer ne prévaudront jamais contr'elle, ne ſçait ce que c'eſt que de compoſer avec l'erreur. Elle ne craint ni les ſubtilités ni les inſultes des Hérétiques. Leurs objections ne lui paroiſſent que des toiles d'araignée. Toujours certaine de la victoire, elle eſt incapable de céder un pouce de terrein, quand il

s'agit de la Foi, ou des mœurs, ou de l'intelligence des Ecritures, dont le dépôt lui eſt confié.

4. Enfin, prétend-il nous faire accroire, comme à des enfans, que ſes explications ne mettent point le Dogme Catholique en danger, & ne lui font perdre aucune de ſes preuves ni aucun de ſes argumens : *Nullo fidei catholicæ periculo, nullâ probationum & argumentorum jacturâ ;* tandis qu'il eſt plus clair que le jour, qu'elles les lui enlevent toutes ſans exception, & qu'elles n'en laiſſent pas ſubſiſter une ſeule ? D'où l'Egliſe Catholique tire-t-elle les preuves de la Divinité de Jeſus-Chriſt, & de ſes autres dogmes ſacrés, ſinon de l'Ecriture & de la Tradition ? Or, vous venez de voir que ces Religieux s'efforcent d'anéantir toutes les preuves de l'Ecriture, qui démontrent le plus invinciblement l'éternité de Jeſus-Chriſt, ſon immenſité, ſa ſcience Divine, ſa qualité de Créateur. Vous les verrez dans un moment continuer de faire main-baſſe ſur tous les textes ſacrés, qui attribuent à Jeſus-Chriſt la toute-puiſſance & les autres caractères eſſentiels de la

Divinité. Que reſtera-t-il après cela dans les Livres ſaints, qui montre que Jeſus-Chriſt eſt véritablement Dieu ? Au défaut des preuves que l'Ecriture-Sainte fournit, l'Egliſe conſervera-t-elle du moins celles qu'elle trouve dans la Tradition ? Pas davantage : ces preuves périſſent auſſi du même coup. La Tradition des dogmes, comme nous l'avons fait voir ailleurs (1), eſt liée inſéparablement avec la Tradition du ſens de l'Ecriture par rapport à ces mêmes dogmes. L'une & l'autre coulent de la même ſource, & ne peuvent avoir ni plus ni moins d'autorité. Si donc il eſt permis de mépriſer la Tradition qui fixe l'intelligence des Ecritures ; la Tradition des dogmes ne ſera pas plus reſpectée. Voilà comment ces nouveaux Interprétes ne font perdre à la Foi Catholique aucune de ſes preuves ni aucun de ſes argumens, *nullâ probationum & argumentorum jacturâ.*

(1) Voyez ci-deſſus premiere Part. ch. II. art. V. tom. I. pag. 155. & ſuiv.

ARTICLE VII.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jesus-Christ la Toute-puissance dans l'opération des miracles.

OTER à Jesus-Christ le titre de Créateur, c'est lui ôter la toute-puissance. Car il n'est pas tout-puissant, s'il n'est pas la cause efficiente de tout ce qui existe; & s'il n'est pas tout-puissant, il n'est pas Dieu.

C'est un Dogme de Foi clairement révélé dans l'Evangile, que J.C. opere les miracles par sa propre puissance, & non pas simplement par ses prieres.

C'est sur-tout par les œuvres de sa toute-puissance que Jesus-Christ a prouvé sa Divinité. Non-seulement il a opéré une multitude de merveilles que Dieu seul peut opérer; mais il les a opérées en preuve de sa Divinité & de son égalité avec le Pere. Et comment les miracles de Jesus-Christ prouvent-ils qu'il est véritablement Dieu, sinon parcequ'il les a opérés par sa propre vertu, & non pas simplement, comme les Prophétes ou comme ses Disciples, par ses prieres & par l'invocation du nom de Dieu? Peut-on lire avec attention

le ſaint Evangile, & n'être pas convaincu que les miracles du Sauveur couloient de ſource, & que le principe qui les produiſoit, étoit en lui? *Une vertu ſortoit de lui*, dit S. Luc (1), *& guériſſoit tous* les malades qu'on lui préſentoit. *Il commandoit avec puiſſance & autorité aux eſprits impurs & ils ſortoient à* l'inſtant des corps des poſſédés (2). *Il commandoit aux vents & à la mer, & ils lui obéiſſoient*, & le calme ſuccédoit auſſi-tôt à la plus violente tempête (3). Par-tout on le voit agir en Maître ſouverain de la nature, & ſi, dans quelques occaſions, comme à la réſurrection de Lazare, il a prié en tant qu'homme, avant que d'opérer des miracles, pour montrer qu'il eſt véritablement homme, & pour nous donner l'exemple; il s'en eſt abſtenu communément, afin de nous convaincre qu'en tant que Dieu il a la même Nature & la même toute-puiſſance que le Pere.

Un jour que les Phariſiens ſe ſcan-

(1) *Luc. VI.* 19. Virtus de illo exibat & ſanabat omnes.

(2) Luc. IV. 36.

(3) Matth. VIII, 26.

dalisoient

daliſoient de ce qu'il avoit dit à un Paralytique : *Vos péchés vous ſont remis*, & qu'ils diſoient en eux-mêmes : *Cet homme blaſphême : Quel autre que Dieu peut remettre les péchés ?* Jeſus-Chriſt *qui connoiſſoit leurs penſées*, en prit occaſion de leur montrer qu'il étoit véritablement Dieu, & qu'il avoit un ſouverain pouvoir d'agir ſur les ames comme ſur les corps par ſa ſeule volonté & par l'efficace de ſon commandement. C'eſt ce que ſignifie la réponſe qu'il leur fit, & le miracle dont il l'accompagna. *Lequel eſt le plus facile*, leur dit-il (1), *ou de dire à ce Paralytique, vos péchés vous ſont remis ; ou de lui dire, levez-vous & marchez ? Or afin que vous ſçachiez que le Fils de l'Homme a ſur la terre la puiſſance de remettre les péchés ; levez-vous, dit-il au Paralytique, je vous le commande, emportez votre lit, & allez en votre maiſon : & à l'inſtant même le Paralytique ſe leva, & emporta ſon lit & s'en alla à la vue de tout le monde.*

C'eſt cette toute-puiſſance Divine

(1) Marc. II. 6. & ſuiv.

que le Lépreux reconnut en Jeſus-Chriſt par une confeſſion que ſaint Ambroiſe appelle pleine de Religion & de Foi (1). *Seigneur*, lui dit-il (2), *ſi vous voulez, vous pouvez me purifier.* « Il ne dit pas, remarque ſaint » Chryſoſtome (3), ſi vous priez Dieu, » mais, *ſi vous voulez.* Il ne dit pas » non plus d'une maniere abſolue, » Seigneur, purifiez-moi : mais il re- » met tout à la volonté & à la diſpo- » ſition de Jeſus-Chriſt, en le regar- » dant comme Maître abſolu de lui » rendre ou de ne lui pas rendre la » ſanté. Dira-t-on, pourſuit ce ſaint » Docteur, que peut-être le Lépreux » ſe trompoit. En ce cas, il falloit le » réfuter, le reprendre, & le corri- » ger. Eſt-ce là ce que Jeſus-Chriſt a

(1) Ambr. in Lucam. lib. 5. num. 1.

(2) Matth. VIII. 2. & 3.

(3) *S. Chryſoſt. homil. 26. aliàs 25. in Matth. num. 1. tom. 7. pag.* 307. Non dixit, ſi Deum precatus fueris, ſed, *ſi vis, potes me mundare* : neque dixit, Domine, munda me ; ſed ipſi cuncta commiſit, atque curandi Dominum illum eſſe, & poteſtatem eius ſummam teſtificatur. Quid igitur, inquies, ſi falſa fuit leproſi opinio ? Illam confutare oportuit, ipſumque increpare ac corrigere. Num igitur illud fecit ? Nequaquam immò dictum confirmat, ac roborat : ideoque non dixit, mundare ; ſed, *volo, mundare ;* ut non illius opinione, ſed Chriſti ſententiâ dogma firmaretur.

» fait ? Point du tout : au contraire, » par ſa réponſe même il approuva » & confirma ce que le Lépreux avoit » dit. C'eſt pourquoi, au lieu de lui » dire ſimplement, ſoyez purifié ; il » lui dit, *je le veux, ſoyez purifié ;* » afin que notre Foi ne fût pas fondée » ſimplement ſur l'opinion du Lé- » preux, mais ſur la parole de Jeſus- » Chriſt. »

C'eſt cette même toute-puiſſance que le Centenier confeſſa d'une maniere ſi poſitive, quand il dit à Jeſus-Chriſt (1), *Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez dans ma maiſon ; mais dites ſeulement une parole, & mon ſerviteur ſera gueri.* Comme s'il eût dit, une ſeule de vos paroles, un ſeul acte de votre volonté, opérera la guériſon de mon ſerviteur. Car il eſt viſible que la parole efficace que cet Officier Romain attendoit de Jeſus-Chriſt, n'étoit pas une priere que Jeſus-Chriſt feroit à Dieu, mais une parole d'autorité, un commandement exprès, un ordre abſolu. C'eſt ce qui paroît par la comparai-

(1) Matth. VIII. 8.

ſon dont il ſe ſervit. Je ne ſuis, dit-il, qu'un Officier inférieur & ſubalterne, & cependant mes volontés s'exécutent. Je dis à un de mes ſoldats, *allez-là & il y va ;* à un autre, *faites ceci, & il le fait.* Une ſimple parole de votre bouche ſera bien plus puiſſante pour rendre la ſanté à mon ſerviteur. Telle fut la foi de ce Centenier, foi que Jeſus-Chriſt loua hautement, en déclarant qu'il n'en avoit pas trouvé de ſi grande dans les Iſraélites même (1).

C'eſt en cette puiſſance ſans bornes que l'Hemoroiſſe mettoit toute ſa confiance, lorſque s'approchant de Jeſus-Chriſt par derriere pour toucher le bord de ſon vêtement, elle ſe diſoit à elle-même, *ſi je touche ſeulement ſa robbe, je ſerai guérie* (2).

C'eſt la confeſſion de cette même toute-puiſſance que Jeſus-Chriſt exigea de deux aveugles qui le prioient de leur rendre la vue. *Croyez-vous*, leur dit-il (3) *que je puis faire ce que vous me demandez ? Oui, Seigneur,*

(1) Ibid. ℣. 12.
(2) Matth. IX. 21.
(3) Ibid. ℣. 28. 29, & 30.

répondirent-ils, *nous le croyons. Alors il leur toucha les yeux, & leur dit, qu'il vous ſoit fait ſelon votre Foi; & auſſi-tôt leurs yeux furent ouverts.* Jeſus-Chriſt ne leur dit pas, croyez-vous que je puiſſe vous obtenir ce que vous demandez; mais, *croyez-vous que je puiſſe le faire*, que j'en aye le pouvoir, que j'en ſois le maître : *CREDITIS QUIA HOC POSSUM FACERE ?*

Dans cette multitude de perſonnes qui accouroient à Jeſus-Chriſt pour en obtenir des miracles, nous n'en voyons qu'une ſeule qui lui ait propoſé de le demander à Dieu. C'eſt lorſque Marthe affligée de la mort de Lazare ſon frere, dit au Sauveur du monde (1), *Seigneur, ſi vous aviez été ici, mon frere ne ſeroit pas mort : mais je ſçai que quelque choſe que vous demandiez à Dieu, il vous l'accordera.* Saint Jean Chryſoſtome obſerve à ce ſujet (2) que Marthe, quoique pleine

(1) Joan. XI. 22.

(2) *S. Chryſoſt. hom. 62. alias 61, in Joan. num. 3. tom. 8. pag.* 371. & 372. Nondum enim perfectè ſciebant, nec Deum eſſe, neque ſuâ poteſtate & autoritate hæc facere : quod utrumque eas edocuit .... Vide autem quid Chriſtus reſpondeat : *Reſurget frater*

de vénération pour Jeſus-Chriſt, n'étoit pas encore ſuffiſamment inſtruite de ſa Divinité & de la ſouveraineté de ſon pouvoir ; & que dans le deſſein de l'inſtruire & de la corriger, Jeſus-Chriſt réfuta en quelque ſorte, par ſa réponſe ce qu'elle venoit de dire. Il ne lui dit pas, *je prierai ;* mais, *votre frere reſſuſcitera.* Il ajouta, *je ſuis la Réſurrection & la vie*, pour lui faire comprendre qu'étant la vie par eſſence, il n'avoit pas beſoin de prier, ni d'être aidé, pour reſſuſciter Lazare. Et encore : *Celui qui croit en moi, quand même il ſeroit mort, vivra : Et quiconque vit & croit en moi, ne mourra point éternellement ;* montrant par là, continue le même Pere, qu'il eſt la ſource de tous les biens, qu'il

tuus ; illud confutans, *quæcumque popoſceris à Deo.* Neque enim dixit, poſcam ; ſed quid ? *Reſurget frater tuus ;* & ea quæ dixi per ſequentia inſinuavit. Dicente enim illâ, *ſcio quia reſurget in noviſſimo die*, apertiùs ſuam oſtendit authoritatem, dicens : *Ego ſum reſurrectio & vita ;* commonſtrans ſe non alterius auxilio egere, ſi quidem ipſe vita eſt. Quod ſi alterius egeret operâ, quomodo ipſe fuerit reſurrectio & vita ?.... Rurſum illâ dicente, *Quæcumque poposceris*, ille reponit, *Qui credit in me, etiamſi mortuus fuerit, vivet*, oſtendens ſe bonorum datorem eſſe, & à ſe petendum eſſe : *Et omnis qui vivit, & credit in me, non morietur in æternum.* Vide quomodo mentem ejus erigat.

les donne lui-même, & que bien loin qu'il ait beſoin de prier, c'eſt lui-même au contraire qu'il faut prier, en qui il faut croire, & de qui il faut tout attendre.

De-là vient que Jeſus-Chriſt a rappellé ſi ſouvent les Juifs au témoignage de ſes miracles, pour les convaincre qu'il étoit le Fils de Dieu, égal au Pere, qu'*il étoit dans le Pere*, & que *le Pere étoit en lui*; c'eſt-à-dire qu'il avoit la même eſſence, la même nature & la même puiſſance que le Pere; preuve qui n'auroit aucune force, ou plutôt, qui ſeroit groſſiérement illuſoire, ſi Jeſus-Chriſt n'avoit pas opéré les miracles par une puiſſance qui lui fût propre, & s'il n'avoit fait que les obtenir de Dieu par ſes prieres.

Non-ſeulement Jeſus-Chriſt a fait ſes miracles en preuve de ſa toute-puiſſance & de ſa Divinité, mais il a donné à ſes Diſciples le pouvoir d'en faire de ſemblables, & de les faire en ſon nom. Il leur a communiqué ce pouvoir dès le tems de ſa vie mortelle : *Allez*, leur dit-il (1), *guériſſez*

(1) Matth. X. 8.

les malades, reſſuſcitez les morts, purifiez les lépreux, chaſſez les démons. Il le leur a donné de nouveau avec plus de plénitude après ſa Réſurrection, conformément à la promeſſe qu'il leur en avoit faite. *Celui qui croit en moi*, avoit-il dit (1), *fera lui-même les œuvres que je fais, & il en fera même de plus grandes.* Or celui qui donne le pouvoir de faire des miracles, de les faire en ſon nom & par la Foi en lui, pourroit-il ne les pas opérer par ſa propre puiſſance & en ſon propre nom? « Comment eſt-» ce, dit Caſſien (2), que conférant » à ſes Diſciples le don de faire des » miracles, il leur ordonne de les » faire en ſon nom, ſi lui-même les » opéroit au nom d'un autre? Com-» ment a-t-il pu donner, comme lui » appartenant, un pouvoir qui lui » auroit été étranger, & qu'il n'au-» roit eu qu'autant qu'il l'auroit reçu » d'autrui? »

(1) Joan. XIV. 12.

(2) *Caſſian. lib. 7. de Incarnat. cap.* 20. Quomodo pro ſummâ utique poteſtate in nomine ſuo operari alios præcipit, ſi ipſe in nomine operabatur alieno? aut aliis dabat quaſi ſuum, quod ipſe, ut tu ais, non habuerat, niſi accepiſſet alienum?

Auſſi verrons-nous dans un moment que les Saints Docteurs ont tiré des miracles de Jeſus-Chriſt un argument déciſif contre les Ariens, en leur faiſant voir que ces miracles n'étoient pas de ſimples faveurs accordées à la priere de Jeſus-Chriſt, mais des œuvres dont il étoit lui-même la cauſe phyſique & efficiente par la Toute-Puiſſance Divine qui lui eſt commune avec le Pere.

C'eſt-là une de ces vérités capitales, qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens, nous ne diſons pas, de nier ou de révoquer en doute, mais même d'ignorer; parcequ'il n'eſt pas poſſible de croire véritablement en Jeſus-Chriſt, & de le regarder comme Dieu, ſans confeſſer qu'il a la même nature & la même toute-puiſſance que le Pere.

Le Fr. B. enſeigne ouvertement que J. C. ne fait des miracles qu'en les obtenant par ſes prieres.

Quelles cenſures ne méritent donc pas de prétendus Interprétes de l'Ecriture, qui dans le ſein de l'Egliſe Catholique, ne rougiſſent pas de nier ouvertement la Toute-Puiſſance de Jeſus-Chriſt dans l'opération des miracles? Un ſi grand excès nous paroîtroit incroyable, ſi nous ne le

voyions pas de nos propres yeux : mais malheureuſement ce blaſphême eſt énoncé trop clairement, & répété trop ſouvent par les FF. Hardouin & Berruyer, pour qu'on puiſſe s'y méprendre.

Entendons le Fr. Berruyer s'expliquer lui-même ſur ce point. « Jeſus-» Chriſt Homme-Dieu, dit-il (1), » fait les miracles par une puiſſance » qui lui eſt propre : il les fait non » en tant qu'homme préciſément, ni » en tant que Dieu préciſément ; mais » par un pouvoir qui eſt dû à ſon » humanité, conſidérée, non com-» me humanité ſimplement, mais » comme l'humanité d'un Dieu & » ſubſiſtante dans une Perſonne Di-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 13. & 14.* Sic rectè intelligitur Jeſus Chriſtus homo-Deus miracula efficere poteſtate ſibi propriâ, non præcisè ut homo eſt, ſed neque præcisè ut Deus : potentiâ debitâ, non quidem naturæ humanæ nudè conſideratæ, ut natura humana eſt ; ſed naturæ Chriſti humanæ, quia humanitas illa humanitas Dei eſt, in Perſonâ unâ Divinâ ſubſiſtens. Potentia autem miraculorum illa eſt, quâ miracula, quotieſcumque vult, voluntate abſolutâ Chriſtus efficit, non precariò, ut malè quidam, ne dicam malitioſè, interpretantur, prece tamen, poſtulatione, aut quâcumque aliâ, ſive interiori, ſive externâ ſignificatione voluntatis ſuæ efficacis..... Eo UNICO SENSU dicitur Jeſus Chriſtus miraculorum effector.

» vine : & ce pouvoir consiste en ce » que Jesus-Christ fait des miracles » toutes les fois qu'il le veut d'une » volonté absolue ; en ce qu'il les fait, » non pas précairement, comme quel- » ques-uns l'interprétent mal, pour » ne pas dire malicieusement ; mais » cependant par ses prieres, par ses » demandes, ou par tout autre signe » intérieur ou extérieur de sa volonté » efficace.... *C'EST EN CE SENS-LA* » *UNIQUEMENT* que Jesus-Christ » est appellé un faiseur de miracles. » *Eo UNICÈ SENSU dicitur Jesus Christus miraculorum effector.*

Quelle horrible doctrine ! Ce n'est donc pas en tant que Dieu, ni par la Puissance Divine qui lui soit propre, que Jesus-Christ, selon cet Auteur, fait des miracles, mais en tant qu'Homme-Dieu uniquement. Le pouvoir qu'il a de les faire, est un pouvoir qui est *dû à son humanité :* par conséquent un pouvoir créé & borné. Mais en quel sens ce pouvoir est-il dû à l'humanité de Jesus-Christ ? Ce n'est pas, ajoute-t-il, à ne la considérer simplement que comme une humanité : autrement toutes les hu-

manités du monde auroient également le même pouvoir ; mais à la conſidérer en tant qu'elle eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, l'humanité d'un Dieu, ſubſiſtante dans une Perſonne Divine.

Le Fr. Berruyer nous a lui-même appris quelle eſt la valeur de ces termes dans ſa bouche. Nous ſçavons que, ſelon lui, *l'humanité d'un Dieu*, c'eſt l'humanité d'un homme que Dieu a fait Dieu dans le tems en le faiſant ſon Fils : nous ſçavons que *ſubſiſter dans une Perſonne Divine*, ſignifie, ſelon lui, ſubſiſter dans Jeſus-Chriſt qui eſt une Perſonne Divine dans le même ſens dans lequel il eſt Dieu, c'eſt-à-dire, qui a été fait dans le tems une Perſonne Divine. Que ces expreſſions, Catholiques en elles-mêmes, mais détournées de leur propre ſignification, ne vous en impoſent donc pas. Le genre du pouvoir que cet Auteur attribue à Jeſus-Chriſt, va vous manifeſter de plus en plus la perverſité de ſes ſentimens.

Jeſus-Chriſt, dit-il, opere les miracles par un pouvoir dû à ſon humanité. C'eſt donc, encore une fois,

l'humanité ſeule en Jeſus-Chriſt qui opere des miracles : Et dès-lors il eſt clair qu'il ne les opere pas comme cauſe efficiente, mais uniquement comme cauſe morale, en ce qu'il les obtient par ſes prieres. La ſeule différence que le Fr. Berruyer met à cet égard entre Jeſus-Chriſt & les autres *Thaumaturges*, c'eſt que les autres Thaumaturges font des miracles *précairement*, au lieu que Jeſus-Chriſt ne les fait pas *précairement*, *NON PRECARIO*. C'eſt-à-dire, en premier lieu, que le don des miracles n'eſt pas dû aux autres Thaumaturges, au lieu qu'il eſt dû à l'humanité de Jeſus-Chriſt ; en ſecond lieu, que les autres Thaumaturges n'obtiennent pas toujours ni infailliblement des miracles toutes les fois qu'ils le déſirent ; au lieu que Jeſus-Chriſt en obtient infailliblement *toutes les fois qu'il le veut d'une volonté abſolue* : bien entendu néanmoins, comme le Fr. Berruyer le remarque ailleurs, que Jeſus-Chriſt n'a cette volonté abſolue par rapport à aucun miracle en particulier, qu'il ne ſoit *averti* auparavant par un *mouvement intérieur* qu'il doit

le demander (1). A cela près, le pouvoir de faire des miracles que ce Religieux attribue à Jeſus-Chriſt, eſt tout ſemblable à celui dont Dieu a gratifié pluſieurs Saints : c'eſt-à-dire, que Jeſus-Chriſt, non plus qu'eux, n'opere pas des miracles par ſa propre vertu, mais par ſes prieres, par ſes demandes, ou par quelqu'autre marque de ſa volonté, *prece tamen, poſtulatione, aut quâcumque aliâ .... ſignificatione voluntatis ſuæ efficacis.* C'EST EN CE SENS-LA UNIQUEMENT, conclut-il, que Jeſus-Chriſt eſt appellé faiſeur de miracles. *EO UNICÈ SENSU.*

Parler ainſi, c'eſt nier la Divinité de J. C.

Vous ſentez, N. C. F., la conſéquence de ce principe. Il s'enſuit que les miracles de Jeſus-Chriſt, bien loin d'être une preuve de ſa Divinité & de ſon égalité avec Dieu le Pere, prouvent au contraire qu'il n'eſt pas Dieu, mais un pur homme, ſinguliérement aimé & favoriſé de Dieu, & que s'il eſt appellé Dieu, ce ne peut

(1) *Berr. 2. part. tom. 5. liv. 13. pag.* 376. Ce Fils bien-aimé ne ſentoit point le mouvement intérieur qui l'avertiſſoit de la volonté de Dieu, quand il étoit tems qu'il demandât des prodiges. [Voyez auſſi tom. 3. liv. 5. pag. 23. cité ci-après.]

être que dans un ſens impropre & métaphorique. Il eſt eſſentiel à Dieu, créateur & maître abſolu de la nature, d'en pouvoir déranger l'ordre quand il lui plaît, & d'en diſpoſer à ſa volonté. C'eſt en ce ſens que l'Ecriture dit, qu'il n'appartient qu'à Dieu ſeul de faire des miracles, parcequ'il n'y a que lui ſeul qui les opere phyſiquement & par ſa propre vertu : *Qui facit mirabilia magna ſolus.* Quiconque ne fait des miracles qu'en les obtenant par ſes prieres, quelque grands & multipliés que ſoient les prodiges qui ſont accordés à ſa demande, quelque aſſurance qu'il puiſſe avoir d'obtenir tous ceux qu'il voudra, n'eſt pas véritablement Dieu, mais un ſimple envoyé de Dieu.

L'objection que le Fr. B. tire, avec les Ariens, de la priere que J. C. a faite avant que de

Rien de plus frivole que l'objection que fait à ce ſujet le Fr. Berruyer, & que les Ariens avoient faite avant lui. « Qu'on juge, dit-il (1), de tous les » miracles de Jeſus-Chriſt par un ſeul.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 14.* Ex uno diſce omnia. Joan. X. 41. De Lazaro quatriduano ſuſcitando. *Pater gratias ago tibi, quoniam audiſti me* 42. *Ego autem ſciebam quia ſemper me audis, ſed propter populum qui circumſtat dixi ; ut credant quia tu me miſiſti.*

reſſuſciter Lazare, pleinement confondue par ſaint Chryſoſtome & ſaint Ambroiſe.

» Quand Jeſus-Chriſt voulut reſſuſciter Lazare qui étoit mort depuis » quatre jours, il eut recours à la » priere. *Mon Pere*, dit-il, *je vous* » *rends graces de ce que vous m'avez* » *exaucé. Pour moi je ſçavois que vous* » *vous m'exaucez toujours.* »

Hé ! pourquoi faut-il qu'on juge de tous les miracles de Jeſus-Chriſt par un ſeul qui a été précédé d'une priere, plutôt que de juger de cet unique miracle par une multitude d'autres qu'il a opérés ſans y employer la priere ?

Mais qu'eſt-il beſoin de recourir ici aux autres miracles du Sauveur ? Celui que le Fr. Berruyer nous oppoſe, ſuffit ſeul pour le confondre. Que ſes Partiſans écoutent ce que ſaint Jean Chryſoſtome répondoit aux Ariens, premiers Auteurs de cette objection. « Si Jeſus Chriſt *donne la* » *vie à qui il veut*, dit ce ſaint Doc- » teur (1), & s'il *la donne comme le*

(1) *Chryſoſt. hom. 64. aliàs 63. in Joan. num. 2. tom. 8. pag. 384. & 385.* Nam ſi *quos vult vivificat, & ita vivificat ut Pater*, cur precatur ? .... Interrogemus ergo hæreticum. Num per preces gratiam conſecutus mortuum ſuſcitavit ? Quomodo ergo alia ſine precibus operatus eſt, ut cùm ait, *Tibi dico, dæmonium, egredere ab eo* : Et, *volo, mundare* : Et, *ſurge, tolle grabatum tuum* : Et, *remittuntur tibi peccata tua;*

» *Pere la donne*, pourquoi prie-
» t-il ? .... Interrogeons ici l'Héré-
» tique. Qu'il nous diſe ſi Jeſus-Chriſt
» n'a reſſuſcité Lazare, que par une
» faveur que ſes prieres lui ayent ob-
» tenue. Si cela eſt, comment donc a-
» t-il opéré tant d'autres miracles ſans

Et mari, *Tace, obmuteſce ?* Quid hic plus habet, quàm Apoſtoli, ſi ipſe precibus operatur ? Imò nec ipſi per preces omnia faciebant, ſed ſæpe ſine precibus nomine Jeſu utebantur. Si verò nomen ejus tantam virtutem habuit, quomodo ipſe precibus opus habuerit ? .... Sed videamus quæ ſit oratio. *Pater, gratias ago tibi, quia audiſti me.* Quis unquam ita precatus eſt ? Priuſquàm quid aliud loquatur, dicit, *Gratias ago tibi*, oſtendens ſe precibus non egere. *Ego autem ſciebam quia ſemper me audis.* Hoc dixit, non quòd ipſe non poſſet, ſed quòd una eſſet voluntas. Cur precandi formâ uſus eſt ? Non me, ſed illum dicentem audi : *Propter circumſtantem turbam, ut cognoſcant quia tu miſiſti me.* Non dixit, ut cognoſcant me minorem eſſe, me ſupernâ gratiâ egere, & ſine precatione operari non poſſe : ſed *quia tu me miſiſti*.... veram precandi cauſam affert : ne Deo adverſarium putarent : ne dicerent non eſt ex Deo .... ac ſi diceret, ſi Deo contrarius eſſem, res non proceſſiſſet.... *Ego autem ſciebam quia ſemper me audis* : hoc eſt, ut voluntas mea fiat, non egeo precibus, ſed illud dico, ut illis ſuadeam tibi & mihi unam eſſe voluntatem.... *Et cum hæc dixiſſet, clamavit voce magnâ.* Cur non dixit, In nomine Patris mei veni foras ? Cur non dixit, ſuſcita illum Pater. Sed his miſſis omnibus, aſſumptoque precantis habitu, rebus ipſis autoritatem demonſtrat : quia hoc ſapientiæ ſuæ eſt, verbis humilitatem, operibus potentiam oſtendere.... non dixit, ſurge, ſed *veni foras*, mortuum tanquam viventem alloquens. Quid huic poteſtati fuerit par ?

» y employer la priere ? Comme lorſ-
» qu'il a dit au Démon : *Eſprit im-*
» *pur, je te le commande ; ſors de cet*
» *homme :* Et au Lépreux, *je le veux,*
» *ſoyez purifié :* Et au Paralytique :
» *Levez-vous, & emportez votre lit :* Et
» à la Mer : *Tais-toi & ſois calme ?*
» Qu'a-t-il en ce point de plus que
» ſes Apôtres, s'il n'opere lui-même
» que par ſes prieres ? Que dis-je ?
» Les Apôtres eux-mêmes n'em-
» ployoient point toujours la priere ;
» mais ils opéroient ſouvent beaucoup
» de merveilles par la ſeule invoca-
» tion du nom de Jeſus. Quoi ! Le
» ſeul nom de Jeſus-Chriſt aura une
» vertu ſi efficace ; & lui-même il
» aura beſoin de prier ! Mais voyons
» quelle fut alors ſa priere : *Mon Pere,*
» dit-il, *je vous rends graces de ce que*
» *vous m'avez exaucé.* Qui eſt-ce qui
» a jamais prié de la ſorte ? Il n'a point
» encore parlé, & il rend graces ; pour
» faire voir qu'il n'a pas beſoin de
» prier. *Je ſçavois*, ajoute-t-il, *que*
» *vous m'exaucez toujours.* Il s'exprime
» ainſi, non par défaut de pouvoir,
» mais pour montrer que le Pere &
» lui n'ont qu'une même volonté. Et

» pourquoi parle-t-il en forme de
» priere ? Ne me le demandez pas :
» c'eſt lui-même qui va vous l'ap-
» prendre. *Je parle ainſi*, dit-il, *à*
» *cauſe du Peuple qui m'environne*,
» *afin qu'ils ſçachent que vous m'avez*
» *envoyé*. Il ne dit pas, afin qu'ils
» ſçachent que je ſuis moindre que
« vous, que j'ai beſoin du ſecours
» d'en haut, que je ne puis rien que
» par la priere, mais, *afin qu'ils ſça-*
» *chent que vous m'avez envoyé*. Voilà
« pourquoi il prie : c'eſt afin que les
» Juifs ne cruſſent pas qu'il étoit con-
» traire à Dieu, & qu'ils ne puſſent
» pas dire, cet homme n'eſt pas de
» Dieu .... comme s'il avoit dit, ſi
» j'étois contraire à Dieu, je ne ferois
» pas ce que je fais.... *Je ſçavois que*
« *toujours vous m'exaucez* : c'eſt-à-
» dire, pour que ma volonté ait ſon
» effet, je n'ai pas beſoin de recourir
» à la priere ; mais je vous parle ainſi
» en préſence de ce peuple, afin qu'il
» comprenne que vous & moi nous
» n'avons qu'une même volonté....
» *Après avoir dit ces paroles, il cria*
» *d'une voix forte, Lazare, ſortez du*
» *tombeau*. Pourquoi ne dit-il pas : Au

» nom de mon Pere, ſortez du tom-
» beau ; ou, mon Pere, reſſuſcitez-
» le. Pourquoi après avoir d'abord
» parlé en homme qui prie, montre-
» t-il auſſi-tôt par les effets ſon ſou-
» verain pouvoir ? C'étoit un effet de
» ſa profonde ſageſſe, de faire voir
» par ſes paroles beaucoup de modeſ-
» tie, & de prouver par les œuvres
» l'étendue de ſa puiſſance. Il ne dit
» pas, Lazare reſſuſcitez ; mais, *ſor-*
» *tez du tombeau.* Il parle à ce mort
» comme s'il eût été en vie. Qu'y a-
» t-il de comparable à un pareil pou-
» voir ? »

Que pourrions-nous ajouter à l'évidence & à la force de ce Commentaire, dont il ne faut pas ſéparer les réflexions du même ſaint Docteur, (que nous avons rapportées plus haut) ſur ces autres paroles de Jeſus-Chriſt : *Je ſuis la réſurrection & la vie : Celui qui croit en moi, quand même il ſeroit mort, vivra ?* Combien faut-il être aveugle pour conclure malgré cela des circonſtances de la réſurrection de Lazare, que Jeſus-Chriſt n'a opéré ſes miracles que par la voie de la priere ?

Les réponſes que les autres Peres ont faites aux Ariens ſur le même ſujet, ne ſont pas moins démonſtratives. Nous ne rapporterons que ce que leur diſoit ſaint Ambroiſe. Voici ſes paroles (1). « Quoiqu'il y ait eu » de ſaints hommes qui ont auſſi reſ- » ſuſcité des morts, ils ne l'ont pas » fait par leur propre vertu, mais au

(1) *S. Ambr. lib. 3. de Fide, cap. 4. num. 29. 30. 31. & 32.* Licèt homines quoque ſuſcitavetint mortuos, non in ſuâ tamen virtute fecerunt, ſed in Chriſti nomine. Aliud eſt rogare, aliud imperare : aliud mereti, aliud donare. Elias ergo ſuſcitavit : ſed oravit, non imperavit. Eliſæus ſuſcitavit configuratus mortuo : ſuſcitavit etiam ipſius mortui corporis tactus, ut eſſet typus venturum eum, qui miſſus in ſimilitudinem carnis peccati, etiam ſepultus, mortuos ſuſcitaret. Petrus quoque, cùm Æneam curaret, ait : *In nomine Jeſu Nazareni ſurge & ambula.* Non in ſuo ait, ſed in Chriſti nomine. *Surge* autem, verbum eſt imperantis, ſed fiducia de merito eſt, non præſumptio de poteſtate, & de nominis operatione, non de ſuâ virtute præceptionis aurhoritas. Quid igitur Ariani dicunt ? In nomine Chriſti, & Petrus imperat, & illi nolunt imperaſſe Dei Filium, ſed rogaſſe ! Sed lectum quia rogavit. Diſce diſtantiam : rogat quaſi filius hominis, imperat quaſi Dei Filius. An non defertis hoc Dei Filio, quod etiam Diabolus detulit, & vos majore ſacrilegio derogatis ? Ille dicit : *Si Filius Dei es, dic lapidi huic ut fiat panis.* Ille dicit, impera : vos dicitis, obſecra : ille credit, quòd jubente Dei Filio, elementorum rerumque natura in adverſum vertatur : vos creditis quòd niſi roget Dei Filius, nec voluntas ipſius impleatur. Et Diabolus de poteſtate æſtimandum putat Dei Filium, vos de infirmitate. Tolerabiliora ſunt tentamenta Diaboli, quàm argumenta Arii.

» nom de Jeſus Chriſt. Autre choſe
» eſt de prier, autre choſe de com-
» mander : autre choſe eſt d'être digne
» d'obtenir, autre choſe de donner.
» Elie a reſſuſcité un mort, mais en
» priant, & non en commandant.
» Eliſée a auſſi reſſuſcité un enfant
» mort en ſe moulant en quelque
» ſorte ſur le cadavre ; & même après
» ſa mort, étant dans le tombeau,
» l'attouchement de ſon corps a en-
» core opéré une réſurrection ; mais
» ces deux fois il n'a été que la figure
» du Sauveur qui devoit venir, &
» qui en prenant la reſſemblance de
» la chair du péché juſqu'à mourir &
» être mis dans le ſépulchre, devoit
» par la mort même rendre la vie
» aux morts. Saint Pierre a guéri
» Enée, en lui diſant : *Au nom de*
» *Jeſus de Nazareth, levez-vous &*
» *marchez.* Ce n'eſt pas en ſon propre
» nom qu'il a fait ce miracle, mais
» au nom de Jeſus-Chriſt. S'il a parlé
» d'une maniere impérative par ces
» mots, *levez-vous ;* il l'a fait par la
» ferme confiance d'obtenir l'effet,
» & non par aucune préſomption de
» ſon pouvoir. Il n'a appuyé l'auto-

» rité de ſon commandement que ſur
» la toute-puiſſance du nom qu'il a
» invoqué, & non ſur ſa propre vertu.
» Que répondront à cela les Ariens ?
» Quoi ! Saint Pierre commande avec
» aſſurance au nom de Jeſus-Chriſt,
» & ces hérétiques veulent que le Fils
» de Dieu dans l'opération de ſes mi-
» racles n'ait pas commandé, mais
» qu'il ait prié ! Mais, diſent-ils, il
» eſt écrit qu'il a prié. Apprenez à
» diſtinguer. Il prie comme Fils de
» l'Homme : il commande comme
» Fils de Dieu. Refuſerez-vous au
» Fils de Dieu un pouvoir, que le
» Démon lui-même a reconnu lui ap-
» partenir ? Serez-vous en ce point
» plus ſacriléges que le Démon? Voyez
« comment il parle à Jeſus-Chriſt :
» *Si vous êtes le Fils de Dieu, com-*
» *mandez que cette pierre ſe change en*
» *pain.* Le Démon lui dit, *comman-*
» *dez ;* & vous, vous lui dites, priez.
» Le Démon eſt perſuadé qu'au ſeul
» commandement du Fils de Dieu,
» la nature même des choſes & des
» élemens change de forme, & en
» prend une nouvelle ; & vous, vous
» croyez que la volonté du Fils de

» Dieu demeure ſans effet, s'il n'y » joint la priere. Le Démon eſt con- » vaincu, que c'eſt par la toute-puiſ- » ſance de ſes œuvres qu'on recon- » noît le Fils de Dieu; & vous, vous » voulez qu'on le reconnoiſſe à des » caractères de foibleſſe & d'impuiſ- » ſance. Ce que le Démon dit à Jeſus- « Chriſt, en le tentant, eſt plus tolé- » rable que les argumens d'Arius. »

Ce blaſphême que les Saints Docteurs ont fait rentrer dans le puits de l'abîme, d'où il n'auroit jamais dû ſortir, eſt cependant ce que des Religieux oſent vous préſenter aujourd'hui comme une clé, d'où dépend l'intelligence de l'Evangile dans tout ce qu'il rapporte des miracles de Jeſus-Chriſt. *Sic rectè intelligitur.*

ARTICLE

ARTICLE VIII.

Suite de la même matiere.

LE Fr. Berruyer n'a pas manqué de faire uſage de cette prétendue clé dans le corps de ſon Hiſtoire Evangélique, quoique d'une maniere plus artificieuſe que dans ſes Diſſertations Latines. Citons-en quelques exemples. Il eſt à propos que vous connoiſſiez les piéges qui vous ſont tendus de toutes parts dans cet ouvrage, afin que vous le rejettiez avec plus d'horreur.

Le même blaſphême eſt répandu dans tout le corps de l'Hiſtoire du Fr. B.

« Dès l'âge le plus tendre, dit cet » Hiſtorien (1), Jeſus-Chriſt étoit » aſſuré que les miracles qu'il deman- » deroit à Dieu ſon Pere, » (c'eſt-à-dire, à Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes,) « ſeroient infailliblement » accordés à la dignité de ſa Per- » ſonne. » Quelle eſt cette *Perſonne de Jeſus-Chriſt* dont la dignité mérite que rien ne ſoit refuſé à ſes prieres? Ce n'eſt pas la Perſonne du Verbe

(1) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 2. pag. 130.

éternel : car l'Auteur nous a dit ailleurs que les *Perſonnes Divines ſont incommunicables.* Ce ne peut donc être qu'une perſonne humaine, que néanmoins il appelle Divine, parcequ'il prétend que l'humanité de Jeſus-Chriſt *a été faite dans le tems Fils de Dieu & Dieu.* Mais ce qui attire particuliérement ici notre attention, c'eſt que le Fr. Berruyer y repréſente les miracles de Jeſus-Chriſt, non comme les effets de ſa puiſſance & opérés par ſa Perſonne, mais comme des faveurs *accordées* à ſes *demandes.*

C'eſt ce qu'il enſeigne dans un autre endroit en ces termes (1) : « Le » témoignage que Jeſus-Chriſt allé- » guoit avec confiance, étoit celui » des miracles que ſon Pere opéroit » à ſa demande. C'eſt le Pere, dit- » il encore (2), qui opéroit tous les » prodiges à la demande de ſon Fils. » Souvenons-nous toujours que dans le langage du Fr. Berruyer *le Pere* n'eſt pas le Pere éternel, mais *Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes ;* & que *ſon Fils*, c'eſt l'humanité de Jeſus-

(1) Ibid. tom. 4. liv. 8. pag. 59.
(2) Ibid. tom. 5. liv. 12. pag. 179.

Chriſt conſidérée directement & en elle même.

Les Galiléens étant revenus en foule trouver Jeſus-Chriſt après la multiplication miraculeuſe des pains, il leur reprocha avec douceur (1), qu'ils venoient à lui, *non parcequ'ils avoient vu des prodiges, mais parcequ'ils avoient mangé des pains* qu'il avoit multipliés, & *qu'ils avoient été raſſaſiés.* Voici comment le Fr. Berruyer paraphraſe ces paroles (2) : « Vous venez à moi, » non que les miracles que mon Pere » (Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes) « fait pour autoriſer ma » Miſſion, vous ayent ouvert les yeux ; » mais parceque ces miracles contri- » buent à votre ſoulagement & vous » fourniſſent les néceſſités de la vie. » Les miracles de Jeſus-Chriſt, ſelon ce Commentaire, n'étoient donc pas des œuvres qu'il fît lui-même, mais des œuvres que Dieu *faiſoit pour autoriſer ſa Miſſion.*

Nathanael étant étonné que Jeſus-Chriſt, qu'il voyoit pour la premiere fois, lui dît : *Je vous ai vu ſous le*

(1) Joan. VI. 26.
(2) Berr. 2. part. tom. 3. liv. 6. pag. 45.

figuier ; le Sauveur en prit occasion de lui annoncer & aux autres Disciples qui étoient présens, qu'ils *verroient des choses bien plus merveilleuses. En vérité je vous le dis,* ajouta-t-il (1), *vous verrez le ciel ouvert, & les Anges de Dieu monter & descendre sur le Fils de l'Homme.* Ce qui signifie, selon tous les Interprétes Catholiques, vous verrez les Anges même empressés à m'honorer & à me servir : prédiction dont les Apôtres ont vû l'accomplissement en différentes circonstances, comme au Jardin des Oliviers, après la Résurrection de Jesus-Christ, au moment de son Ascension, ou même en quelqu'autre rencontre qui n'est pas rapportée dans l'Evangile. Pour le Fr. Berruyer, voici l'explication qu'il donne à ces paroles (2), en copiant le Fr. Hardouin (3), qui est

(1) Joan. I. 51.

(2) Berr. ibid. tom. 2. liv. 3. pag. 218.

(3) *Hard. paraphr. hujus vers. pag.* 247. *col.* 2. Videbitis me tam crebra edentem miracula, ut videamini vobis videre quasi cœlum apertum, & supra primogenitum hominum ascendentes primùm in cœlum Angelos Dei, hoc est, quasi deferentes ad Deum Patrem voluntatem Christi petentis aliquod miraculum, & deinde descendentes, hoc est, quasi adnuntiantes Christo ipsum esse exauditum à Patre.

Et adnot. ad eumd. vers. pag. 254. *col.* 2. Si quid viri

lui-même l'écho des Sociniens (1). « Expreſſion figurée & métaphorique, » qui .... pouvoit faire entendre aux » nouveaux Diſciples, qu'ils verroient » leur Maître opérer tant de merveilles, qu'ils croiroient voir à tous » momens les cieux s'ouvrir ſur leur » tête, les Anges y monter de ſa part » *POUR Y PRÉSENTER A DIEU* » *SES VOLONTÉS*, puis en deſcendre avec joie *POUR LUI RAPPORTER L'ACQUIESCEMENT DE* » *DIEU SON PERE A TOUS SES* » *DÉSIRS.* »

Tout eſt plein de traits ſemblables dans ces deux Auteurs ; mais arrêtons-nous en particulier au commentaire qu'ils font de deux endroits de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt allégue

ſancti poſcant à Deo, eximium præſertim ac ſingulare ; primùm quidem deferri preces eorum ab aſcendentibus Angelis ante thronum Dei aiebant; [Judæi] deinde deſcendere eoſdem, ut exauditam illorum orationem eſſe ipſis indicarent. Quod quidem cùm in ſanctis viris Angelorum interceſſio poſſit eſſe cum gaudio & ſignificatione exauditæ orationis ; in Chriſto Domino aliud reipſa nihil fuit, niſi cognitio voluntatis ejus, & gratulatio de exauditâ oratione.

(1) *Wolzog. in eumd. locum. tom.* 1. *pag.* 738. Videbitis quàm magna miracula per divinam potentiam de cœlo edam, quâ in re Angeli ſancti mihi ſervient.

ſes miracles en preuve de ſa Divinité & de ſon égalité avec Dieu le Pere.

La Divinité de J. C. & ſa toute-puiſſance dans l'opération des miracles, établie poſitivement par J. C. lui même en S. Jean *Chap. V.*

Le premier ſe trouve au Chapitre V^e de l'Evangile ſelon ſaint Jean. Jeſus-Chriſt avoit guéri le Paralytique affligé depuis trente-huit ans. Comme c'étoit un jour de Sabbat qu'il avoit opéré cette merveille, les Juifs en prirent occaſion de l'accuſer de violer le Sabbat. Jeſus-Chriſt leur répondit (1), *mon Pere juſqu'à cette heure ne ceſſe point d'agir*, (par conſéquent le jour même du Sabbat) par la conſervation & le gouvernement de l'univers; *& j'agis auſſi* inceſſamment. Cette réponſe irrita les Juifs de plus en plus: *Ils chercherent à le faire mourir, parce*, diſoient-ils (2), que non *ſeulement il violoit le Sabbat, mais il appelloit Dieu ſon Pere, ſe faiſant égal à Dieu.* Ce qui montre qu'ils comprirent parfaitement que Jeſus-Chriſt s'attribuoit la qualité de Fils de Dieu, non dans un ſens moral, auquel les Juifs eux-mêmes appelloient Dieu leur Pere, mais dans

(1) *Joan. V.* 17. Pater meus uſque modò operatur & ego operor.
(2) Ibid. ℣. 18.

le ſens propre, naturel & rigoureux de ce terme. Et en effet ces paroles : *Mon Pere agit inceſſamment & j'agis auſſi*, marquent également la diſtinction réelle du Pere & du Fils, & leur parfaite égalité en puiſſance & en opération.

Pour inculquer & confirmer encore davantage une vérité ſi capitale, Jeſus-Chriſt *reprit la parole, & leur dit* (1) : *En vérité, en vérité je vous le dis : le Fils ne peut rien faire de lui-même : il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere. Car tout ce que le Pere fait, le Fils le fait auſſi ſemblablement. Car le Pere aime le Fils, & il lui montre tout ce qu'il fait : & il lui montrera des œuvres encore plus grandes que celles-ci, en ſorte que vous*

(1) *Ibid.* ℣. 19. Reſpondit itaque Jeſus : Amen, amen, dico vobis, non poteſt Filius à ſe facere quidquam, niſi quod viderit Patrem facientem : Quæcumque enim ille fecerit, hæc & Filius ſimiliter facit. ℣. 20. Pater enim diligit Filium, & omnia demonſtrat ei quæ ipſe facit, & majora his demonſtrabit ei opera, ut & vos miremini : ℣. 21 Sicut enim Pater ſuſcitat mortuos, & vivificat : ſic & Filius quos vult vivificat..... ℣. 26. Sicut enim Pater habet vitam in ſemetipſo ; ſic dedit & Filio habere vitam in ſemetipſo..... ℣. 36. Ego habeo teſtimonium majus Joanne. Opera enim quæ dedit mihi Pater, ut perficiam ea, ipſa opera quæ ego facio, teſtimonium perhibent de me, quia Pater miſit me.

en ſerez vous-mêmes dans l'admiration. Car comme le Pere reſſuſcite les morts, & leur donne la vie : de même auſſi le Fils donne la vie à qui il veut..... Comme le Pere a la vie en lui-même : il a donné au Fils d'avoir auſſi la vie en lui-même.... J'ai un témoignage plus grand que celui que *Jean*-Baptiſte m'a rendu. *Les œuvres que le Pere m'a donné de faire, ces œuvres que je fais, rendent-elles mêmes témoignage que le Pere m'a envoyé.*

Il n'y a de difficulté dans cette réponſe, que celle qui eſt inſéparable de la ſublimité de la Doctrine qu'elle renferme. Jeſus-Chriſt y annonce ſa naiſſance éternelle, par laquelle le Pere en l'engendrant continuellement, lui communique l'eſſence, la puiſſance & l'opération Divine. Developpons en peu de mots le ſens de ces divines paroles, & prenons pour guides les ſaints Docteurs que tous les Interprétes Catholiques ſe ſont fait un devoir de ſuivre fidélement (1).

(1) Maldonat, Tolet, Cornelius *à Lapide*, Eſtius & tous les autres Commentateurs rapportent ſur cet endroit les explications des Peres, qui ſont unanimes ; & ne s'en écartent point.

Le Fils ne peut rien faire de lui-même. Par la raiſon même qu'il eſt Fils, & qu'il procéde du Pere, il n'a rien de lui-même : tout ce qu'il eſt & tout ce qu'il fait, il le reçoit du Pere par qui il eſt engendré.

Il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere. Eſt-ce donc que le Fils de Dieu eſt ſemblable à un apprentif qui conſidere avec attention ce que le Maître fait, & qui s'étudie à l'imiter ? « Quelle folie, s'écrie M. Boſſuet (1) ! » Le Pere a-t-il fait un autre monde » que le Fils ? Y a-t-il un monde que » le Pere ait fait, & un autre monde » que le Fils ait fait à l'imitation de » ſon Pere ? A Dieu ne plaiſe. Le » Pere fait par ſon Fils tout ce qu'il » fait, & le Fils ne fait rien que ce » qu'il voit faire. Mais comment (le » Pere) lui parle-t-il ? En l'engen- » drant : Car au Pere éternel, par- » ler, c'eſt engendrer : prononcer ſon » Verbe, ſa parole, c'eſt lui donner » l'être. De même lui montrer tout » ce qu'il fait, lui découvrir le fond » de ſon être & de ſa puiſſance, en

(1) Boſſuet, Méditations ſur l'Evangile. Sermon pendant la Cène, quatre-vingt-ſeptiéme jour.

» un mot, lui ouvrir ſon ſein, c'eſt » l'engendrer : c'eſt le faire ſortir de » ce ſein fécond, & en même-tems » l'y retenir, dans ce ſein où il voit » tout, tout le ſecret de ſon Pere, » & d'où il vient l'apprendre aux » hommes, autant qu'ils peuvent le » porter & qu'il leur convient. Le » Fils ne dit donc rien que ce qu'il » entend : il ne fait rien que ce qu'il » voit faire : mais entendre ſon Pere, » & voir ce qu'il fait & ce qu'il eſt, » c'eſt naître de lui. Il a cela par ſa » naiſſance. Il lui eſt auſſi naturel » d'agir qu'à ſon Pere ; Et c'eſt pour- » quoi il ajoute : Tout ce que le Pere » fait, le Fils le fait ſemblablement.

» Ecoutez, continue ce Prélat : Il » ne le fait pas ſeulement, mais *il* » *le fait ſemblablement*, auſſi parfaite- » ment & avec une égale dignité. Le » Pere le fait infatigablement, & le » Fils de même : Le Pere tire du » néant, & le Fils de même : Le Pere » agit ſans ceſſe, & le Fils auſſi : *Le* » *Pere reſſuſcite qui il lui plaît, & le* » *Fils reſſuſcite auſſi qui il lui plaît* » avec une égale autorité, parceque » ſon autorité comme ſa nature eſt » celle de ſon Pere.

» *Comme le Pere a la vie en ſoi,* » *ainſi il a donné au Fils d'avoir la* » *vie en ſoi.* Le Pere la lui donne ; & » néanmoins il l'a en ſoi, parceque » le Pere lui donne tout ſans reſerve. » Ainſi la vie eſt en lui, comme elle » eſt dans le Pere, & il eſt comme » lui la vie par nature. »

Saint Cyrille d'Alexandrie remarque que le but de Jeſus-Chriſt dans cette réponſe, étoit de faire comprendre aux Juifs que le reproche qu'ils lui faiſoient de violer le Sabbat, retomboit également ſur Dieu le Pere (1), dont l'opération eſt inſéparable de la ſienne. Car ſi *tout ce que le Pere fait*, ſoit dans la création, ſoit dans le gouvernement du monde, tout, en un mot, *QUÆCUMQUE*, *le Fils le fait auſſi ſemblablement :* il s'enſuit que le Fils ne fait rien non plus, que le Pere ne faſſe pareillement, & qu'ainſi blâmer le Fils de ce qu'il guériſſoit le jour du Sabbat, c'étoit en même-tems blâmer le Pere.

Vous voyez de plus en quel ſens *le Fils ne peut rien faire de lui-même.*

(1) S. Cyrill. Alexandr. in hunc locum. tom. 4. pag. 214. & ſeq.

Le ſens de ces paroles n'eſt pas que le Fils ait beſoin d'un ſecours étranger pour agir ; mais qu'il reçoit du Pere ſon opération, comme il en reçoit l'eſſence Divine. Ce n'eſt donc pas, dit ſaint Auguſtin (1), une marque d'impuiſſance dans le Fils ; c'eſt au contraire parcequ'il a la plénitude de l'être & de la puiſſance, qu'il ne peut pas décheoir de ce qu'il eſt eſſentiellement par ſa Filiation éternelle : comme ce n'eſt pas par foibleſſe, mais par une ſuite de ſa toute-puiſſance, que Dieu, comme dit ſaint Paul, *ne peut pas ſe renoncer lui-même* (2).

C'eſt après avoir établi ces ſublimes vérités, que Jeſus-Chriſt conclut que les *œuvres* miraculeuſes qu'il *faiſoit*, & que ſon Pere lui *donnoit de faire*, *rendoient témoignage de lui*, & prouvoient *que le Pere l'avoit envoyé*. Les miracles de Jeſus-Chriſt n'étoient donc pas de ſimples faveurs accordées à ſa priere, mais des œuvres qu'il opéroit lui-même : *Opera quæ ego*

(1) *S. Auguſt. lib. contra ſermon. Arian. cap.* 14. Quod ait ſe non poſſe, non deficientis eſt, ſed in eo quod de Patre natus eſt, permanentis.

(2) 2. Timoth. II. 3.

facio : il les opéroit auſſi phyſiquement que le Pere, *ut Pater, ſic & Filius :* il n'y avoit de différence entr'eux, qu'en ce que le Pere les opéroit comme principe ſans principe, & que le Fils les opéroit comme principe qui procéde, & qui reçoit tout du Pere : *Opera quæ dedit mihi Pater ut perficiam ea.* C'eſt ainſi que ces œuvres Divines prouvoient invinciblement l'unité de la Nature Divine & la parfaite égalité du Pere & du Fils.

Explication Socinienne que les FF. H. & B. donnent à ce texte Evangélique.

Voilà de quelle maniere les Saints Docteurs ont expliqué uniformément ce diſcours de Jeſus-Chriſt. Mais ce n'eſt pas-là ce qu'enſeignent les FF. Hardouin & Berruyer. Comme ils prétendent que *le Fils de Dieu*, dans tout le Nouveau Teſtament, n'eſt autre choſe que *l'humanité de Jeſus-Chriſt ;* c'eſt auſſi de cette humanité ſainte qu'ils veulent qu'on entende tout cet endroit de l'Evangile. Voyons la paraphraſe qu'en fait le Fr. Berruyer, & qu'il a tirée du Fr. Hardouin (1). « Je vous le dis en vérité,

(1) Berr. 2. part tom. 3. liv. 5. pag. 23. 24. 26. & 30.

» le Fils en tant qu'homme ne peut
» rien faire d'admirable & de Di-
» vin, qu'autant qu'il reconnoît
» par la ſcience infuſe qui lui eſt
» communiquée, que ſon Pere veut
» l'opérer à la demande de ſon Fils.
» Tous les miracles que fait le Pe-
» re, le Fils les fait auſſi. Il les fait
» comme Dieu par la toute-puiſ-
» ſance qui lui appartient, & il les
» fait en tant qu'Homme-Dieu &
» Fils de Dieu par une puiſſance dif-
» férente, mais auſſi efficace; parce-
» que la dignité de ſa Perſonne exige
» par un droit naturel que toutes ſes
» volontés s'exécutent, & que toutes
» ſes prieres ſoient écoutées. Car le
» Pere aime le Fils. En tant que ce
» Fils unique eſt le chef & le premier
» né des hommes, le Pere lui décou-
» vre les merveilles qu'il opere: &
» il lui en découvrira encore de plus
» admirables, lorſque le Fils lui de-
» mandera de les opérer, pour vous
» jetter vous autres dans une plus
» grande ſurpriſe. Le Pere reſſuſcite
» les morts, & il vivifie les pécheurs:
» de même le Fils rend à qui il veut
» la vie du corps & la vie de l'ame.

» Il a reçu ce pouvoir, parcequ'étant » le Fils de l'Homme, il eſt auſſi le » Fils de Dieu. » (ſelon ſon humanité) « Il veut cette réſurrection, corpo- » relle ou ſpirituelle, par un acte de » ſa volonté humaine, & la volonté » Divine, » (c'eſt-à-dire la volonté de Dieu ſon Pere, de Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes.) « l'opere, » parceque la volonté de l'homme » dans le Chriſt, en vertu de l'union » hypoſtatique, eſt la volonté d'un » Dieu.... Comme le Pere a dans lui- » même le pouvoir de donner cette » vie ſurnaturelle : auſſi il a commu- » niqué à ſon Chriſt, qui eſt le chef » de tous les hommes, & qui eſt auſſi » le Fils de Dieu, (ſelon ſon huma- » nité) le pouvoir excellent de pro- » duire comme cauſe morale, la » même vie Divine dans les hom- » mes.... Les œuvres Divines, les » merveilles, les prodiges que Dieu » mon Pere, » (Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes,) « m'a donné le » pouvoir de faire par un ſeul acte » de ma volonté ; » (qui les demande) « parceque je ſuis tout à la fois » (ſelon mon humanité) « le premier né

» des hommes, & le Fils unique de » Dieu : miracles que j'opere en vertu » de mes mérites, élevés & divini- » ſés par la dignité de ma Perſonne : » voilà les témoins que je vous » permets d'interroger. Conſultez- » les, & ils vous diront que mon » Pere » (Dieu en trois Perſonnes) « m'a envoyé. Que pouvez-vous oppo- » ſer à l'évidence de leur langage ? »

En effet, les Juifs n'auroient eu rien à y oppoſer, ſi Jeſus-Chriſt s'étoit annoncé ſimplement comme un homme envoyé de Dieu & revêtu ſinguliérement de la puiſſance & de l'autorité Divine. Mais ſi Jeſus Chriſt s'eſt annoncé comme le Fils unique de Dieu, coéternel & conſubſtantiel au Pere, ainſi que l'Egliſe Chrétienne l'a toujours entendu & cru fermement, il eſt viſible que les Juifs avoient bien des choſes à oppoſer à la prétendue *évidence de ce langage*, puiſqu'il n'y a rien dans toute cette paraphraſe, nous ne diſons pas, qui prouve ce dogme ſacré, mais qui ne le contrediſe formellement.

Ces Interprétes n'y font parler Jeſus-Chriſt que comme un pur homme

que Dieu autoriſe, qui demande des miracles, & qui eſt toujours aſſuré de les obtenir, parceque par *une ſcience infuſe* & créée que Dieu lui communique, il eſt *averti* des momens précis où Dieu *veut les opérer à ſa demande.*

Reliſez, N. C. F. le diſcours de Jeſus-Chriſt, vous y verrez que bien loin de parler de prieres qu'il adreſsât à ſon Pere, & en conſéquence deſquelles ſon Pere ſeul opérât les miracles; tout y exprime une parfaite égalité de puiſſance & d'opération dans le Pere & dans le Fils. L'infidelle paraphraſe au contraire, repréſente Jeſus-Chriſt comme un Fils impuiſſant par lui-même, & dont tout le pouvoir ſe borne à obtenir l'effet de ſes demandes.

Selon le Texte ſacré: *Tout ce que le Pere fait*, tout ſans exception, *QUÆCUMQUE*, *le Fils le fait ſemblablement*, *SIMILITER*; il le fait par une puiſſance & par une opération égales. La paraphraſe au contraire reſtraint aux *miracles* ſeuls ce que Jeſus-Chriſt dit généralement de *tout ce que le Pere fait*; & le *SEMBLABLEMENT*, elle le rend par *une*

puiſſance DIFFÉRENTE, *mais auſſi efficace :* efficacité qu'elle fait conſiſter en ce que *toutes les prieres de Jeſus-Chriſt ſont écoutées.* Quelle abſurdité, & quelle licence en même-tems ! Depuis quand, *opérer ſemblablement*, SIMILITER, ſignifie-t-il opérer par *une puiſſance différente ?* Comment cette *puiſſance* eſſentiellement *différente*, qui n'opere rien phyſiquement, qui obtient ſimplement l'effet de ſes demandes, eſt-elle *auſſi efficace* que la puiſſance de Dieu qui opere comme cauſe efficiente ? Eſt-ce là ce que ſignifie : *Hæc & Filius ſimiliter facit ?*

Jeſus-Chriſt ajoute : *Le Pere montre au Fils tout ce qu'il fait,* OMNIA DEMONSTRAT EI QUÆ IPSE FACIT : ce qui s'entend manifeſtement de la génération éternelle, par laquelle le Pere, en communiquant au Fils l'eſſence Divine, lui communique la ſcience, la puiſſance & tous les attributs Divins. Le paraphraſeur reſtraint encore cet, *omnia*, aux ſeules *merveilles* que Dieu opere par ſon Fils, (c'eſt-à-dire, ſelon lui, par l'humanité de Jeſus-Chriſt) & qu'il

ne lui découvre que *lorſque le Fils lui demande de les opérer.* Cette *démonſtration* univerſelle, éternelle, ineffable du Pere au Fils, n'eſt rien de plus, ſelon le Fr. Hardouin, qui a ſervi de *guide* au Fr. Berruyer, qu'*une lumiere infuſe dans l'entendement créé de Jeſus-Chriſt.* « Les Catholiques, » dit-il encore (1), (car il ne donne le nom de Catholiques qu'à ceux qui adoptent ſes rêveries) « les Catho- » liques ne craignent pas de dire que » le Pere & le Fils ſont comme deux » ouvriers, dont l'un eſt la cauſe » principale, phyſique, & efficiente » de l'œuvre miraculeuſe ; & l'autre » eſt une cauſe morale, qui a reçu » le pouvoir d'obtenir infailliblement » ce qu'il demande qui ſoit fait. » Il falloit du moins nommer quelqu'un de ces prétendus *Catholiques :* mais ce ſeroit lui demander trop. Auroit-il pu citer d'autres que des Sociniens ?

(1) *Hard. in Joan. cap. 5. adnot. ad v.* 20. *Et omnia demonſtrat ei :* Intellectui ſcilicet Chriſti creato, per lumen infuſum. Neque hîc verentur Catholici dicere, eſſe tanquam artifices duos, quorum alter ſit cauſa principalis & Phyſicè effectiva, alter moralis, & pro poteſtate impetrans certiſſimè quod fieri rogat.

Enfin la parfaite égalité de pouvoir du Pere & du Fils pour reſſuſciter les morts & pour donner la vie à qui ils veulent, égalité que Jeſus-Chriſt fonde ſur ce que le Fils a, comme le Pere, la ſource de la vie en lui-même, ne diſparoît pas moins par la gloſe de ces Interprétes (1). Quelle nouvelle eſpéce d'égalité de pouvoir & d'opération ! Ce que le Pere fait réellement & phyſiquement comme cauſe efficiente, par ſa volonté Divine & toute-puiſſante; le Fils, nous dit-on, ne le fait que comme cauſe morale, en obtenant par ſes *demandes* que Dieu le faſſe !

Artifice caché dans deux phraſes du Fr.

En tout cela le Socinianiſme ſe montre à découvert. Il a pourtant

(1) *Ibid. adnot. ad v.* 21. *Quos vult, vivificat.* Quos vult utique ſuâ humanâ voluntate, cui Divina etiam ipſa obedit pro poteſtate quam homini Deus ipſe dedit.... *Et in cap.* 3. *Joan. adnot. ad v.* 2. *pag.* 263. *col.* 1. In faciendis ſignis & miraculis non-niſi voluntas & petitio Chriſti fuit, ut homo erat : Phyſica efficientia Divinitatis, ſive Dei ſolius, *qui facit mirabilia magna ſolus..... Et in Epiſt. ad Coloſſ. cap.* 3. *adnot. ad v.* 1. *pag.* 598. *col.* 1. In dexterâ Dei ſedere Chriſtum, ut homo eſt, eſt potiri eum omni poteſtate in cœlo & in terrâ : adeo ut quidquid humanitas Chriſti vult, id omnino propter conjunctionem hypoſtaticam Verbi cum ipsâ, à Deo effici neceſſe ſit : cùm fieri omnino non poſſit, ut non exaudiatur à Divinitate.

fallu le pallier un peu pour ne pas trop effaroucher les Fidéles. C'eſt à quoi tendent deux phraſes que le Fr. Berruyer a inſérées dans le texte que nous avons rapporté. Il eſt de l'équité de ne les pas diſſimuler, comme il eſt du devoir de notre miniſtère de vous en découvrir l'artifice.

B., où il paroît avouer que J. C., en tant que Dieu, opere les miracles par la toute-puiſſance Divine.

Le Fr. Berruyer dit d'abord, que *le Fils, comme Dieu, fait les miracles par la toute-puiſſance qui lui appartient, & qu'il les fait en tant qu'homme-Dieu & Fils de Dieu, par une puiſſance différente, mais auſſi efficace.* Des lecteurs ſimples ou peu attentifs pourroient ſe laiſſer éblouir par ces paroles, qui ont une apparence d'affinité avec le langage de la Foi.

On ne peut douter, (& nous l'avons obſervé ailleurs) que la nature humaine en Jeſus-Chriſt ne concourre à l'opération de ſes miracles. Elle y concourt en deux manieres, par ſes prieres, & comme inſtrument de la Nature Divine à qui elle eſt ſubſtantiellement unie. Dans le tems que Jeſus-Chriſt a paſſé ſur la terre, il faiſoit intervenir ſon humanité à l'opération de ſes miracles : il touchoit

les malades : il leur impoſoit les mains : il leur déclaroit par ſes paroles, ou par d'autres ſignes ſenſibles, la guériſon qu'il opéroit phyſiquement par la toute-puiſſance de ſa Nature Divine. C'eſt donc parler conformément aux principes de la Foi, que de dire que Jeſus-Chriſt, en tant que Dieu, opere phyſiquement les miracles par ſa toute-puiſſance, & qu'en tant qu'homme il y coopere en la maniere qui vient d'être expliquée. Si le Fr. Berruyer s'exprimoit ainſi, ou en d'autres termes équivalens, & que d'un autre côté il ne donnât pas lieu aux reproches les mieux fondés; nous lui rendrions de tout notre cœur la juſtice qu'il mériteroit. Mais, indépendamment de tout ce que nous avons vu de lui juſqu'à préſent, la façon dont il parle en cet endroit même, doit nous tenir en garde contre des piéges, qui ne ſont jamais plus dangereux, que quand ils ſont préparés avec plus d'adreſſe.

En premier lieu, l'Egliſe a toujours diſtingué en Jeſus-Chriſt ce qu'il fait en tant que Dieu ſelon ſa Nature Divine, & ce qu'il fait en tant

qu'homme ſelon ſa nature humaine ; mais il eſt inoui, comme nous l'avons déja remarqué, qu'elle ait jamais diſtingué ce que Jeſus-Chriſt fait *comme Dieu*, & ce qu'il fait *comme Fils de Dieu*, ou même *comme homme-Dieu* ; parceque conſidérer Jeſus-Chriſt *comme Dieu*, & le conſidérer *comme Fils de Dieu*, c'eſt une même choſe ; & & que le conſidérer *comme homme-Dieu*, c'eſt le conſidérer tout à la fois ſelon la Nature Divine & ſelon la nature humaine unies en ſa Perſonne.

En ſecond lieu, rappellons-nous que dans le Dictionnaire de ces deux Auteurs, *le Fils de Dieu* n'eſt pas le Verbe éternel, mais l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même, *ipſa per ſe humanitas, directè & in recto.* Ils le diſent trop poſitivement, & le répétent trop ſouvent, pour qu'il ſoit poſſible d'en douter, ou de l'oublier. Dans la phraſe même dont il s'agit ici, le Fr. Berruyer le ſuppoſe néceſſairement par la diſtinction qu'il met entre Jeſus-Chriſt conſidéré *comme Dieu*, & Jeſus-Chriſt conſidéré *en tant que.... Fils de Dieu.* Or n'eſt-ce pas une impiété,

& même une abſurdité manifeſte, de dire que l'humanité de Jeſus-Chriſt, *en tant que Dieu, fait les miracles par la Toute-puiſſance qui lui appartient ?* L'humanité de Jeſus-Chriſt ſubſiſte à la vérité dans la Perſonne du Verbe, mais elle n'eſt pas Dieu, & on ne peut l'appeller Dieu que dans le langage des Sociniens. Comment eſt-ce donc que *la Toute-puiſſance* pourroit *lui appartenir ?*

En troiſiéme lieu, le Fr. Berruyer n'a pas ſans doute oublié ce qu'il établit ailleurs ſi expreſſément, qu'on ne doit pas plus attribuer à Jeſus-Chriſt la toute-puiſſance du Verbe, que la toute-puiſſance du Pere & du Saint-Eſprit. En quel ſens donc peut-il dire ici que *la toute-puiſſance appartient* à Jeſus-Chriſt comme Dieu? Sa penſée n'eſt-elle pas, que l'étroite union que Jeſus-Chriſt a avec Dieu, dont il eſt l'Envoyé, le repréſentant, & le principal Miniſtre, fait qu'il diſpoſe de la toute-puiſſance de Dieu, à-peu-près de même qu'un premier Miniſtre qui eſt dans la confidence intime du Prince, & à qui le Prince ne refuſe rien, diſpoſe de l'autorité ſouveraine

ſouveraine comme ſi elle lui appartenoit. C'eſt l'idée que le Fr. Berruyer nous en donne lui-même dans un autre endroit, où il parle ainſi (1) : « C'eſt à ce titre » (de Fils fait à Dieu dans le tems) « que tous les déſirs » abſolus & efficaces de Jeſus-Chriſt » ſont exaucés : c'eſt ainſi que le pou» voir de l'homme en Jeſus-Chriſt » n'étant pas infini pour faire immé» diatement les miracles qui ſont au» deſſus de l'humanité, mais qui » s'operent PAR UNE VERTU TOUTE» PUISSANTE QUI LUI APPARTIENT ; » il a droit de les demander à Dieu » ſon Pere, & qu'à cauſe de la dignité » de ſa Perſonne, il étoit aſſuré de » les obtenir. »

Ces paroles nous dévoilent en quel ſens cet Auteur dit que *la toute-puiſſance appartient à Jeſus-Chriſt.* C'eſt à l'humanité même de Jeſus-Chriſt, ſelon lui, que *la vertu toute-puiſſante appartient* : & comment lui appartient-elle ? en ce que Jeſus-Chriſt *a droit de demander les miracles*, & qu'*il eſt aſſuré de les obtenir.* La toute-puiſ-

(1) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 3. pag. 247. & 248.

ſance ne lui appartient donc pas eſſentiellement & par nature, mais précairement, ou, ſi l'on veut, (puiſque cette expreſſion ne plaît pas au Fr. Berruyer,) en tant que par ſes prieres & par ſes demandes, *prece & poſtulatione*, il obtient infailliblement que la toute-puiſſance Divine agiſſe dans l'ordre des miracles.

En effet, ſi Jeſus-Chriſt eſt véritablement Dieu & ſi la toute-puiſſance lui appartient eſſentiellement & par nature, comme la Foi nous l'enſeigne ; on peut bien dire que Jeſus-Chriſt par ſa nature humaine demande à Dieu le Pere d'opérer des miracles, comme il l'a fait à la réſurrection de Lazare ; mais il faut reconnoître en même-tems, qu'en tant que Dieu & par ſa Nature Divine, il les opére phyſiquement & inſéparablement avec le Pere par la toute-puiſſance qui leur eſt commune, comme il le déclare dans le Chapitre même de ſaint Jean que nous expliquons : QUÆCUMQUE ENIM PATER FECERIT, HÆC ET FILIUS SIMILITER FACIT.

L'autre phraſe capable de faire illuſion dans le texte du Fr. Berruyer,

eſt celle-ci : *Jeſus-Chriſt veut la réſurrection corporelle ou ſpirituelle par un acte de ſa volonté humaine, & la volonté Divine l'opere, parceque la volonté de l'homme dans le Chriſt, en vertu de l'union hypoſtatique, eſt la volonté d'un Dieu.*

Malgré l'entortillement & l'embarras qui ſe fait ſentir dans ces paroles, des ſimples pourroient leur donner un ſens Catholique, en ſuppoſant que l'Auteur n'a voulu dire autre choſe, ſinon que les miracles que Jeſus-Chriſt demande par ſa volonté humaine, il les opere phyſiquement par ſa volonté Divine & toute-puiſſante. Mais eſt-celà véritablement ſa penſée ? Que ne pouvons-nous le dire à ſa décharge ! Mais en rapprochant cette propoſition des principes qu'il établit formellement ailleurs, il eſt viſible que ce qu'il veut dire, & ce qu'il dit en effet, c'eſt uniquement que *Jeſus-Chriſt veut des miracles par un acte de ſa volonté humaine ;* & qu'alors *la volonté Divine*, c'eſt-à-dire, la volonté de Dieu *les opere* infailliblement, parceque *la volonté* humaine *en Jeſus-Chriſt eſt la volonté d'un Dieu*, c'eſt-à-dire, parceque c'eſt la volonté

d'un homme que Dieu a fait Dieu ; & à qui il ne refuſe rien. A quoi tend en effet ce choix étudié d'expreſſions ? Pourquoi dire que ce que *Jeſus-Chriſt veut par ſa volonté humaine, la volonté Divine l'opere ;* au lieu de dire tout naturellement, qu'il l'opere lui-même par ſa volonté Divine & toute-puiſſante ? Pourquoi alléguer pour raiſon, que *la volonté de l'homme en Jeſus-Chriſt eſt la volonté d'un Dieu ;* au lieu de dire, comme tout Fidéle le diroit, que Jeſus-Chriſt étant Dieu & homme tout enſemble, ce qu'il veut par ſa volonté humaine, il l'opere par la toute-puiſſance de ſa volonté Divine, & qu'il fait en tant que Dieu ce qu'il demande en tant qu'homme.

Vous voyez, N. C. F., que nous ne prêtons rien au Fr. Berruyer, & que nous ne faiſons que mettre au jour ce qu'il a affecté de voiler. Vous en ſerez encore plus convaincus, ſi vous confrontez cet endroit avec un autre, où il fait parler ainſi Jeſus-Chriſt à ſon Pere, c'eſt-à-dire, ſelon lui, à Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes (1). « Je veux apprendre à

(1) Berr. 2. part. liv. 10. pag. 271.

» ce peuple que c'eſt vous qui avez » exaucé ma priere, afin qu'il con- » noiſſe que c'eſt vous qui m'avez en- » voyé; & que VOTRE FILS ÉTANT » DIEU COMME VOUS, VOUS NE REFU- » SEZ RIEN A SES DÉSIRS. » Eſt-ce donc là la conſéquence que la Foi Chrétienne nous apprend à tirer? Le Fils de Dieu étant *Dieu comme* le Pere; ce qui s'en ſuit, c'eſt que tout ce que le Pere fait, le Fils le fait *comme* lui par une même puiſſance & une même autorité; & qu'il ne l'obtient pas ſimplement par ſes prieres & par *ſes déſirs*. Quel peut être encore le ſens de ces paroles dans la bouche de ces Auteurs: *Votre Fils étant Dieu comme vous? Le Fils de Dieu*, ſelon eux, c'eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt. Eſt-ce donc que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt *Dieu*, *comme* Dieu lui-même eſt Dieu? N'eſt-il pas évident qu'ils ne peuvent l'appeller Dieu que très-improprement? De-là vient que ce prétendu Dieu, quoique *Dieu*, diſent-ils, *comme* ſon Pere, n'eſt pourtant pas tout-puiſſant, qu'il n'a aucun des attributs eſſentiels de la Nature Divine, qu'il n'opere rien phy-

ſiquement, & que tout ſon pouvoir ſe réduit à demander, & à être aſſuré que Dieu *ne refuſe rien à ſes déſirs.* Ne ceſſons point de le répéter : ce prétendu Dieu ne peut l'être qu'au ſens des Sociniens ; il n'eſt pas le Dieu ſuprême ; il n'eſt pas le Fils unique coéternel & conſubſtantiel au Pere.

ARTICLE IX.

Suite de la même matiere.

Autre endroit de l'Evangile, où J. C. prouve ſa Divinité & ſa toute-puiſſance par ſes miracles. [Joan. XIV.] Excellente paraphraſe de ce texte par M. Boſſuet.

PASSONS à un autre texte de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt prouve encore ſa Divinité & ſa toute-puiſſance par l'opération de ſes miracles. C'eſt au Chapitre XIV. de l'Evangile ſelon ſaint Jean, qui fait partie de l'admirable entretien que le Sauveur du monde eut avec ſes Apôtres après la derniere Cene. *Je ſuis*, leur dit-il, *la voie, la vérité & la vie. Nul homme ne vient au Pere que par moi. Si vous me connoiſſiez, vous connoîtriez auſſi mon Pere : mais bientôt vous le connoîtrez ; & vous l'avez déja vu.* Sur

cela ſaint Philippe lui dit : *Seigneur, faites-nous voir le Pere, & cela nous ſuffit.* Jeſus-Chriſt en prit occaſion d'inſtruire de nouveau ſes Apôtres de ſa conſubſtantialité avec ſon Pere (1). *Philippe*, dit-il, *celui qui me voit, voit auſſi le Pere. Comment dites-vous donc, faites-nous voir le Pere ? Ne croyez-vous pas que je ſuis dans le Pere & que le Pere eſt en moi ? Ce que je vous dis, je ne le dis pas de moi-même : mais le Pere qui demeure en moi, fait lui-même les œuvres que je fais. Ne croyez-vous pas que je ſuis dans le Pere, & que le Pere eſt en*

(1) *Joan. XIV. 6. & ſeq.* Dicit ei [Thomæ] Jeſus : Ego ſum via, & veritas & vita. Nemo venit ad Patrem niſi per me. Si cognoviſſetis me, & Patrem meum utique cognoviſſetis ; & amodo cognoſcetis eum ; & vidiſtis eum. Dicit ei Philippus : Domine, oſtende nobis Patrem, & ſufficit nobis. Dicit ei Jeſus : Tanto tempore vobiſcum ſum, & non cognoviſtis me ? Philippe, qui videt me, videt & Patrem. Quomodo tu dicis : Oſtende nobis Patrem ? Non creditis quia ego in Patre, & Pater in me eſt ? Verba quæ ego loquor vobis, à me ipſo non loquor. Pater autem in me manens ipſe facit opera. Non creditis quia ego in Patre, & Pater in me eſt ? Alioquin propter opera ipſa credite. Amen, amen, dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, & ipſe faciet, & majora horum facier, quia ego ad Patrem vado ; & quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam, ut glorificetur Pater in Filio. Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam.

moi ? Croyez-le du moins à cauſe des œuvres que je fais. En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi, fera les œuvres que je fais, & il en fera de plus grandes, parceque je m'en vais à mon Pere. Quelque choſe que vous demandiez au Pere en mon nom, je le ferai, afin que le Pere ſoit glorifié dans le Fils. Si vous me demandez quelque choſe en mon nom, je le ferai.

Avant que de vous montrer combien le commentaire que les FF. Hardouin & Berruyer font de ces Divines paroles, eſt bas, rampant, injurieux au Fils de Dieu, contraire aux principes de la Foi, & conforme au goût des Sociniens ; il eſt à propos de vous expoſer en peu de mots les grandes vérités que Jeſus-Chriſt nous y enſeigne. Nous prendrons encore pour guide le célébre M. Boſſuet, ce Prélat ſi plein de vénération & d'attachement pour les Peres de l'Egliſe, en qui il avoit puiſé cette pureté & cette profondeur de doctrine qu'il a répandue dans ſes ſçavans Ecrits. Il a expliqué au long dans ſes méditations ſur l'Evangile, le texte ſacré que vous venez de voir. Nous ne tirerons

de ſon excellente paraphraſe que ce qui a un rapport plus direct au point que nous traitons. « *Je ſuis la vérité* » *& la vie* (1) : je ſuis le Verbe qui » étoit au commencement, la parole » du Pere éternel, ſa ſageſſe : la vé- » ritable lumiere qui éclaire tous les » hommes qui viennent au monde, » la vérité même ; par conſéquent le » ſoutien, la nourriture & la vie de » tout ce qui entend ; celui en qui eſt » la vie, & la même vie qui eſt dans » le Pere....

» *Je ſuis* donc *la vérité & la vie*, » parceque je ſuis Dieu ; mais en » même-tems je ſuis homme. Je ſuis » venu enſeigner le genre humain, & » lui apporter des paroles de vie éter- » nelle : avec la doctrine je lui ai » donné l'exemple de bien vivre :.... » il falloit encore apporter la grace » aux hommes ; & je me ſuis fait leur » victime pour leur mériter cette » grace : *Je ſuis* donc *la voie :* on ne » peut approcher de Dieu, ni de la » vie éternelle, que par moi. Il faut » y venir par ma doctrine ; il faut y

(1) Boſſuet Méditat. ſur l'Evang. Sermon après la Cène, quatre-vingtiéme jour, tom. 9. p. 448. & 449.

» venir par mes exemples ; il faut y
» venir par mes mérites & par la grace
» que j'apporte au monde....

» *Nul ne vient à mon Pere que par*
» *moi* (1). Si le Sauveur eſt la voie,
» la vérité & la vie, il ne faut point
» qu'il nous mene à un autre qu'à lui-
» même pour être heureux. Comment
» eſt-ce donc qu'il eſt la voie pour
» nous mener à ſon Pere ? Que vou-
» lons-nous davantage que la vérité
» & la vie que nous trouverons en
» lui ? Il explique lui-même ce pro-
» fond ſecret, en diſant : *Si vous me*
» *connoiſſiez, vous connoîtriez auſſi mon*
» *Pere ; & vous le connoîtrez bien-tôt,*
» *& vous l'avez déja vu.* Ne croyez pas
» qu'en vous élevant à la connoiſſance
» de mon Pere, je vous mene à quel-
» que choſe qui ſoit hors de moi :
» c'eſt en moi qu'on connoît le Pere,
» & vous l'avez déja vu. Quel eſt ce
» nouveau Myſtère ? Comment eſt-ce
» qu'on connoît le Pere en connoiſ-
» ſant Jeſus-Chriſt ? Quand les Apô-
» tres ont-ils vu le Pere ? Où l'ont-ils
» vu ? C'eſt ce qu'il dira dans la ſuite ;

(1) Ibid. quatre-vingt-deuxiéme jour, pag. 451. & 452.

» mais auparavant il nous faut enten-
» dre ce que lui dit ſaint Philippe :
» *Seigneur, montrez-nous votre Pere,*
» *& il nous ſuffit....*

» Saint Philippe avoit bien connu
» deux choſes (1) : l'une, que pour
» être heureux, c'étoit aſſez de voir
» le Pere ; l'autre, que c'étoit au Fils
» à nous le montrer. Le Fils lui va
» donc apprendre ce que c'eſt que
» voir le Pere, & que c'eſt dans le
» Fils même qu'on le voit....

» *Philippe, qui me voit, voit auſſi*
» *mon Pere.* Je ne parle pas de celui
» qui me voit ſeulement des yeux du
» corps. Celui-là, en me voyant, ne
» me voit pas.... Il y a une certaine
» maniere de me voir, qui ne laiſſe
» plus rien à déſirer ; parceque celui
» qui me voit de cette ſorte, c'eſt-à-
» dire, qui me voit à découvert & tel
» que je ſuis, il voit mon Pere. Je
» ſuis moi-même par mon fond &
» par ma naiſſance (éternelle) la ma-
» nifeſtation de mon Pere ; parceque
» je ſuis ſon image vivante, l'éclat
» de ſa gloire, l'empreinte, l'expreſ-

(1) Ibid. quatre-vingt-ſixiéme jour, pag. 458. & 460.

» ſion de ſa ſubſtance. Prenez donc » garde, Philippe : ne ſouhaitez pas » de voir mon Pere, comme ſi mon » Pere étoit quelque choſe hors de » moi. C'eſt en moi qu'il le faut voir : » c'eſt en lui auſſi qu'on me voit : *Ne » croyez-vous pas que je ſuis dans mon » Pere, & mon Pere dans moi ?* Quand » donc on le voit, on me voit dans » mon principe ; & quand on me » voit, on le voit dans ſon image, » dans ſon expreſſion, dans ſon éclat, » dans le rejailliſſement de ſa gloire : » & la vue du Pere & du Fils eſt in- » ſéparable. »

Ces paroles de Jeſus-Chriſt ſignifient donc que le Pere & lui ont la même nature, la même eſſence ; en ſorte qu'il eſt impoſſible de voir le Pere dans ſon eſſence Divine, ſans voir le Fils ; & de voir le Fils de cette vue claire & intuitive, ſans voir le Pere.

Ce n'eſt qu'après cette vie, continue M. Boſſuet (1), que » nous ver- » rons clairement le Pere dans le Fils, » comme le Fils dans le Pere. » En

(1) Ibid.

attendant « le Fils va nous apprendre » que le Pere commence déja à ſe » manifeſter en lui par deux moyens » admirables ; par ſa parole, & par » les œuvres de ſa toute-puiſſance qui » ſont ſes miracles....

» *Les paroles que je vous dis, je ne* » *les dis pas de moi-même.* Si je ne » ſuis pas de moi-même, je ne parle » pas de moi-même : ſi je ſuis la pa- » role, (le Verbe) je ſuis la parole » de quelqu'un : celui qui me pro- » nonce, » (le Pere qui m'engendre) « me donne mon être, & toutes mes » paroles ſont de lui ; puiſque la pa- » role ſubſtantielle d'où naiſſent tou- » tes les paroles que je profere, eſt » de lui-même.... Il faut donc, en » écoutant Jeſus-Chriſt & ſes paroles » toutes Divines, croire que c'eſt d'un » Dieu qu'elles viennent : croire auſſi » en même-tems que ce Dieu d'où » elles viennent, vient lui-même de » Dieu, & qu'il eſt Fils : & à chaque » parole que nous entendons, il faut » remonter à la ſource : contempler » (par la Foi) le Pere dans le Fils & » le Fils dans le Pere.

» Le Fils n'eſt pas de lui-même :

» autrement il ne ſeroit pas Fils : il » ne parle donc pas de lui-même : » *Il dit ce que ſon Pere lui dit :* » (Jean XII, 49, 50.) « Son Pere lui » dit tout en l'engendrant : & il le » lui dit, non par une autre parole, » mais par la propre parole qu'il en- » gendre. (Le Fils) rapporte tout à » ſon Pere, parcequ'il s'y rapporte » lui-même : il rapporte ſa gloire à » celui de qui il tient tout ſon être : » mais cette gloire leur eſt commune. » Quelque choſe manqueroit au Pere, » ſi ſon Fils étoit moins parfait que » lui. C'eſt, » ajoute ce Prélat ſi plein » de Foi & ſi pénétré de la Religion, « c'eſt ce que je crois : car Jeſus- » Chriſt me le dit : c'eſt ce que je » verrai un jour, parceque le même » Jeſus me l'a promis. Parlez donc, » ô Jeſus parlez, vous qui êtes la » parole même. Je vous vois dans vos » paroles, par ce qu'elles me font » voir & ſentir en quelque façon que » vous êtes un Dieu : mais j'y vois » auſſi votre Pere ; parce qu'elles me » font connoître que vous êtes un » Dieu ſorti d'un Dieu. *Le Verbe eſt* » *le Fils de Dieu.* (Jean I, 14)....

» Mon Pere agit (1), & moi j'agis » auſſi : *Mon Pere ne ceſſe d'agir, & » je ne ceſſe d'agir.* (Jean V, 17.) Si » le monde a été, c'eſt que mon Pere » l'a fait, & moi auſſi : ſi le monde » continue d'être, c'eſt que mon Pere » le conſerve, & moi auſſi : il a fait, » & il fait tout par ſon Fils....

» Comment donc, *ne voyez-vous » pas*, dit-il à Philippe, *que je ſuis » en mon Pere & mon Pere en moi ? » Croyez-le du moins à cauſe des œu- » vres que je fais. Croyez-le du moins ;* » comme s'il diſoit : il y a une autre » maniere de voir que mon Pere eſt » en moi & moi en lui, qui eſt de » voir la ſubſtance de l'un & de l'au- » tre : ce qui ſera votre parfaite féli- » cité ; mais, en attendant, croyez- » le du moins par les œuvres : je fais » ce que veut mon Pere, ce qu'il me » montre : c'eſt lui qui fait tout en » moi, ... comme étant en moi plei- » nement, comme y étant récipro- » quement & dans une parfaite éga- » lité. »

Il ne s'agit pas ici d'expliquer en

(1) Ibid. quatre-vingt-ſeptiéme jour, pag. 461. & 462.

quel ſens les Diſciples de Jeſus-Chriſt après ſon Aſcenſion dans le ciel, devoient faire, par la Foi en ſon nom, de plus grandes œuvres qu'il n'en avoit fait lui-même étant encore ſur la terre. Le même M. Boſſuet dit ſur cela de très-belles choſes que vous pouvez lire dans ſes *Méditations*. Contentons-nous d'obſerver de nouveau avec les ſaints Docteurs, que c'eſt heurter la raiſon auſſi-bien que la Foi, que de penſer que Jeſus-Chriſt, au nom de qui ces miracles devoient s'opérer, n'en eſt pas la cauſe phyſique & efficiente, mais ſeulement une cauſe morale & impétratoire. Ce qui ſuit, va vous en convaincre de plus en plus.

Si vous demandez quelque choſe au Pere en mon nom, je le ferai : Et » ce que je ferai par vous, » continue M. Boſſuet (1), « ſera plus grand » en quelque façon que ce que je fais » par moi-même, tandis que je ſuis » avec vous. Ecoutons-en la raiſon : » *Parceque je m'en vais à mon Pere.* Si » je fais de ſi grande choſes en deſ- » cendant de mon Pere, combien en

(1) Ibid. quatre-vingt-huitiéme jour, pag. 465.

» ferai-je de plus grandes, quand je » retournerai au lieu de ſa gloire qui » eſt auſſi la mienne? .... Vous faites, » mon Sauveur, tout ce qu'il vous » plaît par vous-même & par vos Diſ- » ciples; vous faites tout convenable- » ment, ſelon que les hommes le peu- » vent porter, & ſelon les divers états » où vous devez être.

» *Ce que vous demanderez à mon* » *Pere en mon nom, je le ferai :* il ne » dit pas, mon Pere le fera, mais, » *je le ferai.* C'eſt toujours ce qu'il » dit : *Mon Pere agit, & j'agis auſſi.* » (Jean V, 17.) Ce qu'il fait, c'eſt » moi qui le fais. Car il fait tout par » ſon Verbe, & rien de ce qui ſe » fait, ne ſe fait ſans lui. » Ce Pré- lat, qui a été un des plus grands or- nemens de l'Egliſe de France dans ces derniers tems, doit prodigieuſement déplaire au Fr. Berruyer. Celui-ci *n'aime pas qu'on répéte perpétuellement que Dieu a tout fait par ſon Verbe :* NEC PLACERET NOBIS : & M. Boſ- ſuet, à l'exemple des Peres, ne ſe laſſe pas de le répéter.

Tout ce que vous demanderez en mon nom je le ferai. « C'eſt par Jeſus-

» Chriſt qu'on demande, dit encore » ce Prélat ; c'eſt lui qui fait ce qu'on » demande. C'eſt en ſon nom qu'on » demande : on lui demande à lui- » même : & on obtient tout non-ſeu- » lement par lui, mais de lui. »

Je le ferai, dit Jeſus-Chriſt, *afin que le Pere ſoit glorifié dans le Fils.* Car le Pere étant eſſentiellement dans le Fils & le Fils dans le Pere, le Pere eſt eſſentiellement glorifié dans le Fils, & le Fils dans le Pere : la gloire de l'un eſt inſéparable de la gloire de l'autre.

C'eſt ainſi que la Tradition a toujours entendu ce diſcours de Jeſus-Chriſt. Le ſçavant Evêque dont nous venons de vous rapporter en partie le commentaire, vous en eſt un sûr garant. Voyons maintenant le même diſcours commenté de la façon des FF. Hardouin & Berruyer. Jamais contraſte ne fut plus frappant.

Commentaire Socinien que les FF. H. & B. font de ce texte.

Le Fr. Berruyer fait parler ainſi le Fils de Dieu (1) : « Apprenez, Phi- » lippe, que *qui me voit, voit auſſi* » *mon Pere.* Les choſes merveilleuſes

(1) Berr. 2. part. tom. 5. liv. 12. pag. 180. & 181.

» qu'on me voit opérer, on les voit » en même-tems opérer à mon Pere. » Moi, en tant qu'homme, dont l'hu- » manité ſainte eſt unie à une Perſonne » Divine, je les opere moralement » par voie de demande & d'impétra- » tion ; je prie, & j'ai droit d'être » exaucé. Mon Pere, en tant que » Dieu, les opere par ſa toute-puiſ- » ſance qui eſt auſſi la mienne. »

Vous avez vu plus haut en quel ſens cet Auteur dit que la toute-puiſſance appartient auſſi à Jeſus-Chriſt. Ce Texte même n'inſinue que trop clairement qu'elle ne lui appartient pas par nature, mais moralement, en tant qu'il en diſpoſe en quelque ſorte *par voie de demande & d'impétration*, & qu'il a *droit d'être exaucé*. Mais que ſignifie cette expreſſion inouie juſqu'à préſent dans l'Egliſe : MON PERE EN TANT QUE DIEU ? Eſt-ce donc que Dieu, le Pere de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, a deux natures comme nous ſçavons par la Foi qu'il y en a deux en Jeſus-Chriſt depuis ſon Incarnation ? Il n'y a pas d'apparence que ce ſoit la penſée du Fr. Berruyer. A quoi tend donc cette oppoſition qu'il

met en la bouche de Jeſus-Chriſt même : *Moi, en tant qu'homme, ... mon Pere en tant que Dieu?* Eſt-ce pour faire entendre que comme Dieu Pere de Jeſus-Chriſt eſt ſimplement Dieu, Jeſus-Chriſt ſon Fils eſt ſimplement homme, quoiqu'il ſoit ſingulierement favoriſé de Dieu; à peu près comme s'il faiſoit dire à Jeſus-Chriſt : *moi*, qui ne ſuis qu'un *homme*, *j'opere les miracles moralement par voie de demande & d'impétration*, & *mon Pere*, qui eſt *Dieu* par nature, *les opere par ſa toute-puiſſance.* Quelle qu'ait pu être ſon intention, l'Egliſe ne peut que réprouver un pareil langage; mais voyons ce qui ſuit.

« *Comment donc pouvez-vous me* » *dire : Seigneur, montrez-nous votre* » *Pere? Ne croyez-vous pas que je* » *ſuis dans le Pere & que le Pere eſt* » *dans moi?* c'eſt-à-dire, qu'outre la » nature humaine ſubſiſtante dans une » Perſonne Divine, qui vous entre- » tient, qui agit, & qui converſe » avec vous; j'ai encore la même na- » ture que mon Pere, mais nature » inviſible à vos yeux mortels, ſi ce » n'eſt qu'elle ſe montre dans ſes opé-

» rations & dans mes miracles. »

Pour cette fois, il faut l'avouer, le Fr. Berruyer paroît parler un langage Catholique ; mais l'emploie-t-il dans le ſens Catholique ? Et n'y a-t-il pas encore ici quelque piége caché ? Dans ſes Diſſertations Latines qu'il annonce lui-même comme *la clé* de tout ſon *ouvrage* (1), il poſe pour principe, & ſoutient fort au long, que par-tout où Jeſus-Chriſt parle dans l'Evangile, ce n'eſt pas *Dieu homme* qui parle, mais *l'Homme-Dieu*, ou *le Fils de Dieu*, c'eſt-à-dire, ſelon lui, l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même : *Ipſa per ſe humanitas, directè & in recto.* Il y ſoutient que le Pere de Jeſus-Chriſt n'eſt pas le Pere éternel, premiere Perſonne de la Trinité, mais Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes. Mais qu'eſt-il beſoin de recourir à ſes Diſſertations ? Dans l'endroit même que nous avons actuellement ſous les yeux, il fait dire à Jeſus-Chriſt : *C'eſt la nature humaine ſubſiſtante dans une Perſonne Divine*,

(1) Nouvelle Défenſe, &c. à Nancy, premiere Lettre, pag. 14.

qui vous entretient, qui agit & qui converſe avec vous : n'eſt-ce pas faire entendre clairement que quand Jeſus-Chriſt parloit ou agiſſoit ſur la terre, ce n'étoit pas la Perſonne Divine unie à ſon humanité, mais ſon humanité ſeule qui parloit & qui agiſſoit ? Or c'eſt choquer groſſiérement tous les principes, non-ſeulement de la Foi, mais même du bon ſens, que de prétendre que l'humanité de Jeſus-Chriſt ait *la même nature que* Dieu *ſon Pere ;* à moins qu'on ne ſous-entende qu'elle l'a par participation ou par dénomination, & non par nature ; au lieu que Dieu ſon Pere l'a eſſentiellement & par nature ? Et n'eſt-ce pas en effet ce que le Fr. Berruyer inſinue preſque à chaque page de ſes deux premieres Diſſertations, en répétant ſans ceſſe que l'humanité de Jeſus-Chriſt ſubſiſte dans une Perſonne Divine, en participation de la Nature Divine : *In Divinæ participationem, ſocietatem, conſortium naturæ ?* Reprenons ſa paraphraſe.

» Quand je vous inſtruis en qualité » de votre Docteur & de votre Maî- » tre, envoyé vers vous par le Pere »

(Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes) « je ne vous parle pas de moi-» même ; c'eſt cet homme que vous » voyez qui vous parle : mais je ne » vous dis rien que PAR L'INSPIRATION » D'EN HAUT, DUE A LA DIGNITÉ DE » MA PERSONNE. Mes paroles ſont » les paroles d'un homme ; mais d'un » homme QUI ÉTANT DIEU, EST TOU-» JOURS GUIDÉ PAR L'ESPRIT DE » DIEU. » Qu'eſt-ce encore une fois, que cet homme, qui *parcequ'il eſt Dieu*, & à cauſe de *la dignité de ſa Perſonne*, a droit d'être *toujours guidé par l'Eſprit de Dieu, par l'inſpiration d'en haut*, ſinon un homme qui n'eſt Dieu que de nom, qui n'a ni la nature ni les attributs Divins, qui n'eſt Dieu que dans le ſens auquel les Sociniens appellent Jeſus-Chriſt Dieu ?

Il pourſuit, & fait dire à Jeſus-Chriſt : « Il en eſt de même de mes » œuvres : *c'eſt le Pere*, » (Dieu en trois Perſonnes) « *demeurant en moi qui* » *opere les merveilles que je fais.* Je » ſuis homme, & ce n'eſt pas par ma » puiſſance humaine que je fais des » miracles : je ſuis, » (ſelon mon humanité) « le Fils, & le Fils bien-

» aimé ; je les demande, & mon » Pere » (Dieu un, ſubſiſtant en trois Perſonnes) « les fait par ſa » toute-puiſſance Divine. Mais com- » prenez que ſa toute-puiſſance, ou, « ce qui eſt la même choſe, ſa Nature » Divine, eſt commune à lui & à » moi. »

Comment *commune*, ſi ce n'eſt dans le ſens Socinien que nous venons d'expliquer ? Peut-elle l'être autrement entre le Dieu ſuprême & éternel, & une humanité qu'il a faite ſon Fils dans le tems ? Si ce paraphraſeur croyoit que la toute-puiſſance eſt réellement & naturellement commune au Pere & au Fils, trouveroit-il la moindre difficulté à dire que le Fils opere phyſiquement comme le Pere par cette toute-puiſſance qui leur eſt commune ? Pourquoi veut-il que le Fils en ſoit réduit à demander, & à ne rien opérer que comme cauſe morale & par voie d'impétration ? La Foi Catholique ne nous apprend-elle pas au contraire qu'en même-tems que Jeſus-Chriſt demande les miracles en tant qu'homme, il les opere en tant que Dieu par la même toute-puiſſance

puiſſance que le Pere ; *parceque tout ce que le Pere fait, le Fils le fait auſſi*, & le fait *ſemblablement* (1), avec la même autorité, & la même efficacité ? Faire dire à Jeſus-Chriſt qu'en tant que *Fils de Dieu*, ſon *Fils bien-aimé*, il *demande les miracles*, & que ſon *Pere*, Dieu en trois Perſonnes, *les opere par ſa toute-puiſſance*, c'eſt lui faire dire à lui-même qu'il n'eſt pas véritablement une Perſonne Divine, & qu'il n'eſt Dieu que de nom.

Nous ne ſommes pas encore au bout. Le Fr. Berruyer ne ſe laſſe pas de mettre ſes blaſphêmes dans la bouche adorable de la Vérité éternelle. « Si mes paroles ne ſuffiſent pas, lui » fait-il dire (2), mes œuvres confir- » ment mes paroles : c'eſt à leur té- » moignage que je vous rappelle. » Non-ſeulement j'ai le pouvoir *DE* » *DEMANDER* avec autorité & *D'OB-* » *TENIR* au premier ſigne de ma vo- » lonté, parcequ'elle eſt la volonté » de l'Homme-Dieu, toutes les mer- » veilles que je ſouhaite, & que je

(1) Joan. V. 17.
(2) Berr. ibid. pag. 182. & 183.

» ne ſouhaite jamais que conformé-
» ment à la volonté de mon Pere ;
» mais je ſuis en droit de communi-
» quer ce pouvoir à qui je jugerai
» convenable, & bientôt vous en
» ferez l'épreuve.... Le tems appro-
» che, où celui qui croit en moi,
» fera les mêmes prodiges que moi,
» juſqu'à égaler ce que j'ai opéré de
» plus magnifique & de plus grand. »
(Jeſus-Chriſt dit plus : *Et majora horum faciet.*) « Le Diſciple fidéle
» aura ce privilége, & il en uſera en
» mon nom ; parceque je vais à mon
» Pere, duquel en qualité de premier
» né des enfans des hommes, d'Hom-
» me-Dieu, de Fils unique de Dieu,
» obéiſſant juſqu'à la mort, je rece-
» vrai tout pouvoir dans le ciel & ſur
» la terre. »

Encore ici tout ce que le Fr. Berruyer attribue à Jeſus-Chriſt, ſe borne au *pouvoir de demander & d'obtenir* ce qu'il ſouhaite ; pouvoir même qui n'a infailliblement ſon effet, que parceque Jeſus-Chriſt a ſoin de ne *ſouhaiter jamais* rien *que conformément à la volonté de* Dieu ſon *Pere*, dont il eſt, nous dit-on ailleurs, toujours

averti par *un mouvement intérieur.*

Achevons : « Les choſes que vous » demanderez à mon Pere en inter- » poſant mon autorité, c'eſt *A MOI* » *QU'IL EN RENVERRA L'EXÉCU-* » *TION*, afin que le Pere ſoit glo- » rifié dans le Fils & par le Fils même. » Si vous vous adreſſez à moi pour » obtenir par ma médiation quelque » grace de mon Pere, ce ſera moi qui » vous l'accorderai, *parcequ'*en vertu » de la dignité de ma Perſonne, *RIEN* » *DE CE QUE JE DEMANDE POUR* » *VOUS, NE ME PEUT ÊTRE RE-* » *FUSÉ.* »

Cette paraphraſe n'eſt proprement que la Traduction & le développement du Commentaire du Fr. Hardouin (1).

(1) *Hard. in Joan. cap. 14. paraphr. v. 7. & ſeq. pag.* 305. Fecit illa miracula Pater exoptante ac volente me.... Philippe, qui videt me mira operantem, idem & Patrem meum mira operantem videt : me quidem moraliter, ut homo ſum : Patre autem Phyſicè & effectivè..... Verba quæ ego loquor vobis, à me ipſo non loquor ; ſed inſtinctu afflatuque Patris loquor : humanitas enim ipſa eſt quæ ſic loquitur, afflatâ Sancto Spiritu. Verba ſunt humana, tametſi non ex humano lumine, ſed ex Divinitùs inſpirato. Pater autem in me manens, ipſe facit opera, Divinâ virtute atque adeo & eſſentiâ, ſibi mihique communi. ....Atque adeo qui videt opera quæ ego facio, eſſe divina, & Patrem videt operantem, & me.... Si quid petieritis à me, invocato meo nomine, hoc faciam,

Nous avons cru devoir la rapporter en entier, non-ſeulement à cauſe de l'importance de la matiere, mais encore pour vous donner un nouvel échantillon de la licence criminelle avec laquelle ces Religieux changent, défigurent & corrompent à leur gré le Texte ſacré ſur les points les plus eſſentiels de la Religion, juſqu'à faire proférer au Fils de Dieu lui-même, toutes les erreurs & les impiétés qu'il leur plaît.

Deux choſes ſur-tout doivent fixer ici votre attention : la premiere, c'eſt que la conſubſtantialité du Pere & du Fils exprimée ſi énergiquement par ces paroles du Fils de Dieu, *Qui me voit, voit auſſi le Pere : .... je ſuis dans le Pere, & le Pere eſt en moi*, & expliquée d'une maniere ſi ſublime par M. Boſſuet, diſparoît de telle ſorte dans la paraphraſe de ces nouveaux Interprétes, qu'il n'y en reſte pas le moindre veſtige. La ſeconde, c'eſt qu'au lieu que Jeſus-Chriſt déclare expreſſément qu'il fait les mi-

poteſtate mihi, ut homo ſum, à Patre traditâ, ut quodcumque velim humanâ voluntate, hoc confeſtim Divinitas hypoſtaticè conjuncta eidem efficiat.

racles par la même puiſſance que le Pere, ces Auteurs s'obſtinent à ne lui donner d'autre part dans l'opération des miracles, qu'en ce qu'il a *droit de les demander & de les obtenir.*

Ce blaſphême regne d'un bout à l'autre de leur commentaire; mais il ſe fait ſentir particuliérement dans l'explication des deux derniers verſets. Jeſus-Chriſt enſeigne que les prieres que nous faiſons en ſon nom, nous pouvons les adreſſer également ou à ſon Pere, ou à lui-même, & que ſoit que nous priions le Pere, ſoit que nous le priions lui-même; c'eſt toujours lui qui nous en accorde l'effet auſſi phyſiquement & auſſi puiſſamment que le Pere; *Hoc faciam:* preuve manifeſte de la parfaite égalité du Pere & du Fils, & de l'unité de nature, de puiſſance & d'opération dans l'un & dans l'autre. Si vous comparez maintenant ces divines inſtructions avec le commentaire de nos deux Jéſuites, combien ne ſerez-vous pas frappés de l'énorme différence, ou plutôt de la contrariété évidente de doctrine qui s'y trouve? Selon ce commentaire Socinien, à qui que ce

ſoit que s'adreſſent les prieres que nous faiſons au nom du Divin Médiateur ; ſoit que nous les adreſſions à ſon Pere, ſoit que nous les lui adreſſions à lui-même, ce n'eſt pas lui qui en opere l'effet. Si c'eſt ſon Pere que nous prions; Dieu, diſent-ils, lui *en renvoie l'exécution* comme à ſon Miniſtre, dont le nom & l'autorité ont été *interpoſés* auprès de lui. Si c'eſt lui-même que nous prions, la ſeule voie qu'il ait de nous exaucer eſt de prier lui-même ſon Pere pour nous, avec aſſurance que *rien de ce qu'il demande ne peut lui être refuſé.* N'eſt-ce donc que pour contredire celui qui eſt la Vérité même, & pour faire paſſer ſous ſon nom leurs impiétés, que ces Religieux ont entrepris de commenter les Livres ſaints ?

Que reſte-t-il après cela, ſinon de faire changer à l'Egliſe la forme de ſes prieres publiques, & en particulier celle de ſes Litanies ſi anciennes & ſi reſpectables ? Au lieu d'y invoquer *le Fils de Dieu Rédempteur du monde*, comme la ſeconde Perſonne de l'adorable Trinité : au lieu de le ſupplier comme le Pere &

le Saint-Esprit *d'avoir pitié de nous*, *MISERERE NOBIS* : au lieu de terminer l'invocation distincte du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit par ces paroles qui les réunissent dans la même nature, *Trinité sainte qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous ;* il faudra désormais, si l'on en croit ces nouveaux Interprétes, dégrader le *Fils de Dieu, le Rédempteur du monde*, de son rang de seconde Personne de la Trinité, & le placer simplement à la tête des Saints : il ne faudra plus lui demander comme au Pere, au Saint-Esprit, & à toute l'adorable Trinité, qu'il ait pitié de nous, & qu'il nous accorde l'effet de nos prieres, *miserere nobis ;* mais lui demander comme aux Saints, qu'il prie & qu'il intercéde pour nous auprès de Dieu, *ora pro nobis.* C'est en effet à quoi devroient se borner les prieres que nous adressons à Jesus-Christ, s'il étoit vrai, comme ces nouveaux Maîtres ne rougissent pas de le lui faire dire à lui-même, qu'il ne nous *accorde* l'effet de nos prieres, qu'en *ce que rien de ce qu'il demande pour nous, ne lui peut être refusé.*

Abhorrez ces impiétés, N. C. F. *L'Egliſe du Dieu vivant*, dont vous avez le bonheur d'être les enfans, cette Egliſe qui eſt *la colomne & le ferme ſoutien de la vérité*, a été bâtie ſur un fondement bien différent. Inſtruite par ſon céleſte Epoux, elle n'ignore pas tout ce qu'il eſt & tout ce qu'il peut ſelon ſes deux natures. Elle croit fermement avec ſaint Auguſtin, que « le Divin Médiateur étant » Dieu & homme tout enſemble, » opere lui-même phyſiquement, & » nous donne en tant que Dieu, ce » qu'en tant qu'homme il demande » pour nous (1) : elle ſçait qu'en qualité de notre Pontife il prie pour » nous ; qu'en qualité de notre Chef » il prie en nous, & que comme notre Dieu c'eſt lui-même que nous » prions (2). » Elle confeſſe enfin que ce qu'il faut lui demander, ce n'eſt pas ſimplement que per ſa puiſſante médiation il nous obtienne ce que nous demandons en ſon nom, & ce

(1) *S. Aug. ſerm.* 217. *num.* 1. Eſt Chriſtus homo & Deus : orat ut homo ; dat quod orat, ut Deus.

(2) *Idem, enarrat. in Pſalm.* 85. *num.* 1. Orat pro nobis ut ſacerdos noſter. Orat in nobis ut caput noſtrum : oratur à nobis ut Deus noſter.

qu'il daigne demander lui-même en nous & pour nous, mais qu'il l'opere lui-même comme le Pere, & avec le Pere dans l'unité du Saint-Esprit, ainsi qu'il nous l'a promis par les paroles mêmes dont il s'agit ici : *Si vous demandez quelque chose à mon Pere en mon nom ; JE LE FERAI : HOC FACIAM : SI VOUS ME DEMANDEZ quelque chose en mon nom, JE LE FERAI, HOC FACIAM.*

ARTICLE X.

Suite de la même matiere.

Application que ces Auteurs font de leur doctrine impie à plusieurs miracles de J. C. & en particulier à celui de sa Résurrection, & à celui de la Mission du Saint-Esprit sur les Apôtres.

LA Doctrine impie que ces Auteurs établissent en général à l'égard de tous les miracles de Jesus-Christ, ils l'appliquent en particulier à plusieurs de ceux qui sont rapportés dans l'Evangile. Citons-en quelques exemples.

Quoique les Evangélistes marquent expressément que Jesus-Christ chassoit les Démons par sa propre vertu, le Fr. Berruyer ne lui fait opérer ce prodige que par ses prieres. « Jesus-» Christ, dit-il (1), commanda aux

(1) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 4. pag. 301.

» Démons de quitter les corps qu'ils » poſſédoient, & aucun ne lui réſiſta. » Son attouchement & ſa parole fu- » rent également efficaces. » Et pour- quoi ? remarquez bien cette raiſon : « parcequ'ils étoient des ſignes de ſa » volonté, & *QUE DIEU SON PERE* » *NE REFUSE RIEN A SES DÉ-* » *SIRS.* »

Avec quelle énergique ſimplicité l'Hémorhoïſſe exprimoit-elle ſa foi & ſa confiance en la toute-puiſſance de Jeſus Chriſt, lorſque s'approchant avec reſpect pour le toucher, elle diſoit en elle-même, *ſi je touche ſeulement ſon habit, je ſerai guérie !* L'objet de cette foi diſparoît dans la paraphraſe de nos deux Interprétes : « Elle ſe diſoit : ſi j'étois aſſez heu- » reuſe pour toucher ſeulement ſa » robbe, indubitablement je ſerois » guérie. DIEU AUROIT PITIÉ DE MOI, » en conſidération du reſpect & de » la confiance que je témoignerois » A SON CHRIST ; » ou, (comme s'exprime le Fr. Hardouin) « A SON » SAINT (1). » N'eſt-ce pas dire que

(1) Ibid. 411.
Hard. in Matth. cap. 9. v. 22. pag. 40. col. 1. & in

cette femme ne conſidéroit pas Jeſus-Chriſt comme devant être l'auteur de ſa guériſon, mais ſimplement comme un Saint & un ami de Dieu ? Hé ! que ſignifie donc le mot ſi expreſſif que Jeſus-Chriſt dit en cette occaſion : *Quelqu'un m'a touché ; car je ſçai qu'une vertu (ou un miracle) eſt ſorti de moi* (1) ? Pouvoit-il marquer plus clairement que la ſource & la cauſe efficiente du miracle étoit en lui ? Cette expreſſion embarraſſe le Fr. Berruyer. Il la change ſans façon, & il fait dire au Fils de Dieu (2) : » Quelqu'un m'a » touché, & il l'a fait d'une maniere » propre à attirer ſur ſoi une impreſ» ſion du pouvoir ſouverain que j'em» ploie à guérir les malades. » Et en quoi conſiſte ce *pouvoir ſouverain* ? Vous l'avez vu : il conſiſte uniquement, ſelon lui, à avoir *droit de demander* des miracles, & à être *aſſuré de les obtenir.*

De tous les miracles que Jeſus-Chriſt a opérés ſur la terre, il n'en

Marc. c. 5. v. 28. p. 117. col. 2. Si vel tetigero tantùm veſtimentum ejus, ſanabit me Deus à morbo quo teneor, ob reverentiam quâ proſequor ſanctum ejus.

(1) Luc. VIII. 46.

(2) Berr. ibid. pag. 413.

eſt point de plus important que celui de ſa Réſurrection. Ce prodige a mis, pour ainſi dire, le ſceau à tous ceux qui avoient précédé. C'eſt une preuve déciſive de la vérité de la Religion Chrétienne & de la Divinité de ſon Auteur. Mais la Réſurrection de Jeſus-Chriſt ne prouve invinciblement ſa Divinité, qu'autant qu'il eſt certain que Jeſus-Chriſt s'eſt reſſuſcité lui-même. Il avoit prédit en ſtyle figuré qu'il opéreroit cette merveille, lorſqu'en *parlant du temple de ſon corps*, il avoit dit aux Juifs, *détruiſez ce temple, & je le rétablirai en trois jours* (1). Il l'avoit annoncé dans la ſuite d'une maniere plus claire, en diſant (2), *je donne ma vie pour la reprendre enſuite. Perſonne ne me l'a ravit, mais c'eſt de moi-même que je la quitte. Car j'ai le pouvoir de la quitter, & j'ai le pouvoir de la reprendre.* Donner ſa vie, c'eſt ſéparer ſon ame d'avec ſon corps : reprendre la vie, c'eſt réunir ſon ame à ſon corps.

(1) Joan. II. 19.

(2) *Joan. X.* 17. & 18. Pono animam meam, ut iterum ſumam eam. Nemo tollit eam à me, ſed ego pono eam à me ipſo : & poteſtatem habeo ponendi eam, & poteſtatem habeo iterùm ſumendi eam.

Donc, conclut ſaint Auguſtin (1), on ne peut pas douter que Jeſus-Chriſt n'ait été la cauſe phyſique & de la ſéparation de ſon ame d'avec ſon corps; & de la réunion de l'un avec l'autre par ſa réſurrection. Ce qui fait dire auſſi à l'Apôtre ſaint Paul, que Jeſus-Chriſt a été *crucifié ſelon la foibleſſe de la chair*, & qu'il eſt *maintenant plein de vie par la vertu de Dieu*, c'eſt-à-dire, par la puiſſance de ſa Divinité (2).

C'eſt un dogme de Foi, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'à la mort de Jeſus-Chriſt, la Divinité n'a pas ceſſé d'être unie à ſon ame & à ſon corps, quoique ſéparés l'un de l'autre. De ce principe, S. Thomas (3), & après lui le Catéchiſme du Concile de Trente (4), concluent que c'eſt par

(1) S. Auguſt. ſerm. 52. aliàs 63. de Verb. Dom. cap. 4. num. 13

(2) 2. Cor. XIII. 4.

(3) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 53. *art.* 4. *in Corp.* Per mortem non fuit ſeparata Divinitas, nec ab animâ Chriſti, nec ab ejus carne.... ſecundùm igitur unitæ Divinitatis virtutem, & corpus reſumpſit animam quam depoſuerat, & anima corpus reſumpſit quod dimiſerat, & ſic Chriſtus propriâ virtute reſurrexit.

(4) Catech. ad Parochos in artic. 5um Symboli, num. 14.

la vertu toute-puiſſante de la Divinité de Jeſus-Chriſt que ſon corps s'eſt rejoint à ſon ame, & que ſon ame a repris ſon corps qu'elle avoit quitté, & qu'ainſi ce n'eſt pas par une vertu étrangere, mais par ſa propre vertu qu'il eſt reſſuſcité.

Bien loin que les textes de l'Ecriture, où la Réſurrection de Jeſus-Chriſt eſt attribuée à Dieu le Pere, donnent atteinte à cette vérité, c'en eſt au contraire une nouvelle preuve. Car, comme ſaint Thomas le remarque encore (1), la nature, la toute-puiſſance & l'opération Divine étant la même dans le Pere & dans le Fils, il eſt impoſſible que le Pere ait reſſuſcité Jeſus-Chriſt, ſans que Jeſus-Chriſt lui-même ſe ſoit reſſuſcité, ſelon cet oracle que nous avons déja cité tant de fois : *Tout ce que le Pere fait, le Fils auſſi le fait ſemblablement* (2).

Quels reproches ne mérite donc pas un Interpréte, qui traveſtiſſant

(1) *S. Thom. ibid. ad.* 1. Eadem eſt Divina virtus & operatio Patris & Filii. Unde hæc duo ſeſe conſequuntur, quòd Chriſtus ſit ſuſcitatus Divinâ virtute Patris & ſui ipſius.

(2) Joan. V. 17.

les paroles ſacrées par leſquelles le Fils de Dieu déclare ſi poſitivement qu'il avoit *le pouvoir de quitter la vie & de la reprendre*, oſe ſubſtituer au pouvoir ſuprême que Jeſus-Chriſt s'attribue, un ſimple pouvoir d'être exaucé ! C'eſt ce que le Fr. Berruyer fait par cette paraphraſe (1) : « Comme j'ai le pouvoir de ſéparer mon » ame de mon corps au moment qu'il » me plaira, j'ai de même le pouvoir » de réunir mon corps à mon ame, » quand je le voudrai : pouvoir ſi certain, ſi infaillible, ſi néceſſairement » lié à l'union ſubſtantielle de mon » humanité avec une Perſonne Divine, que *DIEU NE PEUT REFUSER SA TOUTE-PUISSANCE A MES DÉSIRS*, dans l'inſtant où » *JE LUI DEMANDERAI* de ceſſer » de vivre, & dans celui où je voudrai reprendre une nouvelle vie. » Comme ſi avoir en ſoi *le pouvoir de quitter la vie & de la reprendre*, ce n'étoit autre choſe qu'être aſſuré d'obtenir l'un & l'autre par ſes prieres.

Que n'aurions-nous point à dire

(1) Berr. 2. part. tom. 4. liv. 8. pag. 111.

du grand miracle de la Miſſion du Saint-Eſprit ? Miracle ſi éclatant, par les effets merveilleux que le Divin Eſprit a opérés dans les Apôtres & dans les premiers Fidéles ! La Miſſion du Saint-Eſprit par le Pere & par le Fils, de qui il procéde, démontre invinciblement, & que Jeſus-Chriſt eſt Dieu comme le Pere, & qu'il eſt avec le Pere le principe éternel du Saint-Eſprit, puiſqu'il l'envoie comme le Pere l'envoie. Nous avons parlé ailleurs des monſtrueux égaremens des FF. Hardouin & Berruyer ſur ce point eſſentiel de la Religion (1). C'eſt pourquoi nous nous bornons ici à vous rappeller ſommairement, que nonobſtant l'évidence du Texte Evangélique, où Jeſus-Chriſt promet à ſes Apôtres non-ſeulement qu'en tant qu'homme il priera le Pere de leur envoyer l'Eſprit conſolateur, mais encore qu'en tant que Dieu il le leur enverra, *mittam eum ad vos* (2); le Fr. Berruyer ſoutient que Jeſus-Chriſt

(1) Voyez ci-deſſus, premiere Section, chap. IV. art. II. tom. I. pag. 445. & ſuiv. Et chap. V. ibid. pag. 452. & ſuiv.

(2) Joan. XVI. 7.

n'a pas envoyé réellement le Saint-Eſprit, mais qu'il a ſeulement obtenu par ſes prieres que Dieu l'envoyât. « Le Pere, dit-il (1), enverra le Saint-» Eſprit, & il l'enverra au nom de » Jeſus-Chriſt; c'eſt-à-dire, que Jeſus-» Chriſt, Homme-Dieu, Fils de Dieu » priera, & qu'à la priere de Jeſus-» Chriſt, qui ſera un ſigne de ſa vo-» lonté efficace, le Pere enverra le » Saint-Eſprit. Jeſus-Chriſt priera effi-» cacement par une demande abſo-» lue; & parceque ce ſera la priere » d'une humanité qui ſubſiſte dans » une Perſonne Divine, elle aura » auſſi-tôt ſon effet. Le Pere enverra » le Saint-Eſprit, parcequ'il fera ce » que le Fils lui aura demandé: & » le Fils l'enverra, parceque celui-là » l'envoie véritablement & ſimple-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 15. & 16.* Mittet Pater Spiritum Sanctum, mittet autem in nomine Jeſu Chriſti; id eſt, rogabit Jeſus Chriſtus, homo-Deus, Filius Dei, & ad orationem Jeſu Chriſti, quæ voluntatis ejus efficacis ſignum erit, Pater mittet Spiritum Sanctum. Jeſus Chriſtus rogabit efficaciter poſtulatione abſolutâ; & quia poſtulatio illa erit humanitatis, quæ humanitas eſt in perſonâ unâ Divinâ ſubſiſtens, ſtatim efficietur. Mittet Pater, quia exequetur quod poſtulabit Filius; mittet Filius, quia ille verè & ſimpliciter mittit, à cujus efficaci voluntate pendet ut mittatur.

» ment, de la volonté efficace de qui » il dépend qu'il ſoit envoyé. »

Raiſonnement pitoyable & évidemment faux : comme s'il n'y avoit pas une différence infinie entre envoyer véritablement & ſimplement le Saint-Eſprit, *verè & ſimpliciter*, & obtenir qu'il ſoit envoyé : comme ſi Jeſus-Chriſt n'avoit pas lui-même diſtingué ces deux choſes, en diſant qu'en tant qu'homme il prieroit le Pere d'envoyer l'Eſprit conſolateur, *Ego rogabo Patrem* ; & qu'en tant que Dieu il l'enverroit auſſi lui-même, *mittam eum ad vos*. Il étoit réſervé aux Sociniens de changer à leur gré la propre ſignification des paroles de l'Écriture, & de donner des ſens figurés & métaphoriques à tous les paſſages qui prouvent la vérité de nos Myſtères. Ils le font en particulier par rapport à ceux-ci, en diſant que le Saint-Eſprit eſt envoyé par le Pere & par le Fils, mais par le Pere comme cauſe premiere, & par le Fils comme cauſe ſeconde & intermédiaire. Diſons-le encore une fois (1) : quel ſujet de

(1) C'eſt l'explication que donnent, entr'autres,

douleur pour l'Egliſe, de voir des Prêtres & des Religieux qui ſe diſent ſes enfans, marcher ſans ceſſe à la ſuite de ces ennemis déclarés de la Divinité de Jeſus-Chriſt !

ARTICLE XI.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt toute opération Phyſique & proprement dite dans l'ordre de la Grace.

LEs Peres ont regardé les miracles que Jeſus-Chriſt a opérés ſur les corps, pour rendre la ſanté aux malades & la vie aux morts, comme une preuve & une image ſenſibles du ſouverain pouvoir qu'il a de délivrer les ames des plaies du péché, & de leur donner la vie ſpirituelle de la grace. Jeſus-Chriſt lui-même a voulu nous rendre ſenſible cette vérité, lorſqu'à l'occaſion du ſcandale que les Phariſiens prenoient de ce qu'il avoit dit à

Les miracles opérés par J. C. pour la guériſon des corps ſont une preuve & une image de de ſon pouvoir ſur les ames dans l'ordre de la Grace.

Voltzogue [Woltzogenius] *in Joan. cap. 16. v. 6. tom. 1. pag.* 982. & Slichtingius *in eumdem locum, tom. 3. pag.* 118.

un Paralytique, *vos péchés vous ſont remis*, il commanda à ce Paralytique *de ſe lever, d'emporter ſon lit*, & de s'en *aller en* ſa *maiſon ; afin*, leur dit-il (1), *que vous ſçachiez que le Fils de l'Homme a ſur la terre le pouvoir de remettre les péchés*. Son intention étoit donc que cette guériſon corporelle ſervît de preuve du ſouverain pouvoir qu'il a d'opérer la guériſon intérieure des ames ; & que ces deux ſortes de faveurs fuſſent conſidérées, non comme étant ſimplement l'effet de ſes prieres, mais comme des œuvres de ſa toute-puiſſance Divine : *Ut ſciatis quia Filius hominis habet poteſtatem in terrâ dimittendi peccata.*

« Cette puiſſance, dit ſaint Tho-
» mas (2), appartient à Jeſus-Chriſt,
» non ſelon ſa nature humaine, mais
» ſelon ſa Nature Divine. Car c'eſt
» dans la Nature Divine ſeule que
» réſide le pouvoir de remettre les

(1) Matth. IX. 6.

(2) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 16. *art.* 2. *ad.* 2. Filius hominis habet poteſtatem in terrâ dimittendi peccata, non virtute humanæ naturæ, ſed virtute naturæ Divinæ : in quâ quidem naturâ Divinâ conſiſtit poteſtas dimittendi peccata per authoritatem ; in humanâ autem naturâ inſtrumentaliter & per miniſterium.

» péchés avec autorité : la nature hu-
» maine n'y a de part que comme
» cauſe inſtrumentale & miniſté-
» rielle. »

La Foi nous apprend ſur cela deux vérités qui ſe confirment mutuellement.

J.C. eſt tout à la fois & la cauſe méritoire de la Grace en tant qu'homme, & la cauſe efficiente en tant que Dieu. Liaiſon inſéparable de ces deux vérités.

Premiere vérité. Jeſus-Chriſt en tant qu'homme a ſatisfait pleinement à la juſtice Divine pour tous les péchés des hommes : il a prié pour nous, & par ſes prieres jointes au prix infini de ſes ſouffrances & de ſa mort, il nous a mérité toutes les graces qui nous délivrent du péché, qui nous conduiſent à la juſtice, qui la produiſent dans notre ame, & qui nous y font perſévérer. Il n'y a aucune grace ni actuelle, ni habituelle, qui ne ſoit le fruit de la mort de Jeſus-Chriſt, & accordée à ſes mérites, à ſes prieres, & à ſa médiation. Enfin, comme c'eſt par ſon humanité ſainte que Jeſus-Chriſt nous a mérité la juſtification & le ſalut éternel : c'eſt elle auſſi qu'il fait le canal, le moyen & l'inſtrument par lequel le fruit de ſes mérites nous eſt appliqué.

Seconde vérité. Jeſus-Chriſt n'eſt pas ſimplement la cauſe morale, méritoire & inſtrumentale de toutes les graces que nous recevons durant cette vie, & de la gloire éternelle que nous eſpérons dans l'autre ; il en eſt auſſi le principe phyſique & la cauſe efficiente par ſa toute-puiſſance Divine.

Nous avons dit que ces deux vérités s'appuient & ſe confirment mutuellement. En effet, d'un côté les ſouffrances, la mort, les prieres & les mérites de Jeſus-Chriſt ne ſeroient pas d'un prix infini, & proportionné à l'énormité de l'offenſe faite à Dieu par le péché, ſi Jeſus-Chriſt, qui a ſouffert, qui eſt mort, qui a prié pour nous ſelon ſa nature humaine, n'étoit pas véritablement Dieu. Sa chair adorable réellement préſente dans l'Euchariſtie, que ſaint Thomas appelle ſi ſouvent la ſource, la perfection, & la fin de tous les autres Sacremens, n'eſt vivifiante par elle-même & capable de communiquer la vie à nos ames & à nos corps, que parcequ'elle eſt la chair du Verbe

éternel, comme le Concile général d'Ephèſe l'a expreſſément défini contre Neſtorius (1).

D'un autre côté, les mérites de Jeſus-Chriſt n'étant d'une valeur infinie, & ſon humanité n'étant une ſource de vie & de ſainteté que parce qu'il eſt véritablement Dieu ; il s'enſuit qu'il ne nous a pas ſimplement mérité la grace en tant qu'homme, mais qu'en tant que Dieu il en eſt la cauſe phyſique, productrice & efficiente.

De-là vient qu'entre les preuves ſans nombre dont les Peres ſe ſont ſervi pour montrer la Divinité de Jeſus-Chriſt, ils n'ont pas omis celle qui ſe tire de ce qu'il eſt l'auteur & la cauſe efficiente de la grace. « Pouvez-vous nier, » diſoit Caſſi en à Neſtorius (2), « que la grace ſoit un

(1) *Conc. Epheſ. Anathem. undecimo, tom.* 3. *Conc. pag.* 409. Si quis ipſam Domini carnem vivificam, ipſiuſque Verbi quod ex Patre eſt propriam eſſe negaverit, ſed alterius cujuſpiam ipſi Verbo ſecundùm dignitatem tantùm conjuncti .... eſſe dixerit : neque verò potius vivificam confeſſus fuerit, ... eo quòd Verbi, quod omnia vivificare poteſt, facta ſit propria ; anathema ſit.

(2) *Caſſian. lib.* 2. *de Incarnat. cap.* 5. A Deo ergo neceſſe eſt ut gratiam datam non neget. Deus ergo eſt qui dedit. Data eſt autem per Dominum

» don qui ne peut venir que de Dieu ?
» Il eſt donc inconteſtable que celui
» qui donne la grace eſt véritable-
» ment Dieu. Or la grace nous eſt
» donnée par Jeſus-Chriſt Notre-Sei-
» gneur. Donc Jeſus-Chriſt Notre-
» Seigneur eſt véritablement Dieu. »

C'eſt ce que Notre-Seigneur nous a appris lui-même ſous une image ſenſible, quand il s'eſt comparé au Sep de la vigne, qui communique la vie, le ſuc nourricier, & la fécondité aux branches qui lui ſont unies. *Comme la branche de la vigne*, dit-il (1), *ne ſçauroit porter d'elle-même aucun fruit, ſi elle ne demeure attachée au ſep : il en eſt de même de vous, ſi vous ne demeurez en moi. Je ſuis le ſep de la vigne, & vous en êtes les branches. Celui qui demeure en moi, & en qui je demeure* par mon

noſtrum Jeſum Chriſtum. Ergo Dominus noſter Jeſus Chriſtus Deus.

(1) *Joan. XV.* 4. 5. & 6. Sicut palmes non poteſt ferre fructum à ſemetipſo, niſi manſerit in vite : ſic nec vos, niſi in me manſeritis. Ego ſum vitis ; vos palmites. Qui manet in me, & ego in eo, hic fert fructum multum ; quia ſine me nihil poteſtis facere. Si quis in me non manſerit, mittetur foras ſicut palmes, & areſcet, & colligent eum, & in ignem mittent, & ardet.

influence

influence & par la communication de mon Eſprit, *porte beaucoup de fruit : car ſans moi vous ne pouvez rien faire. Si quelqu'un ne demeure pas en moi*, pour recevoir de moi la vie de la grace & les fruits des bonnes œuvres, *il ſera jetté dehors comme le ſarment, il ſéchera, on le ramaſſera, on le jettera au feu, & il brûlera.*

C'eſt ſans doute par l'entremiſe de ſon humanité, que ce divin Sauveur nous communique la vie de la grace & les vertus Chrétiennes : comme c'eſt par les ſouffrances de cette même humanité, qu'il nous les a méritées. Mais qui peut douter auſſi que ce ne ſoit lui-même, en tant que Dieu, qui répand dans les branches qui lui ſont unies, la meſure qui leur convient de cet Eſprit vivifiant, dont il a rempli ſans meſure ſon humanité ſainte, afin que *nous recevions tous de ſa plénitude* (1) ?

En quel ſens J.C. eſt le chef de ſon Egliſe. Influence Phyſique de ce chef adorable dans ſes membres.

La même vérité réſulte encore de la qualité de Chef que l'Ecriture attribue ſi ſouvent à Jeſus-Chriſt. Il eſt notre Chef, & nous ſommes ſes

(1) Joan. I. 16.

Membres. L'Egliſe toute entiere *eſt ſon corps* myſtique & *ſa parfaite intégrité*, comme parle ſaint Paul, *quæ corpus eſt ipſius & plenitudo ejus* (1).

Cette qualité de Chef n'eſt pas en Jeſus-Chriſt un titre ſans réalité, ni une pure dénomination de dignité & d'honneur. C'eſt une propriété effective, dont il remplit excellemment toute la ſignification, & qui, comme le remarque le Pere Petau, Jéſuite (2), conſiſte principalement en trois choſes. 1. Comme dans le corps humain la tête eſt unie à tous les membres,

(1) Epheſ. I. 23.

(2) *Petav. tom.* 5. *Theolog. Dogm. lib.* 12. *de Incarnat. cap.* 17. *num.* 1. Quibus omnibus ex Apoſtoli locis, aliiſque, tria maximè in capitis proprietate ſpectanda ſunt & ad Chriſtum accommodanda. Primum eſt illius cum membris omnibus ac toro corpore ſumma conjunctio, quæ ex ambobus unum efficit. Secundum eſt Principatus quidam & eminentia, quâ cunctis antecellens, iis ipſis velut in arce quâdam proſpiciens, conſulit ac moderatur. Tertium eſt vivifica vis, & communicatio gratiæ auxiliorumque omnium, quæ ex largiſſimâ copiâ & plenitudine per univerſa membra dimanant à capite .... *Et num.* 3. Quod equidem ſpiritalis corporis caput, non autùm *morale*, ut vocant, cujuſmodi à pleriſque conſtituitur; ſed eatenus etiam *Phyſicum* appellari putem poſſe, quòd *Phyſicâ efficientiâ*, [ſic enim nominant] gratiam producat, ut in Euchariſtiæ Sacramento in quo Caro Chriſti in Verbo ſubſiſtens ſanctitatem & gratiam in iis qui ritè dignèque participant, efficit.

& que par-là elle eſt comme le lien qui unit tous les différens membres entr'eux : de même Jeſus-Chriſt eſt uni intimement à ſon Egliſe & à chacun des membres vivans de ce Corps Myſtique ; & c'eſt ainſi qu'il unit tous les Fidéles entr'eux, pour ne faire en lui, par lui & avec lui qu'un ſeul corps & un même Chriſt. 2. Comme la tête préſide à tout le corps, & pourvoit à tous ſes beſoins : de même Jeſus-Chriſt a une ſurémi-nence qui l'élevant infiniment au-deſſus de ſon Egliſe, fait qu'il la con-duit & la gouverne avec autorité. 3. C'eſt de la tête que ſe répandent en chacun des membres les eſprits vitaux, qui animent & mettent en mouvement tout le corps : de même, & bien plus efficacement, Jeſus-Chriſt renferme en lui-même une vertu vivi-fiante & une plénitude de grace, qui ſe répandant du Chef dans les Mem-bres, leur communique la grace ſanc-tifiante & tous les ſecours actuels qui leur font faire le bien. D'où ce Théo-logien conclut, que Jeſus-Chriſt n'eſt pas notre Chef ſimplement dans un ſens moral, mais dans un ſens très-

réel, en ce que c'eſt par *une efficacité phyſique* qu'il produit en nous la vie de la grace : ce qui paroît ſur-tout par le Sacrement de l'Euchariſtie, où c'eſt lui-même en perſonne qui opere la vie ſpirituelle dans les Fidéles bien diſpoſés, par l'entremiſe de ſa chair ſacrée.

En effet, quoique, ſelon S. Thomas & tous les Théologiens, ce ne ſoit pas en tant que Dieu, mais en tant qu'homme que Jeſus-Chriſt eſt le chef de ſon Egliſe ; il faut toujours nous ſouvenir que ſon humanité ſainte n'agit que par l'impreſſion du Verbe en qui elle ſubſiſte, & dont elle eſt comme l'inſtrument dans le grand ouvrage de la ſanctification des hommes. C'eſt ce qui fait dire au même ſaint Thomas (1), « qu'il appartient à » Jeſus-Chriſt en tant que Dieu de » donner la grace ou le Saint-Eſprit

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 8. *art.* 1. *ad.* 1. Dare gratiam, aut Spiritum Sanctum, convenit Chriſto, ſecundùm quòd Deus, authoritativè : ſed inſtrumentaliter convenit etiam ei, ſecundùm quòd homo, in quantùm ſcilicet ejus humanitas inſtrumentum fuit Divinitatis ejus. Et ita actiones ejus ex virtute Divinitatis ejus fuerunt nobis ſalutiferæ ; ut pote gratiam in nobis cauſantes, & per meritum & per efficientiam quamdam.

» par puiſſance & autorité ; & qu'en » tant qu'homme il lui appartient de » la conférer inſtrumentalement, en » tant que ſon humanité eſt l'inſtru- » ment de ſa Divinité : » & il en conclut qu'en « vertu de la Divinité » de Jeſus-Chriſt, toutes ſes actions » ont été pour nous des ſources de » ſalut, en ce qu'elles produiſent la » grace en nous, & par voie de mé- » rite, & par cette ſorte d'efficacité » qui convient aux cauſes inſtrumen- » tales. »

Vous voyez par tous ces principes, N. C. F., que non-ſeulement Jeſus-Chriſt eſt la cauſe efficiente de la grace, mais qu'il l'eſt en deux manieres : premiérement, en tant que Dieu, parcequ'il la produit en nous par ſa toute-puiſſance comme cauſe ſuprême & indépendante : ſecondement, en tant qu'homme, parceque ſon humanité ſainte en eſt la cauſe inſtrumentale & ſubordonnée, & qu'à ce titre elle a une ſorte d'influence & d'efficacité qui lui eſt propre, *efficientiam quamdam.*

Ce ne ſont pas-là des vérités obſcurcies ou peu connues. Elles ſont partie

Selon les FF. H. & B. J.C. n'eſt pas la

cauſe Phyſique & efficiente de la Grace ; mais uniquement la cauſe morale & méritoire.

des premiers élemens du Chriſtianiſme. Les Auteurs que nous combattons n'ont pas dû, ni pu l'ignorer. Ils ne craignent pas néanmoins de les contredire ouvertement, & de prétendre que Jeſus-Chriſt n'eſt que la cauſe morale & méritoire, & non la cauſe efficiente de la grace. Cette erreur eſt répandue en quantité d'endroits de leurs pernicieux Ecrits. Vous avez pu en remarquer pluſieurs traits dans l'article précédent ; mais combien y en a-t-il d'autres ?

« En vertu de ſes mérites, dit le » Fr. Berruyer (1), de ſes droits, de » la dignité, & de l'excellence DE SA » PERSONNE, LE FILS DEMANDE la » juſtification, & le Pere ſe conforme » à la volonté du Fils. » Ainſi toute *la dignité & l'excellence DE LA PERSONNE DU FILS DE DIEU*, ſe réduit à avoir droit de *demander* pour nous *la juſtification* : ce n'eſt pas à lui, mais au *Pere* ſeul, c'eſt-à-dire, ſelon cet Auteur, à Dieu un, ſubſiſtant en trois Perſonnes, qu'il appartient de l'opérer.

(1) Berr. 2. part. tom. 3. liv. 5. pag. 25.

« Les dons excellens des vertus, » dit-il encore (1), les ſecours des » graces actuelles, l'infuſion des ha- » bitudes ſanctifiantes ; .... DIEU » LES PRODUIT phyſiquement & im- » manquablement dans l'homme, par » l'opération de ſa toute-puiſſance, » dès que ces faveurs lui SONT DE- » MANDÉES PAR SON FILS, & auſſi » ſouvent que dans les Sacremens » inſtitués par l'Homme-Dieu, il ap- » perçoit les ſignes, ou les expreſſions » de la volonté de Jeſus. » La diſtinc- tion entre *Dieu* & *Jeſus-Chriſt le Fils de Dieu* ne peut être plus marquée qu'elle l'eſt ici. Le *Fils demande*, il donne *des ſignes de ſa volonté* : tout ſon pouvoir ſe termine là : & enſuite *Dieu produit phyſiquement par ſa toute-puiſſance les faveurs demandées par ſon Fils.*

Si quelquefois, pour déguiſer un peu l'impiété de ſa Doctrine, le Fr. Berruyer ſemble attribuer à Jeſus-Chriſt la production phyſique de la grace ; les tours de phraſe entortillés qu'il affecte d'employer, montrent

(1) Ibid. tom. 5. liv. 12. pag. 193.

bien qu'il ne la regarde pas comme une opération qui appartienne à Jeſus-Chriſt par nature, mais comme un pouvoir dont il ne diſpoſe que par le ſuccès infaillible de ſes prieres. C'eſt ce qui paroît entr'autres par ces paroles qu'il met en la bouche de Jeſus-Chriſt (1). « Je donne auſſi la » vie comme cauſe phyſique & effi- » ciente, parceque C'EST LA TOUTE- » PUISSANCE DIVINE commune à mon » Pere & à moi, qui produit & qui » diſtribue A MA PRIERE dans tous » les membres qui me ſont unis, le » ſuc nourricier, & l'eſprit vivifiant; » c'eſt-à-dire, les habitudes infuſes » de la Foi, de l'Eſpérance & de la » Charité. » A la vue du premier membre de cette phraſe, qui ne croiroit avoir enfin trouvé le Dogme Catholique ? Mais il échappe auſſi-tôt. En effet, pourquoi après avoir fait dire à Jeſus-Chriſt : *Je donne auſſi la vie comme cauſe phyſique & efficiente*, alléguer pour raiſon, que *c'eſt la toute-puiſſance Divine qui produit* cette vie ; tandis qu'il étoit ſi ſimple & ſi natu-

(1) Ibid. pag. 196.

rel de dire, que Jeſus-Chriſt étant Dieu comme le Pere, il produit comme lui & avec lui la vie ſpirituelle par la même puiſſance & la même opération? Pourquoi ajouter que tout eſt *produit à la priere* de Jeſus-Chriſt, lorſqu'il s'agit d'expliquer comment il eſt *la cauſe phyſique & efficiente?* Si la penſée de ce paraphraſeur étoit que Jeſus-Chriſt eſt tout à la fois & la cauſe méritoire de la grace par les ſouffrances & par les prieres de ſon humanité, & la cauſe efficiente par la toute-puiſſance de ſa Nature Divine, qu'eſt-ce qui l'empêchoit de s'exprimer ſur cela comme tous les Chrétiens l'ont toujours fait?

Pour découvrir pleinement le piége caché en cet endroit & en quelques autres ſemblables, il ſuffit de faire attention aux principes que le Fr. Berruyer donne lui-même comme *la clé* de ſon ouvrage. Nous les avons rappellés plus d'une fois, mais il eſt néceſſaire de ne les perdre jamais de vue, pour entendre ſon langage dans les endroits où il a voulu ſe cacher ſous des expreſſions Catholiques. Ces principes ſont: 1. Que dans tout le

Nouveau Teſtament, par *le Fils de Dieu* il faut entendre *l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement en elle-même.* 2. Que par-tout où Jeſus-Chriſt parle & agit dans l'Evangile, c'eſt *ſon humanité ſeule* qui parle & qui agit. 3. Que quand Jeſus-Chriſt appelle Dieu ſon Pere, ce n'eſt pas au Pere éternel qu'il donne ce nom, mais à *Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes.* En faiſant uſage de cette *clé*, l'impiété du texte que nous venons de rapporter paroît à découvert. Il eſt évident que l'humanité de Jeſus-Chriſt ne peut pas dire ſans blaſphême dans le ſens propre & naturel des termes : *La toute-puiſſance Divine eſt commune* à Dieu *mon Pere & à moi.* Cette propoſition ne peut donc ſignifier autre choſe dans la bouche du Fr. Berruyer, ſinon que la toute-puiſſance qui appartient à Dieu ſeul par nature, appartient à Jeſus-Chriſt moralement & par participation, en tant qu'il obtient infailliblement de la toute-puiſſance de Dieu tout ce qu'il demande par une volonté abſolue.

Le Fr. Berruyer ne fait encore ici

que copier le Fr. Hardouin : voici comment ce dernier s'exprime (1). « La charité eſt donnée de Dieu le » Pere comme cauſe efficiente : & » par Jeſus-Chriſt, comme cauſe mé- » ritoire & comme principal Miniſtre » de la diſpenſation de la charité » avec un ſouverain pouvoir, en tant » qu'homme. » Et ailleurs (2) : « On » attribue au Pere ſeul par appropria- » tion la création de tous les dons : » & le Fils, parcequ'il eſt Homme- » Dieu, en eſt la cauſe méritoire. » Cette oppoſition perpétuelle entre *Dieu*, *cauſe efficiente* des dons ſpirituels, *& Jeſus-Chriſt Homme-Dieu & Fils de Dieu*, *cauſe* ſimplement *méritoire*, permet-elle de douter que celui qui parle ainſi, ne reconnoît pas Jeſus-Chriſt comme cauſe efficiente de la grace, ni par conſéquent

(1) *Hard. in Epiſt. 2. Joan. adnot. ad v. 3. p. 722. col. 2.* In verâ charitate, quæ donatur à Deo Patre tanquam à causâ efficiente : & à Jeſu Chriſto, tanquam à causâ meritoriâ & miniſtro principali diſpenſandæ charitatis cum ſummâ poteſtate, ut homo eſt.

(2) *Ibid. adnot. ad v. 9. pag. 723. col. 2.* Solus autem Pater commemoratur è Trinitate, quoniam ipſe ſolus per appropriationem creator eſt donorum omnium : deinde & Filius, ut cauſa eorumdem donorum meritoria, eo quòd homo Deus eſt.

comme véritablement Dieu ?

Il dit encore dans un autre endroit : « Qu'une des principales prérogatives » de l'humanité de Jeſus-Chriſt, eſt » de remettre tous les jours les pé- » chés à ceux qui croient en lui, & » de les ſanctifier ſelon le pouvoir » qu'elle en a, en ce que pour pro- » duire en eux la grace & les vertus » infuſes, Dieu obéit à la voix & à » la volonté de Jeſus-Chriſt homme, » parcequ'il eſt le Fils de l'Homme, » c'eſt-à-dire, le plus excellent des » hommes, par la raiſon qu'il eſt » Homme-Dieu (1). » Ainſi, ſelon ce Religieux, Jeſus-Chriſt conſidéré comme Homme-Dieu, (c'eſt-à-dire, dans le langage de la Foi, comme Dieu & homme tout enſemble,) n'eſt que cauſe morale, méritoire & impétratoire de la grace ; & c'eſt en ce ſens là uniquement, que l'Homme-

(1) *Idem in Epiſt. ad Hebr. cap.* 1. *annot. ad v.* 3. *pag.* 648. *col.* 2. In his dotibus [quæ ſunt propriæ humanitatis] illa eſt præcipua, quòd etiam, ut homo eſt, quotidie peccata dimittit credentibus in ſe, eoſdemque ſanctificat pro poteſtate ; obediente Deo ad producendam in his gratiam cum donis infuſis, voci & voluntati hominis Chriſti, quia filius hominis, hoc eſt, quia excellentiſſimus hominum eſt ; id quod idcirco eſt, quia homo Deus eſt.

Dieu a le pouvoir de remettre les péchés.

Saint Paul témoignant aux Theſſaloniciens le déſir qu'il avoit d'aller les viſiter, pour les affermir de plus en plus dans la Foi, leur dit qu'il demandoit avec inſtance que *notre Dieu & notre Pere, & Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur conduiſît ſes pas vers eux* (1). Le Fr. Hardouin prend de-là occaſion d'inculquer de nouveau ſes ſentimens pervers. « C'eſt à deſſein, dit-il (2), » que l'Apôtre a mis le verbe au ſingulier, (*dirigat*) pour marquer » que le même effet venoit de Dieu » notre Pere comme de la cauſe effi- » ciente phyſique ; & de Jeſus- » Chriſt, comme de la cauſe effi- » ciente morale & méritoire. »

Nous n'incidenterons pas ſur l'incongruité qu'il y a de donner le nom de *cauſe efficiente*, à une cauſe purement *morale & méritoire*. La matiere

(1) 1. *Theſſal. III.* 11. Ipſe autem Deus noſter & Pater noſter, & Dominus noſter Jeſus Chriſtus dirigat viam noſtram ad vos.

(2) *Hard. adnot. ad hunc verſ. pag.* 605. *col.* 2. Verbum numeri ſingularis poſitum de induſtriâ eſt, ut unus effectus ſignificetur à Deo Patre noſtro eſſe, tanquam à causâ efficiente Phyſicâ, & à Chriſto, tanquam à causâ efficiente morali & meritoriâ.

eſt trop importante pour nous arrêter à une inexactitude d'expreſſions. Nous ne conſidérons que la raiſon pour laquelle ce prétendu *ſçavant du premier ordre*, veut que ſaint Paul ait mis le verbe au ſingulier : raiſon non-ſeulement miſérable, mais qui le condamne évidemment. L'effet que ſaint Paul demandoit, avoit beau être unique ; s'il étoit vrai qu'il l'ait attendu de Dieu le Pere & de Jeſus-Chriſt comme de deux cauſes diſparates, dont l'une opere phyſiquement, & l'autre n'opere que comme cauſe morale & méritoire, les régles du langage & de la Grammaire exigeroient que le verbe fût au pluriel. Le Fr. Hardouin ne ſeroit pas tombé dans cette mépriſe, & il auroit en même-tems ſuivi l'analogie de la Foi, s'il avoit dit que ſaint Paul, parlant de Dieu le Pere & de Notre-Seigneur Jeſus Chriſt, a dû mettre le verbe au ſingulier, parce qu'encore que Dieu le Pere & Jeſus-Chriſt ſon Fils, ſoient deux Perſonnes, ils n'ont cependant qu'une ſeule & même opération, & ne ſont qu'une ſeule & unique cauſe efficiente, comme ils ſont un ſeul Dieu.

Le même Apôtre commence la plûpart de ſes Epîtres par ſouhaiter aux Fidéles à qui il écrit, *que la grace & la paix leur ſoient données de Dieu notre Pere, & de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt*, A DEO PATRE NOSTRO ET DOMINO JESU CHRISTO. C'eſt une nouvelle occaſion à ces Auteurs de répandre leur venin. « Dieu, » diſent-ils (1), eſt la cauſe qui pro» duit phyſiquement la grace, & Je» ſus-Chriſt en eſt la cauſe méritoire » & miniſtérielle. »

Sans doute qu'on doit enſeigner aux Chrétiens que Jeſus Chriſt en tant qu'homme, eſt la cauſe méritoire de la grace ; c'eſt une vérité de Foi trop importante pour la leur laiſſer ignorer. Mais répéter perpetuellement que Jeſus-Chriſt eſt la cauſe méritoire de la grace par oppoſition à Dieu qui en eſt la cauſe phyſique & efficiente,

(1) *Hard. adnot. adv. 7. cap. 1. Epiſt. ad Rom. pag. 434. col. 1.* A Deo quidem, ut à causâ Phyſicè producente gratiam : à Chriſto autem, ut à causâ meritoriâ, miniſteriali per excellentiam principali.

Berr. 3. part. tom. 2. pag. 168. tom. 3. pag. 7. 173. & 197. & tom. 4. pag. 137. Que la Grace & la Paix vous ſoient abondamment communiquées par la bonté de Dieu notre Pere, & par les mérites de Jeſus-Chriſt notre Seigneur.

c'eſt montrer ouvertement qu'on croit que Jeſus-Chriſt n'a fait que nous mériter la grace & la demander pour nous ; qu'il ne lui appartient pas de la produire dans nos ames ; & que cette opération ne convient qu'à Dieu : & dès-lors c'eſt diſtinguer Jeſus-Chriſt de Dieu, & n'en faire qu'un pur homme.

Cette interprétation eſt d'autant plus condamnable, que les Peres Grecs, & en particulier ſaint Cyrille d'Alexandrie (1), ſe ſont ſervi de ces paroles mêmes de l'Apôtre, pour prouver la Divinité de Jeſus-Chriſt & ſa conſubſtantialité avec le Pere. D'un autre côté, le Fr. Berruyer ne peut pas recourir ici au miſérable ſubterfuge qu'il emploie en expliquant d'autres textes où l'opération de Jeſus-Chriſt eſt exprimée par la prépoſition *Per*, ou *in*. Dans ceux-ci ſaint Paul ne dit pas, comme il l'auroit pu : Que la grace & la paix vous ſoient données de Dieu le Pere, par Jeſus Chriſt ou en Jeſus-Chriſt Notre Seigneur ; mais il dit : Qu'elles

(1) S. Cyrill. Alex. in Theſauro, aſſert. 32. tom. 5. pag. 268.

vous ſoient données de Dieu le Pere & de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, A DEO PATRE ET DOMINO JESU CHRISTO. Or la prépoſition *à*, de l'aveu de ce Jéſuite, exprime par elle-même la cauſe phyſique & efficiente ; & il eſt certain qu'elle a ici cette ſignification à l'égard de Dieu le Pere. Comment donc en auroit-elle une autre toute différente à l'égard de Jeſus-Chriſt, dont ſaint Paul joint l'opération à celle du Pere comme une ſeule & même opération, & l'exprime par le même terme ?

N'écoutez donc pas, N. C. F., ces prétendus Maîtres en Iſrael, qui s'efforcent d'anéantir une vérité qui eſt un des principaux appuis de votre confiance. Croyez fermement que Jeſus-Chriſt eſt non-ſeulement une victime pure & ſans tache qui a ſatisfait pour vous à la Divine Juſtice, & un Pontife ſaint qui interpelle pour vous à la droite de Dieu le Pere, mais encore le Fils éternel de Dieu, conſubſtantiel au Pere, & tout-puiſſant pour vous appliquer phyſiquement le fruit de ſes mérites & l'effet de ſa médiation. Quand vous priez le Pere

au nom & par les mérites de Jeſus-Chriſt ſon Fils, ne ſéparez pas le Fils du Pere, ni le Pere du Fils. Reconnoiſſez que par l'unité de la Nature Divine le Pere & le Fils *ſont une même choſe* (1) : que *le Fils eſt dans le Pere, & que le Pere eſt dans le Fils* (2) : que *tout ce que le Pere fait, le Fils le fait ſemblablement* (3). Ne vous bornez pas à prier le Pere par Jeſus-Chriſt ſon Fils. Priez auſſi le Fils en ſon propre nom, & en vous appuyant ſur ſes mérites. Et ne doutez point que, ſoit que vous adreſſiez vos prieres au Pere, ſoit que vous les adreſſiez à Jeſus-Chriſt ſon Fils, ce ne ſoit toujours Jeſus-Chriſt qui opere l'effet que vous demandez, *Hoc faciam* (4); parceque le Pere ne fait rien ſans le Fils, ni le Fils ſans le Pere. Expoſez lui avec confiance tous vos beſoins, comme au Dieu tout-puiſſant; priez-le de vous délivrer de toutes vos iniquités, & de tous les maux dont vous êtes affligés ou menacés; demandez-

(1) Joan. X. 30.
(2) Joan. XIV. 10. & 11.
(3) Joan. V. 17.
(4) Joan. XIV. 13. & 14.

lui qu'il faſſe par ſa grace que vous ſoyiez toujours attachés à ſes commandemens, & qu'il ne permette pas que vous vous ſépariez jamais de lui: *Domine Jeſu Chriſte, Fili Dei vivi, ... libera me ab omnibus iniquitatibus meis, & univerſis malis, & fac me tuis ſemper inhærere mandatis, & à te numquam ſeparari permittas.* Attendez de ſon opération toute-puiſſante, non-ſeulement les biens ſpirituels de la grace qui doivent être le principal objet de vos déſirs; mais encore les biens temporels qu'il vous eſt permis de demander dans l'ordre du ſalut.

ARTICLE XII.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt le pouvoir Divin d'inſtituer des Sacremens & d'y attacher la grace.

Il n'appartient qu'à Dieu ſeul d'inſtituer des Sacremens, & d'en produire l'effet intérieur. Ce double pouvoir appartient à J. C.

LEs Sacremens étant les moyens ordinaires auxquels il a plu à Dieu d'attacher la grace ſanctifiante, on ne peut ôter à Jeſus-Chriſt la qualité de cauſe efficiente de la grace, ſans lui ôter en même-tems la gloire d'être l'auteur & l'inſtituteur des Sacremens.

Saint Thomas établit ſur cette matiere trois vérités certaines. La premiere (1), qu'il n'y a que Dieu qui puiſſe produire l'effet intérieur des Sacremens, parceque lui ſeul peut agir immédiatement ſur l'ame, & que la grace, qui eſt l'effet propre & intérieur des Sacremens, ne peut venir que de lui ſeul. La ſeconde vérité,

(1) *S. Thom. part. 3. quæſt. 64. art. 1. in Corp.* Solus Deus operatur interiorem effectum Sacramenti, tum quia ſolus Deus illabitur animæ, in quâ Sacramenti effectus exiſtit, ... tum quia gratia, quæ eſt interior Sacramenti effectus, eſt à ſolo Deo.

qui eſt une ſuite néceſſaire de la premiere (1), c'eſt qu'il n'appartient qu'à Dieu d'inſtituer des Sacremens, parceque la grace, qui en eſt le principal effet, ne dépendant que de lui, lui ſeul auſſi eſt le maître de l'attacher à tel ſigne qu'il lui plaît : d'où il ſuit que Jeſus-Chriſt étant certainement l'inſtituteur des Sacremens, il faut reconnoître qu'il eſt Dieu, & que c'eſt en tant que Dieu qu'il les a inſtitués. La troiſiéme vérité (2), c'eſt que Jeſus-Chriſt produit l'effet intérieur des

(1) *Ibid. art.* 2. *Sed contra.* Ille inſtituit aliquid, qui dat ei virtutem & robur : ſicut patet de inſtitutionibus legum : ſed virtus Sacramenti eſt à ſolo Deo, ut patet ex prædictis. Ergo ſolus Deus poteſt inſtituere Sacramentum.

(2) *Ibid. art.* 3. *in Corp.* Interiorem Sacramentorum effectum operatur Chriſtus, & ſecundùm quòd eſt Deus, & ſecundùm quòd eſt homo : aliter tamen & aliter. Nam ſecundùm quòd eſt Deus, operatur in Sacramentis per autoritatem. Secundùm autem quòd eſt homo, operatur ad interiores effectus Sacramentorum meritoriè & efficienter, ſed inſtrumentaliter. Dictum eſt enim quòd Paſſio Chriſti, quæ ei competit ſecundùm humanam naturam, cauſa eſt noſtræ juſtificationis & meritoriè & effectivè, non quidem per modum principalis agentis, ſive per autoritatem, ſed per modum inſtrumenti, in quantùm humanitas eſt inſtrumentum Divinitatis ejus, ut ſuprà dictum eſt ; ſed tamen quia eſt inſtrumentum conjunctum Divinitati in perſonâ [Verbi,] habet quamdam principalitatem & cauſalitatem reſpectu inſtrumentorum extrinſecorum, qui ſunt Miniſtri Eccleſiæ, &c.

Sacremens & en tant que Dieu & en tant qu'homme, mais diverſement ſelon la différence de ſes deux natures. En tant que Dieu il opere dans les Sacremens par une autorité ſouveraine : en tant qu'homme il coopere à leur effet comme cauſe morale & méritoire, & en même-tems comme cauſe efficiente, mais ſecondaire & inſtrumentale. Car, ajoute ce ſaint Docteur, la Paſſion de Jeſus-Chriſt, qui eſt la cauſe méritoire de notre juſtification, en eſt auſſi la cauſe effective, non pas en qualité de principal agent ni par voie d'autorité, mais en qualité d'inſtrument, en tant que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt l'inſtrument de la Divinité à qui elle eſt unie en la Perſonne du Verbe.

Vous avoir expoſé la Doctrine de ſaint Thomas ſur cette matiere, c'eſt avoir rapporté celle de tous les Théologiens. Il ſeroit impoſſible d'en trouver aucun qui ait penſé que ce n'eſt point par ſa toute-puiſſance Divine, que Jeſus-Chriſt a inſtitué les Sacremens & qu'il en produit les effets.

Selon le Fr. B. ce n'eſt pas comme Dieu

Il étoit réſervé au Fr. Berruyer de contredire ſur un point ſi capital la

Foi de l'Egliſe univerſelle. Voici comment il s'exprime à ce ſujet dans ſes Diſſertations (1) : « Jeſus-Chriſt a inſ-
» titué les Sacremens par une autorité
» qui lui eſt propre, non pas préci-
» ſément en tant qu'il eſt homme, ni
» préciſément en tant qu'il eſt Dieu.
» Il les a inſtitués par une autorité,
» qui n'eſt ni de la Nature Divine,
» comme Nature Divine, ni de la
» nature humaine conſidérée pure-
» ment comme nature humaine, mais
» par une autorité qui eſt due à la
» nature humaine de Jeſus-Chriſt en
» tant qu'elle ſubſiſte dans une Per-
» ſonne Divine, & qu'elle eſt l'hu-
» manité d'un Dieu : autorité qui eſt
» encore fondée ſur le prix infini de
» ſes mérites.... C'eſt *EN CE SENS-*
» *LA UNIQUEMENT* que Jeſus-Chriſt

ni par la puiſſance Divine, que J. C. a inſtitué les Sacremens.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 16. & 17.* Sic rectè intelligitur Jeſus Chriſtus Homo-Deus Sacramenta inſtituere.... Inſtituit illa, ſcilicet autoritate ſibi propriâ, non præcisè ut homo eſt, non præcisè ut eſt Deus. Illa inſtituit autoritate, quæ neque naturæ Divinæ eſt, ut natura eſt Divina; neque naturæ humanæ, ut nudè natura humana eſt : ſed autoritate debitâ naturæ Chriſti humanæ, quia ſubſiſtit in Perſonâ unâ Divinâ, & humanitas Dei eſt; autoritate fundatâ inſuper in meritis infiniti valoris.... Eo UNICO SENSU dicitur in ſcripturis Jeſus Chriſtus Sacramentorum inſtitutor.

» eſt appellé dans l'Ecriture l'inſtitu-
» teur des Sacremens. » *EO UNICE SENSU dicitur in ſcripturis Jeſus Chriſtus Sacramentorum inſtitutor.*

Cela eſt net. Selon lui, ce n'eſt pas en tant que Dieu ni par la puiſſance Divine que Jeſus-Chriſt a inſtitué les Sacremens. En quelle qualité donc & par quelle puiſſance les a-t-il inſtitués ? Ce n'eſt pas non plus, dit-il, en tant qu'homme préciſément, *non præcisè ut homo eſt*, c'eſt-à-dire, (remarquez-le bien) par une autorité qui appartienne à ſon humanité conſidérée purement comme humanité, *ut nudè natura humana eſt ;* autrement tous les hommes auroient, comme lui, le pouvoir d'inſtituer des Sacremens. Comment eſt-ce donc qu'il les a inſtitués ? C'eſt, ajoute-t-il, par une autorité qui eſt due à *l'humanité de Jeſus-Chriſt*, & qui lui appartient à deux titres : 1. Parceque c'eſt l'humanité d'un Dieu : 2. Parcequ'il l'a méritée. Vous êtes maintenant au fait du langage de cet Auteur. Vous ſçavez que quand il dit que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt l'humanité d'un Dieu, cette expreſſion ne ſignifie autre choſe

dans

dans ſa bouche, ſinon que c'eſt l'humanité d'un homme que Dieu a fait Dieu dans le tems, & qui n'a ni l'eſſence ni les attributs eſſentiels de la Divinité.

Si ce n'eſt pas comme Dieu ni par la puiſſance Divine que Jeſus-Chriſt a inſtitué les Sacremens ; il s'enſuit que ce n'eſt pas lui qui en opere efficacement l'effet intérieur. Auſſi avez-vous vu dans l'article précédent, que ces Auteurs ne reconnoiſſent point Jeſus-Chriſt pour la cauſe phyſique & efficiente de la grace, mais ſeulement pour cauſe morale, méritoire & miniſtérielle. Vous avez vu en particulier que le Fr. Berruyer attribue à Dieu ſeul par oppoſition à Jeſus-Chriſt (1), « de produire phyſiquement les ha-» bitudes ſanctifiantes, par l'opéra-» tion de ſa toute-puiſſance, auſſi ſou-» vent que dans les Sacremens inſti-» tués par l'homme-Dieu, il apperçoit » les ſignes ou les expreſſions de la » volonté & de la *demande de Jeſus.* » Ainſi, ſelon cette nouvelle Théologie, ce n'eſt pas Jeſus-Chriſt qui nous lave

Selon ces mêmes Auteurs J. C. ne produit pas phyſiquement l'effet intérieur des Sacremens.

(1) Ibid. tom. 5. liv. 12. pag. 193.

du péché originel & qui nous fait enfans de Dieu par le Baptême : ce n'eſt pas lui qui nous donne le Saint-Eſprit avec l'abondance de ſes graces par le Sacrement de Confirmation : ce n'eſt pas lui qui nous remet nos péchés par le Sacrement de Pénitence : ce n'eſt pas lui qui nourrit & qui fortifie intérieurement nos ames, quand nous recevons dignement ſa chair ſacrée dans l'Euchariſtie : ce n'eſt pas lui qui nous ſanctifie par les autres Sacremens. Ces précieux Symboles, nous dit-on, ſont de ſimples ſignes ou des expreſſions de la volonté humaine de Jeſus-Chriſt, auxquels Dieu a toujours égard ; mais Jeſus-Chriſt n'a aucune part, comme cauſe phyſique & efficiente, à la production de l'effet intérieur qui y eſt attaché. Ce n'eſt pas lui non plus qui conſacre ſes Miniſtres, & qui leur donne le pouvoir d'exercer les fonctions hiérarchiques. Son pouvoir ſe borne à demander & à obtenir ce qu'il demande. Le Fr. Hardouin le déclare aſſez nettement dans une note ſur ces paroles du Fils de Dieu : *Je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes : FACIAM VOS FIERI PISCATORES*

HOMINUM (1). « Ce mot, devenir » ou être faits, *fieri*, n'eſt pas, dit-» il (2), dans le Grec. Il paroît ce-» pendant néceſſaire pour entendre la » penſée de Jéſus-Chriſt, qui eſt que » par ſes mérites en tant qu'homme, » IL OBTIENDROIT DE DIEU SON PERE » que les Diſciples, à qui il parloit, » fuſſent faits pêcheurs d'hommes. » Critique tout-à-fait injuſte, & raiſonnement pitoyable : comme ſi Jeſus-Chriſt en diſant, *je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes*, ne marquoit pas ſuffiſamment, que le pouvoir ſpirituel qu'il promettoit à ſes Diſciples, ſeroit ſon propre ouvrage : de même que ces paroles que Dieu dit dans un Prophéte, *je ferai que vous pratiquerez mes commandemens* (3), ſignifient que tout le bien que nous faiſons eſt un effet de l'opération toute-puiſſante de Dieu, qui nous le fait faire. Mais tout eſt bon à ces Auteurs, dès qu'ils

(1) Matth. IV. 19.

(2) *Hard. adnot. ad hunc verſ. pag* 22. Illud, *fieri*, non eſt in Græco. Videtur tamen ea neceſſaria vox, ut intelligatur Chriſtus aſſeverare ſe ſuis meritis, ut homo eſt, impetraturum eſſe à Patre, ut fiant iſti piſcatores hominum.

(3) Ezech. XXXVI. 27.

s'imaginent y trouver un prétexte d'ôter à Jeſus-Chriſt ſa toute-puiſſance.

L'Egliſe, ſelon eux, s'eſt donc trompée juſqu'à préſent en révérant Jeſus-Chriſt comme l'auteur des Sacremens. Inſtituer des Sacremens, c'eſt attacher efficacement & par ſa propre autorité la grace ſanctifiante à des ſignes ſenſibles, ce qui ne peut appartenir qu'à celui qui eſt l'auteur de la grace & qui la produit dans les ames. « L'effet des Sacremens, dit ſaint » Thomas (1), vient de celui qui » inſtitue les Sacremens. Ainſi Dieu » ſeul produiſant l'effet des Sacre- » mens, il s'enſuit qu'il n'y a que » Dieu ſeul qui puiſſe inſtituer des » Sacremens. » Par conſéquent, ces Auteurs enlevant à Jeſus-Chriſt le pouvoir de produire phyſiquement la grace dans nos ames, & ne lui laiſſant que le droit de nous l'obtenir par ſes prieres; il eſt clair qu'ils ne regardent pas Jeſus-Chriſt comme le

(1) *S. Thom. part. 3. quæſt. 64. art. 2. in Corp.* Unde relinquitur quòd virtus Sacramenti ſit ab eo qui Sacramentum inſtituit. Cùm igitur virtus Sacramenti ſit à ſolo Deo, conſequens eſt quod ſolus Deus ſit Sacramentorum inſtitutor.

véritable auteur & instituteur des Sacremens, ni par conséquent comme Dieu.

Pourriez-vous, N. C. F., n'être pas saisis d'horreur à la vue de tant de traits que ces licencieux Ecrivains lancent contre la Divinité de Jesus-Christ ? Récapitulation & conclusion de tout ce Chapitre.

Confesser la Divinité de Jesus-Christ, comme l'Eglise l'a toujours crue & enseignée, c'est confesser que Jesus-Christ a l'essence & toutes les perfections Divines ; qu'il existe de toute éternité ; qu'il remplit tout par son immensité ; qu'il a la science Divine ; qu'il a créé & qu'il conserve toutes choses ; qu'il est tout-puissant comme le Pere, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grace.

Or il n'y a aucune de ces vérités que ces prétendus Interprétes de l'Ecriture n'attaquent ouvertement. Ils soutiennent qu'on ne doit attribuer à Jesus-Christ ni les perfections essentielles de la Nature Divine, ni les Propriétés personnelles du Verbe (1) :

(1) Voyez ci-dessus, art. I. pag. 52. & suiv.

ou qu'il ne l'eſt que de nom ? Si c'eſt-là le Chriſt des FF. Hardouin & Berruyer, ce n'eſt pas celui que les Prophétes ont annoncé, que les Apôtres ont prêché, que les Martyrs ont confeſſé juſqu'à l'effuſion de leur ſang, que tous les Chrétiens font profeſſion de croire & d'adorer, que l'Egliſe Catholique prêche par toute la terre.

CHAPITRE IX.

CINQUIÉME GENRE D'ATTAQUE que les FF. Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jesus-Christ, en ce qu'ils lui ôtent toute opération Divine, & ne lui attribuent que des actions humaines.

C'est faire de J. C. un pur homme que de ne lui attribuer qu'une opération & des actions humaines.

NIER, comme le fait le Fr. Berruyer, que les actions humaines de Jesus Christ soient des actions du Verbe & produites par le Verbe, c'est assurément une erreur condamnable. Vous avez vu (1) qu'elle ne tend à rien moins qu'à détruire le mystère de l'Incarnation & l'unité de Personne en Jesus-Christ. Mais il est encore bien plus intolérable, de n'admettre en Jesus-Christ que des actions humaines, & de lui ôter toute opération Divine.

Il est essentiel à toute nature, d'être le principe d'actions qui lui soient propres. La Nature Divine est principe d'actions Divines, comme la na-

(1) Voyez ci-dessus, seconde Section, chap. IV. tom. II. pag. 125. & suiv.

ture humaine eſt principe d'actions humaines. Par conſéquent, la Foi nous apprenant que Jeſus-Chriſt eſt Dieu & homme tout enſemble, par l'union de la Nature Divine & de la nature humaine en ſa Perſonne, nous apprend en même-tems que Jeſus-Chriſt a une opération & fait des actions Divines par ſa Nature Divine; comme il a une opération & fait des actions humaines par ſa nature humaine. Il eſt auſſi impoſſible qu'une nature exiſte réellement ſans avoir l'opération & ſans produire les actions qui lui conviennent, qu'il eſt impoſſible qu'il y ait une opération & des actions, ſans une nature qui en ſoit le principe, & dont elles prouvent l'exiſtence.

L'Egliſe dans les premiers ſiécles a eu à combattre des Hérétiques qui nioient que Jeſus-Chriſt ſoit véritablement homme, & qui ne lui attribuoient qu'un corps phantaſtique. Elle les a confondus, en montrant par tout ce qui eſt rapporté dans l'Evangile des actions humaines, des ſouffrances & de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, qu'il a pris une vraie huma-

nité ſemblable à la nôtre. Quiconque refuſeroit d'admettre des actions humaines en Jeſus-Chriſt, ſe mettroit dans l'impuiſſance de prouver la vérité de ſon Incarnation, ou plutôt il ſeroit convaincu par cela ſeul de ne le pas reconnoître pour véritablement homme.

Il en eſt de même de la Nature Divine. C'eſt par les actions Divines qu'elle ſe manifeſte : comme c'eſt par les actions humaines que la nature humaine ſe fait connoître. Par conſéquent, ſi Jeſus-Chriſt eſt Dieu, il lui eſt eſſentiel de faire des actions Divines : s'il n'a pas l'opération Divine, & s'il ne fait que des actions humaines, c'eſt une preuve évidente qu'il n'eſt pas Dieu, mais un pur homme.

Auſſi eſt-ce par ſes œuvres Divines que Jeſus-Chriſt a prouvé ſa Divinité. *Si je ne fais pas les œuvres de mon Pere*, diſoit-il aux Juifs (1), c'eſt-à-dire, ſi je ne fais pas les mêmes œuvres Divines que mon Pere fait, &

(1) *Joan. X.* 37. & 38. Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi : ſi autem facio, etſi mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoſcatis & credatis quia ego in Patre, & Pater in me eſt.

ſi je ne les fais pas avec la même autorité & la même puiſſance, *ne me croyez pas : mais ſi je fais les œuvres que fait mon Pere* (*), *quand vous ne voudriez pas croire à mes paroles, croyez à mes œuvres, afin que vous connoiſſiez & que vous croyiez que je ſuis dans le Pere & que le Pere eſt en moi* par l'unité de nature ; rien ne prouvant mieux l'unité de nature, que l'unité d'opération.

C'eſt ſur ces fondemens inébranlables que l'Egliſe a condamné les Monothelites au ſixiéme ſiécle. Ces Hérétiques confeſſoient les deux natures en Jeſus-Chriſt, mais ils nioient qu'il y ait en lui deux volontés & deux opérations ; s'imaginans que par l'union de l'humanité avec la Divinité, les facultés humaines en Jeſus-Chriſt avoient été comme abſorbées

* Le Fr. Berruyer paraphraſe ces paroles très-infidélement pour les faire cadrer avec ſes erreurs. Il fait dire à Jeſus-Chriſt : [2. *part. tom.* 4. *liv.* 9. *pag.* 194. & 195.] « En vous parlant de la ſorte, » j'atteſte la vérité de ma doctrine par des œuvres » qui NE PEUVENT ESTRE ATTRIBUEES QU'A » MON PERE. » Non-ſeulement il n'avoue pas que Jeſus-Chriſt ait fait lui-même ces œuvres Divines, mais il inſinue préciſément le contraire, en faiſant dire à Jeſus-Chriſt qu'elles *ne peuvent être attribuées qu'à* Dieu, *Pere* de ſon humanité.

& demeuroient sans action. Le sixiéme Concile général a décidé au contraire (1) que, « suivant la doctrine des » Saints Peres, il faut reconnoître en » Jesus Christ deux volontés natu- » relles & deux opérations naturel- » les. » (L'une Divine & l'autre humaine) « sans division, sans change- » ment, sans séparation & sans con- » fusion; » & il a frappé d'anathême quiconque enseigneroit une doctrine différente.

C'est donc rejetter un dogme expressément défini par l'Eglise, que de n'admettre en Jesus-Christ qu'une opération humaine. C'est de plus, comme nous l'avons dit, dépouiller Jesus-Christ de la Divinité. Un Dieu qui n'a pas l'opération Divine, n'est Dieu que de nom : rien n'etant plus opérant que Dieu, selon cette parole de Jesus-Christ même : *Jusqu'à présent mon Pere*

(1) *Conc. gener. VI. in Professione Fidei, Actione* 18. Duas naturales voluntates in eo, & duas naturales operationes, indivisè, inconvertibiliter, inseparabiliter, inconfusè, secundùm sanctorum Patrum doctrinam adæque prædicamus.. . Definimus aliam fidem nulli licere proferre.... Qui verò præsumpserint fidem alteram componere, vel proferre, vel docere; .... anathematizari eos.

agit inceſſamment & j'agis auſſi (1). C'eſt donc encore là un nouveau trait par lequel l'impiété des ſentimens des FF. Hardouin & Berruyer continue à ſe manifeſter.

En effet, ils ſoutiennent l'un & l'autre (2), que « l'humanité SEULE eſt » le principe qui produiſoit phyſiquement TOUTES les actions & les paroles de Jeſus-Chriſt : TOUT ce qu'il » a fait & dit pour l'amour de nous. » En diſant *tout*, ils n'exceptent rien. Ainſi, tout ce que Jeſus-Chriſt a fait de plus merveilleux, tout ce qu'il a dit de plus ſublime, tous ſans exception, c'eſt ſelon eux, ſon humanité ſeule qui l'a fait, & qui l'a dit : *Humanitas ſola.*

Les FF. H. & B. n'admettent point en J. C. d'opération ni d'actions Divines, mais ſeulement une opération & des actions humaines.

Plût à Dieu qu'on pût regarder cela comme une propoſition échappée ou mal énoncée, qu'il ne faille pas

(1) Joan. V. 17.

(2) *Berr.* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 20. Cùm in Evangelio commemoranda eſſent præſertim geſta dictaque Servatoris noſtri, quid noſtri causâ egerit, dixerit & perpeſſus ſit : illius potiſſimùm naturæ nomen commemorari oportuit, quæ SOLA principium Phyſicè productivum horum OMNIUM eſſet : .... hæc autem eſt SOLA HUMANITAS.

Le Fr. Hardouin *In Joan. cap.* 1. *adnot. ad v.* 1. *pag.* 248. *col.* 2. s'exprime préciſément dans les mêmes termes.

prendre à la lettre, ou qu'on puiſſe reſtraindre à un certain genre d'actions propres à l'humanité, ſans préjudice de l'opération Divine de Jeſus-Chriſt ! Mais la même choſe eſt répétée tant de fois & préſentée ſous tant de formes différentes, qu'il faudroit s'aveugler pour ne pas voir que ces Auteurs ôtent abſolument à Jeſus-Chriſt toute opération & toute action Divine.

Le Fr. Berruyer dit ailleurs (1) ; que la nature humaine de Jeſus-Chriſt eſt « le principe effectif de toutes ſes » actions, comme c'eſt elle ſeule qui » a été le ſujet de ſes ſouffrances. » Et encore (2) : « L'humanité ſeule eſt » le principe productif de toutes les » actions de cet homme, qui eſt vé- » ritablement Dieu, & le Fils de » Dieu, » Peſez bien ces paroles. *Cet homme, qui eſt véritablement Dieu & le Fils de Dieu*, n'aura donc néanmoins jamais fait aucune action Di-

(1) *Berr. ibid. pag.* 22. & 23. Natura Chriſti humana.... OMNIUM actionum eſt principium effectivum & paſſionum ſubjectum.

(2) *Ibid. pag.* 23. & 24. HUMANITAS SOLA principium eſt effectivum.... actionum OMNIUM.... hominis illius, qui verè Deus eſt, & Filius Dei.

vine : il n'en aura fait aucune, dont *ſon humanité ſeule* n'ait été *le principe effectif :* en un mot, il n'aura fait que des actions humaines.

Ces aſſertions vous paroîtront ſans doute un paradoxe auſſi contraire au bon ſens qu'à la Foi Chrétienne : mais ces Auteurs nous en donnent eux-mêmes le dénouement. Souvenons-nous que dans leurs principes, ce qui eſt *le Fils de Dieu*, & par conſéquent ce qui eſt *Dieu* en Jeſus-Chriſt, c'eſt ſon humanité conſidérée directement & en elle-même. Or une humanité a beau être appellée Dieu, il eſt viſible qu'elle n'en eſt pas moins incapable de faire d'autres actions que des actions humaines : ſa prétendue Divinité n'eſt pas ſa nature propre, mais un ſimple titre d'honneur qui ne change rien à ſa nature, ni à la qualité de ſes actions. En un mot, l'Homme-Dieu de ces Auteurs n'eſt dans la vérité qu'un pur homme. Voilà d'où vient que le Fr. Berruyer ne ceſſe de répéter (1), que « *L'HUMANITÉ DE*

(1) *Ibid. pag.* 97. Sanctiſſima Chriſti humanitas.... OPERATIONUM OMNIUM eſt principium elicitivum. ..... omnium denique propoſitionum objectum eſt in ſe & directè apprehenſum.

» *JESUS-CHRIST CONSIDÉRÉE EN* » *ELLE-MÊME ET DIRECTEMENT*, » eſt le principe productif de *TOUTES* » *SES OPÉRATIONS* & l'objet de » *TOUTES LES PROPOSITIONS* qui » le concernent. »

Ainſi imaginez telle propoſition que vous voudrez, qui ait Jeſus-Chriſt pour objet ; le Fr. Berruyer vous donne pour principe général, qu'elle doit s'entendre de Jeſus-Chriſt conſidéré ſelon ſon humanité, « laquelle, » dit-il encore (1), eſt le principe » effectif & complet de toutes ſes » actions. » En vain donc chercheroit-on en Jeſus-Chriſt des actions Divines : il n'y en a point, & il eſt impoſſible qu'il y en ait dans un ſyſtême, qui ne reconnoît pour principe effectif & complet de toutes ſes actions, que *ſon humanité ſeule.*

Vous direz peut-être que le Fr. Berruyer donne ſouvent à Jeſus-Chriſt le nom de *compoſé Théandrique ;* & que cette dénomination ſuppoſe en Jeſus-

(1) *Ibid.* Subjectum, in recto, cujuſlibet propoſitionis, quæ enunciatur de Jeſu Chriſto Filio Dei, ... eſt Chriſtus homo, ... cujus humanitas ſanctiſſima.... principium eſt effectivum & completum OMNIUM Chriſti actionum.

Christ des actions Divines, aussi-bien que des actions humaines. C'est en effet ce qu'il faudroit conclure, si par les termes de *composé Théandrique* le Fr. Berruyer entendoit sincerement & de bonne foi que Jesus-Christ est Dieu & homme tout ensemble : mais ce n'est pas ainsi qu'il l'entend. Le prétendu *composé Théandrique* dont il parle, ne fait, selon lui, que des actions humaines. Le seul privilége qu'il lui accorde (1), c'est que par une énonciation logicale, *in prædicatione logicâ*, les actions de Jesus-Christ soient attribuées au Verbe ; bien entendu néanmoins que le Verbe ne les produise pas physiquement, & que Jesus-Christ n'en fait aucune qui n'ait son humanité seule pour principe effectif.

Rappellons-nous encore un autre de ses principes dont nous avons montré ailleurs la fausseté ; sçavoir, que les Personnes Divines, comme Per-

(1) *Ibid. pag.* 21. Verum equidem est omnes compositi actiones ... ad personam pertinere, & in prædicatione logicâ personæ tribui, ... quòd à naturâ humanâ, tanquàm à principio effectivo, proficiscantur, simulque à personâ Christi Divinâ ad meriti infinitudinem eleventur, &c.

ſonnes, n'operent point au dehors. La conſéquence qui en réſulte, n'eſt que trop claire : c'eſt qu'il eſt impoſſible que le Verbe, comme Verbe, ſoit le principe d'aucune opération, ni d'aucune action.

Bien loin de reculer dans ſes apologies, le Fr. Berruyer ne fait au contraire qu'y inculquer de nouveau la même erreur. Il avoue qu'on trouvera dans ſes Diſſertations (1) « que la Perſonne du Verbe *NE PRODUIT AUCUNE DES ACTIONS DE JESUS-CHRIST*, comme principe phyſique & effectif, ou principe *quo*, & qu'en ce ſens elles ſont LES OPÉRATIONS DE L'HUMANITÉ SEULE. » Cela eſt poſitif. Si Jeſus-Chriſt faiſoit des actions Divines, ce ſeroit ſans doute la Perſonne du Verbe qui les produiroit par ſa Nature Divine, comme principe phyſique & effectif : l'humanité n'en ſeroit le principe en aucune maniere. Or cet Auteur déclare formellement que la *Perſonne du Verbe ne produit aucune des actions de Jeſus-Chriſt comme principe phyſique & effec-*

(1) Défenſe .... contre le Projet d'Inſtruct. Paſtor. pag. 36.

tif. Donc, ſelon lui, Jeſus-Chriſt ne fait aucune action Divine. Toutes ſes actions, dit-il, *ſont les opérations de l'humanité ſeule.*

Il s'explique encore plus clairement dans *l'examen* d'un *précis* de ſa Doctrine *dreſſé par* un de ſes Réfutateurs : *Examen* dont il ſe déclare lui-même l'Auteur. « L'union réelle & phyſique » des deux natures, dit-il (1), ne » confond ni leurs attributs, ni leurs » propriétés, ni leurs puiſſances ; en » ſorte que L'HUMANITÉ DANS Jeſus-» Chriſt EST LE PRINCIPE *quo* DE TOU-» TES LES ACTIONS ; .... parceque le » Verbe, en tant que Perſonne, n'a » pas plus de part aux opérations *ad* » *extra*, que le Pere & le Saint-Eſ-» prit : au lieu que le Verbe .... eſt » le principe *quod* auquel s'attribuent, » *in prædicatione logicâ*, toutes les » actions du compoſé.... LE VERBE » N'EN PRODUIT AUCUNE COMME » PRINCIPE EFFECTIF. »

N'admirez-vous pas la juſteſſe de ce raiſonnement : *L'union des deux natures ne confond ... ni leurs pro-*

(1) Ibid. pag. 101. & 102.

priétés, ni leurs puiſſances : donc l'humanité dans Jeſus-Chriſt eſt le principe QUO de toutes les actions ? Si de ce principe de Foi, que *l'union ne confond pas les propriétés ni les puiſſances* des deux natures, ce raiſonneur concluoit que la nature humaine de Jeſus-Chriſt eſt le principe *quo* de toutes ſes actions *humaines*, & ſa Nature Divine le principe *quo* de toutes ſes actions Divines, la conſéquence ſeroit inconteſtable ; mais en conclure que *l'humanité* ſeule eſt *le principe* quo *DE TOUTES LES ACTIONS DE JESUS-CHRIST*, c'eſt le comble de la déraiſon. N'y a-t-il donc que la nature humaine qui conſerve en Jeſus-Chriſt ſes *propriétés* & ſes *puiſſances ?* Le Fr. Berruyer n'eſt-il pas forcé d'avouer que la Nature Divine conſerve auſſi les ſiennes ? Et peut-il nier qu'une des propriétés eſſentielles de la Nature Divine ſoit d'agir efficacement, d'agir ſouverainement, d'agir inceſſamment ? D'ou vient donc qu'il la prive en Jeſus-Chriſt de toute action & de toute opération phyſique, & qu'il n'attribue *toutes les actions* de Jeſus-Chriſt qu'à ſon *humanité* ſeule ; ſi ce

n'eſt parcequ'il ne reconnoît pas réellement d'autre nature en Jeſus-Chriſt que ſa nature humaine ? Dès que, ſelon lui, c'eſt l'humanité ſeule qui agit en Jeſus-Chriſt, il s'enſuit qu'il n'y a qu'elle ſeule auſſi qui lui ſoit propre, & que la Divinité ne lui appartient qu'improprement, par une pure dénomination ou par participation, & non par nature.

L'autre raiſon alléguée par le Fr. Berruyer ne le condamne pas moins que la précédente. *Le Verbe*, dit-il, *en tant que Perſonne, n'a pas plus de part aux opérations AD EXTRA, que le Pere & le Saint-Eſprit :* comme s'il ne ſuffiſoit pas que le Verbe y ait autant de part que les deux autres Perſonnes Divines, pour qu'on ne puiſſe pas ſe diſpenſer de les lui attribuer ? Les opérations *ad extra* étant communes à toute la Trinité, comme le Fr. Berruyer lui-même eſt contraint d'en convenir : donc le Verbe les opere inſéparablement avec le Pere & avec le Saint-Eſprit : donc le Verbe, comme Perſonne Divine, opere les actions Divines : donc Jeſus-Chriſt étant le Verbe, il lui eſt eſſentiel de

produire phyſiquement toutes les œuvres que le Pere & le Saint-Eſprit produiſent ; & quand ſon humanité, en qualité d'inſtrument de la Divinité, concourt à la production de ces œuvres Divines, comme elle a concouru aux guériſons miraculeuſes que Jeſus-Chriſt a opérées ſur la terre, ces œuvres Divines, quoique produites conjointement par les trois Perſonnes, ſont néanmoins d'une maniere particuliere des actions du Verbe, en tant que l'humanité qui y concourt, eſt l'humanité du Verbe ſeul, & non du Pere, ni du Saint-Eſprit, comme nous l'avons expliqué ailleurs.

Bien loin donc que les objections du Fr. Berruyer renferment la moindre difficulté ; ce ſont de nouvelles armes qu'il nous fournit, & qui ſe tournent contre lui. Mais en même-tems elles montrent combien il eſt déterminé à n'admettre point d'opération Divine en Jeſus-Chriſt. *Le Verbe*, ſelon lui, *ne produit, comme principe effectif, aucune des actions du compoſé.* Il le dit ici, & il le répéte encore quelques pages après (1). Son

(1) Ibid. pag. 133.

prétendu *composé* Théandrique ne fait donc que des actions humaines, & n'en fait point de Divines. Car s'il en faiſoit, le Verbe en ſeroit indubitablement le principe effectif.

La conſéquence d'une ſi énorme doctrine ſaute aux yeux. Si Jeſus-Chriſt ne fait pas d'actions Divines, il eſt clair qu'il n'eſt pas Dieu : comme il eſt clair qu'il ne ſeroit pas homme, s'il ne faiſoit pas d'actions humaines. Ces Auteurs ont déja ouvert une multitude de routes qui aboutiſſent à ce blaſphême ; celle-ci y conduit ſi directement, qu'il faudroit s'aveugler pour ne le pas voir.

CHAPITRE X.

SIXIÉME GENRE D'ATTAQUE que les FF. Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jesus-Christ, en donnant les mêmes Interprétations que les Ariens & les Sociniens aux textes de l'Ecriture qui établissent ce Dogme sacré.

C'est un devoir essentiel des Interprétes de l'Ecriture Sainte, d'y faire remarquer les preuves des Dogmes de la Foi. Les FF. H. & B. font tout le contraire.

UN des plus essentiels devoirs des Interprétes de l'Ecriture, est d'y faire remarquer les passages dont les Peres de l'Eglise se sont servi pour prouver les vérités de la Foi & pour combattre les Hérétiques. Et comme il n'y a point de dogme que l'enfer ait attaqué avec plus de fureur que celui de la Divinité de Jesus-Christ, il n'y en a point non plus sur lequel les Commentateurs Catholiques ayent plus soin d'insister toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Ce seroit donc une faute considérable dans les FF. Hardouin & Berruyer, d'avoir manqué à un devoir

ſi indiſpenſable, quand même on n'en auroit point d'autre à leur reprocher : mais c'eſt-là le moindre de leurs défauts. Le caractère propre de leurs Commentaires, eſt que, bien loin d'y rendre les lecteurs attentifs aux preuves de la Divinité de Jeſus-Chriſt, ils ſe ſont au contraire appliqués à les anéantir toutes. Vous en avez vu juſqu'à préſent une multitude d'exemples ; mais il s'en faut beaucoup que nous n'ayions épuiſé la matiere. Nous n'avons pas même deſſein de relever ici toutes les autres explications marquées au même coin. Il ſuffit d'en citer une ou deux qui nous ont paru mériter une attention plus particuliere.

Explication Arienne & Socinienne que le Fr. H. donne à cette parole de J. C. [Joan. X. 30.] *Le Pere & moi nous ſommes une même choſe.*

Tout le monde ſçait avec quelle unanimité les Saints Docteurs ont oppoſé aux Ariens cette parole du Fils de Dieu : *Le Pere & moi nous ſommes une même choſe : EGO ET PATER UNUM SUMUS.* Et en effet, Jeſus-Chriſt pouvoit-il exprimer d'une maniere plus préciſe & plus énergique qu'il eſt une Perſonne diſtinguée du Pere, & qu'il a néanmoins la même Nature ?

Pour éluder un texte ſi formel, les Ariens répondoient que Jeſus-Chriſt n'avoit voulu marquer par ces paroles, que l'union de volonté qu'il a avec Dieu ſon Pere. Mais les ſaints Défenſeurs de la Foi leur fermoient la bouche, en montrant qu'une union de volonté ne fait qu'une unité morale, métaphorique & improprement dite; au lieu que le Texte de Jeſus-Chriſt dans ſon ſens propre & naturel exprime une unité réelle, une unité de ſubſtance, telle que le Concile général de Nicée l'a définie par le terme de *conſubſtantiel.* Ils ajoutoient que c'eſt ainſi que les Juifs eux-mêmes l'ont entendu, puiſqu'ils en prirent occaſion d'accuſer Jeſus-Chriſt de blaſphême, & que Jeſus-Chriſt, au lieu de les détromper comme il auroit dû le faire s'ils avoient mal pris ſa penſée, confirma au contraire de plus en plus ce qu'il avoit dit de l'unité de nature commune au Pere & à lui.

Entre ces deux explications dont l'une eſt la voix unanime de la Tradition & l'expreſſion de la Foi Catholique, & l'autre n'eſt qu'un miſérable ſubterfuge des Ariens & des So-

ciniens (1). Le Fr. Hardouin choisit la derniere, & se range du côté des ennemis déclarés de la Divinité de Jesus-Christ. Voici sa note (2) : « C'est » avec vérité que Jesus-Christ Notre-» Seigneur a dit ce qu'aucun autre » homme ne peut dire, *mon Pere & » moi nous sommes une même chose*, » à cause du parfait concert de leurs » volontés, qui fait qu'attendu l'u-» nion de l'humanité avec le Verbe, » il est nécessaire que Dieu obéisse à

(1) Woltzogue s'efforce de prouver que Jesus-Christ n'a voulu parler que d'une parfaite conformité de volonté, & de la communication que Dieu lui avoit faite de sa puissance & de sa sagesse. [*Woltzogen. in hunc locum. tom.* 1. *pag.* 921. & 922.] Nobis, ad id ut certi simus neminem nos posse eripere ex manu Christi, satis est, ut sciamus Patrem communicasse Christo suam potentiam & suam sapientiam Divinam, ejusque eamdem esse quæ Patris est voluntatem in nobis æternùm servandis.

(2) *Hard. adnot. ad hunc vers.* 29. *col.* 2. *UNUM SUMUS.* Verè Christus Dominus dixit, quod nemo homo potest dicere, *Ego & Pater unum sumus*; ob voluntatem amborum ita concordem, ut necesse sit, ob unionem humanitatis cum Verbo, obedire Deum voci hominis; & id omne statim efficere, quod illa vult. Unde Filii, hoc est, humanitatis cum Verbo hypostaticè conjunctæ, æqualitas cum Patre.... colligitur..... Certè idem subjectum quod in isto versu loquitur, & dicit, *Ego & Pater*, ipsum est quod dicit versu proximè antecedente, *Pater meus quod dedit mihi*. Atqui illud, *mihi*, solam per se humanitatem denotat, tametsi datum ei nihil est, nisi ob unionem cum Verbo.

» la voix de l'homme, & qu'il faſſe
» ſur le champ ce que celui-ci veut.
» De-là il s'enſuit que le Fils de Dieu,
» c'eſt-à-dire, l'humanité unie hypoſ-
» tatiquement au Verbe, eſt égale à
» Dieu ſon Pere.... Certainement,
» ajoute-t-il, c'eſt le même ſujet qui
» dit en ce verſet, *mon Pere & moi*
» *nous ſommes une même choſe*, & qui
» avoit dit au verſet précédent, *ce*
» *que mon Pere m'a donné.* Or ce terme
» *m'a donné*, marque par lui-même
» l'humanité ſeule, quoique rien ne
» lui ait été donné qu'à cauſe de ſon
» union avec le Verbe. »

Peut-on dire plus ouvertement que Jeſus-Chriſt n'a prétendu s'attribuer qu'une entiere conformité de volonté avec Dieu ſon Pere ? Quelle idée ce Religieux veut-il donc donner aux Chrétiens de la Divinité de Jeſus-Chriſt, quand il dit que c'eſt l'humanité ſeule qui parle en cet endroit, *ſola per ſe humanitas ?* Quoi ! c'eſt *l'humanité ſeule conſidérée en elle-même*, qui ſe dit le Fils de Dieu ! C'eſt elle qui dit, *le Pere & moi nous ſommes une même choſe : UNUM SUMUS !* C'eſt elle qui eſt égale à Dieu le Pere ;

Humanitatis æqualitas cum Patre ! Quels paradoxes ! Quelle impiété ?

Mais, dit-il, il ne convient qu'à l'humanité de pouvoir dire, *mon Pere m'a donné*.... Foible objection. Il n'eſt pas néceſſaire, pour la mettre en poudre, de recourir au Texte Grec qui porte, *mon Pere qui me les a données* (mes brebis) *eſt plus grand que toutes choſes*. Tenons-nous en à la leçon de la Vulgate, puiſque c'eſt le ſeul texte que le Fr. Hardouin reconnoiſſe pour authentique. Y trouveroit-il la moindre difficulté, s'il croyoit ſincerement le myſtère adorable de la Trinité ; s'il reconnoiſſoit que le Verbe eſt de toute éternité le Fils de Dieu ; s'il avouoit que le Pere éternel en engendrant ſon Fils unique, lui donne toutes ſes perfections Divines, à l'exception de la Paternité ſeule, qui diſtingue la Perſonne du Pere de celle du Fils ? Pour vous, N. C. F., qui croyez de cœur & qui confeſſez de bouche tout ce que l'Egliſe Catholique croit & enſeigne, la ſimplicité de votre Foi vous rend intelligible, ce qui paroît inexplicable à ce *ſçavant du premier ordre.*

Qu'y a-t-il en effet de plus ſimple ? Jeſus-Chriſt venoit de dire (1) : *Je donne la vie éternelle à mes brebis, & elles ne périront jamais, & qui que ce ſoit ne les arrachera de mes mains.* Il en marque la raiſon dans les deux verſets ſuivans : *Ce que mon Pere m'a donné*, dit-il, c'eſt-à-dire, l'eſſence Divine qu'il m'a donnée en m'engendrant de toute éternité, *eſt plus grand que toutes choſes. Perſonne ne peut arracher* (mes brebis) *de la main de mon Pere : or mon Pere & moi nous ſommes une même choſe :* nous avons la même Nature, la même eſſence, la même toute-puiſſance. Puis donc que nulle créature ne peut arracher mes brebis, qui ſont les élus, de la main de mon Pere ; nulle auſſi ne peut les arracher de la mienne. Tout eſt lié & ſuivi dans cette explication, qui eſt celle des Saints Docteurs : au contraire tout ſe dément & ſe contredit dans un Commentaire, où l'on fait tenir à *l'humanité ſeule* un langage qui

(1) *Joan. X.* 28. 29. & 30. Ego vitam æternam do eis, & non peribunt in æternum, & non rapiet eas quiſquam de manu meâ. Pater meus quod dedit mihi, majus omnibus eſt ; & nemo poteſt rapere de manu Patris mei : Ego & Pater unum ſumus.

eſt manifeſtement au-deſſus de l'humanité.

Le Fr. Hardouin, qui ſçavoit tout, ignoroit-il donc que ſon interprétation eſt celle des Ariens & des Sociniens, & qu'elle eſt rejettée unanimement par tous les Docteurs Catholiques? Il le ſçavoit : il l'avoue même; mais remarquez, s'il vous plaît, en quels termes. « Quand aux Docteurs, » dit-il, qui s'y prennent autrement » que nous pour conclure de ce verſet » la Divinité de Jeſus-Chriſt, on doit » les écouter avec révérence, pourvu » qu'ils ſoient Catholiques (1). » Quelle hardieſſe? Ces Docteurs, ce ſont tous les Peres, tous les Théologiens, tous les Interprétes Catholiques, ſans exception; & un nouveau venu viendra nous dire, qu'*il faut les écouter avec révérence, pourvu qu'ils ſoient Catholiques*; mais bien entendu qu'on les laiſſera dire & qu'on ne les ſuivra pas. C'eſt l'arrêt prononcé par le Fr. Hardouin, « qui en ſçait lui ſeul » plus que tous les Commentateurs,

(1) *Hard. ibid.* Qui ex hoc verſu tamen aliter Chriſti Divinitatem colligunt Doctores, modo Catholici, ii ſunt cum reverentiâ audiendi.

» que tous les Peres, » que toute l'Egliſe enſemble : « mais pendant que » cet audacieux Critique veut dire » mieux qu'eux tous, viſiblement il » ne dit rien (1), » ou plutôt, viſiblement il détruit tout. Car ce n'eſt pas prouver la Divinité de Jeſus-Chriſt, c'eſt au contraire la nier évidemment, que de prétendre que ce qui eſt Dieu en Jeſus-Chriſt, c'eſt ſon humanité ; & que quand il dit que ſon Pere & lui ſont *une même choſe*, il n'a voulu exprimer que la parfaite conformité de ſa volonté humaine avec celle de Dieu.

Comment les FF. H. & B. expliquent ces paroles de S. Paul, [Coloſſ. II. 9.] *Toute la plénitude de la Divinité habite en J. C. corporellement.*

Autre exemple, à l'occaſion de ces paroles de l'Epître aux Coloſſiens, *Toute la plénitude de la Divinité habite en Jeſus-Chriſt corporellement : IN IPSO INHABITAT OMNIS PLENITUDO DIVINITATIS CORPORALITER.*

Saint Thomas & Eſtius remarquent après ſaint Auguſtin (2), qu'on peut

(1) C'eſt ce que M. Boſſuet diſoit de Richard Simon dans un cas à peu près ſemblable ; *Défenſe de la Tradition & des ſaints Peres, liv. 3. chap. 15.*

(2) S. Thom. in hunc locum. Sect. 3. Eſtius in eumd. loc. S. Auguſt. Epiſt. 185. al. 57. ad Dardanum, cap. 12. num. 39.

donner plusieurs sens au mot, *corporellement.*

En premier lieu, on peut l'entendre par opposition aux ombres & aux figures de l'Ancien Testament : en sorte que la pensée de saint Paul soit, que la Divinité habite dans Jesus-Christ, non pas en figure, comme dans le Temple de Jérusalem, mais comme dans la vérité prédite & figurée par le Temple & par tout le culte Judaïque. Ce sens a une analogie manifeste avec ce que l'Apôtre dit peu-après dans le même Chapitre, que les sacrifices & les autres cérémonies de l'ancienne Loi n'étoient que des *ombres* destinées à représenter l'avenir, & dont le corps ou la réalité est en Jesus-Christ. *Quæ sunt umbra futurorum, corpus autem Christi.*

En second lieu : *corporellement* peut se prendre par opposition à l'ame : comme si l'Apôtre disoit, que la plénitude de la Divinité habite non-seulement dans l'ame, mais dans le corps même de Jesus-Christ, parceque la Nature Divine, en la Personne du Verbe, s'est unie à l'humanité de Jesus-Christ toute entiere, à l'ame & au corps.

La troiſiéme explication qui eſt la plus commune, c'eſt que la Divinité habite en Jeſus-Chriſt non pas ſimplement par ſa grace, ou par ſon opération, ou par participation, mais réellement, phyſiquement, pleinement, ſubſtantiellement par l'incarnation du Verbe : ce qui fait dire au Pape ſaint Leon (1) : « Comment eſt-» ce que la ſubſtance de Dieu, qui » eſt toute ſpirituelle, habite *corpo-*» *rellement* en Jeſus-Chriſt, ſinon » parce qu'une chair humaine ſem-» blable à la nôtre, a été faite la chair » de la Divinité en la Perſonne du » Verbe ? »

Il eſt aiſé de voir que ces trois explications ſe réuniſſent toutes dans le point eſſentiel, qui eſt que Jeſus-Chriſt eſt véritablement Dieu, non par une communication telle quelle de la Nature Divine, mais parceque *toute la plénitude de la Divinité* réſide en lui, non en figure, mais en vérité ; non-ſeulement dans ſon ame,

(1) *S. Leo. ſerm. 64. ſect. 15. de Paſſione Dom. cap. 5.* Cùm incorporea ſit ſubſtantia Dei, quomodo corporaliter in Chriſto habitat, niſi quia caro noſtri generis facta eſt caro Deitatis.

mais auſſi dans ſon corps ; non par une union morale, mais par une union ſubſtantielle. Il n'y a ſur cela aucune diverſité entre les Interprétes Catholiques.

Le Fr. Hardouin & le Fr. Berruyer ſont les ſeuls qui refuſent de voir dans un texte ſi énergique ce que l'Egliſe Catholique y a toujours vu. Le ſens qu'ils y donnent & qu'ils ont emprunté des Sociniens, c'eſt que *toute l'étendue de la force & de la ſageſſe de Dieu ſe montre à découvert* dans l'humanité de Jeſus-Chriſt, d'une maniere ſi formelle, qu'on s'imagine pouvoir les toucher comme on touche les corps. C'eſt ce que porte leur paraphraſe (1) : la note que le Fr. Hardouin y joint, dévoile encore davantage leur penſée. « Toute » la liaiſon du diſcours, dit-il, mon» tre que le vrai ſens eſt celui que nous

(1) Berr. 3. part. tom. 3. pag. 386.
Hard. paraphr. in hunc verſ. pag. 594. Quia in ipſo, non ut in umbrâ & figurâ, ſed ita conſpicuè ut contrectari, palparique inſtar corporum poſſe videatur, tota Dei virtus & ſapientia erudiens nos, præbet ſe contemplandam. *Et in adnot. pag.* 595. *col.* 2. Ipſa certè totius orationis κολουθία hanc iſtius loci interpretationem eſſe genuinam admonet, quam attulimus : alteri verò cuilibet locum non eſſe. Neque

» avons donné, & qu'il ne peut pas » y en avoir d'autre. Nous ne croyons » pas même que ce ſoit parler d'une » maniere aſſez Théologique ou aſſez » Catholique, que d'employer le » terme, d'*habiter*, pour marquer » l'union hypoſtatique du Verbe avec » l'humanité. . . . J'oſe dire encore » que le Verbe *n'habite* pas en Jeſus- » Chriſt; mais qu'il eſt Jeſus-Chriſt » même. »

C'eſt-à-dire que, malgré la clarté du texte, malgré l'interprétation conſtante & unanime de l'Egliſe, les paroles de l'Apôtre ne prouvent pas la Divinité de Jeſus-Chriſt; mais qu'elles ſignifient ſimplement que la puiſſance & la ſageſſe de Dieu, qui ſe ſont manifeſtées avec plus ou moins d'évidence dans les Prophétes & dans les autres Envoyés de Dieu, ſe ſont montrées d'une maniere plus ſenſible & plus formelle en Jeſus-Chriſt. Expli-

verò arbitramur ſatis Theologicè aut Catholicè *habitandi* verbum de hypoſtaticâ Verbi unione cum humanitate dici.... *Et pag.* 596. *col.* 1. At auſim ego dicere, Verbum in Chriſto non habitat; ſed ipſe eſt Chriſtus.... *Corporaliter.* Adeo conſpicuè ſe contemplandam exhibet Dei ſapientia & Dei virtus in Chriſto Deo & homine, ut non magis conſpicuè corpora ipſa palpari & contrectari videantur.

cation qui, bien loin de ſuppoſer que Jeſus-Chriſt eſt Dieu, ſuppoſe au contraire qu'il ne l'eſt pas, & qu'il n'eſt que l'Envoyé & le Repréſentant de Dieu par excellence.

L'objection que le Fr. Hardouin tire du mot *d'habiter*, n'a pour fondement que la liberté qu'il ſe donne de falſifier le Texte ſacré. Saint Paul ne dit pas, comme il le lui fait dire, que le Verbe habite en Jeſus-Chriſt; mais que *toute la plénitude de la Divinité y habite.* Il eſt vrai que ce ne ſeroit pas s'exprimer exactement, que de dire que le Verbe habite en Jeſus-Chriſt. La Foi nous apprend & les Conciles ont décidé que le Verbe n'habite pas proprement dans Jeſus-Chriſt, mais que Jeſus-Chriſt eſt le Verbe même en perſonne. Hé! Plût à Dieu que ces deux Religieux en fuſſent bien perſuadés! ils ne diſtingueroient pas ſans ceſſe le Verbe & Jeſus-Chriſt comme *deux ſujets* différens. Mais ſi l'on ne doit pas dire que le Verbe habite en Jeſus-Chriſt; il faut confeſſer que *toute la plénitude de la Divinité habite en lui.* La Divinité eſt toute entiere dans le Pere,

toute entiere dans le Fils qui eſt le Verbe, toute entiere dans le Saint-Eſprit : par conſéquent Jeſus-Chriſt étant le Verbe fait chair, la Divinité toute entiere habite en lui, *corporellement*, ſelon l'expreſſion de l'Apôtre ; parceque le Verbe, en ſe faiſant homme, n'a pas ceſſé d'être Dieu.

CHAPITRE XI.

Concluſion de cette Section & des deux précédentes. Parallelle de la doctrine des FF. Hardouin & Berruyer avec les héréſies des Sabelliens, des Neſtoriens & des Sociniens.

IL eſt évident par les textes ſans nombre que nous avons rapportés des FF. Hardouin & Berruyer dans toute cette Section, que leur doctrine touchant la Divinité de Jeſus-Chriſt eſt diametralement oppoſée à la Foi Chrétienne. C'en eſt aſſez pour la condamner. Il eſt inutile après cela de déterminer quelle eſt préciſément leur erreur. Qu'importe en effet de

ſçavoir au juſte ce que des Auteurs penſent, quand on eſt aſſuré que leurs ſentimens ne s'accordent pas avec l'enſeignement univerſel de l'Egliſe ? C'eſt même une choſe ordinaire aux Novateurs de commencer par détruire ce qui leur déplaît, avant que de s'être fait un ſyſtême, ou que ce ſyſtême informe & mal digéré ait pris dans leur eſprit un état fixe & une eſpéce de conſiſtance. Souvent auſſi, après avoir conçu un nouveau plan de Religion, des motifs d'intérêt engagent à le cacher ſous les dehors d'un langage Catholique, de peur de s'attirer de fâcheuſes affaires, & pour ſe menager des reſſources en cas qu'on vienne à être découvert & pourſuivi.

Il eſt aiſé de remarquer l'un & l'autre dans les Ecrits des FF. Hardouin & Berruyer. On ne peut guéres attaquer nos ſaints Myſtères plus ouvertement & en plus de manieres qu'ils le font. Malgré cela néanmoins ils affectent de ſe ſervir, autant qu'ils peuvent, d'expreſſions Catholiques, qui puiſſent en impoſer aux lecteurs peu inſtruits, ou peu attentifs.

De-là vient que les Théologiens qui

ont réfuté ſolidement une partie de leurs erreurs, ne paroiſſent pas s'accorder toujours ſur le genre d'égaremens qu'ils leur reprochent. Les uns les accuſent de Sabellianiſme, d'autres de Neſtorianiſme, d'autres de Socinianiſme; & il faut avouer qu'encore que ces trois ſortes d'héréſies ſoient différentes, les Ecrits de ces Religieux donnent lieu à ces divers genres d'accuſation.

Dans ces circonſtances, quoiqu'au fond il ſoit aſſez indifférent de ſçavoir quelle eſt préciſément leur héréſie; d'un autre côté, il eſt bon de connoître quel genre d'adverſaires l'Egliſe Catholique a maintenant à combattre, d'autant plus qu'étant extérieurement dans ſa communion, le poiſon qu'ils s'efforcent de répandre peut faire beaucoup plus de ravage, que s'il étoit préſenté par des Hérétiques déclarés & connus pour tels. C'eſt pourquoi, en terminant cette queſtion, nous croyons devoir vous donner une idée préciſe de l'erreur de ces Religieux touchant la Divinité du Fils de Dieu. Penſent-ils à ce ſujet comme les Sabelliens? Penſent-ils

comme les Neſtoriens ? Penſent-ils comme les Sociniens ? Nous traiterons ſommairement ces trois poiñts, en exhortant les Théologiens à faire uſage des ouvertures qu'il nous ſuffit d'indiquer.

En quoi les FF. H. & B. s'accordent avec les Sabelliens, & en quoi ils en différent.

Pour juger ſi les ſentimens des FF. Hardouin & Berruyer ſont les mêmes que ceux des Sabelliens, il faut d'abord ſe former une notion exacte de l'erreur de ces anciens Hérétiques. Saint Thomas l'expoſe avec une clarté qui ne laiſſe rien à déſirer. « Quelques Hérétiques, dit-il (1),

(1) *S. Thom. lib. 4. contra Gentiles, cap. 5.* Quia omnium de Deo rectè ſentientium hæc eſt firma mentis conceptio, quòd non poſſit eſſe niſi unus naturaliter Deus : quidam ex ſcripturis concipientes, quòd Chriſtus ſit verè & naturaliter Deus ac Dei Filius, unum Deum eſſe confeſſi ſunt Chriſtum Dei Filium, & Deum Patrem : nec tamen quòd Deus Filius dicatur ſecundùm ſuam naturam, aut ab æterno, ſed ex tunc filiationis nomen accepit, ex quo de Mariâ Virgine natus eſt per Incarnationis myſterium : & ſic omnia quæ Chriſtus ſecundùm carnem ſuſtinuit, Deo Patri attribuebant.... Hæc autem fuit opinio Sabellianorum, qui & Patri-Paſſiani dicti ſunt, eo quòd Patrem paſſum eſſe confiterentur, aſſerentes ipſum Patrem eſſe Chriſtum. Hæc autem poſitio, etſi à prædictâ differat quantùm ad Chriſti Divinitatem ; [nam hæc Chriſtum verum & naturalem Deum eſſe confitetur, quod prima negabat] tamen quantùm ad generationem & filiationem utraque communis eſt opinio. Nam, ſicut prima poſitio aſſerit generationem & filiationem quâ Chriſtus Filius dici-

» ſçachans qu'il ne peut y avoir na-
» turellement qu'un ſeul Dieu, &
» concevant en même-tems par les
» Ecritures que Jeſus-Chriſt eſt véri-
» blement & naturellement Dieu &
» Fils de Dieu, ont prétendu que
» Jeſus-Chriſt le Fils de Dieu, &
» Dieu le Pere ne ſont que la même
» Perſonne Divine ; de telle ſorte
» cependant que Dieu ne ſoit pas ap-
» pellé le Fils de Dieu par ſa propre
» nature, ni de toute éternité, mais
» ſeulement depuis que par le myſ-
» tère de l'Incarnation il eſt né de la
» Vierge Marie ſelon la chair : & par
» une ſuite néceſſaire, tout ce que
» Jeſus-Chriſt a ſouffert ſelon ſa na-

tur, non fuiſſe ante Mariam : ita & hæc opinio confiretur. Neutra igitur poſitio generationem & filiationem ad Divinam naturam refert, ſed ſolùm ad naturam humanam. Habet etiam & hoc proprium iſta poſitio, quòd, cùm dicitur Filius Dei, non deſignatur aliqua ſubſiſtens perſona, ſed quædam proprietas ſuperveniens præexiſtenti perſonæ. Nam ipſe Pater, ſecundùm quòd carnem ſumpſit ex Virgine, Filii nomen accepit : non quaſi Filius ſit aliqua ſubſiſtens perſona à perſona Patris diſtincta.... Hoc autem eſſe non poteſt, ut idem ſit Filius ſui ipſius. Cùm enim Filius generetur à Patre, generans autem det eſſe genito ; ſequeretur quòd idem eſſet dans & accipiens, quod omnino eſſe non poteſt. Non eſt igitur Deus Pater ipſe Filius ; ſed alius eſt Filius, & alius Pater.

» ture humaine, ils l'attribuent à Dieu
» le Pere.... Telle a été l'héréſie des
» Sabelliens, à qui on a auſſi donné
» le nom de *Patripaſſiens*, parceque,
» comme ils ſoutenoient que Jeſus-
» Chriſt eſt le Pere même, ils en
» concluoient que c'eſt le Pere qui a
» ſouffert. Cette héréſie, ajoute ce
» ſaint Docteur, différe de celle des
» Photiniens, » (dont il venoit de
parler) « en ce qui regarde la Divi-
» nité de Jeſus-Chriſt. Car les Sabel-
» liens reconnoiſſoient que Jeſus-
» Chriſt eſt Dieu véritablement & par
» nature, au lieu que les Photiniens
» nioient cette vérité : mais l'une &
» l'autre ſe réuniſſoient dans l'idée
» qu'elles ſe formoient de la généra-
» tion & de la filiation du Fils de
» Dieu. Car les Sabelliens, auſſi-bien
» que les Photiniens, prétendoient
» que la génération & la filiation en
» vertu de laquelle Jeſus-Chriſt eſt
» appellé le Fils de Dieu, n'exiſtoient
» point avant Marie. Ces deux héré-
» ſies, d'ailleurs très-oppoſées, con-
» venoient donc en ce qu'elles ne rap-
» portoient point la génération & la
» filiation de Jeſus-Chriſt à ſa Na-

» ture Divine, mais à ſa nature hu-
» maine. Celle des Sabelliens avoit
» encore cela de particulier, que par
» le Fils de Dieu ils n'entendoient pas
» une perſonne ſubſiſtante, mais ſim-
» plement une propriété ſurvenue,
» diſoient-ils, à une perſonne déja
» exiſtente. Car, ſelon eux, c'eſt le
» Pere lui-même, qui a pris le nom
» de Fils, en tant qu'il s'eſt incarné
» & qu'il eſt né d'une Vierge, en
» ſorte que le Fils n'eſt pas une Per-
» ſonne ſubſiſtante diſtinguée du
» Pere. »

Saint Thomas réfute en deux mots cette héréſie, en montrant l'abſurdité qu'il y a de prétendre que la même Perſonne ſoit le Fils d'elle-même. « Tout fils, dit-il, étant en-
» gendré par ſon pere, & tout pere
» donnant l'être à ſon fils, il s'enſui-
» vroit que c'eſt la même perſonne
» qui donne l'être & qui le reçoit :
» ce qui eſt impoſſible. Il eſt donc
» évident que le pere n'eſt pas la
» même perſonne que le fils, mais
» qu'autre eſt la perſonne du pere, &
» autre la perſonne du fils. »

On ne peut nier qu'il n'y ait plu-

ſieurs traits de reſſemblance entre cette héréſie & la doctrine des FF. Hardouin & Berruyer.

1. Vous avez vu que ces deux Religieux, comme les Sabelliens, donnent des atteintes manifeſtes à la diſtinction réelle des Perſonnes Divines, & qu'ils ſe rendent très-ſuſpects (pour ne rien dire de plus) de ne reconnoître en Dieu qu'une ſeule Perſonne exprimée par trois noms différens (1).

2. Il leur eſt ordinaire de confondre le Verbe avec la Divinité; & ils répétent ſans ceſſe que la Nature Divine s'eſt unie à la nature humaine en unité de Perſonne; comme ſi la Nature Divine, en tant que nature, étoit une Perſonne, ou qu'elle ſe fût incarnée.

3. Le Fr. Hardouin prétend, de même que les Sabelliens, qu'il n'y a point en Dieu de génération ni de filiation éternelle, & que Dieu n'a un Fils que depuis l'Incarnation: & quoique le Fr. Berruyer n'adopte pas formellement cette erreur, il ſoutient néanmoins que par-tout où Jeſus-

(1) Voyez ci-deſſus, premiere Section, chap. II. tom. I. pag. 291. & ſuiv.

Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, ce nom ne lui eſt donné qu'à raiſon de ſa prétendue filiation temporelle.

4. Selon ces Religieux, c'eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt qui eſt engendrée & qui eſt le Fils de Dieu : les Sabelliens diſoient la même choſe.

5. Ils conviennent encore avec ces Hérétiques, en ce que n'attribuant la dénomination de *Fils de Dieu* qu'à l'humanité de Jeſus-Chriſt, ils ſont forcés d'en conclure que la qualité de Fils de Dieu n'exprime pas une Perſonne ſubſiſtante, mais une ſimple propriété ſurvenue dans le tems à la Perſonne Divine, en qui cette humanité ſubſiſte.

6. Les Sabelliens diſoient que Dieu, en s'incarnant, étoit devenu Pere dans le tems, & qu'il s'étoit fait le Fils de lui-même. Le Fr. Berruyer de même ne rougit pas de dire que *dans un ſens réel Jeſus-Chriſt eſt le Fils de lui-même.*

7. Les Sabelliens concluoient de ce qu'il n'y a qu'une Nature en Dieu, qu'il n'y a auſſi qu'une ſeule Perſonne, laquelle, diſoient-ils, depuis l'Incarnation eſt tout à la fois le Pere & le

Fils : d'où il ſuivoit qu'il n'y a pas d'autre Dieu, ou d'autre Perſonne Divine que Jeſus-Chriſt. Le Fr. Hardouin dit pareillement qu'il n'y a pas d'autre Dieu que Jeſus-Chriſt (1), & le Fr. Berruyer dit auſſi la même choſe, quoique d'une maniere plus voilée (2). Or, quoiqu'abſolument

(1) *Hard. in 1. Epiſt. Joan. cap 3. adnot. ad v. 2. pag. 716. col. 1.* Manifeſtè colligitur pro certo poſſuiſſe Joannem, Chriſtum eſſe ſummum Deum, nec alium Deum præter Chriſtum eſſe.... *Ibid. adnot. ad v. 3.* Unus eſt enim ſummus Deus Chriſtus..... vult intelligi [Joannes] non eſſe alium Deum ſummum præter Chriſtum. *Ib. adn. ad v. 7. col. 2.* Pronomen *ille*, ... nunc Chriſto Joannes, nunc Deo deſignando adhibet : quoniam unum eumdemque ubique vult intelligi, nec alium Deum eſſe poſſe præter Chriſtum. *Ibid. in cap. 5. adnot. ad v. 14. pag. 720. col. 1.* Joannes intelligebat, intelligique cupiebat à legentibus, ſe Chriſtum habere pro Deo, nec alium eſſe Deum præter ipſum.

(2) *Berr. 3. part. tom. 2. pag. 299.* C'eſt ainſi que nos Peres ayant tenté le Chriſt, qui SELON SA PERSONNE DIVINE eſt le Dieu éternel que nous adorons, &c. — *Ibid. tom. 4. pag. 254.* Jeſus à qui Dieu ſon Pere attribue la gloire d'être le fondateur & l'architecte.... de l'Egliſe, ... eſt lui-même le Dieu tout-puiſſant & éternel. — *Et tom. 5. pag. 230.* Ce Jeſus qui eſt le Dieu éternel & ſouverain qu'ont adoré nos Peres, &c. [Pour découvrir le venin caché dans ces différens textes, il faut ſe rappeller un principe que ce Religieux établit dans ſes Diſſertations, & dont nous avons parlé ailleurs, c'eſt que le mot *Dieu* quand on y joint quelque épithete, ſignifie toujours DIEU UN *& véritable, ſubſiſtant en trois Perſonnes*, *2. part. tom. 8. pag. 90.* Poſé ce principe, il eſt clair que dire de Jeſus-Chriſt qu'il eſt *le Dieu tout-puiſſant*

parlant, cette propoſition ſoit ſuſceptible d'une interprétation Catholique; néanmoins dans ſon ſens propre & naturel, elle énonce le pur Sabellianiſme. Jeſus-Chriſt étant véritablement Dieu, on peut & l'on doit dire qu'il eſt le ſeul vrai Dieu ; mais on ne doit pas dire que lui ſeul ſoit le vrai Dieu, ou, comme le Fr. Hardouin s'exprime, qu'il n'y ait de vrai Dieu que Jeſus-Chriſt : auſſi ne trouvera-t-on pas ce langage dans les Peres, ni dans aucun Docteur Catholique qui ait quelque réputation.

Pour vous en faire ſentir la fauſſeté, vous obſerverez, N. C. F., que quand on nomme Jeſus-Chriſt, on ne nomme que le Verbe, c'eſt-à-dire la ſeconde Perſonne de la Trinité, qui eſt la ſeule qui ſe ſoit incarnée, & qui eſt Dieu & homme tout enſemble. Par conſéquent dire qu'il n'y a point d'autre Dieu ſuprême que Jeſus-Chriſt, c'eſt ſuppoſer, ou que le Pere & le Saint-Eſprit ne ſont pas le Dieu ſuprême. Ce qui ſeroit hérétique &

& éternel, le Dieu ſouverain, le Dieu que nos Peres ont adoré, c'eſt dire qu'il eſt Dieu un, ſubſiſtant en trois Perſonnes.]

même

même inſenſé au premier chef ; (car ſi le Pere n'eſt pas Dieu, comment Jeſus-Chriſt ſon Fils le ſera-t-il ?) Ou que le Pere & le Saint-Eſprit ſont la même Perſonne que le Verbe : ce qui eſt formellement l'héréſie de Sabellius.

A ne conſidérer que ces reſſemblances, il ſeroit naturel de penſer que la doctrine des FF. Hardouin & Berruyer eſt la même que celle des Sabelliens. Elle en eſt cependant eſſentiellement différente en ce qui concerne la Divinité de Jeſus-Chriſt ; de même que l'héréſie des Sabelliens, comme ſaint Thomas l'a remarqué, différoit ſur ce point de celle des Photiniens, avec laquelle elle avoit d'ailleurs pluſieurs traits de conformité.

Les Sabelliens croyoient le myſtère de l'Incarnation, & confeſſoient ſincérement la Divinité de Jeſus-Chriſt. Leur héréſie n'attaquoit proprement que la Trinité & la diſtinction des Perſonnes Divines. Comme ils n'admettoient en Dieu qu'une ſeule Perſonne, ils diſoient conſéquemment, que c'eſt cette unique Perſonne qui

s'eſt faite homme ; & ils ajoutoient que par ſon union à une nature humaine, elle eſt devenue *Pere*, & que l'humanité qu'elle a priſe, eſt appellée *ſon Fils*. C'eſt ainſi que du Pere & du Fils ils ne faiſoient qu'une ſeule Perſonne Divine : Perſonne qu'ils diſoient s'être incarnée réellement, & à laquelle ils donnoient le nom *de Pere* ſelon ſa Nature Divine, & le nom de Fils ſelon ſa nature humaine. De-là vient qu'on les a appellés *Patripaſſiens*, par la raiſon que ne diſtinguant pas Jeſus-Chriſt du Pere, ils prétendoient que c'eſt Dieu le Pere qui a ſouffert dans l'humanité.

On ne peut pas dire la même choſe des FF. Hardouin & Berruyer. S'ils reſſemblent aux Sabelliens en ce qu'ils donnent atteinte à la diſtinction des Perſonnes Divines ; ils ne reconnoiſſent pas, comme eux, la réalité du myſtère de l'Incarnation, ni la Divinité de Jeſus-Chriſt : vous en avez vu des preuves ſans nombre dans la précédente Section & dans celle-ci. Le nom même de *Patripaſſiens* montre que les Sabelliens admettoient ſincérement l'union hypoſ-

tatique avec toutes ſes conſéquences. Les FF. Hardouin & Berruyer au contraire nient que le Verbe ait ſouffert, & qu'il ait été le principe d'aucune action de Jeſus-Chriſt. Cette aſſertion ſuffit toute ſeule pour rendre ſenſible la différence qu'il y a ſur ce point entr'eux & les Patripaſſiens. En deux mots, les Sabelliens nioient la Trinité, mais ils croyoient l'Incarnation : au lieu que les FF. Hardouin & Berruyer attaquent également ces deux Myſtères.

II. Par ce qui vient d'être dit, la ſeconde queſtion eſt pleinement réſolue. Neſtorius n'a point attaqué la Trinité des Perſonnes Divines, mais ſeulement la vérité de l'Incarnation du Verbe, & l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt. Il admettoit trois Perſonnes diſtinctes en Dieu. Il confeſſoit que le Verbe eſt de toute éternité le Fils de Dieu engendré par le Pere. Il avouoit que la Perſonne du Verbe s'eſt unie à la nature humaine. Quelle étoit donc ſon héréſie ? C'eſt qu'il diſtinguoit Jeſus-Chriſt d'avec le Verbe, & que dès-lors il n'admettoit entre le Verbe & l'humanité de Jeſus-

En quoi ils s'accordent avec les Neſtoriens, & en quoi ils en différent.

Chriſt qu'une union morale, & non une union phyſique, ſubſtantielle & hypoſtatique : d'où il réſultoit que Jeſus-Chriſt n'étant pas réellement la Perſonne du Verbe, n'eſt pas véritablement Dieu, mais un pur homme uni au Verbe.

Quand on fait attention aux Textes des FF. Hardouin & Berruyer que nous avons rapportés dans la Section précédente & dans celle-ci, peut-on ſe diſſimuler qu'il y a une entiere conformité de ſentimens entr'eux & Neſtorius ſur le point de l'Incarnation & de l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt. Il eſt vrai qu'ils diſent qu'il n'y a qu'une Perſonne en Jeſus-Chriſt ; mais vous avez vu que Neſtorius l'a dit auſſi-bien qu'eux, & que néanmoins, par la diſtinction qu'il mettoit entre Jeſus-Chriſt & le Verbe, il a été pleinement convaincu d'en faire réellement deux Perſonnes, l'une Divine qui eſt le Verbe, l'autre humaine qu'il appelloit Jeſus-Chriſt. Nos deux Jéſuites ſont préciſément dans le même cas. Quiconque voudra examiner les paſſages extraits des Ecrits & des Lettres de Neſtorius qui furent

lus au Concile général d'Ephèſe, & dont la lecture perſuada les Peres de ce Concile de l'impiété de ſa doctrine, en trouvera à peine un ſeul, dans lequel la diſtinction entre le Verbe & Jeſus-Chriſt, ſoit marquée plus clairement qu'elle l'eſt en quantité d'endroits des Commentaires des FF. Hardouin & Berruyer.

Il n'y a donc pas moyen de juſtifier ces Religieux du reproche que les Théologiens Catholiques leur ont fait de renouveller le Neſtorianiſme. Mais d'un autre côté peut-on dire d'eux avec vérité, comme de Neſtorius, qu'ils croient le myſtère de la Trinité? Nous ſouhaiterions de tout notre cœur pouvoir du moins leur rendre ce témoignage; mais la multitude de textes de leurs Ecrits que vous avez vus dans la premiere Section, vous ont appris ce qu'il faut en penſer.

Entiere conformité de ces Auteurs avec les Sociniens ſur la Trinité, l'Incarnation & la Divinité de J. C.

III. Il ne reſte plus qu'à comparer la doctrine des FF. Hardouin & Berruyer avec celle des Sociniens. Cette Secte univerſellement décriée, qui eſt comme un égoût infect où toutes les héréſies anciennes & nouvelles vont en foule ſe décharger, rejette tout à

la fois & la Trinité des Perſonnes Divines, avec les Sabelliens; & l'Incarnation du Verbe, avec les Neſtoriens; & la Divinité de Jeſus-Chriſt, avec les Ariens & les Photiniens; & tous les autres Myſtères du Chriſtianiſme, avec les différentes eſpéces d'Hérétiques qui les ont combattus. Il n'y a, diſent-ils, qu'une ſeule Perſonne en Dieu, comme il n'y a qu'une ſeule Nature. Mais le Dieu ſuprême s'eſt fait dans le tems un Fils en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, qu'il a établi ſon Envoyé par excellence: Fils qui en lui-même n'eſt qu'un pur homme, & qui n'exiſtoit pas avant Marie; mais que l'Ecriture appelle *Dieu* & *vrai Dieu*, parceque Dieu lui a communiqué abondamment ſa ſageſſe, ſa toute-puiſſance & ſon autorité, pour inſtruire, gouverner & juger les hommes. A ces titres Jeſus-Chriſt eſt Dieu, mais un Dieu fait & ſubordonné, eſſentiellement différent du Dieu ſuprême, qui l'a fait ſon Fils & qui eſt devenu ſon Pere.

Il faut convenir que les FF. Hardouin & Berruyer ſe gardent bien d'enſeigner ces impiétés auſſi crûment

que les Sociniens. Souvent même ils font des Profeſſions de Foi, où ils paroiſſent les déteſter ; mais tandis qu'ils rendent en paſſant cette eſpéce d'hommage à nos Dogmes ſacrés, leurs commentaires n'ont manifeſtement pour but que de les combattre, & d'en détruire toutes les preuves.

Quelles atteintes ne donnent-ils pas au myſtère de la Trinité, à la diſtinction des Perſonnes Divines (1), aux notions & aux propriétés perſonnelles qui les diſtinguent (2) ; à la génération éternelle du Verbe, & à la Proceſſion éternelle du Saint-Eſprit (3) ; à la Miſſion Divine du Fils par le Pere, & du Saint-Eſprit par le Pere & par le Fils (4) ; à la certitude de la révélation que Dieu a faite de cet adorable Myſtère (5), & à toutes les preuves déſtinées à en établir la vérité & à en perpétuer la croyance (6) ?

En combien de manieres & ſous combien de formes différentes, n'at-

(1) Premiere Section, chap. II. tom. I.
(2) Ibid. chap. III.
(3) Ibid. chap. IV.
(4) Ibid. chap. V.
(5) Ibid. chap. VI. & VII.
(6) Ibid. chap. VIII.

taquent-ils pas la réalité du myſtère de l'Incarnation & l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt (1)?

Les traits qu'ils lancent contre la Divinité de Jeſus-Chriſt ſont innombrables. Vous les avez vu ſoutenir que Jeſus-Chriſt n'eſt pas annoncé dans l'Ecriture comme un Dieu fait homme, mais comme un homme-Dieu, c'eſt-à-dire, ſelon leur idée, comme un homme fait *Dieu* dans le tems (2). Vous les avez vu bannir abſolument du Nouveau Teſtament la génération & la filiation éternelle du Fils de Dieu, & réduire Jeſus-Chriſt à la prétendue qualité de *Fils fait à Dieu dans le tems*; qualité, diſent-ils, qui tombe ſur ſon humanité conſidérée directement & en elle-même (3). Vous avez vu que dans leur monſtrueux ſyſtême, ce qui eſt Dieu en Jeſus-Chriſt, c'eſt ſon humanité, & par conſéquent qu'il ne peut être appellé Dieu que dans un ſens impropre (4). Vous avez vu que

(1) Seconde Section, chap. II. III. & IV. tom. II.
(2) Troiſiéme Section, chap. II.
(3) Ibid. chap. III. IV. & V.
(4) Ibid. chap. VI. tom. III.

dans le cours de leurs Ecrits ils diſtinguent perpétuellement Jeſus-Chriſt du ſeul vrai Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes, & par ce moyen l'excluent abſolument de la Trinité (1). Vous les avez vu porter le blaſphême juſqu'à enlever à Jeſus-Chriſt tous les attributs Divins, & en particulier l'éternité, l'immenſité, la ſcience Divine, le titre de Créateur, la toute-puiſſance, &c. (2); le dépouiller de toute opération Divine, & ne lui attribuer que des actions humaines (3). Vous les avez vu enfin interpréter au gré des Sociniens les Textes ſacrés où la Divinité de Jeſus-Chriſt eſt établie le plus diſertement (4). Nous avons pris la peine de comparer la plûpart de leurs explications avec celle des Sociniens; & preſque toujours, nous avons eu la douleur de voir que c'eſt dans ces ſources impures qu'ils ont puiſé, & qu'à quelques legeres différences près, qui ne touchent pas au fond de l'erreur, c'eſt dans les uns

(1) Ibid. chap. VII.
(2) Ibid. chap. VIII.
(3) Ibid. chap. IX.
(4) Ibid. chap. V. chap. VIII, *paſſim*, & chap. X.

comme dans les autres le même eſprit, le même deſſein de détruire le dogme de la Divinité de Jeſus-Chriſt, la même licence d'interpréter arbitrairement les Livres ſaints, le même mépris de la Tradition, des Saints Peres, & de l'enſeignement unanime de l'Egliſe Catholique. Des traits ſi caractériſés, ſi multipliés, ſi liés entr'eux, & variés en tant de façons, laiſſent-ils le moindre lieu de douter de la conformité des ſentimens de ces Auteurs avec ceux des Sociniens?

Oppoſera-t-on que non-ſeulement ils avouent que Jeſus-Chriſt eſt Dieu & vrai Dieu, (ce que les Sociniens diſent auſſi) mais qu'ils le reconnoiſſent pour le *Dieu ſuprême*, ce que ces Hérétiques ne font pas; qu'ils vont même, comme nous l'avons obſervé, juſqu'à dire qu'il n'y a point d'autre Dieu ſuprême que lui? Foible défenſe. Ces déclarations, démenties par tout le corps de leurs Ecrits, ſont-elles capables de contrebalancer tout ce que nous venons de vous remettre ſous les yeux? Eſt-il étonnant que des Religieux, qui veulent paſſer pour Catholiques, & qui ont toute ſorte

d'intérêt de le faire croire, uſent de déguiſement, & que pour cacher leur impiété, ils emploient de tems en tems des expreſſions Catholiques ?

Après tout, que ſignifie dans leur bouche le grand nom de *Dieu ſuprême* appliqué à Jeſus-Chriſt ? Le Fr. Berruyer va nous l'apprendre, ou plutôt il nous l'a déja appris. *Jeſus-Chriſt*, dit-il (1), *eſt le Dieu ſuprême, C'EST-A-DIRE, un Homme-Dieu, Fils unique de Dieu, dont l'humanité ſainte .... reçoit à tous les inſtans de ſa vie les lumieres de la Divinité.* C'eſt donc ſelon lui, *l'Homme-Dieu, le Fils de Dieu*, c'eſt-à-dire dans ſon langage, l'humanité de Jeſus-Chriſt, qui eſt *le Dieu ſuprême.* Elle l'eſt en ce ſens, qu'*à tous les inſtans de ſa vie elle reçoit* du Dieu ſuprême *les lumieres de la Divinité* dont elle a beſoin. Elle le ſera encore, ſi vous voulez, en tant qu'elle le repréſente comme ſon Envoyé, ſon Ambaſſadeur, ſon Lieutenant & ſon principal Miniſtre auprès des hommes ; en tant que Dieu l'a revêtu de ſon pouvoir & de ſon au-

(1) Berr. 2. part. tom. 5. liv. 12. pag. 224.

torité : en tant qu'elle lui eſt intimement unie, & qu'elle ſe conduit en tout par ſon Eſprit. Or ſi c'eſt en ce ſens-là que Jeſus-Chriſt eſt *le Dieu ſuprême*, il eſt évident qu'il ne l'eſt qu'en figure & métaphoriquement.

Quant à cette autre propoſition *il n'y a pas d'autre Dieu ſuprême que Jeſus-Chriſt*, nous avons remarqué qu'en diſant trop, elle ne dit rien. Jeſus-Chriſt étant Dieu, eſt ſans doute le Dieu ſuprême : mais le Pere & le Saint-Eſprit ſont inſéparablement avec lui le Dieu ſuprême. S'écarter de ce langage de la Foi, bien loin que ce ſoit confeſſer comme il faut la Divinité de Jeſus-Chriſt, c'eſt inſinuer qu'on ne reconnoît en Dieu qu'une ſeule Perſonne, laquelle s'eſt rendue ſenſible dans l'humanité de Jeſus-Chriſt. Auſſi le Fr. Hardouin modifie-t-il ailleurs ſa propoſition, en diſant (1) que « DEPUIS L'INCARNATION » DU VERBE, il n'y a pas d'autre Dieu » que Jeſus-Chriſt. » Ce n'eſt donc, ſelon lui, que *depuis l'Incarnation* que Jeſus-Chriſt eſt le Dieu ſuprême :

(1) *Hard. in Epiſt. Judæ, v.* 15. Neque enim alius præter Chriſtum eſt Deus poſt Incarnationem Verbi.

auparavant il ne l'étoit pas, ou plutôt il n'exiſtoit pas. Or comment un prétendu Dieu, qui n'a pas toujours été, & dont on fixe le commencement, pourroit-il être le *Dieu ſuprême*, le Dieu éternel, ſi ce n'eſt dans un ſens figuré & par pure repréſentation ?

Ce n'eſt qu'en prenant ainſi la penſée du Fr. Hardouin, qu'on peut l'accorder avec lui-même. Il dit dans un autre endroit (1) qu'il « n'y a que » deux choſes, (ou deux Perſonnes) » à qui le nom de Dieu convienne » proprement ; ſçavoir, le Seigneur » ou Dieu, & ſon Chriſt. » Comment concilier des textes ſi groſſiérement contradictoires ? Dans l'un, *il n'y a point d'autre Dieu que Jeſus-Chriſt :* dans l'autre, Jeſus-Chriſt eſt un autre Dieu que le Seigneur Dieu, *Duo ſunt.* De plus que ſignifie, *duo ſunt tantum ? DUO*, eſt-il au neutre ? Eſt-il au maſculin ? S'il eſt au neutre ; c'eſt donc à dire que Dieu & Jeſus-Chriſt ſont deux choſes, ce qui eſt

(1) *Hard. in Epiſt. ad Epheſ. cap.* 3. *adnot. ad v.* 15. *pag.* 570. Sic idem Apoſtolus, 2. Theſſ. II. 4. dixit : *Omne quod dicitur Deus*, cum ſint duo tantùm, quibus hoc nomen univocè competat, Dominus, ſive Deus, & Chriſtus ejus.

formellement contraire à cet oracle du Fils de Dieu : *Le Pere & moi nous ſommes une même choſe*, *UNUM SUMUS*. S'il eſt au maſculin ; c'eſt donc à dire qu'il n'y a que deux Perſonnes à qui le nom de Dieu convienne proprement ; ſçavoir, le Seigneur Dieu & ſon Chriſt : ce qui eſt réduire la Trinité à deux Perſonnes ; ou plutôt faire de Dieu & de Jeſus-Chriſt deux Dieux eſſentiellement diſtingués ; l'un ſuprême & éternel, l'autre fait dans le tems, ſubordonné, & repréſentatif.

Ce n'eſt encore que par ce moyen qu'on peut accorder deux explications contradictoires que cet Auteur donne aux paroles du Pſeaume CIX, *Le Seigneur a dit à mon Seigneur, aſſeyez-vous à ma droite.* Selon l'une de ces explications, c'eſt Jeſus-Chriſt en tant que Dieu qui ſe dit à lui-même en tant qu'homme, *aſſeyez-vous à ma droite* (1) : ſelon l'autre, c'eſt *le Seigneur Dieu*, c'eſt-à-dire, Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, ou la Sainte Trinité, qui dit à Jeſus-Chriſt,

(1) Hard. in Act. Apoſt. cap. 2. adnot. ad v. 36. pag. 337. col. 1.

aſſeyez-vous à ma droite, c'eſt-à-dire, *ſoyez en ſecond après moi*, *ESTO A ME SECUNDUS* (1). La premiere, comme nous l'avons montré ailleurs (2), exprime le pur Sabellianiſme. La ſeconde, eſt manifeſtement Socinienne. Jeſus-Chriſt dans le ciel n'eſt pas aſſis à la droite de Dieu en trois Perſonnes, ou de la Trinité, comme s'il n'étoit pas lui-même une des trois Perſonnes de la Trinité : *Il eſt aſſis*, dit le Symbole des Apôtres, *à la droite de Dieu le Pere tout-puiſſant*, de ce même *Pere tout-puiſſant* que nous confeſſons par le premier article du Symbole comme la premiere Perſonne de la Trinité. C'eſt donc le Pere éternel & tout-puiſſant qui parle au Pſeaume CIX, & qui dit à Jeſus-Chriſt ſon Fils unique, éternel comme lui, & revêtu de gloire dans ſon humanité reſſuſcitée : *aſſeyez-vous à ma droite* : c'eſt-à-dire, engendré éternellement de mon ſein, vous m'êtes parfaitement égal & conſubſ-

(1) In Matth. cap. 22. paraphr. v. 44. p. 77. col. 2. Et in Marc. cap. 12. paraphr. v. 36. pag. 133. col. 2.

(2) Voyez ci-deſſus, premiere Sect. ch. II. art. V. tom. I. pag. 319. & 320.

tantiel : vous êtes un même Dieu avec moi par l'unité de l'eſſence Divine que je vous communique : je vous ai donné ſelon votre humanité tout pouvoir dans le ciel & ſur la terre : exercez-le ſouverainement ſur les hommes & ſur toutes les créatures.

Jugez maintenant, N. C. F., quel cas on peut faire de ces prétendus commentaires de l'Ecriture, que leurs partiſans préconiſent ſans meſure, & qui préſentent à chaque page les propoſitions les plus ſcandaleuſes.

QUATRIÉME SECTION

DE LA SECONDE PARTIE.

Jeſus-Chriſt dégradé par les FF. Hardouin & Berruyer dans ſes qualités de Meſſie, de Sauveur, de Pontife, de Médiateur & de Roi.

SI les FF. Hardouin & Berruyer aviliſſent en Jeſus-Chriſt ſa propriété perſonnelle de *Fils de Dieu*, en ne l'annonçant que comme un *Fils de Dieu fait dans le tems ;* d'un autre côté ils s'efforcent de relever le plus qu'ils peuvent ſa qualité de *Fils de l'homme.* Mais que ſont les titres humains les plus pompeux, accumulés ſur le Divin Sauveur, en comparaiſon de l'eſſence & des attributs Divins, que ces Religieux ont travaillé à lui enlever ? D'ailleurs quelle ſolidité peuvent avoir de prétendus droits que l'Egliſe Chrétienne n'a jamais connus, & qui n'ont d'autre appui que

l'incroyable témérité de deux Ecrivains, qui avancent ſans preuve, & cependant avec une aſſurance ſans égale, tout ce qu'il leur plaît d'imaginer?

Pourquoi & en quel ſens J. C. s'eſt appellé *le Fils de l'homme.*

Jeſus-Chriſt s'eſt appellé très-communément dans l'Evangile *le Fils de l'homme*, & par-là il rappelloit dans l'eſprit des Juifs la célébre Prophétie de Daniel, où le Meſſie eſt déſigné ſous ce nom de *Fils de l'homme* (1).

Il n'y a point d'homme à qui ce nom pris dans une ſignification générale ne convienne; parce qu'il n'y en a aucun qui ne ſoit fils d'un autre homme, à l'exception d'Adam, le Pere commun du genre humain, qui eſt ſorti immédiatement des mains du Créateur. C'eſt pourquoi l'Ecriture-Sainte en parlant des hommes, les appelle ſouvent *les fils*, ou *les enfans des hommes*, *FILII HOMINUM.*

On ne voit pas cependant qu'aucun autre que Jeſus-Chriſt ſe ſoit déſigné

(1) Daniel. VII. 13. & 14.

lui-même par le nom de *Fils de l'homme.* Dieu, en parlant à Ezechiel, l'appelloit communément *Fils de l'homme*, apparemment pour marquer la différence de nature qui étoit entre ce Prophéte, & les Anges du miniſtère de qui il ſe ſervoit pour lui faire entendre ſa parole ; mais il ne paroît pas qu'Ezechiel ſe ſoit donné ce nom à lui-même : au lieu que Jeſus-Chriſt ſe le donne, & qu'on ne trouve pas que d'autres le lui ayent donné, ſi ce n'eſt ſaint Etienne, lorſqu'il s'écria au milieu du Conſeil des Juifs : *Je vois les cieux ouverts, & le Fils de l'homme qui eſt aſſis à la droite de Dieu* (1).

Maldonat, qui fait cette obſervation (2), penſe que Jeſus-Chriſt s'eſt attribué le titre de *Fils de l'homme* par oppoſition à ſa propriété perſonnelle de *Fils de Dieu*, & qu'il a voulu nous faire conſidérer juſqu'où, pour

(1) Act. VIII. 56.

(2) *Maldonat. in Matth. cap.* 8. *v.* 20. Chriſtum ſe, non honoris, ſed abjectionis causâ ſolere multis locis ita vocare.... Niſi enim abjectionis nomen eſſet, alii etiam eum aliquando eodem modo vocaviſſent.

l'amour de nous, il a abaiſſé ſa Divine Majeſté. D'où cet Interpréte conclut que ce nom n'eſt pas deſtiné à marquer l'excellence de Jeſus-Chriſt, mais plutôt l'abaiſſement volontaire où il s'eſt réduit en ſe faiſant homme. En effet, dit-il, ſi c'étoit en Jeſus-Chriſt un titre d'honneur, d'autres le lui auroient auſſi attribué, ce qui ne paroît nulle part dans l'Evangile.

Saint Auguſtin & pluſieurs Peres avec lui, croient que Jeſus-Chriſt, en s'appellant *le Fils de l'homme*, a voulu nous rendre attentifs à l'oppoſition qu'il y a entre lui & Adam. Toute la Religion, (comme nous le dirons dans la ſuite) conſiſte à bien connoître ces deux hommes: Adam, qui nous a tous perdus en lui; & Jeſus-Chriſt, qui eſt venu réparer les maux qu'Adam par ſon péché a cauſés à toute ſa poſtérité. « Adam » étoit homme, dit ce Pere (1), mais

(1) *S. Auguſt. ſerm.* 233. *al.* 86. *de diverſ. num.* 3. Recordamini hominem in quo decepti ſumus: recordamini hominem à quo redempti ſumus. Ille homo numquid Filius hominis? Adam homo erat: filius hominis non erat. Ideo Dominus Chriſtus aſſiduè ſe dicit Filium hominis, ut faciat nos recordari

» il n'étoit pas Fils de l'homme. C'eſt
» pourquoi Notre Seigneur Jeſus-
» Chriſt s'eſt ſans ceſſe appellé *le Fils*
» *de l'homme*, pour nous faire ſouve-
» nir du premier homme qui n'a point
» été Fils de l'homme : afin que nous
» conſidérions que l'un nous a cauſé
» la mort, & que l'autre nous rend
» la vie : que dans l'un nous avons
» péché, & que dans l'autre nous
» trouvons la rémiſſion de nos péchés :
» que par l'un nous ſommes tombés
» dans l'eſclavage, & que par l'autre
» nous recouvrons la liberté : que par
» l'un nous avons encouru la condam-
» nation, & que par l'autre nous en
» ſommes délivrés. »

Outre que cette explication eſt naturelle & très-conforme à l'analogie de la Foi, elle a de plus cet avantage, qu'elle eſt fondée ſur la doctrine de l'Apôtre ſaint Paul, qui déclare qu'Adam ſource de péché, de mort, & de damnation, a été, par oppo-

hominem qui non fuit filius hominis ; ut recordemur in illo mortem, in iſto vitam : in illo peccatum, in iſto remiſſionem peccatorum : in illo vinculum, in iſto libertatem : in illo damnationem, in iſto abſolutionem.

ſition, *la figure* de Jeſus-Chriſt principe de la juſtice, de la vie, & du ſalut éternel (1); & qui pour cette raiſon appelle Jeſus-Chriſt *le ſecond Adam* (2).

Le nom de *Fils de l'homme* nous annonce donc proprement Jeſus-Chriſt ſous l'aimable qualité de Libérateur & de Sauveur. C'eſt un nom d'abaiſſement, quand on le conſidere par oppoſition à la qualité de Fils de Dieu; & néanmoins c'eſt un titre glorieux, puiſqu'il déſigne celui qui eſt le Fils de l'homme dans un ſens propre & unique; celui qui étant par nature le Fils de Dieu, n'a voulu naître des hommes ſelon la chair, que pour réparer les déſordres cauſés par le premier homme; & qui n'a pu accomplir un ſi grand ouvrage, que parcequ'il eſt Dieu & homme tout enſemble.

Ce que les FF. H. & B. entendent par *le Fils de l'homme*, & les conſé-

Cette interprétation, auſſi ſimple que ſublime, n'eſt pas du goût des FF. Hardouin & Berruyer. En tout il leur faut du ſingulier. Le Fr. Berruyer

(1) Rom V. 14.
(2) 1. Corinth. XV. 45. & ſeq.

a fait une dissertation exprès pour expliquer à sa maniere, ou plutôt à la maniere du Fr. Hardouin, dont il n'est proprement que le copiste, ce qu'il faut entendre par Jesus-Christ considéré comme le Fils de l'homme, *de Jesu Christo hominis Filio.* Dans leur idée, le *Fils de l'homme* signifie *le premier né des hommes*, c'est-à-dire, selon eux, un homme, qui par le droit de sa naissance est le chef & le Roi de tous les hommes. Ils en concluent: 1. Qu'à raison du seul droit de sa naissance humaine, Jesus-Christ est le premier né, le Roi, le Souverain de tous les hommes, *& par conséquent le Messie.* 2. Qu'en cette qualité de premier né & de Roi de tous les hommes, il étoit obligé de droit naturel de satisfaire à Dieu, comme Médiateur, Prêtre & Victime, pour les péchés de tout le genre humain. 3. Que par cette raison il convenoit que Dieu le choisît, préférablement à tout autre, pour *le faire Fils de Dieu & Dieu*, afin qu'il fût capable de remplir les obligations attachées à sa qualité de premier né. 4. Que

quencesqu'ils en tirent: objet de cette Section.

Jesus-Christ s'étant acquitté par sa mort de tout ce que cette qualité exigeoit de lui, il a reçu en conséquence tous les droits annexés à sa primogeniture, & en particulier l'empire & la souveraineté sur toutes les Principautés & les Puissances de la terre. Tous ces Points ont trop d'opposition avec les vrais principes de la Religion, & sont d'une conséquence trop dangereuse, pour que nous puissions nous dispenser de dire un mot de chacun.

CHAPITRE

CHAPITRE PREMIER.

Erreur fondamentale des FF. Hardouin & Berruyer ſur cette matiere, en ce qu'ils prétendent qu'en Jeſus-Chriſt ſes titres de PREMIER-NÉ, *de* ROI, *de* CHEF DES HOMMES, *de* CHRIST, *& de* MESSIE, *ſont fondés ſur le droit de ſa naiſſance humaine. Chimeres qu'ils débitent à ce ſujet.*

ON ne peut pas s'exprimer plus clairement que le font ici ces Auteurs. Le nom de *Fils de l'homme*, diſent-ils (1), ſignifie par lui-même,

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. quæſt. 3. pag.* 183. Nomen illud [*Filius hominis*] cùm Jeſu Chriſto tribuitur, nomen honoris eſt, quo Jeſus Chriſtus hominum omnium caput & primogenitus appellatur..... Adeoque hæ voces, [*Meſſias, Chriſtus, Filius hominis, hominum primogenitus, eorumque eo titulo Rex & Dominus*] voces Synonimæ ſunt, & eamdem prorſus habent intelligentiam. *Et pag.* 188. Non alio ſenſu, ſe *Filium hominis* Dominus & Salvator noſter appellat, quàm quia primogenitus eſt in hominibus. [Rex eotumdem & Chriſtus]

Hard. in Matth. cap. 8. adnot. ad v. 20. pag. 38. *col.* 1. FILIUS HOMINIS, cum articulo Græco *o υιος*, vel Gallico, *le Fils de l'homme*, primogenitus eſt filiorum hominum, ideoque vel eo nomine

que Jeſus-Chriſt eſt *le premier né de tous les hommes*, & en cette qualité *le Meſſie*, *le Chriſt*, *le Chef*, *le Roi*, *& le Seigneur de tous les hommes*. Tous ces titres, ajoute le Fr. Hardouin, appartiennent à ſon *humanité conſidérée en elle-même*, *ET INDÉPENDAMMENT DU VERBE* à qui elle eſt unie (1). Il oſe même aſſurer que ce ſens (inconnu à la Tradition, aux ſaints Peres & à tous les Interprétes Catholiques) eſt tellement le ſens propre & naturel de tous les textes

ceteris omnibus imperans.... In novo autem Teſtamento, Chriſtus eſt *Filius hominis*, primogeniti populi ipſe primogenitus; .... ac vel eo nomine imperium obtinens in omne genus humanum. *Et in Joan. cap.* 1. *adnot. ad v.* 51. *pag.* 254. *col.* 2. *FILIUS HOMINIS*, adjecto articulo, ὁ υἱὸς, *le Fils de l'homme*, cùm dicitur, intelligi excellentem unum oportet, ac propterea primogenitum ceterorum filiorum hominum; ideoque vel eo nomine cæteris omnibus imperantem.

(1) *Ibid. pag.* 255. *col.* 2. Collige locos ſcripturæ inſigniores, in quibus occurrit *Filius hominis* de Chriſto ſervatore dictum: his ineſſe quidem eximium ſenſum intelliges, ſi Filius hominis eſſe ponatur Primogenitus hominum, idemque Rex & mortalium excellentiſſimus; humanitas ipſa per ſe, etiam conſideratione mentis SEJUNCTIM A VERBO, excellentibus donis inſtructa: nullum verò bonum catholicumvè ſenſum: nec ullo argumento probabilem, ſi quid aliud eo vocabulo deſignari putes. [Il répéte la même choſe, *in Matth. cap.* 8. *adnot. ad verſ.* 20, *pag.* 38.]

de l'Ecriture où Jeſus-Chriſt eſt appellé *le Fils de l'homme*, que toute autre explication n'eſt *ni bonne, ni Catholique, ni même probable.* Quelle témérité & quelle hardieſſe !

Mais ſi c'eſt à l'humanité de Jeſus-Chriſt *conſidérée en elle même*, ſéparément du Verbe, *SEJUNCTIM A VERBO*, qu'appartiennent toutes ces qualités, quel en ſera donc le fondement ? C'eſt, répondent ces Auteurs, le droit même de ſa naiſſance humaine, *vi natalium ſuorum* (1). Cette naiſſance par elle-même conſtituoit Jeſus-Chriſt *le premier* né, *le Roi & le Seigneur de tous les hommes*, & *PAR CONSÉQUENT LE MESSIE OU LE CHRIST :* car *ces termes*, ſelon le Fr.

(1) *Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 51. pag. 255.* Nec alio ſenſu ſe Filium hominis Dominus ac Servator noſter appellat, quàm quia primogenitus eſt in hominibus : ſiquidem VI NATALIUM SUORUM ex Iſraelitarum primogenito Davide primogenitus eſt in eodem Iſraelitico populo ; qui populus eſt in populis primogenitus. Quòd ſi primogenitus autem, certè vel eo ſolo nomine & Dominus & Rex omnium hominum eſt, ET PROINDE MESSIAS, SIVE CHRISTUS.

Le Fr. Berruyer copie mot pour mot ces paroles, *tom. 8. pag. 188. & 189.* Il dit encore *Ibid. pag. 187.* Fuit igitur Chriſtus, quod ſumus modò demonſtraturi, vi natalium ſuorum, primogenitus generis humani, ac, vel eo nomine, hominum caput, Rex & Dominus.

Berruyer (1), *ſont tous ſynonimes, & ne ſignifient qu'une même choſe.*

Remarquez ces mots, *& par conſéquent le Meſſie ou le Chriſt.* Ce ſera donc *par le droit de ſa naiſſance humaine*, & par ſon humanité ſeule *conſidérée ſéparément du Verbe*, que Jeſus-Chriſt eſt *le Chriſt*, *le Meſſie*, le Sauveur des hommes!

Pour parvenir à ce but, combien n'a-t-il pas fallu forger de chimeres? Peut-on appeller autrement les aſſertions qui ſuivent?

1. Que tous les ancêtres de Jeſus-Chriſt, de pere en fils, depuis Adam juſqu'à ſaint Joſeph époux de la ſainte Vierge, ont été ſucceſſivement les premiers nés de leur famille & de tout le genre humain (2), ou parce-

(1) *Berr. ibid. pag.* 183. comme ci-deſſus.

(2) *Ibid. pag.* 99. Ex eo quòd Meſſias futurus erat primogenitus in populo, qui ab Abrahamo omnium primogenito propagatus populus erat, ipſo teſte Deo, inter populos omnes primogenitus, & primam omnium familiam mundo exhibebat; ſequebatur Meſſiam, natalium ſuorum jure, futurum abſolutè omnium hominum primogenitum; ita ut quis à Meſſiâ ad Davidem, à Davide ad Abrahamum, ab Abrahamo ad Noe, à Noe verò aſcenderet ad Adamum, ut ab Adamo per eadem capita ad Meſſiam deſcenderet, in Meſſiâ reperire eum oporteret primogenitum, qui Adamum ipſum generi humano repræſentaret, hominum Patrem, caput, Regem & Dominum,

qu'ils ſont nés les premiers, ou parceque la primogeniture leur a été dévolue de droit par la mort, ou par quelque crime des aînés (1). Prétention non-ſeulement hazardée ſans preuve, mais dont il ſeroit facile de démontrer la fauſſeté par un nombre d'exemples.

2. Que le deſſein de ſaint Matthieu & de ſaint Luc, en décrivant la généalogie de Jeſus-Chriſt, a été de prouver que par le droit de ſa naiſſance, il étoit le premier né de tous les hommes (2) : quoiqu'il n'y ait pas

(1) Ibid. pag. 191. & 192. & Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 51. pag. 255.

(2) *Ibid. pag.* 200. Vero ſimillimum autem fit, ideo ut agnoſceretur in Jeſu Mariæ Filio primogenito omnium hominum primogenitus, ſive, quod idem eſt, *Filius hominis*, ... Lucam ſic genealogiam Chriſti inſtituiſſe, ut gradus omnes, nullo omiſſo, à Jeſu ad Adamum decurreret. Non hæſit ille, ut Matthæus, in Abrahamo Patriarcharum primogenito, populi primogeniti Patre & fundatore. Sed ne quid in præmiſſis deeſſet concluſioni, à Jeſu Mariæ Filio.... pervenit ad *Seth*, *qui fuit Adæ*, *qui fuit Dei*. Ergo Mariæ Filius, *ut putabatur Filius Joſeph*, in familiâ David primogenitus, fuit natalium ſuorum jure omnium hominum primogenitus.

Hard. in Luc. cap. 3. adnot. ad v. 38. p. 169. col. 2. Perduxit idcirco Lucas genealogiam Chriſti uſque ad Adam, ut primogenitum eſſe generis humani Chriſtum oſtenderet, ortum ex primogenitis, vel quibus primogenita ex jure obtigiſſent, poſtremumque eum fuiſſe familiæ Regiæ, Regni hæredem. *Et in Matth.*

un ſeul mot ni dans l'un ni dans l'autre Evangéliſte, qui inſinue cette prétendue intention.

3. Qu'Abraham en particulier a été, par le droit de ſa naiſſance, le premier né de tous les hommes (1); tandis qu'au contraire dans la Genèſe & au premier livre des Paralipomenes, Arphaxad, ayeul de ce Patriarche, n'a que le troiſiéme rang parmi les fils de Sem (2).

4. Que le peuple d'Iſrael, en vertu

cap. 1. *adnot. ad v.* 16. *pag.* 10. *col.* 1. [Chriſtus] primogenitus inter filios Abrahæ, primogenitus proinde inter filios hominum : id quod Lucas docere voluit, ductâ uſque ab Adamo per primogenitos, aut eos qui primogenitis ex jure ſucceſſiſſent, Chriſti Genealogiâ. Et primogenitus certè præ cæteris populis populus fuit Iſraeliticus, ut in Tractatu *de Situ Paradiſi* oſtendimus, juxta illud Exodi IV. 22. *Filius meus primogenitus Iſrael.* In primogeniro autem populo primogenitus Chriſtus fuit, quippe ex Regiâ familiâ, & unicus Regni hæres. Ergo, ut homo, primogenitus eſt omnium hominum : ac, vel eo nomine, præter cætera, dominatur in omnes homines ... Ergo, vel eo nomine, Chriſtus eſt *primogenitus, excelſus præ Regibus terræ.*

(1) *Berr. ibid. pag.* 190. Abraham enimverò primogenitus fuit in hominibus, idque ut probaret Moyſes in Geneſi, ab Adamo & Noe uſque ad Abrahamum, qui eſſent primogeniti, accuratè deſcripſit. *Voyez auſſi la premiere Partie de ſon Hiſtoire, tom.* 2. *liv.* 2. *pag.* 88. *de la premiere édition in-*4°. *& pag.* 84. *de la nouvelle édit. in-*12.

(2) *Geneſ. X.* 22. *&* 1. *Paralip. I.* 17. Filii Sem, Ælam, & Aſſur, & Arphaxad, & Lud, & Aram.

de l'origine qu'il tiroit d'Abraham par Iſaac & par Jacob, étoit le premier né entre tous les peuples, & avoit droit de leur commander (1) : droit que ces Auteurs appuient ridiculement ſur ces paroles que Moyſe dit à Pharaon de la part de Dieu, *Filius meus primogenitus Iſrael* (2) ; ces paroles ne ſignifiant autre choſe, ſinon que Dieu regardoit le peuple d'Iſrael comme ſon fils premier né, c'eſt-à-dire qu'il le prenoit ſous ſa protection, qu'il s'intéreſſoit à lui comme un pere s'intéreſſe à ſon fils aîné, & qu'il ne ſouffriroit pas que les Egyptiens le retinſſent plus long-tems ſous l'oppreſſion.

5. Qu'en cette qualité de peuple premier né entre tous les peuples, les Iſraelites avoient un droit certain à tout le beau pays du Paradis terreſtre, où Adam avoit habité, & qui étoit, diſent ces Auteurs, *le préciput des aînés* (3).

(1) *Hard. in Luc. cap.* 3. *adnot. ad v.* 38. *pag.* 169. *col.* 2. — *Et Berr.* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 199. Leurs paroles ſont citées ci-deſſus.

(2) Exod. IV. 22.

(3) Berr. 1. part. tom. 1. liv. 1. pag. 20. & 21. 56. 80. tom. 3. liv. 1. pag. 5. & 27. liv. 2. pag. 88. de

6. Que c'eſt par une injuſte uſurpation ſur la branche aînée, que les enfans de Chanaan avoient partagé entr'eux ce beau & riche pays, appellé depuis la terre promiſe (1) : quoique les Livres ſaints ne parlent en aucun endroit de cette prétendue uſurpation.

7. Que Moyſe, en rapportant les générations depuis Adam juſqu'à ſon tems, a eu principalement pour but de prouver le droit que le peuple d'Iſraël, à titre de premier né entre tous les peuples, avoit à la poſſeſſion de cette précieuſe portion de la terre, deſtinée à *être la demeure & comme le palais Royal des aînés* (2) : comme ſi

premiere édition in-4°. & dans la nouv. édit. in-12. tom. 1. pag. 20. 49. 76. & 84. & tom. 3. liv. 10. p. 5.

(1) Ibid. pag. 77. premiere édit. in-4°. & pag. 73. nouv. édit. in-12.

(2) *Ibid. pag.* 81. *premiere édit. in-4°. & nouvelle édit. pag.* 76 *&* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 190. *&* 191. Nam id Moyſi imprimis propoſitum fuit, dum texeret Genealogias ab Adamo, oſtendere Iſraeliticum populum in populis primogenitum eſſe, [juxta illud Exodi IV. 22. *Filius meus primogenitus Iſraël.*] .... Hoc titulo probare Moſes ſuſceperat, populo Iſraël potiorem in terris hæreditatem deberi ; nempe terræ regionem illam, in quâ Deus ipſe olim plantaſſet Paradiſum, qui eſſet primogenitis quaſi pro Regiâ ac Palatio. [Cet endroit du Fr. Berruyer eſt copié mot pour mot du Commentaire du Fr. Hardouin.]

ces Livres ſacrés n'étoient proprement qu'un *factum*, ou un *manifeſte* compoſé pour faire valoir les prétendus droits temporels des Iſraelites; tandis que le ſaint Légiſlateur ne ceſſe au contraire d'y répéter à ſon peuple, que ce n'étoit point à cauſe de ſa juſtice, ou d'aucune ſorte de droit qu'il eût à ce pays, que le Seigneur l'en mettroit en poſſeſſion (1), mais uniquement parcequ'il avoit aimé leurs Peres, & qu'il avoit choiſi leur poſtérité pour en faire ſon peuple particulier & le conſacrer à ſon culte : *Quia dilexit Patres tuos, & elegit ſemen eorum poſt eos* (2); & qu'à l'égard des Cananéens, il les extermineroit, non à titre d'injuſtes uſurpateurs, mais en punition de leurs crimes & de leurs impiétés (3).

8. Que ſaint Joſeph, époux de la ſainte Vierge, étoit par le droit de ſa naiſſance le ſeul héritier du Royaume de David, en ſorte qu'après ſa mort il n'y avoit point d'autre héritier du thrône que Jeſus-Chriſt; &

(1) Deut. VIII. 7. 8. & IX. 4. & ſuiv.
(2) Ibid. IV. 37.
(3) Ibid. IX. 4. 5. & Geneſ. XV. 16.

que c'eſt ce que ſaint Matthieu a voulu prouver en donnant la généalogie de Jeſus-Chriſt (1) : quoiqu'il

(1) *Hard. in Matth. cap.* 1. *adnot. ad v.* 1. *pag.* 7. *col.* 2. Vult nimirum [Evangeliſta] intelligi Jeſum Chriſtum eſſe ex poſteris Davidis primogenitum : ORTUM videlicet ex primogenito Patre, aliiſque majoribus, primogenitis pariter familiæ Davidicæ : vel ad quos, prioribus fratribus defunctis, primogenita devenerint.

Ibid. adnot. ad v. 2. *pag.* 8. *col.* 1. Ut..... Joſephum oſtenderet eſſe Filium David : ipſum eo nomine jure idcirco appellari, quia SOLUS HERES DAVIDICI REGNI JURE NATALIUM AC PRIMOGENITORUM ESSET : eumdem denique, cum virgini junctus eſſet, ex quâ ſuſcipere liberos prohiberetur, eſſe primogenitum illum ex familiâ David, in quo auferendum à Deo eſſet, deſiturumque temporale *ſceptrum de Juda, & Dux de femore ejus ;* quo proinde mortuo, NULLUS ESSET REGNI DAVIDICI HERES PRÆTER CHRISTUM, conjugis ipſius Filium : qui tametſi filius Joſephi non erat, tamen jure ſponſaliorum Joſephi cum matre ſuâ heres legitimus Joſephi fuit. *Ibid. ad v.* 16. *pag.* 10. *col.* 2. Et Rex quidem vel ipſo natalium jure, ut hæc generis deſcriptio probat, deducta à Davide. [*Voyez auſſi ibid. paraphr. v.* 1. *& 17. & in cap.* 9. *paraphr. v.* 17. *pag.* 40. *col.* 2.

Berr. 2. *part. tom.* 8. *pag.* 194. *&* 195. Nomen & jura primogeniti, primùm à Davide in Salomonem, ſic Deo volente, devolura ſunt, & factus ille primogenitus : à Salomone verò per legitimum primogenitorum ſucceſſionem ad Joſephum uſque Mariæ ſponſum, devenerunt. Hoc ut nobis iunoteſceret, & Domini noſtri Jeſu Chriſti nomen ac jura aſſererentur, jam ab initio Evangelicæ ſuæ Hiſtoriæ admonet ſcriptor ſacer Joſephum non fuiſſe tantùm *de domo*, ſed *& de familiâ David.* Luc I. 27. [Quel raiſonnement ! comme ſi tous les deſcendans de David par les mâles n'avoient pas été *de la maiſon & de la famille de David*, ſoit qu'ils en fuſſent deſcendus

ſoit viſible que cet Evangéliſte s'eſt propoſé uniquement de montrer que ſaint Joſeph étoit de la race de David, ſans lui donner ni le titre de premier né, ni encore moins celui d'héritier & de ſeul héritier du Royaume. « Au-» tre choſe eſt, dit le P. Petau (1), » d'être de la race Royale, & autre » choſe d'avoir le droit de regner .... » & d'ailleurs on n'a point de certi-» tude que ſaint Joſeph, ou la ſainte » Vierge ſon épouſe, ayent été de » la branche à qui le ſceptre auroit » appartenu ».

Toutes ces aſſertions pourroient n'être regardées que comme des rêveries de peu de conſéquence, ſi nos deux Auteurs ne prétendoient pas en

par les aînés ou par les cadets.] .... Nomen autem & jura primogeniti in Jeſum Chriſtum Mariæ Filium, *qui putabatur Filius Joſeph*, ſemel derivata, perpetuò adhæſerunt illi, quia Jeſus à mortuis ſuſcitatus non moritur : .... Hinc Jeſus ipſe poſt mortem Joſeph, eodem, quo qui putabatur Parer ejus, titulo, vocatus eſt ſimpliciter Filius David, *le Fils de David*, quod eſt Filius ejus primogenitus, & Regni Davidici hæres.

(2) *Petav. tom.* 5. *Dogm. Theol. lib.* 12. *c.* 15. *n.* 3. Aliud eſt habere jus regnandi, aliud ex Regio ſanguine originem ducere.... Neque ſatis explorarum eſt an vel Joſephus, vel ſanctiſſima ejus ſponſa Maria Virgo ex illâ prognati eſſent familiâ, ad quam ſceptrum pertineret.

faire la base des qualités de Jesus-Christ. Mais en établissant ses augustes titres de *Messie*, de *Chef*, & de *Sauveur* des hommes sur un fondement aussi ruineux que celui-là, quel préjudice ne font-ils pas à la Religion, & quel vaste champ n'ouvrent-ils pas aux objections des impies ? Les Théologiens n'auront pas de peine à réfuter en détail toutes ces chimeres. Elles ne méritent pas que nous nous y arrêtions plus long-tems.

Nous observerons seulement que les exemples de David & de Salomon suffisoient tout seuls pour faire sentir aux FF. Hardouin & Berruyer leur égarement. En effet, si c'est par un choix tout gratuit & indépendant de l'ordre de la naissance, (comme on n'en sçauroit douter & comme ils en conviennent eux-mêmes,) que Dieu, après avoir fait regner Saül, qui étoit d'une des moindres familles de la Tribu de Benjamin, mit ensuite David sur le thrône, quoique David fût le dernier des fils d'Isaï, qui n'avoit pas lui-même de rang distingué dans sa Tribu ; & si parmi les enfans de David, qui étoient en grand nom-

bre, il lui donna pour ſucceſſeur Salomon, qui étoit un des plus jeunes ; n'eſt-il pas évident, qu'à plus forte raiſon, les qualités toutes ſpirituelles de Meſſie & de Sauveur des hommes n'étoient point attachées aux droits de la naiſſance humaine, & ne dépendoient que du pur choix de Dieu ?

Ce n'eſt, dit ſaint Jean (1), *ni par la naiſſance charnelle, ni par la volonté de la chair, ni par la volonté de l'homme, mais* par un don tout gratuit *que nous naiſſons de Dieu*, en qualité de ſes enfans adoptifs : & l'on croira que c'eſt en vertu de ſa naiſſance humaine, que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie & le Sauveur des hommes adoptés en lui ! Quel aveuglement !

(1) Joan. I. 13.

CHAPITRE SECOND.

Autres erreurs des FF. Hardouin & Berruyer, entées ſur la précédente.

ARTICLE PREMIER.

Premiere erreur, en ce qu'ils fondent dans Jeſus-Chriſt ſes qualités de Pontife & de Médiateur ſur le droit de ſa naiſſance humaine. Cette erreur eſt condamnée formellement par l'Apôtre ſaint Paul.

LE Fr. Berruyer prétend que Jeſus-Chriſt eſt l'Avocat, le Médiateur & le Pontife des hommes par le droit de ſa naiſſance humaine : *Natalium ſuorum jure .... hominum apud Deum Orator, Mediator ac Pontifex* (1). Il convient à la vérité que c'eſt par l'union de ſon humanité avec une Perſonne Divine, (de quelque ma-

(1) Berr. 2. part. tom. 8. pag. 202.

niere qu'il conçoive cette union) que Jeſus-Chriſt eſt rendu capable de remplir ces hautes fonctions ; mais il ſoutient en même-tems que l'obligation de les remplir prend ſa ſource dans le droit de ſa naiſſance. On ne peut guéres s'exprimer ſur ce point avec plus de clarté qu'il le fait, ni y inſiſter davantage.

Quelle étonnante nouveauté ! Etablir le Sacerdoce & la Médiation de Jeſus-Chriſt ſur le droit de ſa naiſſance humaine, c'eſt introduire une doctrine inouie dans l'Egliſe de Dieu : c'eſt contredire formellement S. Paul. Car le principal objet de cet Apôtre dans ſon Epître aux Hébreux, eſt de relever l'excellence du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, en ce qu'il a pour fondement ſa Propriété perſonnelle de Fils de Dieu.

Il eſt vrai que c'eſt en tant qu'homme, que Jeſus-Chriſt eſt notre Médiateur & notre Pontife ; comme c'eſt en tant qu'homme qu'il eſt la victime de propitiation pour nos péchés ; mais c'eſt parceque Jeſus-Chriſt homme eſt en même-tems le Fils de Dieu coéternel & conſubſtantiel au Pere,

qu'il eſt le Prêtre & la Victime dont nous avions beſoin pour nous réconcilier avec Dieu : *Talis decebat ut nobis eſſet Pontifex* (1).

Ecoutons, N. C. F., les leçons toutes Divines de l'Apôtre des Nations, & qu'elles nous ſervent de préſervatif contre le venin de l'erreur. *Nul*, dit ſaint Paul (2), *ne s'attribue à lui-même l'honneur du Sacerdoce ; mais il faut y être appellé de Dieu comme Aaron. C'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt ne s'eſt point déféré à lui-même la gloire d'être fait ſouverain Pontife ; mais il l'a reçue de celui qui lui a dit, vous êtes mon Fils : je vous ai engendré aujourd'hui ; comme il lui dit encore dans un autre endroit, vous êtes Prêtre pour toute l'éternité ſelon l'ordre de Melchiſedech.*

Tout eſt à peſer dans ces paroles. 1. Le principe général que ſaint Paul y établit ; ſçavoir, que le Sacerdoce eſt une dignité toute ſpirituelle, qui

(1) Hebr. VII. 26.

(2) *Hebr. V.* 4. 5. & 6. Nec quiſquam ſumit ſibi honorem, ſed qui vocatur à Deo tanquam Aaron. Sic & Chriſtus non ſemetipſum clarificavit ut Pontifex fieret, ſed qui locutus eſt ad eum, Filius meus es tu : ego hodie genui te ; quemadmodum & in alio loco dicit, Tu es Sacerdos in æternum ſecundùm ordinem Melchiſedech.

dépend de la ſeule volonté de Dieu, & qui n'eſt attachée ni à l'ordre de la naiſſance, ni à aucune autre qualité humaine. 2. La comparaiſon qu'il fait à cet égard entre Aaron & Jeſus-Chriſt. Ce n'eſt point en vertu d'aucun droit de ſa naiſſance qu'Aaron a été fait Pontife, mais par le choix & la vocation de Dieu : *Vocatur à Deo tanquam Aaron :* il en eſt de même de Jeſus-Chriſt, dit ſaint Paul : *SIC ET CHRISTUS.* 3. La ſource & l'origine d'où dérive le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, & qui n'eſt autre que ſa propriété éternelle de Fils de Dieu, exprimée par ces paroles : *Vous êtes mon Fils : je vous ai engendré aujourd'hui.* Ce n'eſt donc pas parceque Jeſus-Chriſt eſt *le Fils de l'homme*, mais parcequ'il eſt le Fils de Dieu éternellement engendré par le Pere, qu'il eſt notre Pontife. Ce verſet du ſecond Pſeaume, que ſaint Paul applique ailleurs à la conception miraculeuſe de Jeſus-Chriſt & à ſa glorieuſe Réſurrection, il l'applique ici à ſon Sacerdoce, « afin de nous » apprendre, » dit M. Boſſuet (1),

(1) *Boſſuet. Diſſert. in hunc locum Pſal. II. tom.* 1.

» que tout ce qu'il y a de glorieux » en Jeſus-Chriſt coule de cette uni- » que ſource, qu'il eſt le Fils de Dieu » par nature, par une véritable & » éternelle génération ; & que c'eſt à » ce titre qu'il eſt digne, & d'avoir » été conçû miraculeuſement par » l'opération du Saint-Eſprit, & d'ê- » tre reſſuſcité plein de gloire, & » d'être diſtingué entre les hommes » par ſa Royauté & par ſon Sacer- » doce. » 4. Enfin le rapport du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt avec celui de Melchiſedech, qui en a été la figure, ſelon cette parole du Pſeaume CIX, *Vous êtes Prêtre pour toute l'éternité, ſelon l'ordre de Melchiſedech.*

Ce rapport de Jeſus-Chriſt avec Melchiſedech fournit dans la ſuite à ſaint Paul de nouvelles preuves de la vérité dont nous parlons. Il en conclut en premier lieu que le Sacerdoce de

Quare idem Paulus idem illud Davidicum, *Filius meus es tu : ego hodie genui te*, ad Chriſti quoque Sacerdotium refert, *Hebr. V.* 5. ut omnia quæ de Chriſti gloriâ ſanciuntur, ab hoc uno fonte profluant, quòd ſit naturâ ac verâ generatione Filius ; atque inde, & mirabili ex Virgine & Spiritu Sancto conceptione, & gloriosâ reſurrectione dignus, ac denique apud homines quoque & Regno & Sacerdotio clarus.

Jeſus-Chriſt eſt bien au-deſſus de celui d'Aaron, puiſque Melchiſedech, qui n'étoit lui-même qu'une figure de Jeſus-Chriſt, paroît dans la Genèſe plus grand qu'Abraham, & par conſéquent plus grand que Levi; plus grand qu'Aaron, deſcendant de Levi; plus grand que tous les Prêtres deſcendans d'Aaron. *Melchiſedech a beni Abraham*, & ce ſaint Patriarche lui a offert la dixme des dépouilles qu'il avoit remportées (1). Par ces deux traits Abraham lui-même s'eſt reconnu inférieur à Melchiſedech.

Saint Paul conclut en ſecond lieu, que le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt ne lui vient pas de la chair & du ſang, & qu'il ne lui a pas été tranſmis par ſes ancêtres, à titre d'héritage ou de ſucceſſion. L'Ecriture, dit-il, en parlant de Melchiſedech, ne fait mention ni de ſon *pere*, ni de ſa *mere*, ni de ſa *généalogie*, ni du *commencement de ſa vie*, ni de *la fin de ſes jours*: & par-là elle lui fait porter la *reſſemblance du Fils de Dieu* (2): réflexion

(1) Voyez le Chapitre VII. de l'Epître aux Hébreux.

(2) *Hebr. VII.* 3. Sine Patre, ſine Matre, ſine

qui renverſe de fond en comble tout l'édifice de nos deux Auteurs. Car, ſuppoſé que Jeſus-Chriſt ſoit le ſouverain Prêtre des hommes par un droit attaché à ſa naiſſance humaine, & qui d'aînés en aînés eût paſſé juſqu'à lui, *natalium ſuorum jure*, comme le Fr. Berruyer le prétend; bien loin qu'en parlant de Melchiſedech, l'Ecriture ait dû paſſer ſous ſilence ſa généalogie, elle devoit au contraire, pour exprimer ce caractère du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, marquer quels avoient été les ancêtres de Melchiſedech, & par qui la dignité du Sacerdoce lui avoit été tranſmiſe. Cependant ſaint Paul obſerve que le Saint-Eſprit a fait tout le contraire, & qu'à deſſein il nous a laiſſé ignorer le pere & la généalogie de Melchiſedech, pour nous faire comprendre que le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, figuré par celui de Melchiſedech, eſt abſolument indépendant de ſa généalogie & des droits de la naiſſance humaine.

La même vérité paroît encore ſenſiblement par l'oppoſition que ſaint

Genealogiâ, neque initium dierum, neque finem vitæ habens: aſſimilatus autem Filio Dei.

Paul remarque entre le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, & celui des deſcendans d'Aaron : oppoſition qu'il fait conſiſter, premiérement en ce que ceux-ci étoient faits Prêtres en vertu de leur naiſſance, en ſorte que la dignité Sacerdotale paſſoit des peres aux fils : au lieu que le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt n'eſt point fondé ſur ſa naiſſance ſelon la chair, mais uniquement ſur le choix irrévocable de ſon pere. Secondement, en ce que les grands Prêtres deſcendans d'Aaron étant ſujets à la mort, ſe ſuccédoient les uns aux autres, ce qui fait qu'il y en a eu un grand nombre : au lieu que Jeſus-Chriſt étant reſſuſcité pour ne plus mourir, eſt Prêtre pour toute l'éternité, & par conſéquent ſeul & unique Prêtre : en ſorte qu'il peut bien avoir, & qu'il a en effet des Miniſtres qui le repréſentent ſur la terre, mais qu'il n'a point & ne peut avoir de ſucceſſeur, comme il ne ſuccéde lui-même à aucun autre.

C'eſt ce que l'Apôtre exprime par ces paroles (1) : *Celui qui eſt appellé*

(1) *Ibid.* ℣℣. 13. 14. 15. 16. 17. 23. & 24. In quo enim hæc dicuntur, de alia Tribu eſt, de quâ nullus

Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech; c'eſt-à-dire, Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, *eſt d'une autre Tribu* que celle de Levi; d'une Tribu *dont nul autre n'a ſervi à l'autel. Car il eſt manifeſte que Notre Seigneur eſt ſorti de la Tribu de Juda, à laquelle Moyſe n'a donné aucune part dans le Sacerdoce. Cela paroît encore plus clairement, en ce que* Dieu avoit annoncé qu'en la place du Sacerdoce de la famille d'Aaron, il *s'éleveroit un autre Prêtre à la reſſemblance de Melchiſedech*, un Prêtre qui ne *ſeroit pas établi en vertu d'une Loi* attachée à la ſucceſſion *charnelle, mais en vertu de la puiſſance de ſa vie immortelle. Car Dieu lui dit avec ſerment, vous êtes Prêtre pour toute l'éternité ſelon l'ordre de Melchiſedech. Les autres Prêtres*, deſcendans d'Aaron, *ont été*

altari præſtò fuit. Manifeſtum eſt enim quòd ex Juda ortus ſit Dominus noſter, in quâ Tribu nihil de Sacerdotibus Moyſes locutus eſt. Et ampliùs adhuc manifeſtum eſt, ſi ſecundùm ſimilitudinem Melchiſedech exurgat alius Sacerdos, qui non ſecundùm legem mandati carnalis factus eſt, ſed ſecundùm virtutem vitæ inſolubilis. Conteſtatur enim, Quoniam tu es Sacerdos in æternum ſecundùm ordinem Melchiſedech.... Et alii quidem plures facti ſunt Sacerdotes, idcirco quod morte prohiberentur permanere: hic autem, eo quòd maneat in æternum, ſempiternum habet Sacerdotium.

en grand nombre, parceque la mort les empêchoit de l'être toujours ; celui-ci au contraire, parcequ'il ſubſiſte éternellement, a un Sacerdoce éternel, qui n'admet point de ſucceſſeurs. Ne ſemble-t-il pas, en liſant ces paroles, que le Saint-Eſprit, à qui tous les tems ſont préſens, les a fait écrire à ſaint Paul, pour fournir à l'Egliſe des armes invincibles contre la nouveauté qui s'éleve aujourd'hui parmi nous ?

Ce que cet Apôtre enſeigne ſi poſitivement par rapport au Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, peut-on douter qu'il ne faille l'appliquer à ſes autres qualités, à celles de Meſſie, de Sauveur, de Médiateur, de Roi, de Chef, de Seigneur, en un mot, dit M. Boſſuet, à tous les titres glorieux qui lui appartiennent & qui ont une liaiſon inſéparable avec ſon Sacerdoce, *omnia quæ de Chriſti gloriâ ſanciuntur?*

La qualité de Médiateur en J. C. eſt fondée ſur l'union des deux natures en ſa Perſonne.

Le titre de *Médiateur*, en particulier, a-t-il un autre fondement que l'union de la Nature Divine & de la nature humaine en la Perſonne de Jeſus-Chriſt ? Union qui fait que Jeſus-Chriſt tient tout à la fois, & à Dieu ſon Pere par la Divinité qui leur

eſt commune, & aux hommes dont il a pris la nature. Saint Irenée, ſaint Athanaſe, ſaint Baſile, ſaint Auguſtin, ſaint Cyrille d'Alexandrie, ſaint Fulgence, ſaint Grégoire le Grand, & beaucoup d'autres Peres, tant Grecs que Latins, diſent expreſſément qu'il falloit que le Médiateur fût Dieu & homme tout enſemble, pour réconcilier les hommes avec Dieu. Il falloit qu'il fût homme afin de repréſenter tout le genre humain & d'agir en ſon nom : & il falloit qu'il fût Dieu, pour être digne de traiter immédiatement avec Dieu (1). Le P. Petau qui a recueilli ſur cette matiere une partie des témoignages des ſaints Docteurs, remarque (2) qu'en Jeſus-Chriſt, conſidéré comme Médiateur, il y a deux choſes à diſtinguer ; ce qu'il doit être en lui-même, & les fonctions qu'il eſt chargé de remplir. En lui-même, il faut que le Média-

(1) *S. Iren. lib.* 3. *cap.* 18. *num.* 7. *aliàs cap.* 20. Oportebat Mediatorem Dei & hominum, per ſuam ad utroſque domeſticitatem in amicitiam & concordiam utroſque adducere, ac Deo quidem hominem ſiſtere, hominibus verò Deum Patefacere.

On peut voir les autres Peres dans le P. Petau, *T.* 5. *Dogmat. Theolog. lib.* 12. *de Incarnat. cap.* 1. *&* 2.

(2) Petav. ibid. cap. 3. num. 5.

teur

teur ſoit Dieu & homme tout enſemble : à l'égard de ſes fonctions, c'eſt à ſa nature humaine qu'elles appartiennent proprement : ce qui fait dire à ſaint Paul (1), qu'*il n'y a qu'un ſeul Médiateur de Dieu & des hommes, Jeſus-Chriſt homme*, HOMO CHRISTUS JESUS. Mais ſouvenons-nous toujours que ce que Jeſus-Chriſt a fait, ce qu'il a ſouffert, ce qu'il a demandé pour nous, c'eſt le Verbe éternel qui l'a fait, qui l'a ſouffert, qui l'a demandé ſelon ſa nature humaine ; & que les actions & les ſouffrances de Jeſus-Chriſt ne ſont d'une valeur & d'un mérite infinis, que parceque Jeſus-Chriſt homme eſt en même-tems Dieu conſubſtantiel au Pere.

C'eſt donc s'écarter manifeſtement de la Doctrine de l'Egliſe, & dégrader Jeſus-Chriſt dans ſes qualités ſi auguſtes de Meſſie, de Pontife, de Médiateur, de Roi & de Chef des hommes, que de les fonder, comme le fait le Fr. Berruyer, ſur le prétendu droit de ſa naiſſance humaine, *natalium ſuorum jure.*

(1) 1. Timoth. II. 5.

ARTICLE SECOND.

Seconde erreur, en ce qu'ils font contracter *à Jeſus-Chriſt* par ſa naiſſance, une dette fondée en rigueur de juſtice, & une obligation pénale *de ſatisfaire à Dieu pour les péchés des hommes.*

LE Fr. Hardouin s'étoit exprimé ſur ce point avec plus de réſerve. « En vertu de ſa naiſſance, dit-il (1), » Jeſus-Chriſt a été le premier né du » genre humain, & à ce titre le chef » des hommes. Par cette raiſon il » convenoit qu'il s'offrît lui-même » pour le ſalut de ſes freres, c'eſt à-» dire, pour notre ſalut. Car il con-» vient qu'un chef moral ſe dévoue » pour le ſalut de ſes membres, s'il

(1) *Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 51. p. 255. col. 2.* Ergo fuit Chriſtus, vi natalium ſuorum, primogenitus generis humani, ac, vel eo nomine, caput hominum; quem decuit propterea offerre ſeſe pro ſalute fratrum ſuorum, qui nos ſumus. Decet enim caput morale devovere ſe pro ſalute membrorum ſuorum, ſi aliter comparati ſalus eorum non poſſit,

» n'y a pas moyen de les ſauver au-
» trement. »

Mais le Fr. Berruyer ſe développe davantage, & ce que ſon Maître n'avoit traité que de ſimple convenance, *decuit*, il en fait une véritable *dette fondée en rigueur de juſtice*, une *obligation* étroite, preſcrite par *le droit naturel*, contractée, dit-il, par Jeſus-Chriſt, en vertu de ſa naiſſance. Il faut l'entendre parler lui-même.

« Le nom de *Fils de l'homme*, dit-
» il (1), par lui-même & de ſa nature,
» eſt plein de dignité & d'autorité.
» Si on le conſidere ſéparément de la
» ruine fatale que le péché du premier
» homme a cauſée à toute l'humanité;
» il n'exprime rien que de royal &
» de magnifique. Mais par le péché
» d'Adam le pere & LE PREMIER NÉ
» des hommes, ce nom honorable a

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 209. & 210.* Et ex ſeſe naturâque ſuâ, plenum dignitatis & autoritatis nomen illud *Filius hominis*. Si conſideretur ſeparatum à fatali, quam primi hominis peccatum humanitati univerſæ intulit, ruinâ, nihil niſi regale ſonat ac magnificum. Per Adami hominum parentis & PRIMOGENITI lapſum, oneratum eſt ſancto quidem, ſed pœnali debito ſatisfaciendi Deo in rigore juſtitiæ, & peccata hominum expiandi.

» été chargé de la dette, ſainte, à la » vérité, mais pénale, de ſatisfaire » à Dieu en rigueur de juſtice & » d'expier les péchés des hommes. »

» *Le Fils de l'homme*, dit-il enco- » re (1), ou le premier né des hom- » mes, repréſentant Adam pere & » chef de tous les hommes, ne reçoit » pas ſeulement de lui à titre d'héri- » tage tous ſes droits & les priviléges » de la primogeniture; mais il con- » tracte auſſi ſes dettes; il eſt chargé » de prendre ſur ſoi les obligations » de ce même Chef, ſuppoſé qu'il » ſoit capable de s'en acquitter; .... » & tenant la place du premier hom- » me, qui par ſa prévarication a perdu » tous ſes enfans; quelque ſaint & » innocent qu'il ſoit, il doit ſe rendre » caution & victime pour les hommes » ſes ſujets. »

(1) *Ibid. pag.* 201. & 202. Filius hominis, ſive hominum primogenitus, cùm Adamum repræſentet omnium hominum caput & parentem, ab illo non jura tantùm ejus & primogenitutæ privilegia accipit hæreditate neceſſariâ; ſed ejuſdem etiam debita contrahit, & adimplendas in ſeipſo capitis obligationes ſuſcipit; ſi quidem talis eſt, ut illis adimplendis par ſit & idoneus.... Cùm prioris Adami locum teneat, qui filios omnes ſuos prævaricatione ſuâ perdidit, quantumvis ſit ipſe ſanctus omniſque culpæ expers, debet eſſe hominum ſibi ſubditorum pro vade, & victimâ....

« Depuis le péché d'Adam, ajoute-
» t-il (1), cette obligation de ſatis-
» faire à Dieu demeuroit comme ſuſ-
» pendue dans les premiers nés, en
» ſorte que, pendant quatre mille
» ans, tout ce qu'il y a eu de premiers
» nés qui ſe ſont ſuccédé dans l'héri-
» tage de ce nom de *Fils de l'homme*,
» ont contracté en naiſſant une dette
» qu'ils étoient incapables d'acquit-
» ter.... Mais par l'union de la ſainte
» humanité de Jeſus-Chriſt avec une
» Perſonne Divine, union en conſé-
» quence de laquelle les actions &
» les ſouffrances de Jeſus-Chriſt
» étoient d'un mérite & d'une valeur
» infinis, il réſulte *UNE OBLIGA-*
» *TION NATURELLE IMPOSÉE A*

(1) *Ibid. p.* 202. Ab Adami peccato, obligatio illa exhibendæ Deo ſatisfactionis, quaſi ſuſpenſa manebat in primogenitis, adeo ut per annos quatuor mille quotquot fuerunt primogeniti, & ſibi ſucceſſerunt in hæreditate nominis illius, [*Filius hominis*] debitum naſcendo contraxerint, cui ſolvendo non erant....

Pag. 204. Ex unione humanitatis Chriſti ſanctiſſimæ cum Perſonâ unâ Divinâ, ex quâ fit, ut actiones Chriſti & paſſiones futuræ ſint meriti & valoris infiniti, reſultat naturalis obligatio Jeſu Chriſto impoſita jam à primo ſuo conceptu, ut, quoniam eſt, natalium ſuorum jure, Filius hominis, hominum primogenitus, Deo ab hominibus offenſo ſatisfaciat, homines Deo reconciliet, & à meritâ damnatione redimat.

» *JESUS-CHRIST* dès le premier inſ-
» tant de ſa conception : obligation
» *PAR LAQUELLE, ATTENDU*
» *QU'IL EST PAR LE DROIT DE SA*
» *NAISSANCE LE FILS DE L'HOM-*
» *ME ET LE PREMIER NÉ DES*
» *HOMMES, IL EST CHARGÉ DE*
» *SATISFAIRE A DIEU OFFENSÉ*
» par les hommes, de les réconcilier
» avec Dieu, & de les racheter de la
» damnation qu'ils ont méritée. »

A quoi a penſé cet Auteur, de faire *contracter* à Jeſus-Chriſt les *dettes* du premier homme, une *dette pénale*, une *obligation*, *fondée en rigueur de juſtice*, de ſatisfaire à Dieu pour le péché ; de les lui faire contracter par *ſa naiſſance*, & de *droit naturel* : *EJUSDEM DEBITA CONTRAHIT* (1) : *DEBITUM CONTRAHIT IN RIGORE JUSTITIÆ FUNDATUM* (2) : *ONERATUM PŒNALI DEBITO* (3) : *præceptum naturale* (4)? N'a-t-il pas vu que parler ainſi, c'eſt ſuppoſer que, comme les autres hom-

(1) Berr. 2. part. tom. 8. pag. 101.
(2) Ibid. pag. 205.
(3) Ibid. pag. 210.
(4) Ibid. pag. 205.

mes, Jeſus-Chriſt a contracté en naiſſant la ſouillure du péché originel ? Car on ne contracte les *dettes* & les *obligations pénales* qui réſultent du péché, qu'en contractant le péché même.

Saint Thomas remarque (1) que « le terme *contracter* exprime par lui-» même la relation d'un effet à la » cauſe qui le produit ; & qu'ainſi » quand on dit qu'un homme con-» tracte quelque choſe, ce langage » ſignifie que cette choſe paſſe en lui » néceſſairement avec ſa cauſe. » D'où il conclut que le péché étant la cauſe de la mort & des autres miſeres auxquelles la nature humaine eſt mainte-

(1) *S. Thom. part. 3. quæſt. 14. art. 3. in Corp.* In verbo *contrahendi* intelligitur ordo effectus ad cauſam, ut ſcilicet illud dicatur contrahi, quod ſimul cum ſuâ causâ ex neceſſitate trahitur. Cauſa autem mortis & horum defectuum in humanâ naturâ eſt peccatum : quia *per peccatum mors intravit in hunc mundum*, ut dicitur Rom. V. Et ideo illi propriè dicuntur hos defectus contrahere, qui ex debito peccati hos defectus incurrunt. Chriſtus autem hos defectus non habuit ex debito peccati.... Accepit enim naturam humanam ſine peccato, in illâ puritate, in quâ erat in ſtatu innocentiæ ; & ſimiliter potuiſſet aſſumere naturàm humauam abſque defectibus. Sic igitur patet, quòd Chriſtus non contraxit hos defectus, quaſi ex debito peccati eos ſuſcipiens, ſed ex propriâ voluntate.

nant ſujette, il n'y a que ceux qui encourent ces miſeres par la dette du péché, dont on puiſſe dire proprement qu'ils les contractent; que Jeſus-Chriſt au contraire étant né d'une Vierge, ſans que la concupiſcence ait eu aucune part à ſa conception, il eſt clair qu'il n'a pas contracté nos miſeres & nos infirmités, mais qu'il les a priſes volontairement. Combien moins peut-on dire que par ſa naiſſance il ait *contracté* nos *dettes*, qu'il ait contracté *une obligation pénale*, *fondée en rigueur de juſtice*, & ſur *un précepte naturel?*

Si Notre Seigneur eſt né avec une chair paſſible & mortelle : s'il a été aſſujetti aux miſeres & aux infirmités corporelles, qui ſont en nous des ſuites & des effets du péché : *s'il s'eſt rendu ſemblable aux* autres *hommes* (1) : *s'il a été éprouvé en toutes manieres à l'exception du péché* & de ce qui en eſt l'effet prochain & immédiat, telles que ſont l'ignorance & la concupiſcence (2) : ſi ſa chair ſouverainement pure, a néanmoins porté la reſſem-

(1) Philip. II. 7.
(2) Hebr. IV. 15.

blance d'une chair de péché, *in ſimilitudinem carnis peccati* (1); tout cela n'a pas été en lui une ſuite néceſſaire de ſa naiſſance humaine, mais l'effet de ſon choix & de ſa volonté. *Il convenoit*, dit l'Apôtre ſaint Paul, *que celui qui ſanctifie, & ceux qui ſont ſanctifiés, ſortiſſent tous d'une même ſource. C'eſt pourquoi il ne rougit pas de les appeller ſes freres, en diſant, j'annoncerai votre nom à mes freres .... & ailleurs : me voici, moi & mes enfans que le Seigneur m'a donnés. Comme donc ſes enfans participoient à la chair & au ſang, il y a auſſi participé lui-même, afin de détruire par ſa mort celui qui avoit l'empire de la mort*, c'eſt-à-dire *le Diable.... Ainſi*, conſéquemment aux deſſeins de ſon Pere, *il a dû ſe rendre en toutes choſes ſemblable à ſes freres, pour être touché de ſentimens de compaſſion, pour être un fidéle Pontife auprès de Dieu, & pour expier les péchés du peuple. Car par les épreuves mêmes qu'il a ſouffertes, il eſt tout-puiſſant pour ſecourir ceux qui ſont tentés & éprouvés* (2).

(1) Rom. VIII. 3.

(2) *Hebr. II.* 11. 12. 13. 14. 17. & 18. Qui enim

Le Fr. Berruyer confond deux choſes qu'il eſt eſſentiel de bien diſtinguer. Tout le genre humain étant devenu criminel par le péché, qui paſſe du premier Pere à tous ſes deſcendans, la juſtice Divine exigeoit que l'offenſe faite à Dieu fût réparée par une ſatisfaction proportionnée. Mais cette obligation de ſatisfaire à Dieu ne tomboit, & ne pouvoit tomber de droit naturel que ſur les coupables, & non ſur Jeſus-Chriſt, qui eſt la ſainteté même, & qui, en prenant une nature humaine, l'avoit lui-même formée auſſi pure qu'elle l'avoit été en ſortant de ſes mains par la création. Prétendre donc que Jeſus-Chriſt *a contracté par ſa naiſſance la dette & l'obligation pénale* de ſatisfaire à Dieu, c'eſt le confondre avec

ſanctificat, & qui ſanctificantur, ex uno omnes: propter quam cauſam non confunditur fratres eos vocare, dicens, nuntiabo nomen tuum fratribus meis.... Et iterum, ecce ego & pueri mei, quos dedit mihi Dominus. Quia ergo pueri communicaverunt carni & ſanguini, & ipſe ſimiliter participavit eiſdem, ut per mortem deſtrueret eum qui habebat mortis imperium, id eſt, Diabolum.... unde debuit per omnia fratribus ſimilari, ut miſericors fieret & fidelis Pontifex ad Deum, ut repropitiaret delicta populi. In eò enim in quo paſſus eſt ipſe & tentatus, potens eſt & eis, qui tentantur, auxiliari.

les coupables dont il eſt le Sauveur. Le Fils de Dieu s'eſt volontairement chargé de nos dettes, mais il n'en a contracté aucune. En ſe rendant notre caution, & en ſatisfaiſant pour nous à la juſtice Divine, il n'a pas acquitté une dette qui lui fût perſonnelle, mais des dettes qui lui étoient étrangeres, & que nul précepte naturel ne le chargeoit d'acquitter ; ſelon cette parole d'un Pſeaume : *Quæ non rapui, tunc exſolvebam* (1). Il a payé pour nous, non-ſeulement plus qu'il ne devoit en rigueur, mais ce qu'il ne devoit en aucune maniere, ou plutôt, ce qu'il ne devoit que parcequ'il s'étoit engagé volontairement & librement à expier nos péchés ; non pour remplir un *précepte naturel* que ſa naiſſance lui imposât, mais pour obéir à un commandement poſitif de ſon Pere.

Ce n'eſt même que parceque Jeſus-Chriſt étoit parfaitement exempt de toute dette & de toute obligation pénale attachée à ſa Perſonne, qu'en prenant ſur lui la peine due à nos

(1) Pſalm. LXVIII. 5.

péchés, il nous a délivrés tout à la fois & du péché & de la peine éternelle que nos péchés méritoient. « Ce » n'eſt pas ſans raiſon, dit S. Auguſ» tin (1), que celui qui eſt la vie par » eſſence, s'eſt ſoumis à la mort. Ce » n'eſt pas ſans raiſon que la ſource » de la vie, dont il faut boire pour » avoir la vie, a bu ce calice qui ne » lui étoit pas dû. Car la mort eſt une » dette qui étoit étrangere à Jeſus» Chriſt. Tout homme naît ſujet à » la néceſſité de mourir, mais à » l'exception de celui qui ne s'eſt fait » homme qu'afin que l'homme ne » périt pas. La mort eſt la peine du » péché. En participant avec nous à » la peine du péché, ſans participer » au péché, il a détruit en nous & » le péché & la peine du péché qui » nous étoit due après cette vie. »

(1) *S. Auguſt. Serm.* 231. *al.* 142. *de Temp. num.* 2. Non ſine causâ vita venit ad mortem: non ſine causâ fons vitæ, unde bibitur ut vivatur, bibit hunc calicem qui ei non debebatur. Non enim Chriſto debebatur mors.... Huic conditioni mortis obſtrictus naſcitur omnis homo, ſed præter illum hominem, qui homo factus eſt, ne periret homo.... Pœna culpæ mors. Dominus Jeſus Chriſtus mori venit, peccare non venit communicando nobiſcum ſine culpâ pœnam, & culpam ſolvit & pœnam. Quam pœnam ſolvit? Quæ nobis debebatur poſt hanc vitam.

Le Fr. Berruyer a beau extenuer le plus qu'il peut l'obligation pénale qu'il fait contracter à Jeſus-Chriſt par ſa naiſſance : il a beau diſtinguer, comme nous le verrons dans un moment, ce qu'un prétendu précepte naturel obligeoit Jeſus-Chriſt de ſouffrir, & ce que Dieu a exigé au-delà par un précepte poſitif : nous lui dirons toujours qu'*une obligation pénale*, quelque legere qu'on la ſuppoſe, dès qu'elle eſt *contractée par la naiſſance*, qu'elle eſt preſcrite *par le droit naturel*, qu'elle eſt *fondée dans la juſtice*, ne peut être qu'une ſuite du péché dans celui qui en eſt chargé. La Loi naturelle n'étant qu'une dérivation de la ſouveraine juſtice & de la Loi éternelle, eſt incapable d'impoſer aucune peine à un innocent, parceque ce ſeroit l'impoſer injuſtement. Par conſéquent, s'il étoit vrai que Jeſus-Chriſt *par ſa naiſſance* humaine *eût contracté de droit naturel une obligation pénale de ſatisfaire pour le péché*, ſa conception n'auroit pas été plus exempte de tache que la nôtre. Semblable en ce point au reſte des hommes qui naiſſent enfans

d'Adam, il auroit hérité comme eux le péché de ce premier Pere, puiſqu'il auroit *contracté* perſonnellement *la dette* & *l'obligation pénale* de le réparer, & que cette obligation auroit été en lui un *devoir rigoureux* preſcrit par *la loi naturelle* & une ſuite *de ſa naiſſance.*

ARTICLE III.

Etrange égarement du Fr. Berruyer dans la maniere dont il explique la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt.

Ce que le Fr. B. dit à ce ſujet dans ſes Diſſertations

QUOIQUE le Fr. Berruyer faſſe contracter à Jeſus-Chriſt l'obligation pénale de ſatisfaire à Dieu, il ne penſe pas pour cela que Jeſus-Chriſt fût obligé de ſe ſoumettre à tout ce qu'il a ſouffert. Il diſtingue dans cette obligation ce qui, ſelon lui, étoit *de précepte naturel*, & ce qui n'étoit que de précepte poſitif. « Ce précepte, dit-il (1), conſidéré

(1) *Berr. 2. part. tom 8. pag. 205.* Præcepit Deus Jeſu Chriſto Filio ſuo, ut læſæ majeſtati ſuæ ſatisfaceret, hominesque redimeret : ſed erat præceptum

» dans ſa ſubſtance, étoit un *PRÉ-*
» *CEPTE NATUREL.* Jeſus-Chriſt,
» qui *PAR SA NAISSANCE* étoit le
» Fils de l'homme, le premier né
» des hommes, *AVOIT CONTRACTÉ*
» *UNE DETTE, FONDÉE EN RI-*
» *GUEUR DE JUSTICE*, de s'offrir
» à Dieu ſon Pere en qualité de Prê-
» tre & de Victime, pour réparer
» l'outrage fait à la gloire de Dieu
» & pour racheter le ſalut des hom-
» mes, ſuppoſé que Dieu voulût
» qu'on lui ſatisfît en rigueur de juſ-
» tice. Quand je dis que ce précepte
» étoit *NATUREL*, que c'étoit *UNE*
» *DETTE FONDÉE EN JUSTICE*,
» je conſidere uniquement la ſubſ-
» tance du précepte & de la dette,

illud, quantùm ad ſubſtantiam, præceptum naturale. Debitum contraxerat in rigore juſtitiæ fundatum, qui natus erat filius hominis, hominum primogenitus, ſimul & Filius Dei unigenitus, ut ſe Pontifex idem & Hoſtia, ad gloriam Dei reſtituendam ſaluremque hominum redimendam, Deo Patri ſuo exhiberet; ſi quidem vellet Deus ſibi in rigore juſtitiæ ſatisfieri. Præceptum dixi naturale debitumque in juſtitiâ fundatum; ſed quoad præcepti debitique ſubſtantiam, non autem quantùm ad ſatisfactionis modum, rigorem, circumſtantias omnes, & præſtandam uſque ad mortem crucis obedientiam. Spectatum enim ex eâ parte factum Chriſto à Patre ſuo tot & tanta patiendi præceptum, poſitivum erat, & per voluntatem præcipientis diſpenſabile.

» & non la maniere, la rigueur, & » toutes les circonstances de la satis- » faction imposée à Jesus-Christ, ni » l'obligation d'obéir jusqu'à la mort » de la croix. Car, à considérer le » précepte de ce côté-là, il étoit pu- » rement positif, & Dieu, qui l'avoit » imposé, étoit le maître d'en dis- » penser. »

Morceau du même Fr. B. sur cette matiere annoncé comme *précieux, & méritant bien d'être conservé.* L'Auteur n'y débite que les illusions de son propre esprit.

Il explique ensuite sa doctrine avec plus d'étendue (1); mais il ne le fait nulle part avec plus de complaisance, que dans une *addition en forme d'éclaircissement* qui se trouve à la fin de sa *Nouvelle Défense* imprimée à Nancy, & réimprimée depuis peu. On l'y annonce modestement comme *un morceau précieux, qui mérite bien d'être conservé, & qui renferme les idées les plus sublimes, les plus consolantes, & les plus exactes, des obligations que nous avons au Dieu Sauveur* (2). Pouvons-nous refuser un moment d'attention à un *morceau* si *précieux* & tant vanté ? Le Fr. Berruyer qui s'en déclare l'auteur, y renferme sa doctrine sur la satisfaction de Jesus-Christ

(1) Ibid. pag. 205. 206. 207. & 208.
(2) Nouvelle Défense, &c. pag. 114.

dans les Propoſitions ſuivantes (1).

« 1. Notre Seigneur, en tant que » Fils de l'homme, *Filius hominis*, » repréſentant à titre de primogéni- » ture le premier des hommes & le » chef du genre humain, étoit obligé » *jure naturali* (de droit naturel) de » s'offrir à Dieu pour ſatisfaire au » péché. Mais s'il n'eût été qu'un pur » homme, comme les autres premiers » nés, il n'auroit pu ſatisfaire *ad* » *æqualitatem.*» (d'une maniere égale & proportionnée au péché)

» 2. La qualité d'Homme-Dieu, » ou de Fils de Dieu, ne le diſpen- » ſoit pas de cette obligation » (na- turelle, contractée par ſa naiſſance) « mais elle le mettoit en état de la » remplir par la plus legere ſouffran- » ce, dont la dignité de ſa Perſonne » rendoit le prix & le mérite infinis.

» 3. Jeſus-Chriſt en s'offrant à ſa- » tisfaire par cette ſouffrance du plus » petit ordre, » (telle qu'auroit été, par exemple, *la perte de ſa liberté pour quelques heures*) « rempliſſoit » ſuffiſamment ſon obligation. Si ſon » offre n'étoit pas acceptée, IL N'EN

(1) Ibid. pag. 117. & ſuiv.

» AVOIT PAS MOINS DROIT A TOUS » LES PRIVILÉGES ET A TOUTE LA » GLOIRE DUE à la dignité infinie de » sa Personne.

» 4. Dieu n'étoit pas obligé en ri- » gueur de justice d'accepter cette sa- » tisfaction (legere) de Jesus-Christ. » L'offensé peut exiger la réparation » de la part de ceux qui ont fait l'of- » fense, & s'ils ne sont pas en état de » le satisfaire, il peut les perdre, » sans égard à la médiation même » de son Fils, qu'EN CE CAS SEULE- » MENT IL DOIT RÉCOMPENSER DE » SON OFFRE.

» 5. Dieu qui ne vouloit accepter » en faveur des hommes pécheurs la » médiation de son Fils, qu'aux con- » ditions qui convenoient le plus à » sa gloire & au salut des hommes, » propose ces conditions à Jesus- » Christ, qui de son côté, en rigueur » de justice, n'étoit pas obligé de s'y » soumettre, OFFRANT D'AILLEURS » CE QUI SUFFISOIT.

» 6. Ces conditions étoient toutes » celles que nous avons vu remplir à » Jesus-Christ durant sa vie, à sa » Passion & à sa mort. Elles étoient

» néceſſaires, afin que Dieu fût connu
» des hommes ; que la griéveté du
» péché leur devînt ſenſible ; qu'ils
» appriſſent les moyens par où Dieu
» veut être honoré ; qu'ils euſſent un
» Modéle, un Chef, un Légiſlateur,
» des Sacremens, un Sacrifice perpé-
» tuel, un Pontife, un Juge homme
» comme eux, quoique Dieu & Fils
» de Dieu.... *LES GRANDS TITRES*
» *QUE JESUS-CHRIST PORTE A NO-*
» *TRE ÉGARD DANS L'ORDRE DE*
» *LA RELIGION ETOIENT ATTA-*
» *CHÉS COMME UNE RECOMPEN-*
» *SE A L'ACCEPTATION QUE JE-*
» *SUS-CHRIST FAISOIT DES CON-*
» *DITIONS PROPOSÉES.* S'il ne les
» eût pas acceptées, & s'il s'en fût
» tenu à l'obligation ſtricte de ſatis-
» faire *ad æqualitatem*, & même *ſu-*
» *pra æqualitatem*, par le mérite in-
» fini de la plus legere de ſes ſouf-
» frances ; Dieu n'eût pu rien exiger
» de plus de ſon Fils en qualité de
» Fils de l'Homme & de Fils de Dieu :
» *MAIS LE TRAITÉ N'EUST PAS*
» *ÉTÉ CONCLU ; L'HOMME N'EUST*
» *PAS ÉTÉ RACHETÉ ; JESUS-*
» *CHRIST QUI SEROIT GLORIFIE'*,

» *COMME FILS DE DIEU, NE SE-*
» *ROIT PAS LE CHEF DES CHRE-*
» *TIENS, ET L'AUTEUR D'UN*
» *NOUVEAU CULTE DE DIEU.*

» Voici donc en quoi conſiſte la
» grande obligation que nous avons
» à Jeſus-Chriſt. C'eſt que ſans aucun
» engagement indiſpenſable de ſa
» part, Dieu ſon Pere ne voulant pas
» accepter ce qui ſuffiſoit, & mettant
» à la Rédemption des hommes les
» terribles conditions que nous lui
» avons vu remplir; il a tout accepté
» librement, & pour la gloire de
» Dieu ſon Pere & par amour pour
» les hommes. Voilà le fond de notre
» amour, de notre reconnoiſſance,
» de notre compaſſion pour Jeſus-
» Chriſt. Voilà la matiere des titres
» également conſolans pour nous &
» glorieux pour lui....

» Dieu a de quoi payer abondam-
» ment ſon Fils de tous les ſacrifices
» auxquels il attache la Rédemption
» des hommes: .... Titre de Juge,
» de Rédempteur, de Pontife éter-
» nel: droit d'établir les Sacremens,
» de fonder un nouveau culte, d'être
» le chef, &c. Dieu pouvoit donc ne

» ſe pas contenter d'une ſatisfaction,
» en elle-même ſuffiſante & même
» abondante eu égard à la dignité
» infinie de ſon Pere (*). Son Fils,
» qui en qualité de Fils de l'homme,
» devoit l'offrir, ne devoit rien de
» plus. LE RESTE EST UN TRAITÉ
» PROPOSÉ A JESUS-CHRIST pour la
» gloire de ſon Pere, pour le bien
» de l'homme, pour l'avantage de la
» Religion. Le Pere a pu juſtement le
» propoſer, parcequ'il pouvoit ré-
» compenſer le mérite de l'accepta-
» tion libre & volontaire que Jeſus-
» Chriſt en feroit. *JESUS-CHRIST*
» *POUVOIT NE PAS L'ACCEPTER,*
» *ET NE VOULOIR PAS SAUVER*
» *LES HOMMES A DE SI GRANDS*
» *FRAIS. IL L'A VOULU. VOILA*
» *SES DROITS FONDÉS: VOILA CE*
» *QUE NOUS LUI DEVONS.* »

Et voilà, N. C. F. ce qu'on vous préconiſe comme *les idées les plus ſublimes, les plus conſolantes, & les plus exactes.* Mais où le Fr. Berruyer les a-t-il puiſées? En trouve-t-on quelque veſtige dans l'Ecriture-Sainte, ou

(*) C'eſt ſans doute une faute de copiſte, ou d'Imprimeur. Il faut, *de ſon Fils.*

dans la Tradition & dans les Ecrits des Saints Peres ? Aucun. Ce ſont de pures rêveries d'un Auteur qui s'attribue le droit de faire agir Dieu & ſon Chriſt comme il lui plaît dans le grand ouvrage de la Rédemption.

Ce ſeroit perdre le tems que de vouloir réfuter tout ce que ce ſyſtême de fantaiſie contient de faux, d'erroné, d'abſurde & de contradictoire. Bornons-nous à trois ou quatre obſervations plus eſſentielles : après quoi nous vous expoſerons la Doctrine de l'Egliſe ſur ce grand objet de la piété Chrétienne.

Contradiction & abſurdité qu'il y a de prétendre que J. C. étant obligé par un précepte naturel de ſatisfaire à Dieu, ne l'étoit pas d'accepter les conditions exigées de Dieu pour la ſatisfaction.

1. Quelle abſurdité n'eſt-ce pas, de prétendre tout à la fois que Jeſus-Chriſt ait été obligé de droit naturel fondé en juſtice, de ſatisfaire à Dieu, & qu'il n'ait pas été obligé d'accepter les conditions exigées de Dieu pour la réparation du péché ? N'eſt-il pas évident qu'un *précepte naturel & indiſpenſable qui impoſe l'obligation pénale* d'expier le péché, emporte néceſſairement avec ſoi l'obligation de ſe ſoumettre à tout ce que Dieu preſcrit pour l'expiation du péché ? Ce n'eſt pas à celui qui *de droit naturel*,

a *contracté une dette* & une *obligation pénale*, qu'il appartient de déterminer ce qui ſuffit pour l'acquit de ſa dette. C'eſt à Dieu offenſé qu'il appartient de preſcrire les conditions ; & celui qu'on ſuppoſe chargé *de droit naturel* de faire la réparation, n'eſt pas le maître de les refuſer.

Diſtinguer à ce ſujet ce qui eſt de précepte naturel, & ce que Dieu exige par un précepte poſitif ; c'eſt faire illuſion, ou plutôt, c'eſt ne s'entendre pas ſoi-même. Dans le ſyſtème du Fr. Berruyer, Jeſus-Chriſt, par ſa naiſſance même, & en ſa qualité de premier né des hommes, étoit obligé de ſatisfaire à Dieu pour les péchés du monde. Nous dire après cela que ce précepte n'étoit naturel & fondé en juſtice qu'en le conſidérant dans ſa ſubſtance, *præceptum naturale in juſtitiâ fundatum quoad præcepti ſubſtantiam*, c'eſt ne rien dire. Il eſt bien vrai qu'en pareil cas il n'y a que l'obligation en général de ſatisfaire qui puiſſe être de droit naturel ; & que la maniere, la rigueur, & toutes les circonſtances de la ſatisfaction ne peuvent dépendre que d'un

précepte poſitif. Mais l'obligation naturelle de parvenir à une fin, renferme néceſſairement l'obligation de prendre les moyens qui y conduiſent. Par conſéquent, quoique la maniere & la meſure de la réparation dépendît d'un précepte purement poſitif, le précepte naturel par lequel on ſuppoſe que Jeſus-Chriſt étoit chargé de ſatisfaire à Dieu, le mettoit dans l'obligation de ſe ſoumettre à ce précepte poſitif; de telle ſorte qu'il n'auroit pas pu s'y refuſer, ſans violer en même-tems le précepte naturel qui le chargeoit d'expier le péché. A peu près comme on péche contre la Loi naturelle, non-ſeulement par la tranſgreſſion des devoirs qu'elle preſcrit immédiatement: mais encore par le violement des Loix poſitives, Divines, ou humaines; parceque la loi naturelle ordonne d'obéir à ces ſortes de Loix, & que cette obéiſſance fait partie des moyens qui ſont dans l'ordre de Dieu pour arriver à la fin derniere, à laquelle nous ſommes obligés par la loi naturelle de tendre ſans ceſſe.

Par conſéquent, dans la ſuppoſition que

que Jeſus-Chriſt eût été obligé de droit naturel, *jure naturali*, d'expier le péché & de racheter les hommes, il eſt évident qu'il n'étoit pas en ſa diſpoſition d'accepter ou de refuſer les conditions auxquelles Dieu attachoit la Rédemption des hommes. Prétendre que, malgré ce précepte naturel, Jeſus-Chriſt étoit le maître de n'offrir à Dieu qu'une legere ſatisfaction, & de refuſer celle que Dieu exigeoit, laquelle, de l'aveu du Fr. Berruyer, *étoit néceſſaire* pour pluſieurs raiſons; c'eſt ſe contredire ſoi-même, & en même-tems c'eſt donner atteinte à l'impeccabilité de Jeſus-Chriſt; puiſque, dans cette hypothèſe, bien loin que Jeſus-Chriſt eût mérité *récompenſe pour l'offre* legere qu'il auroit faite, il ſe ſeroit rendu coupable par le refus de ſe conformer à la volonté de Dieu ſon Pere, & d'opérer le grand ouvrage de la Rédemption, dont on le ſuppoſe chargé perſonnellement *par un précepte de droit naturel & fondé en juſtice.*

En vain le Fr. Berruyer allégue-t-il que le précepte poſitif n'étoit pas indiſpenſable, & que Dieu qui l'impo-

ſoit librement, pouvoit auſſi en diſpenſer, s'il l'eût voulu. Hé ! Qui en doute ? Mais de ce que Dieu pouvoit en diſpenſer, s'enſuit-il que, dans l'hypothèſe de l'Auteur, Jeſus-Chriſt, en tant qu'homme, pût s'en diſpenſer de lui-même, & renoncer ainſi à l'important ouvrage de la réconciliation des hommes dont il étoit chargé *de droit naturel ?*

C'eſt une impiété de ſoutenir qu'il pouvoit arriver que J. C. fît échouer le Traité de notre Rédemption, en n'acceptant pas les conditions exigées par ſon Pere.

2. Suppoſons pour un moment que Jeſus-Chriſt, effrayé des conditions que Dieu exigeoit, eût refuſé de s'y ſoumettre, & qu'il n'eût voulu offrir à Dieu qu'une legere ſatisfaction, comme le Fr. Berruyer prétend qu'il en étoit le maître : que ſeroit-il arrivé ? Le voici ſelon cet Auteur : le plus grand des deſſeins de Dieu auroit échoué : le myſtère ineffable de l'Incarnation du Fils de Dieu, (ſi tant eſt cependant que ces Religieux le reconnoiſſent ſincérement) auroit été opéré à pure perte. Du moins n'auroit-il eu aucun effet, ni pour la réparation de l'injure faite à Dieu, ni pour le ſalut des hommes. A quoi donc auroit-il ſervi, (pour emprunter ici le langage de ces Auteurs)

que Dieu eût fait de Jeſus-Chriſt *un Homme-Dieu*, qu'il eût élevé ſon humanité à l'auguſte qualité de *Fils de Dieu*, qu'il l'eût ainſi rendue capable de s'acquitter de la *dette* & de *l'obligation pénale* qu'il auroit *contractée par ſa naiſſance ?* Tous ces Divins préparatifs auroient été inutiles & ſans fruit : l'Homme-Dieu ne ſeroit point entré dans les vues de Dieu : la Juſtice Divine n'auroit pas été ſatisfaite : le péché n'auroit pas été expié : le genre humain n'auroit pas été racheté : le Démon vainqueur de l'homme n'auroit pas été vaincu : tous les hommes, malgré la volonté que Dieu auroit eu de les ſauver par Jeſus-Chriſt, malgré les avances qu'il auroit faites pour y parvenir, ſeroient demeurés pour toujours & ſans reſſource dans la maſſe de perdition. Peut-on rien imaginer de plus inſenſé ; de plus injurieux à Dieu, de plus oppoſé à l'idée que la Religion & que la raiſon même nous donnent de la ſageſſe, de la toute-puiſſance, & de tous les attributs Divins ?

3. Dans cette ſuppoſition, auſſi impie que chimérique, quelles au- Autre impiété, de prétendre que J. C.

pourroit ne nous être de rien dans l'ordre de la Religion.

roient été les qualités de Jesus-Christ, considéré en lui-même, & par rapport à nous ? Le Fr. Berruyer répond avec assurance que dès que Jesus-Christ auroit bien voulu offrir à Dieu une *legere satisfaction*, une *souffrance du plus petit ordre*, une *privation de sa liberté pour quelques heures*, par cela seul la dette qu'il avoit contractée en naissant auroit été acquittée : qu'*en récompense de son offre*, Dieu l'auroit élevé en gloire : que le refus d'accepter des conditions plus rigoureuses, n'auroit pas empêché qu'il n'eût *droit à tous les priviléges dûs à la dignité de sa Personne ;* mais qu'en ce cas *les grands titres qu'il porte à notre égard* DANS L'ORDRE DE LA RELIGION, n'auroient point eu lieu ; qu'ainsi il ne seroit ni notre PONTIFE, ni notre VICTIME, ni notre MÉDIATEUR, ni notre *modéle*, ni le *chef des Chrétiens*, ni *l'auteur d'un nouveau culte digne de Dieu.* Quels titres donc encore une fois, & quels priviléges auroit-il eus en qualité de *Fils de l'Homme* & de *premier né des hommes ?* Ne nous étant de rien DANS L'ORDRE DE LA RELIGION,

pourroit-il lui reſter autre choſe que d'être le Chef, le Seigneur, le Roi & le Monarque des hommes dans l'ordre civil & politique ? Il eſt inutile de vous faire ſentir l'égarement d'une pareille Doctrine : votre religion & votre piété en ſont révoltées, & vous en pénétrez aſſez les affreuſes conſéquences.

4. A quoi ſe termine enfin ce monſtrueux ſyſtème ? à faire diſparoître l'amour infini du Pere éternel pour nous, & à inſinuer que ce n'eſt point à Dieu, mais à Jeſus-Chriſt ſeul, ou plutôt à ſon humanité ſeule, que nous ſommes redevables de notre Rédemption ? Ne ſemble-t-il pas, à entendre ce téméraire, que Dieu ait mis plus d'obſtacles à l'œuvre de notre réconciliation qu'il n'y a contribué ? Jeſus-Chriſt, nous dit le Fr. Berruyer, *offroit à Dieu ce qui ſuffiſoit :* & Dieu inexorable *n'a pas voulu accepter ce qui ſuffiſoit.* Il a exigé de Jeſus-Chriſt des *conditions terribles*, des conditions auxquelles Jeſus-Chriſt, nonobſtant *la dette & l'obligation pénale* de réparer le péché, qu'il avoit contractées de droit naturel par ſa naiſſance,

Autre impiété. Selon le Fr. B., ce n'eſt pas à Dieu, mais à l'humanité ſeule de J. C. que nous ſommes redevables de notre Redemption.

n'étoit pas tenu de ſe ſoumettre. Supposé qu'il l'eût refuſé, comme il étoit, nous dit-on, en droit de le faire, il n'en ſeroit pas moins comblé de gloire ; mais les hommes ne ſeroient pas rachetés. Si donc il s'y eſt ſoumis, c'eſt un effet de ſon tendre amour pour nous, ſans qu'il dût à Dieu cet hommage de ſon obéiſſance. C'eſt donc à lui ſeul, c'eſt à ſon humanité ſeule, & non pas à Dieu, que nous devons rendre graces de notre délivrance. Quelles horreurs !

Ici les contradictions ſe préſentent en foule. Comment eſt-il vrai que Jeſus-Chriſt *offroit ce qui ſuffiſoit*, ſi ce que Dieu exigeoit au-delà, *étoit néceſſaire ?* Comment les conditions que Dieu impoſoit, étoient-elles *néceſſaires*, ſi *la plus legere* ſatisfaction, la *ſouffrance du plus petit ordre*, étoient *ſuffiſantes ?* Laiſſons les partiſans d'une ſi étrange doctrine accorder, comme ils l'entendront, ces contrariétés ; & contentons-nous d'obſerver, que ces *idées* qu'on vous vante comme les plus *ſublimes*, *les plus conſolantes*, *les plus exactes*, aboutiſſent enfin à vous faire entendre

qu'il n'a pas tenu à Dieu que le *Traité n'ait pas été conclu*, & que ſi *l'homme eſt racheté*, ce n'eſt pas à Dieu que *nous en avons l'obligation*, mais à Jeſus-Chriſt ſeul, qui, *ſans aucun engagement de ſa part, Dieu ſon Pere ne voulant pas accepter ce qui ſuffiſoit & mettant à la Rédemption des hommes les plus terribles conditions, a tout accepté librement.*

A Dieu ne plaiſe que les Chrétiens rachetés par le ſang de Jeſus-Chriſt, mettent des bornes à l'amour exceſſif que ce Divin Sauveur, conſidéré dans ſon humanité, a eu pour nous, & à la profonde reconnoiſſance que cet amour exige de notre part. Mais n'oublions jamais que Jeſus-Chriſt étant Dieu & homme tout enſemble, notre reconnoiſſance ne doit pas ſe terminer à ſa ſeule humanité, mais qu'elle doit nous attacher à ſa Perſonne adorable, qui étant le Fils éternel de Dieu, s'eſt chargé de nos péchés, & nous a réconciliés avec ſon Pere. Souvenons-nous encore que Jeſus-Chriſt étant un même Dieu avec ſon Pere, notre reconnoiſſance envers lui eſt inſéparable de celle que nous devons

au Pere éternel. Remontons juſqu'à la tendreſſe du Pere des miſéricordes, qui *a tellement aimé le monde, qu'il nous a donné ſon Fils unique, afin que quiconque croit en lui, ne périſſe pas, mais qu'il ait la vie éternelle* (1), *qui n'a point épargné ſon propre Fils, mais l'a livré à la mort pour nous* (2); *qui nous a réconciliés avec lui par Jeſus-Chriſt*, & qui *étoit* lui-même *en Jeſus-Chriſt ſe réconciliant le monde* par lui (3). Conſidérons enfin, qu'encore qu'il n'y ait que Jeſus-Chriſt qui ait ſatisfait pour nous par ſa mort, parcequ'il n'y a que lui qui ſe ſoit incarné; le Pere & le Saint-Eſprit ont cependant coopéré à la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, ainſi que l'Egliſe le confeſſe tous les jours par ces paroles du Canon de la Meſſe : *Seigneur Jeſus-Chriſt, Fils de Dieu vivant, qui* PAR LA VOLONTÉ DE VOTRE PERE, AVEC LA COOPÉRATION DU SAINT-ESPRIT, ayez donné *la vie au monde par votre mort* (4).

(1) Joan. III. 16.
(2) Rom. VIII. 32. — (3) 2. Cor. V. 18. & 19.
(4) *In Canone Miſſæ.* Domine Jeſu Chriſte, Fili Dei vivi, qui ex voluntate Patris, cooperante Spiritu Sancto, per mortem tuam mundum vivificaſti, &c.

Ce n'eſt pas ainſi que le Fr. Berruyer l'entend. C'eſt au contraire un point capital de ſa doctrine, qu'en Jeſus-Chriſt c'eſt l'humanité ſeule qui a prié, qui s'eſt offerte, qui a opéré notre Rédemption, & qu'aucune des actions par leſquelles nous avons été rachetés, n'a été produite par l'influence du Verbe. Or que ſuit-il delà, ſinon que notre reconnoiſſance envers Jeſus-Chriſt ſouffrant & ſatisfaiſant pour nos péchés, doit s'arrêter à ſon humanité ſeule, comme au ſeul principe effectif & complet qui a tout fait ſans y être mû ni déterminé par le Verbe ?

ARTICLE IV.

Expoſition de la doctrine de l'Egliſe ſur cette matiere.

A Ces ſcandaleuſes nouveautés, oppoſons la Doctrine de l'Egliſe. Dieu outragé par la déſobéiſſance du premier homme, qui a corrompu & ſouillé toute ſa poſtérité, pouvoit laiſſer le genre humain dans le déplorable état où le péché l'avoit réduit, comme il a abandonné les Anges de ténébres après leur révolte. Il pouvoit auſſi, s'il l'eût voulu, faire grace aux hommes, ſans exiger une ſatisfaction proportionnée à la grandeur de l'offenſe.

Sa ſageſſe lui a fait prendre un milieu, dans lequel la miſéricorde & la juſtice éclatent également, ſelon cette parole du Roi Prophéte, *la miſéricorde & la vérité ſe ſont rencontrées : la juſtice & la paix ſe ſont donné mutuellement le baiſer* (1). Par ſa miſéricorde Dieu a voulu pardon-

(1) Pſalm. LXXXIV. 11.

ner à l'homme pécheur : par ſa juſtice il a voulu que l'offenſe commiſe contre ſa Majeſté infinie fût réparée ; & comme aucune pure créature n'étoit capable d'expier le péché d'une maniere proportionnée à ſon énormité, il a réſolu que dans la plénitude des tems ſon Fils unique ſe feroit homme, & que dans la nature humaine qu'il auroit priſe, il offriroit pour la réconciliation des hommes une ſatisfaction, qui par la dignité de ſa Perſonne ſeroit d'un mérite & d'un prix infinis. Le tems, la maniere, les conditions, & toutes les circonſtances de cette Divine ſatisfaction ont été déterminés immuablement dans ce conſeil ſuprême, non par le Pere ſeul, mais par les trois Perſonnes Divines, dont la volonté & l'opération ſont auſſi inſéparables que la Nature. Le Fils de Dieu a donc lui-même arrêté de toute éternité, avec le Pere & avec le Saint-Eſprit, tout ce qu'il feroit & tout ce qu'il ſouffriroit dans la chair pour le ſalut du genre humain. Ce n'eſt point une loi qui lui ait été impoſée par ſon Pere, à qui il eſt parfaitement égal & conſubſtan-

tiel : c'eſt un décret qu'il a formé comme le Pere, par une volonté ſouverainement libre & immuable.

Le tems fixé étant venu, le Fils unique de Dieu, Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, pour exécuter, dit ſaint Leon, le deſſein arrêté en commun par les trois Perſonnes, *ut exequeretur commune conſilium* (1), deſcend ſur la terre, c'eſt-à-dire qu'il s'y rend viſible en ſe faiſant homme, ſans quitter la gloire dont il jouit éternellement dans le ciel : il prend un corps & une ame humaine : ſon humanité ſainte eſt conçue dans le ſein d'une Vierge par l'opération du Saint-Eſprit, ſans contracter aucune ſouillure, ni aucune dette. Il vient au monde pour ſatisfaire à la juſtice Divine dans notre nature qu'il ſe rend propre, & pour laver dans ſon ſang toutes les iniquités du monde ; mais il n'y vient que parcequ'il le veut & qu'il l'a voulu de toute éternité. Son ame ſans tache qu'il remplit de la plus éminente ſainteté, entre librement & pleinement dans toutes les vues de la miſéricorde

(1) S. Leo. ſerm. 1. de Natali Domini.

& de la juſtice de Dieu, qui lui ſont découvertes : elle ſe ſoumet ſans héſitation & ſans réſerve à toutes les volontés du Pere éternel, qui ſont auſſi les volontés du Fils. Au premier moment de ſon entrée dans le monde, le Fils de Dieu fait homme eſt pénétré dans ſon humanité ſainte des ſentimens exprimés par ces paroles du Pſeaume XXXIX, que ſaint Paul lui applique (1) : *Vous n'avez point voulu des oblations & des ſacrifices* qu'on vous a offerts juſqu'ici : *Mais vous m'avez formé un corps*, dont les anciennes victimes n'étoient que la figure & le gage : *Les holocauſtes & les ſacrifices pour le péché ne vous ont point été agréables. Alors j'ai dit : me voici : je viens, ſelon qu'il eſt écrit de moi à la tête du Livre, pour faire, ô Dieu, votre volonté. Mon Dieu, je le veux, & votre loi eſt au fond de mon cœur.* Par-là, dit ſaint Paul, il a abrogé les ſacrifices de l'ancienne Loi, & leur a ſubſtitué le ſacrifice par excellence qu'ils avoient figuré & annoncé ; le ſacrifice de ſon corps & de ſon ſang,

(1) Hebr. X. 5. & ſuiv.

ſeul capable d'honorer Dieu, de ſatisfaire à ſa juſtice, & d'opérer la réconciliation des hommes, *aufert primum ut ſequens ſtatuat.*

Voit-on dans ces paroles du Sauveur entrant dans le monde, le moindre veſtige d'aucune ſorte de *dette* ou *d'obligation pénale* qu'il eût *contractée?* Y voit-on autre choſe que l'expreſſion d'un acte très-libre de ſa volonté humaine, qui ſe ſoumet parfaitement à tous les deſſeins de Dieu? Ce n'eſt pas non plus, à un prétendu *précepte naturel*, dont l'obligation eût paſſé ſucceſſivement de ſes ancêtres juſqu'à lui, mais à une volonté poſitive de Dieu qu'il ſe ſoumet. Cet ordre ſuprême eſt pour lui une loi abſolue; mais une loi dont, en tant que Dieu, il eſt lui-même l'auteur, & qu'en tant qu'homme il accepte librement de toute la plénitude de ſon cœur: *Deus meus volui; & legem tuam in medio cordis mei.*

Jeſus-Chriſt étant Dieu & homme tout enſemble, on ne peut douter que la moindre de ſes ſouffrances n'ait été d'un prix infini, & ſuffiſante pour ſatisfaire à la juſtice de Dieu. Mais

ce qui ſuffiſoit pour l'expiation du péché, ne ſuffiſoit pas pour nous donner une juſte idée de l'énormité du péché, de ſon oppoſition à la ſainteté infinie de Dieu, de la ſévérité de la Divine juſtice, de la rigueur des peines réſervées dans l'autre vie aux pécheurs impénitens, & de l'amour de Dieu pour les hommes. C'eſt pourquoi, Dieu, qui pouvoit n'exiger de ſon propre Fils incarné qu'une legere ſatisfaction, a voulu qu'il bût juſqu'à la lie le calice des humiliations, des opprobres, des douleurs, juſqu'à mourir ſur une croix entre deux ſcélérats. Toutes ces ſouffrances avoient été ordonnées par une profonde ſageſſe, & Jeſus Chriſt en tant qu'homme s'y eſt ſoumis avec ardeur, *en ſe rendant obéiſſant juſqu'à la mort, & la mort de la croix*, afin d'expier par ce prodige d'obéiſſance, la criminelle déſobéiſſance du premier homme, & tous les autres violemens de la Loi de Dieu.

Le Fils de Dieu a donc été livré à la mort, non-ſeulement par la juſtice de ſon Pere, mais par ſa propre juſtice qui eſt la même que celle de ſon

Pere. Si en tant qu'homme il a volontairement accepté la mort, en tant que Dieu il l'a lui-même commandée & en a déterminé toutes les circonſtances. « Quoiqu'il n'y ait que le Fils » qui ait ſouffert, dit ſaint Auguſ» tin (1), ſa Paſſion néanmoins a été » opérée par le Pere & par le Fils. » Le Pere l'a opérée, ſelon cette pa» role de l'Apôtre, (Rom. VIII. 32.) » *Dieu n'a pas épargné ſon propre* » *Fils, mais il l'a livré à la mort pour* » *nous tous :* le Fils auſſi l'a opérée, » ſelon cette autre parole du même » Apôtre, (Galat. II. 20.) *Jeſus-* » *Chriſt m'a aimé, & s'eſt livré lui-* » *même pour moi.* Le Pere a livré ſon » Fils : le Fils s'eſt livré lui-même. » Ce n'eſt que dans la Perſonne du » Fils que la Paſſion a été opérée ; » mais elle a été opérée par le Pere » & par le Fils, & non ſans la coopé» ration inſéparable du Saint-Eſprit,

(1) *S. Auguſt. ſerm. 52. aliàs 63. de Verb. Dom. cap. 4. num. 12.* Probemus & Paſſionem Filii, & à Patre factam, & à Filio factam. Faciat Pater Paſſionem Filii : *Qui proprio Filio ſuo non pepercit, ſed pro nobis omnibus tradidit illum.* Faciat & Filius Paſſionem ſuam : *Qui me dilexit, & tradidit ſemetipſum pro me.* Tradidit Pater Filium : tradidit Filius ſeipſum. Paſſio, hæc uni facta eſt ; ſed ab utroque facta eſt.

» *cooperante Spiritu Sancto*, ainſi que » l'Egliſe s'exprime. »

Si l'on demande comment on peut accorder la liberté de Jeſus-Chriſt dans l'acceptation de la mort, avec le commandement abſolu qui lui étoit fait de mourir; nous répondrons que ces deux vérités ſont également révélées dans l'Ecriture. *Je donne ma vie pour la reprendre enſuite*, dit Jeſus-Chriſt (1). *Perſonne ne me l'ôte, mais je la quitte de moi-même. J'ai le pouvoir de donner ma vie, & j'ai le pouvoir de la reprendre de nouveau :* voilà la liberté de Jeſus-Chriſt clairement exprimée. *C'eſt*, ajoute-t-il, *le commandement que j'ai reçu de mon Pere:* voilà le commandement exprimé avec la même clarté.

Tous les endroits de l'Ecriture où il eſt parlé de l'obéiſſance de Jeſus-Chriſt par rapport à la mort de la croix, ſont autant de preuves du commandement qui lui en a été fait. Car toute obéiſſance ſuppoſe un com-

(1) *Joan. X.* 17. & 18. Ego pono animam meam, ut iterum ſumam eam. Nemo tollit eam à me; ſed ego pono eam à me ipſo. Et poteſtatem habeo ponendi animam meam, & poteſtatem habeo iterum ſumendi eam. Hoc mandatum accepi à Patre meo.

mandement & y eſt relative. C'eſt l'obſervation que Cornelius *à Lapide* entr'autres fait ſur ces paroles de l'Epître aux Romains : *Comme par la déſobéiſſance d'un ſeul pluſieurs ont été faits pécheurs ; de même par l'obéiſſance d'un ſeul pluſieurs ſeront faits juſtes.* « Les Docteurs, dit-il (1), tirent de » ce texte une conſéquence très-juſte, » que voici. Adam s'eſt rendu coupa- » ble d'une vraie déſobéiſſance : donc » il y a eu de même en Jeſus-Chriſt » une obéiſſance véritable & propre- » ment dite, par laquelle il s'eſt ſou- » mis & conformé à un commande- » ment Divin. Il faut donc reconnoî- » tre qu'il y a eu un vrai commande- » ment impoſé à Jeſus-Chriſt par ſon » Pere, de mourir & de nous rache- » ter par ſa mort. Car c'eſt-là ce qui » a été le principal objet de l'obéiſ- » ſance de Jeſus-Chriſt. »

Nous laiſſons aux Théologiens le

(1) *Cornel. à Lap. in Epiſt. ad Rom. cap. 5. v. 19.* Ex hoc loco rectè Doctores inferunt concluduntque hoc modo : in Adamo fuit vera inobedientia : ergo & in Chriſto vera & propriè dicta obedientia, quæ præcepto ſuperioris ſe ſubjicit & conformat : ac conſequenter datum fuit Chriſto præceptum à Patre moriendi ac ſic redimendi nos. Hoc enim fuit objectum obedientiæ Chriſti, cui Chriſtus obedivit.

ſoin d'expliquer avec plus d'étendue l'accord de la liberté humaine de Jeſus-Chriſt avec le précepte qui lui étoit fait de mourir pour les hommes. Nous dirons ſeulement en peu de mots que Jeſus-Chriſt étant impeccable, il ne pouvoit pas ne pas obéir de tout ſon cœur aux ordres de ſon Pere. *Je ſuis deſcendu du Ciel*, dit-il lui-même (1), *non pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.* Ainſi, à conſidérer la mort de la croix en tant qu'elle étoit dans l'ordre de Dieu, Jeſus-Chriſt ne pouvoit pas ne la pas accepter avec ardeur. Mais ce genre de mort en lui-même, n'étoit qu'un moyen égal à une infinité d'autres que Dieu auroit pu preſcrire. Par conſéquent, en conſidérant le ſupplice de la croix en lui-même & ſéparément du précepte Divin, Jeſus-Chriſt avoit dans le fond de ſa volonté un pouvoir intérieur très-réel de mourir ou de ne pas mourir; de mourir ſur une croix, ou de tout autre genre de mort. Ce pouvoir étoit eſſentiel à la liberté de Jeſus-Chriſt; parcequ'il eſt de la na-

(1) Joan. VI. 8.

ture même de la volonté, dit ſaint Thomas, qu'elle ne puiſſe être déterminée néceſſairement que par le ſouverain bien & la derniere fin ; & que tout ce qui n'eſt que moyen, lui ſoit en ſoi-même égal ou indifférent. Il eſt viſible que le précepte Divin qui a déterminé toutes les circonſtances de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, n'a pas détruit en lui ce pouvoir eſſentiel & radical, fondé ſur la nature même de la volonté ; & qu'il n'a fait que le guider & le décider dans le choix qu'il a fait librement. Mais l'amour invincible que Jeſus-Chriſt, en tant qu'homme, avoit pour Dieu & pour toutes ſes volontés, a fait qu'entre les différens moyens qu'il enviſageoit comme égaux de leur nature, il a choiſi infailliblement & ſans délibérer celui qui étoit dans l'ordre de Dieu ſon Pere, dont la volonté étoit la régle ſuprême de tous ſes mouvemens & de toutes ſes actions.

Imaginer d'autres voies pour concilier la liberté de Jeſus-Chriſt avec ſon impeccabilité ; vouloir, par exemple, que le commandement fait à Jeſus-Chriſt n'ait été que conditionnel,

& dépendant de l'acceptation de Jeſus-Chriſt : ou, comme le prétend le Fr. Berruyer, que quoique Dieu exigeât rigoureuſement le ſupplice de la croix pour la Rédemption du genre humain, Jeſus-Chriſt étoit le maître d'accepter ou de ne pas accepter cette condition ; qu'il pouvoit même arriver qu'il ne l'acceptât pas, & qu'alors *le Traité n'auroit pas été conclu, ni l'homme racheté ;* c'eſt s'écarter étrangement de la Doctrine de l'Egliſe : c'eſt faire dépendre l'exécution de la volonté du tout-puiſſant du conſentement de la volonté créée : c'eſt déshonorer Jeſus-Chriſt lui-même, en ſuppoſant qu'il étoit capable de ne pas vouloir ce qu'il ſçavoit être le plus agréable à ſon Pere.

Saint Thomas examine, s'il étoit néceſſaire que Jeſus-Chriſt ſouffrît tout ce qu'il a ſouffert, & il répond (1) que « cela n'étoit pas néceſſaire d'une » néceſſité de contrainte » (ou abſolue) « ni du côté de Dieu qui avoit réſolu

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 48. *art.* 1. *in Corp.* Non fuit neceſſarium Chriſtum pati neceſſitate coactionis, neque ex parte Dei, qui Chriſtum definivit pati, neque etiam ex parte ipſius Chriſti, qui voluntariè paſſus eſt. Fuit autem neceſſarium neceſſitate

» la Paſſion de Jeſus-Chriſt avec » toutes ſes circonſtances, ni du côté » de Jeſus-Chriſt qui s'y eſt volontai- » rement » (& librement) « ſoumis; » mais qu'il étoit néceſſaire d'une né- » ceſſité conſéquente que Jeſus-Chriſt » ſouffrît, rélativement à trois ſortes » de fins. 1. Par rapport à nous qui » avons été délivrés par ſes ſouffran- » ces, ſelon cette parole rapportée » par ſaint Jean, (III. 14. & 15.) *Il* » *faut que le Fils de l'homme ſoit élevé,* » (en croix) *afin que quiconque croit* » *en lui ne périſſe pas, mais qu'il ait* » *la vie éternelle.* 2. Par rapport à Je-

finis, qui quidem poteſt tripliciter intelligi. Primò quidem ex parte noſtrâ, qui per ejus paſſionem liberati ſumus, ſecundùm illud Joan. 3. *Oportet exaltari Filium hominis, ut omnis qui credit in eum, non pereat, ſed habeat vitam æternam.* Secundò, ex parte ipſius Chriſti, qui per humilitatem Paſſionis meruit gratiam exaltationis: & ad hoc pertinet quod dicitur Luc. ultimo, *Nonne* [hæc] *oportuit pati Chriſtum, & ita intrare in gloriam ſuam?* Tertiò, ex parte Dei, cujus definitionem circa Paſſionem Chriſti, prænuntiatam in ſcripturis, & præfiguratam in obſervatione veteris Teſtamenti, oportebat impleri, & hoc eſt quod dicitur Luc. 22. *Filius hominis ſecundùm quod definitum eſt, vadit.* Et Luc. ult. *Hæc ſunt verba quæ locutus ſum ad vos, cùm adhuc eſſem vobiſcum: quoniam neceſſe eſt impleri omnia quæ ſcripta ſunt in lege Moyſi, & Prophetis, & Pſalmis de me, quoniam ſic ſcriptum eſt, & ſic oportebat Chriſtum pati, & reſurgere à mortuis.*

» ſus-Chriſt lui-même, qui par les
» humiliations de ſa Paſſion a mérité
» d'être glorifié : ce qui eſt marqué
» par cette autre parole rapportée au
» dernier Chapitre de S. Luc (v. 26.)
» *N'a-t-il pas fallu que le Chriſt ſouf-*
» *frît*, (*ces mauvais traitemens*) *&*
» *qu'il entrât ainſi dans ſa gloire?*
» 3. Par rapport à Dieu, dont il fal-
» loit que les décrets touchant la Paſ-
» ſion de Jeſus-Chriſt, prédite dans
» les Ecritures & figurée par les céré-
» monies de l'Ancienne Loi, fuſſent
» accomplis : ſelon ce qui eſt marqué
» en S. Luc par ces paroles, (XXII. 22.)
» *Le Fils de l'homme s'en va, ſelon ce*
» *qui a été arrêté*; & par ces autres :
» (XXIV. 44. 46.) *Toutes ces choſes ſont*
» *l'accompliſſement de ce que je vous ai*
» *dit, lorſque j'étois encore avec vous;*
» *qu'il falloit que tout ce qui eſt écrit*
» *de moi dans la Loi de Moyſe, dans*
» *les Prophétes, & dans les Pſeaumes,*
» *s'accomplît. C'eſt ainſi qu'il a été*
» *écrit, & c'eſt ainſi qu'il falloit que*
» *le Chriſt ſouffrît, & qu'il reſſuſcitât*
» *d'entre les morts.* »

CHAPITRE III.

*Erreur énorme des FF. Hardouin & Berruyer, en ce qu'ils fondent en Jeſus-Chriſt les divines qualités d'*Homme-Dieu *& de* Fils de Dieu *ſur les prétendus droits de ſa naiſſance humaine.*

APRÈS avoir fondé en Jeſus-Chriſt ſes qualités de Meſſie, de Sauveur, de Médiateur, de Pontife, de Chef de tous les hommes, ſur les prétendus droits de ſa naiſſance humaine; que reſtoit-il aux FF. Hardouin & Berruyer pour mettre le comble à ces impiétés, que de donner auſſi le même fondement à ſes qualités d'*homme-Dieu* & de *Fils de Dieu*? L'un les conduiſoit à l'autre, & il n'y avoit plus que ce pas à faire. Ils l'ont franchi, & quelque révoltante que ſoit cette conſéquence, elle ne les a pas effrayés.

Vous avez vu dans la Section précédente que c'eſt à l'humanité de Jeſus-Chriſt

ſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même, qu'ils attribuent, comme les Sociniens, la divine qualité de *Fils de Dieu.* Ici ils vont, pour ainſi dire, encore plus loin, en avançant que non-ſeulement c'eſt en tant qu'homme que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, mais que c'eſt en conſéquence des droits de ſa naiſſance humaine qu'il a été choiſi pour être fait le Fils de Dieu. Voici comment le Fr. Berruyer s'exprime à ce ſujet (1). « Si Jeſus-Chriſt, par le droit de ſa » naiſſance, eſt le premier né des » hommes, il s'enſuit qu'à ce ſeul » titre il eſt le Chef, & le Roi & le » Seigneur de tous les hommes, & par » conſéquent le Meſſie, ou le Chriſt. » Mais, comme en rigueur de juſtice, » le Fils de l'Homme (ou le premier » né des hommes) ne pouvoit pas

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 188. & 189.* Quòd ſi [vi natalium ſuorum] primogenitus, certè vel eo ſolo nomine, & caput, & Rex, & Dominus omnium hominum eſt; & proinde Meſſias, ſive Chriſtus. Sed quoniam mediator hominum, ex juſtitiâ ſtrictâ eſſe non poterat Filius hominis, niſi eſſet idem Homo-Deus & Filius Dei, propter illam, convenientiam dico, non neceſſitatem, prædeſtinatus à Deo eſt qui, per ſacratiſſimæ ſuæ humanitatis unionem cum Perſonâ unâ Divinâ, *fieret* in tempore *Deo Filius ex ſemine David ſecundùm carnem.*

» être le Médiateur des hommes s'il » n'étoit en même-tems Homme-Dieu » & le Fils de Dieu ; PAR CETTE » RAISON, je ne dis pas de néceſſité, » mais de convenance, le Fils de » l'Homme, ou le premier né des » hommes, a été prédeſtiné de Dieu » A ÊTRE FAIT dans le tems *Fils à* » *Dieu de la race de David ſelon la* » *chair*, par l'union de ſon humanité » avec une Perſonne Divine. »

Le Fr. Hardouin lui avoit tracé la voie. Après avoir dit que Jeſus-Chriſt en qualité de premier né & de Roi des hommes par ſa naiſſance, devoit ſe dévouer, s'il étoit néceſſaire, pour le ſalut des hommes ; il ajoute (1) : « Mais inutilement auroit-il voulu ſe » dévouer pour ſauver les hommes, » s'il n'avoit pas été capable de ſatis- » faire à Dieu d'une maniere digne » de Dieu & proportionnée à la grié- » veté des péchés. C'eſt pourquoi il » a été très-convenable, MAXIME » DECUIT, que Dieu choiſît préféra-

(1) *Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 51. pag. 255. col. 2 & pag. 256. col. 1.* Cùm autem id fruſtrà vellet, niſi condignè ſatisfacere pro omnibus poſſet, Deum MAXIME DECUIT hunc præ cæteris deſignare, quem per unionem cum Verbo FACERET DEUM ;

» blement à tous les autres, POUR LE
» FAIRE DIEU par l'union avec le
» Verbe, & pour le mettre par-là en
» état d'offrir à Dieu une ſatisfaction
» d'un mérite infini, celui qui étoit
» en même-tems par ſa naiſſance &
» ſon origine, le chef & le premier
» né des hommes, & qui par cette
» raiſon devoit, ſi cela étoit utile,
» mourir pour tous. C'eſt ſans doute
» ce que Dieu ſe propoſoit, quand
» il a voulu que d'Abraham, le pre-
» mier né de tous les hommes, ſortît
» le peuple d'Iſrael, premier né en-
» tre tous les peuples; que dans la
» ſuite David nâquît de ce peuple,
» & qu'il fût, par la dignité Royale,
» le premier né de toute la nation;
» qu'enfin de David nâquît Jeſus-
» Chriſt, qui, en qualité de chef du

ac propterea ob rationem meriti infiniti aptum huic ſatisfactioni Deo offerendæ; qui ſimul eſſet vi generis & ortûs ſui caput ac primogenitus hominum; quemque eo nomine oporteret, id ſi prodeſſet, pro omnibus mori. Eò profectò ſpectabat Deus, cùm & Iſraeliticum populum primogenitum ex Abrahamo primogenito naſci vellet; ex eo deinde populo Regem Davidem, totius populi ob dignitatem Regiam primogenitum; ex Davide Chriſtum: qui, ut caput generis humani, tùm ob natales ſuos, tùm ob excellentiam Perſonæ ſuæ, ſe pro omnium ſalute offerret Deo in odorem ſuavitatis.

» genre humain tant à cauſe de ſa » naiſſance, QU'A CAUSE DE L'EXCEL- » LENCE DE SA PERSONNE, s'offriroit » à Dieu en odeur de ſuavité pour le » ſalut de tous les hommes. »

Il exprime la même choſe ailleurs en moins de mots & d'une maniere encore plus préciſe, en diſant (1) que « Jeſus-Chriſt étant le premier né des » hommes, & à ce titre ſeul le Sei- » gneur & le Roi de tous les hom- » mes, & par conſéquent le Meſſie » ou le Chriſt; c'eſt pour cela, PROP- » TEREA, qu'il a été choiſi en tant » qu'homme pour être uni au Verbe » & par-là être fait le Fils de Dieu. »

Quel renverſement des premiers principes du Chriſtianiſme ! Vous avez toujours cru, N. C. Fr. que Jeſus-Chriſt n'eſt le Seigneur, le Chef, le Roi, le Meſſie, le Médiateur, le Pontife & le Sauveur des hommes, que parcequ'il eſt le Fils de Dieu fait homme pour nous ſauver. C'eſt ainſi

(1) *Ibid. pag.* 255. *col.* 1. Quòd ſi primogenitus autem, certè vel eo ſolo nomine & Dominus & Rex omnium hominum eſt, & proinde Meſſias ſive Chriſtus: PROPTEREA SELECTUS à Deo ut homo, QUI Verbo jungeretur & FILIUS DEI ESSET IPSE.

que l'Egliſe Catholique vous a inſtruits, & qu'elle a été inſtruite elle-même par une ſucceſſion non interrompue de doctrine qui remonte juſqu'aux Apôtres, & par eux juſqu'à Jeſus-Chriſt. Ces nouveaux Maîtres viennent aujourd'hui vous annoncer un Evangile tout contraire. Ce n'eſt pas, vous diſent-ils, parceque Jeſus-Chriſt eſt le Fils éternel de Dieu, qu'il eſt notre Seigneur, notre Chef, notre Roi, notre Médiateur, notre Pontife, notre Sauveur; mais c'eſt parce-qu'en vertu de ſa naiſſance humaine il avoit toutes ces éminentes qualités, que Dieu l'a choiſi par préférence au reſte des hommes *POUR EN FAIRE un Dieu & le Fils de Dieu : Quem faceret Deum.* O égarement ! ô prodige d'impiété ! ô excès de folie !

Si Jeſus-Chriſt a été fait le Chriſt parceque par la nobleſſe de ſa naiſſance humaine il étoit le premier né & le Roi de tous les hommes ; s'il convenoit par cette raiſon que Dieu le choisît préférablement à tout autre, pour *LE FAIRE DIEU ET LE FILS UNIQUE DE DIEU, MAXIME DECUIT hunc præ cæteris deſignare QUEM*

FACERET DEUM, ... PROPTEREA SELECTUS, ut homo, QUI FILIUS DEI ESSET IDEM ; la grace eſt donc fondée ſur la nature : car la naiſſance humaine, conſidérée en elle-même, eſt la nature toute pure. Et quelle grace encore ! la grace de l'union hypoſtatique avec le Verbe : c'eſt-à-dire, la grace par excellence : la grace la plus gratuite, la plus ſurnaturelle, la moins capable d'être méritée qui fût jamais : la grace qui eſt la ſource ſoit de toutes celles dont l'ame de Jeſus-Chriſt a été remplie au moment même de ſa création, & qui dérivent, comme dit S. Thomas, de la grace de l'union (1) ; ſoit de celles que Jeſus-Chriſt comme chef répand ſur chacun des Chrétiens qui ſont ſes membres. Quelle grace ſera déſormais gratuite, ſi la grace par laquelle Jeſus-Chriſt homme eſt la Perſonne même du Fils unique de Dieu, a pour fondement, ſoit par *convenance*, ſoit par *néceſſité*, les prétendus droits de ſa naiſſance humaine?

(1) S. Thom. part. 3. quæſt. 8. art. 13.

Mais ces Auteurs n'expriment en cela qu'une partie de leur penſée. Il y a ici néceſſairement une autre erreur ſous-entendue, qu'ils n'ont pas oſé énoncer formellement. En effet, leur dira-t-on, la qualité de premier né de tous les hommes en vertu de ſa naiſſance, ne peut pas être la ſeule raiſon du choix que vous prétendez que Dieu a fait de Jeſus-Chriſt *pour le faire Dieu.* Cette prétendue qualité n'a pas commencé à Jeſus-Chriſt. Il y avoit déja, ſelon vous, au moins quatre mille ans qu'elle ſubſiſtoit & qu'elle paſſoit de pere en fils. Tous les Ancêtres de Jeſus-Chriſt depuis Adam juſqu'à Joſeph, époux de la ſainte Vierge, l'avoient eue ſucceſſivement. Jeſus-Chriſt n'a acquis par ſa naiſſance humaine, aucun droit que chacun d'eux n'eût poſſédé avant lui, puiſque ce ſont eux qui lui ont tranſmis tous ces prétendus droits en lui tranſmettant la primogeniture. Il eſt donc évident qu'à ne conſidérer en Jeſus-Chriſt que la prétendue primogeniture attachée à ſa naiſſance, Dieu n'avoit pas plus de raiſon de le *choiſir pour le faire Dieu* que ſaint Joſeph,

Ces Auteurs ſuppoſent manifeſtement que J.C. a été fait le Fils de Dieu en conſéquence de la préviſion de ſes mérites humains.

& que chacun de ſes Ancêtres, à remonter juſqu'à Seth, fils d'Adam.

A cette objection il eſt viſible que les FF. Hardouin & Berruyer n'auroient autre choſe à répondre, ſinon qu'on a bien dû comprendre qu'outre la raiſon qu'ils alléguent, il faut néceſſairement en ſuppoſer une autre qui ſoit perſonnelle à Jeſus-Chriſt & qu'ils n'ont pas jugé à propos d'exprimer; ſçavoir que de tous les premiers nés qui ont vécu depuis Adam juſqu'à Jeſus-Chriſt, ou qui auroient pû naître après lui, Dieu n'en a connu aucun qui fût plus digne de ſon choix que Jeſus-Chriſt, à cauſe du bon uſage qu'il feroit de ſon libre arbitre; & de ſa qualité de Fils de Dieu entée ſur celle de Fils de l'homme. C'eſt ce que le Fr. Hardouin fait aſſez entendre par ces paroles : *Tum ob natales ſuos, tum ob excellentiam perſonæ ſuæ.*

Ainſi, qu'on ne parle plus de la gratuité du choix de Jeſus-Chriſt en tant qu'homme pour être par l'union hypoſtatique le Fils éternel de Dieu. Ce choix que l'Egliſe Chrétienne a toujours conſidéré comme le plus par-

fait modéle de la gratuité de la grace, & de la prédeſtination des Elus, ceſſe lui-même d'être gratuit ; premiérement, parcequ'il eſt une ſuite des droits de la naiſſance humaine de Jeſus-Chriſt ; ſecondement, parcequ'il eſt fondé ſur la préviſion de ſes mérites futurs. La premiere de ces erreurs n'avoit été juſqu'à préſent avancée par perſonne. La ſeconde a été condamnée dans les Ariens, dans les Pélagiens & dans les Neſtoriens. Il eſt inutile de nous arrêter à la combatre. L'attention que les FF. Hardouin & Berruyer ont eu de la cacher, nous diſpenſe d'entamer cette matiere, dont nous aurons d'ailleurs occaſion de parler dans la Section ſuivante.

CHAPITRE IV.

Que la Doctrine des FF. Hardouin & Berruyer tend manifeſtement à faire du Regne tout ſpirituel de Jeſus-Chriſt une Royauté temporelle & une Monarchie univerſelle, fondée ſur le droit de ſa naiſſance humaine.

J. C. eſt véritablement Roi : en quel ſens. Sa Royauté eſt d'un ordre tout ſpirituel.

TOus les Chrétiens ſçavent que Jeſus-Chriſt eſt véritablement Roi. Il eſt appellé dans l'Apocalypſe *le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs : REX REGUM ET DOMINUS DOMINANTIUM* (1). Les Prophétes l'ont ſouvent annoncé ſous ce titre de Roi. L'Ange Gabriel lui attribue auſſi la même qualité. *Le Seigneur Dieu*, dit-il à la ſainte Vierge, *lui donnera le Thrône de David ſon Pere, il regnera éternellement dans la Maiſon de Jacob & ſon Regne n'aura point de fin* (2). Toute l'Ecriture eſt

(1) Apoc. XIX. 16.
(2) Luc. I. 32.

remplie d'expreſſions ſemblables.

Jeſus-Chriſt en tant que Dieu a la Royauté ſuprême. C'eſt par lui que les Rois regnent : c'eſt de lui que dérive toute-puiſſance temporelle & ſpirituelle : c'eſt lui qui établit & qui renverſe les plus grands empires, qui en diſpoſe en Maître Souverain, & qui les donne à qui il veut.

Il y a une autre ſorte de Royauté qui appartient à Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, en qualité de Sauveur & de Rédempteur des hommes. Tout pouvoir lui a été donné dans le ciel & ſur la terre dès le premier inſtant de ſa conception, & il en a acquis le plein exercice au jour de ſa Réſurrection. Il a ſur tous les hommes un droit ſouverain qui paroîtra dans toute ſon étendue lorſqu'il viendra juger le monde & rendre à chacun ſelon ſes œuvres. *Soit que nous vivions*, dit l'Apôtre, *ſoit que nous mourions, nous appartenons au Seigneur : car le Seigneur eſt mort & il eſt reſſuſcité, afin d'avoir l'empire ſur les vivans & ſur les morts* (1).

(1) Rom. XIV. 8. & 9.

Mais ſi la Foi ne permet pas de douter que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme n'ait une autorité abſolue ſur tous les hommes & même ſur toutes les créatures, elle nous apprend auſſi que ſon regne eſt tout ſpirituel & d'un ordre qui n'a rien de commun avec celui des Rois de la terre. L'objet & la fin de ſa Royauté eſt de détruire l'empire du Démon, d'arracher à ce fort armé les ames qu'il tient captives, de conduire les hommes à la connoiſſance de la vérité, de les ſauver par la Foi en ſon nom, d'établir dans les cœurs le regne de la charité & de la vraie juſtice, de gouverner & de ſanctifier ſon Egliſe par le miniſtère des Paſteurs & par l'adminiſtration des Sacremens, d'exercer durant tout le cours des ſiécles un double jugement de miſéricorde & de juſtice, qui ſera manifeſté au dernier jour à la vue de tout l'univers.

Rien de ce qui caractériſe la puiſſance temporelle & ſéculiere, n'a paru en Jeſus-Chriſt ni pendant ſa vie mortelle, ni après ſa Réſurrection. Lorſque Pilate lui demanda s'il étoit le Roi des Juifs, il répondit de la ma-

niere la plus positive que son *Royaume n'est pas de ce monde ;* & il en donna une preuve sensible : *Si mon Royaume étoit de ce monde*, dit-il, *mes Ministres* (qui sont les Anges) *combattroient assurément pour empêcher que je ne sois livré aux Juifs : mais* par l'état où vous me voyez, vous jugez bien que *mon Royaume n'est pas d'ici* (1). Dans une rencontre où le peuple pensoit à *se saisir de lui pour le proclamer Roi, il se retira* & disparut (2). Un particulier voulant l'engager à régler un partage de succession entre lui & son frere ; *ô homme*, lui dit Jesus-Christ, *qui est-ce qui m'a établi votre Juge, pour décider de vos partages* (3) ? Tant il étoit éloigné de s'attribuer la moindre autorité temporelle au préjudice de la Puissance Séculiere. Lorsque les Pharisiens & les Hérodiens lui demanderent si l'on devoit payer le tribut à Céfar ; il en prit occasion d'établir les droits des Princes, & la distinction des deux puissances, par ces pa-

(1) Joan XVIII. 36.
(2) Ibid. VI. 15.
(3) Luc. XII. 13. & 14.

roles ſi pleines de ſageſſe & d'inſtruction : *Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar, & à Dieu ce qui eſt à Dieu* (1). Dans les derniers ordres qu'il donna à ſes Apôtres après ſa Réſurrection (2), après leur avoir déclaré que *toute puiſſance lui avoit été donnée dans le ciel & ſur la terre*, il ne leur conféra pas d'autre pouvoir, que celui d'exercer les fonctions du miniſtére ſacré, de prêcher l'Evangile, d'adminiſtrer les Sacremens & d'opérer des miracles, ſans leur donner aucune ſorte d'autorité dans l'ordre temporel. Enfin quelque tems avant ſa mort il leur avoit marqué la différence eſſentielle qu'il y auroit entre la puiſſance des Paſteurs de ſon Egliſe & la puiſſance des Princes de la terre. *Les Princes des Nations*, leur dit-il (3), *les gouvernent avec empire, & ceux qui ont la puiſſance, l'exercent par des voies de rigueur & de contrainte : il n'en ſera pas de même parmi vous : NON ITA ERIT INTER VOS : VOS AUTEM NON SIC.*

Les FF. H. & B. en établiſſant la Royau-

Eſt-ce là l'idée que les FF. Hardouin & Berruyer donnent de la

(1) Matth. XXII. 21.
(2) Matth. XXVIII. & Marc. XVI.
(3) Matth. XX. 25. Luc. XXII. 26.

Royauté de Jeſus-Chriſt ? Ce que nous avons rapporté de leurs Ecrits dans le cours de cette Section, n'en préſente-t-il pas une toute contraire ? Une Royauté qui prend ſa ſource dans le prétendu droit de la naiſſance humaine de Jeſus-Chriſt, qui eſt fondée ſur ce qu'en vertu de cette naiſſance il eſt le premier né, le Roi, & le Seigneur de tous les hommes ; ſur ce qu'à ce ſeul titre, il a l'empire ſur tous les hommes & ſur les Rois de la terre : *Eo nomine cæteris omnibus imperantem : eo nomine primogenitus eſt, excelſus præ Regibus terræ ;* ſur ce que cette même naiſſance le rendoit le Roi d'un peuple, qui, en qualité de premier né entre tous les peuples, avoit droit de faire la loi à tout l'univers ; ſur ce qu'à titre de premier né de tous les hommes, il réuniſſoit en ſa Perſonne tous les droits, tous les priviléges & toute l'autorité du premier homme pere & chef de tout le genre humain : une pareille Royauté peut-elle n'être pas de ſa nature une Royauté & une Monarchie temporelle ? L'autorité ſpirituelle peut bien s'y joindre par

té de J. C. ſur le droit de ſa naiſſance humaine, en font néceſſairement une Royauté temporelle de ſa nature.

les qualités de Pontife, de Médiateur, de Chriſt, que le titre de premier né des hommes emporte auſſi avec ſoi ; mais n'eſt-il pas viſible que la puiſſance temporelle, ſuite naturelle & immédiate du droit de la naiſſance, en ſera toujours la baſe & le premier fondement ? En tant que *Fils de Dieu fait dans le tems*, Jeſus-Chriſt aura une puiſſance ſpirituelle ; mais en tant que *Fils de l'homme & le premier né de tous les hommes*, il aura la plénitude de la puiſſance temporelle ; & comme, ſelon ces Auteurs, Jeſus-Chriſt A ÉTÉ CHOISI POUR ÊTRE FAIT DIEU ET FILS DE DIEU, par la raiſon que par ſa naiſſance humaine il étoit le premier né de tous les hommes, il s'enſuit que ſa puiſſance ſpirituelle ſera entée ſur la Royauté temporelle qui lui appartient primitivement. L'autorité temporelle ſera le fond & la ſource : l'autorité ſpirituelle n'en ſera qu'une conſéquence & un acceſſoire.

La Royauté doit naturellement être du même genre que les principes d'où elle émane, & qui lui donnent ſon exiſtence. Si la Royauté de Jeſus

Chriſt eſt fondée, comme la Foi nous l'apprend, ſur l'union ſubſtantielle de ſon humanité avec la Divinité en la Perſonne du Verbe, union qui eſt d'un ordre tout ſpirituel, indépendant des loix de la nature & du cours des choſes humaines; par une conſéquence néceſſaire, cette Royauté doit être eſſentiellement d'un ordre tout ſpirituel, & n'avoir rien de commun avec la puiſſance temporelle & politique. Si au contraire, comme ces Auteurs le prétendent, la Royauté de Jeſus-Chriſt dérive radicalement des droits de ſa naiſſance humaine; ſi cette naiſſance par elle-même le conſtitue Roi d'un peuple, qui par ſon origine a autorité ſur tous les peuples; il faut néceſſairement conclure qu'elle eſt de ſa nature & de ſon propre fond, une Royauté ſéculiere & en même-tems univerſelle, qui donne à Jeſus-Chriſt, en qualité de Fils de l'homme, le gouvernement & l'empire ſur tous les Royaumes de la terre.

Cette erreur coule donc, comme de ſource, du ſyſtême de ces deux Jéſuites; mais d'ailleurs elle eſt inſinuée aſſez clairement en beaucoup d'endroits de leurs Ecrits.

Cette fauſſe idée eſt répandue en quantité d'endroits de leurs Ecrits.

C'eſt ainſi, par exemple, qu'ils prétendent que ſaint Matthieu, dans la généalogie de Jeſus-Chriſt, a eu deſſein de faire voir que S. Joſeph, par le droit de ſa naiſſance, étoit le ſeul héritier du Royaume de David, & qu'après ſa mort Jeſus-Chriſt reſtoit ſeul héritier du Royaume (1). Pure illuſion. Saint Matthieu & ſaint Luc nous ont donné la généalogie de Jeſus-Chriſt; parcequ'il étoit capital de conſtater que Jeſus-Chriſt deſcendoit des Patriarches, qu'il étoit de la Tribu de Juda, & de la famille de David, de qui le Meſſie devoit naître. Mais qu'étoit-il beſoin de prouver que Jeſus-Chriſt étoit le ſeul héritier du thrône de David, puiſqu'il y avoit long-tems que ce thrône temporel ne ſubſiſtoit plus? Ne ſçait-on pas que depuis le retour de la captivité de Babylone, c'eſt-à-dire plus de cinq cens ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, la forme du gouvernement avoit changé chez les Juifs par l'ordre de Dieu, & que la Royauté

(1) Hard. in Matth. cap. 1. adnot. ad v. 1. pag. 7 col. 2. & ad v. 2. pag. 8. col. 1. & Berr. 2. par tom. 8. pag. 194. & 195.

n'y étoit plus attachée à la race de David ; afin que les Juifs compriſſent que le regne du Meſſie, annoncé par les Prophétes, ſeroit d'un autre ordre, tout ſpirituel, & indépendant de la ſucceſſion charnelle ?

Par une ſuite de cette fauſſe idée, ces Auteurs avancent, ſans aucun fondement dans le Texte ſacré, qu'indépendamment de l'Edit de Céſar Auguſte, qui obligea la ſainte Vierge & ſaint Joſeph à aller ſe faire enregiſtrer à Bethléem, lieu de leur origine, « il paroît que ſaint Joſeph » étoit *réſolu de fixer déſormais ſon* » *ſéjour à Bethléem, où il comptoit* » *avoir après quelques années un éta-* » *bliſſement commode par la réverſion* » *de ſon patrimoine* (1). » Le Fr. Hardouin va plus loin & ſuppoſe à ſaint Joſeph des prétentions ſur la Royauté, à laquelle, dit-il (2), il avoit un droit

(1) Berr. 2. patt. tom. 2. liv. 2. pag. 66. & 67.

(2) *Hard. in Luc. cap. 2. adnot. ad v. 4. pag. 158. col. 2.* Videtur omnino Lucas docere, præter Edicti ſententiam, quod ad ſolos Judæos in Judæâ degentes per ſe pertineret, aſcendiſſe etiam ſponte à Galilæâ Joſephum, ut nobilitatis ſuæ ac natalium ſuorum jura, profeſſione ſuâ firmaret, & jus ſaltem habendæ Bethleemi poſſeſſiunculæ. Aliud porro hæreditas, aliud ſucceſſio in jus Regni fuit. Hæreditas, ſi prorſus

certain en qualité d'unique héritier mâle de la race de David, droit qu'après la mort de ſaint Joſeph il fait de nouveau paſſer à Jeſus-Chriſt qui lui étoit né de la ſainte Vierge ſon épouſe.

Ils prêtent encore ces mêmes vues à ſaint Joſeph après ſon retour d'Egypte, où il s'étoit retiré par l'ordre du Seigneur pour ſouſtraire l'Enfant Jeſus aux pourſuites de la cruelle jalouſie d'Hérode. Joſeph, dit le Fr. Berruyer (1), « eût volontiers pris » le parti de retourner à Bethléem. » Il y étoit venu de Nazareth avec » Marie ſon épouſe, déclarer qu'ils » étoient, chacun de leur chef, les » héritiers Patrimoniaux de David & » de Salomon.... Rien n'étoit plus

deeſſent in domo mares, ad fœminas pertinuit : ſucceſſio Regia ad maſculos tantùm è maſculis. Joſeph ultimus maſculorum fuit, atque adeo is, in quo defecit ſceptrum de Juda & Dux de femore ejus & ſtirpe Davidis, ſed qui, poſtquam ablatus eſt ille è vivis, apparuit ſtatim Chriſtus, maſculus ex Virgine pariter de domo David, hæres Davidis ex tenui prædio fuit ; ſucceſſor autem Regni, quia poſt ultimum cui jus Regni eſſet, ipſe ex eodem ſemine David ortus ex Virgine, ac deſponſatâ etiam viro, Chriſti Patri, ut putabatur, cui Chriſtus proinde ex Moſaicâ lege de Matrimoniis ſuccederet.

(1) Berr. ibid. pag. 118.

» naturel que de reconduire Jeſus en-
» fant dans la ville de David ſon pere,
» & c'étoit là ce qui convenoit à la
» ſituation de Joſeph. » Et en quoi cela *convenoit-il à la ſituation de Joſeph ?* C'eſt, dit le Fr. Hardouin, parce qu'il « lui étoit né en cette » ville UN HÉRITIER DU ROYAUME » DE DAVID OU UN ROI DES JUIFS(1). » Mais, continuent ces deux Auteurs, « Joſeph apprit qu'Archelaüs fils » d'Hérode, avoit obtenu des Ro-
» mains la couronne que ce Prince
» avoit portée juſqu'à ſa mort.... Il ne
» douta point que le Fils, en héri-
» tant du Royaume de ſon Pere,
» n'héritât auſſi de ſa jalouſie & de
» ſes inquiétudes..... L'Ange de Dieu
» le tira de cet embarras. Il l'avertit
» durant ſon ſommeil D'ABANDONNER
» SES DESSEINS ſur la ville de Beth-

(1) *Hard. in Matth. cap. 2. adnot. ad v. 1. pag. 14. col. 1.* Ergo Bethleemi domicilium rerum ſuarum Joſeph conſtituerat, ex quo ante annos duos, occaſione Edicti Cæſaris-Auguſti eò advenerat. In Tribu & civitate ſuâ habitare ex illo tempore decreverat, ob natum ibi hæredem Regni Davidici, ſive Regem Judæorum. Et ex Ægypto cùm reverteretur, Bethleem iterum Judæamque cogitabat, niſi ab Angelo monitus fuiſſet ſecedere in Galilæam.

» léem & de ſe retirer dans la Gali-
» lée (1). »

L'Evangile dit ſimplement, qu'*Hérode étant mort, un Ange du Seigneur apparut la nuit à Joſeph en Egypte, & lui dit* de *prendre l'enfant & ſa mere* & de *retourner dans la terre d'Iſrael, parceque ceux qui en vouloient à la vie de l'enfant étoient morts :* qu'auſſitôt *Joſeph prit l'enfant & la mere, & alla dans la terre d'Iſrael : mais qu'apprenant qu'Archelaüs regnoit en Judée à la place d'Hérode ſon pere, il craignit d'y aller, & qu'ayant été averti durant ſon ſommeil, il ſe retira dans la Galilée* (2). Voit-on là le moindre veſtige de *deſſeins de Joſeph ſur la ville de Bethléem*, de prétentions qu'il voulût faire valoir ſur les *biens patrimoniaux de David & de Salomon*, de projets *convenables à ſa ſituation* en conſéquence de ce qu'il lui étoit né *un héritier du Royaume de David ?* Tout cela eſt de l'invention des paraphraſeurs, & tout à fait éloigné du caractère de ſaint Joſeph & de ſa ſainte Epouſe.

(1) Berr. ibid. pag. 118. & 119. Hard. ibid.
(2) Matth. II. 19. & ſuiv.

Saint Jean-Baptiſte étant en priſon, envoya deux de ſes Diſciples à Jeſus-Chriſt dans la vue de les détacher de ſa perſonne, & de les attacher uniquement au Sauveur. Il les chargea de lui demander de ſa part : *Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ? TU ES QUI VENTURUS ES, AN ALIUM EXPECTAMUS :* c'eſt-à-dire, êtes-vous le Meſſie promis à nos Peres, & annoncé par les Prophétes, ou ne l'êtes-vous pas ? Au lieu de ces paroles qui ſont rapportées dans les mêmes termes par ſaint Matthieu & par ſaint Luc (1), les FF. Hardouin & Berruyer font dire au ſaint Précurſeur par la bouche de ſes Diſciples : « Etes-vous celui que les Pro-» phétes nous ont annoncé ſous le » nom DE ROI D'ISRAEL (2) ; » ou, comme le Fr. Hardouïn s'exprime (3) :

(1) Matth. XI. 3. Luc. VII. 19.

(2) *Berr. 2. part. tom. 3. liv. 5. pag. 75.* Jean-Baptiſte choiſit deux de ſes diſciples, il leur ordonne d'aller trouver Jeſus de ſa part & de l'interroger EN CES TERMES : Etes-vous celui, &c.

(3) *Hard. in Matth. cap. 11. paraphr. v. 3. pag. 45. col. 1.* Tu-ne ille es, qui, ut ex incertâ Traditione credimus, LIBERATURUS ES POPULUM ISRAEL DE JUGO GENTIUM ? An quem expectamus OB EAM REM

« Etes-vous celui qui, comme nous » le croyons ſur une Tradition incer- » taine, DEVEZ DÉLIVRER LE PEUPLE » D'ISRAEL DU JOUG DES NATIONS ? » Si c'eſt vous, pourquoi donc me- » nez-vous une vie ſi pauvre, qu'elle » peut donner lieu de croire qu'il faut » encore en attendre un autre ? » Il ne manquoit plus que de changer la réponſe même de Jeſus-Chriſt ; & c'eſt en effet ce qu'ils font. Le Sauveur après avoir prouvé aux Diſciples de Jean par les miracles qu'il opera ſous leurs yeux, qu'il étoit véritablement le Meſſie, les renvoya en leur diſant : *Heureux celui qui ne prendra point en moi une occaſion de ſcandale & de chûte.* Au lieu de ces paroles, nos deux Interprétes lui font dire : « Heureux celui qui ne ſera pas cho- » qué de ma foibleſſe & de mon in- » digence ; que cette pauvreté, ou » cet état vil où il me voit, n'em- » pêchera pas de croire que JE SUIS

eſſe venturum, alius à te eſt ? *Et in Luc. cap. 7. ad-not. adv. 19. pag. 180. col. 2.* Ut interrogarent eum HIS VERBIS : Nonne tu ille es, quem Prophetæ prædixerunt Regem Iſraël eſſe venturum ? Cur ergo tam pauperem vitam agis, ut exiſtimare poſſint homines alium eſſe adhuc expectandum ?

» LE

» LE ROI D'ISRAEL (1). »

Que les Juifs charnels, uniquement touchés des biens & des maux temporels, ayent entendu dans un ſens groſſier ce que les Prophétes avoient annoncé du regne du Meſſie : qu'ils ſe ſoient figuré le Libérateur qui leur étoit promis, comme un Roi puiſſant qui étendroit ſa domination ſur toute la terre, & qui les *délivreroit du joug des Nations ;* ce n'eſt pas une choſe étonnante. Mais qu'on attribue à ſaint Jean-Baptiſte un préjugé ſi contraire à l'eſprit de l'Evangile, dans une occaſion où Jeſus-Chriſt lui rend le témoignage le plus avantageux, & le met au-deſſus des Prophétes ; qu'on faſſe confirmer cette fauſſe idée par Jeſus-Chriſt même ; qu'on corrompe à ce ſujet le texte ſacré, en donnant la production de ſon propre eſprit pour les propres termes de ſaint Jean, *his verbis :* nous y ſerions-nous attendus ?

Le Fr. Berruyer fait ſouvent parler

(1) *Ibid. ad v.* 23. Beatus eſt igitur, qui non fuerit offenſus tenuitate & inopiâ meâ : quem non deterruerit ſcilicet paupertas iſta, aut ſtatus iſte humilis & contemptus, quominus credat eſſe me REGEM ISRAEL.

Jeſus-Chriſt dans le même goût. Et voici un exemple. « Le Sauveur » dit-il (1), qui n'avoit rien de plu » à cœur que d'inſtruire ſes Diſciples » profita de l'occaſion pour leur fair » entendre que le Chriſt, EN QUA » LITÉ DE FILS DE DAVID, ET PA » LE DROIT DE SA NAISSANCE TEMPC » RELLE, avoit déja UN POUVOI » ROYAL, ET L'AUTORITÉ SOUV » RAINE SUR LES ENFANS DE JACOB.

Mais arrêtons-nous un moment ce qu'il dit ſur un trait de l'Evangil rapporté par ſaint Matthieu (2). *Jeſ étant à Capharnaüm, les Receveurs d deux dragmes*, ou du demi-ſicle *s'adreſſerent à Pierre, & lui dirent votre Maître ne paye-t-il pas les deu dragmes ? Il les paye, répondit Pier Lorſque Jeſus-Chriſt fut entré dans maiſon, il prévint Pierre & lui di Simon, que vous en ſemble ? De q les Rois de la terre reçoivent-ils le t but, ou les impôts ? Eſt-ce de leu fils, ou des étrangers ? Des étranger lui répondit Pierre. Jeſus reprit : l fils en ſont donc exempts. Mais pc*

(1) Berr. 2. part. tom. 4. liv. 10. pag. 250.
(2) Matth. XVII. 23. & ſuiv.

ne les pas ſcandaliſer, allez à la mer, jettez l'hameçon, & tirez le premier poiſſon qui s'y prendra : vous lui ouvrirez la bouche, & vous y trouverez un ſicle (qui valoit quatre dragmes :) *vous le prendrez, & vous le leur donnerez pour moi & pour vous.*

Avant que de rapporter la paraphraſe du Fr. Berruyer ſur ces paroles, il eſt à propos de développer en peu de mots le raiſonnement qu'elles renferment. Les Interprétes ſont partagés ſur la qualité de l'impôt dont il eſt parlé en cet endroit. Pluſieurs penſent qu'il s'agit de quelqu'impôt établi par les Romains ou par Hérode : d'autres croient qu'il eſt queſtion de l'impôt de deux dragmes, ou du demi-ſicle, que chaque Juif devoit payer chaque année, pour l'entretien & le ſervice public du Tabernacle ou du Temple : impôt preſcrit par la Loi de Moyſe, & dont il eſt encore parlé au ſecond Livre des Paralipomenes (1).

Suppoſé qu'il s'agiſſe d'un tribut impoſé par les Romains ou par Hé-

(1) Exod. XXX. 12. & 13. 2. Paral. XXIV. 5. & 9.

rode, voici le ſens naturel de la ré
ponſe de Jeſus-Chriſt. Puiſque le
Rois de la terre n'exigent pas de leur
propres fils le payement des tributs
& que leurs enfans en ſont exempts
à plus forte raiſon dois-je être exemp
de payer le tribut au Prince, mo
qui ſuis le Fils unique de Dieu, qu
eſt le Roi des Rois ?

Sans rejetter cette explication, qu
eſt de pluſieurs Peres & de ſçavan
Commentateurs, nous ſommes plu
portés à penſer avec d'autres Peres
Interprétes, qu'il eſt queſtion en c
endroit de l'impôt établi pour l'entr
tien & le ſervice du Temple. Ce
poſé, les paroles de Jeſus-Chriſt re
ferment une très-belle comparaiſo
& un raiſonnement tout-à-fait juſt
C'eſt comme s'il avoit dit : les Ro
de la terre n'exigent point de tribu
de leurs propres Fils. Par la mêm
raiſon, l'obligation de payer la ta
impoſée pour l'entretien du Temp
de Dieu ne doit pas tomber ſur mo
qui ſuis le Fils unique de Dieu.
qualité de Fils de Dieu, je ſuis p
nature exempt de cette redevance.
Temple qui eſt la maiſon de m

Pere, eſt auſſi la mienne. C'eſt pour la gloire de mon Pere, que ce tribut a été ordonné. Je ſuis donc de droit exempt de le payer.

Le Fr. Berruyer étoit bien libre de choiſir entre ces explications celle qui lui paroiſſoit la plus conforme au Texte ſacré & à la penſée de Jeſus-Chriſt ; mais lui étoit-il permis de faire parler le Fils de Dieu comme il le fait dans ſa paraphraſe ? La voici (1) : « Vous dites vrai, reprit Jeſus, » les enfans ſont des perſonnes libres : » ils ſont exempts de toutes les impo- » ſitions. Vous ſçavez qui je ſuis : » Fils de David par ma naiſſance, & » légitime héritier de ſon Thrône, » vous jugez-bien que je ne dois à » Hérode, ni tributs, ni ſubſides ; » évitons néanmoins toute occaſion » de ſcandale, & ne donnons à ces » gens-ci aucun prétexte de dire que » nous mépriſons l'autorité des puiſ- » ſances. » Eſt-ce là exprimer les vrais ſentimens de Jeſus-Chriſt ? N'eſt-ce pas plutôt lui mettre à la bouche un langage ſéditieux & injurieux à *l'au-*

(1) Berr. 2. part. tom. 3. liv. 7. pag. 307. & 308.

torité des Puiſſances, en la lui faiſant traiter d'uſurpation & d'entrepriſe ſur ſes propres droits, tandis qu'on lui fait affecter une apparence de ſoumiſſion ? Le *Thrône* dont le Fr. Berruyer fait dire à Jeſus-Chriſt qu'il eſt *l'héritier légitime*, & en conſéquence duquel il *ne doit à Hérode ni tributs ni ſubſides*, ne peut être que la Royauté temporelle. Car une Royauté toute ſpirituelle ne diſpenſe pas de payer *les tributs & les ſubſides* à la puiſſance ſéculiere, qui eſt d'un ordre tout différent.

Conformément à cette idée, le Fr. Berruyer prétend que quand Jeſus-Chriſt répondit à Pilate qu'il étoit le Roi des Juifs, cette réponſe ſignifioit qu'en qualité de premier né de la famille de David, il avoit droit à la couronne (1). Peut-on contredire plus ouvertement le texte ſacré ? Jeſus-Chriſt n'a-t-il donc pas expl

(1) *Ibid. tom.* 8. *pag.* 193. Remanente interi apud Davidis Filios, ex primogenitis primogenit legitimæ ſucceſſionis jure; quod cùm SUIS NATIBUS accepiſſet Chriſtus, dedit *ei Deus ſedem D vid Patris ejus, & regnabit in domo Jacob in æt num.* EO JURE interroganti Jeſum Chriſtum Pilat eſſet-ne *Rex Judæorum?* Reſpondit Jeſus, *Tu dic*

qué aſſez clairement en quel ſens il étoit Roi ? N'a-t-il pas déclaré nettement que ſon Royaume n'eſt pas de ce monde, mais d'un ordre tout ſpirituel, deſtiné à *rendre témoignage à la vérité* & à la faire regner dans les cœurs ? C'eſt par une réponſe ſi ſage & ſi ſublime, que le Sauveur diſſipa pleinement dans l'eſprit du Gouverneur tout ſoupçon & toute inquiétude à ſon ſujet : & un prétendu Interpréte de l'Evangile vient nous dire, que par cette réponſe Jeſus-Chriſt s'eſt attribué une Royauté temporelle du même genre que celle de David & des Rois ſes ſucceſſeurs !

Quoique ces Auteurs ſoutiennent que Jeſus-Chriſt, par le ſeul droit de ſa naiſſance humaine, eſt le premier né & le Roi de tous les hommes, le Fr. Berruyer nous a dit plus haut qu'il pouvoit arriver que Jeſus-Chriſt ne voulût pas accepter les conditions que Dieu exigeoit pour la Rédemption des hommes, & qu'en ce cas, quoique Dieu l'eût récompenſé de l'offre qu'il auroit fait d'une legere ſatisfaction, il n'auroit pas joui de tous les titres & de tous les privilé-

ges attachés à ſa primogeniture. Mais, ajoute-t-il, « Jeſus-Chriſt s'étant ſou-» mis volontairement à tout ce que » ſon Pere demandoit pour la répa-» ration de nos péchés, IL A REÇU » TOUS SES DROITS FRANCS ET QUIT-» TES DE TOUTE CHARGE ; en ſorte » que ſelon SON HUMANITÉ ISSUE DE » LA RACE DE DAVID ET DE L'HERI-» TIER DU ROYAUME (*), il eſt le » premier né, le Chef, le Roi, le » Seigneur, le Pontife, le Médiateu » & le Juge de tous les hommes (1). »

Remarquez que la Royauté don cet Auteur dit que Jeſus-Chriſt a ac quis la pleine poſſeſſion, en récom

(*) Nous ſuppoſons que c'eſt ſans attention que l Fr. Berruyer fait ſortir Jeſus-Chriſt de Joſeph. Cett expreſſion priſe à la lettre ſeroit une héréſie & u blaſphême manifeſte contre la Virginité de ſa ſaint Mere, & contre la Conception miraculeuſe de J. C par l'opération du Saint-Eſprit. On trouve néanmoin la même expreſſion énoncée encore plus durement p Le Fr. Hardouin, ORTUM EX PRIMOGENITO P TRE. *In Matth. cap. 1. adnot. ad v. 1. pag. 7. col.* 1

(1) *Berr. ibid. pag.* 210. Illo verò per Jeſu Chriſtum hominis filium, ſimul & Filium Dei, plu quàm ad rigorem juſtitiæ, ſoluto debito, ſolu etiam & ab omni onere libera jura ſua recipit Dom nus noſter Jeſus Chriſtus, ut ſecundùm humanit tem ſuam, ex ſemine David, Regnique hæred propagaram, ſit hominum omnium primogenitus Caput, Rex, Dominus, Pontifex, Mediator Judex.

penſe de ſa Paſſion & de ſa mort, eſt toujours la même que celle à laquelle il prétend que Jeſus-Chriſt avoit droit par ſa naiſſance humaine en qualité de premier né & de Roi de tous les hommes : ce qui préſente naturellement l'idée d'une Royauté temporelle & univerſelle.

Par une ſuite de ce ſyſtème, ces Auteurs diſent que Jeſus-Chriſt par ſa mort a triomphé de toutes les Puiſſances temporelles, ſoit de la Judée, ſoit des autres parties de la terre : & c'eſt en ce ſens, qu'au mépris du conſentement unanime de la Tradition & des Docteurs Catholiques, ils veulent qu'on entende tous les paſſages du Nouveau Teſtament qui établiſſent le plus clairement la victoire toute ſpirituelle que Jeſus-Chriſt a remportée ſur le Démon & ſur les Puiſſances de l'enfer.

Ce que l'Ecriture dit de la victoire de J. C. ſur les Démons, les FF. H. & B. l'entendent d'une prétendue victoire de J. C. ſur tous les Princes & les Rois de la terre, qu'il a ſubjugués pour réunir en lui ſeul toute leur puiſſance.

Ainſi, quand Jeſus-Chriſt a dit peu de tems avant ſa Paſſion (1) : *C'eſt maintenant que le monde va être jugé :*

(1) *Joan. XII.* 31. & 32. Nunc Judicium eſt mundi : nunc Princeps hujus mundi ejicietur foras : & ego ſi exaltatus fuero à terrâ, omnia traham ad me ipſum.

C'eſt maintenant que le Prince de c
monde, (c'eſt à dire, le Démon) *v*
être chaſſé ; & ſi je ſuis élevé de terre
par le ſupplice de la croix, *j'attirera*
toutes choſes à moi ; le Fr. Hardouii
paraphraſe ainſi ces paroles (1) : « L
» monde Judaïque eſt maintenant ſu
» le point d'être condamné. Dans pe
» la Principauté des Juifs ſera dé
» truite. Tous les Princes des Prêtre
» de cette Synagogue Judaïque qu
» me perſécutent, vont être chaſſé
» & mis dehors : & pour moi, ſi j
» ſuis élevé de terre, je ferai paſſe
» toute puiſſance ſur ma tête ſeule
» *Omnem in me unum poteſtatem de*
» *rivabo*, & en chaſſant les Prince
» de la Synagogue, j'attirerai à mo
» ſeul toute Principauté. » Quoiqu
le Fr. Berruyer ne s'exprime pas da
les mêmes termes, il tend néanmoi
au même but. « Il eſt très-vraiſem

(1) *Hard. in hunc locum. pag.* 300. *col.* 1. Nu
condemnatio inſtat orbis Judaïci : mox Principa
iſte Judaïcus exſcindetur : ejicientur foras om
Principes Sacerdotum hujus Synagogæ Judaïcæ, c
me perſequuntur. Ego verò ſi exaltatus à terrâ fue
omnem in me unum poteſtatem derivabo : omn
ad me unum attraham principatum, pulſis Prin
cipibus Synagogæ.

» blable, dit-il (1), que par les ter-
» mes de *monde* & de *Prince de ce*
» *monde*, Jeſus-Chriſt déſignoit la
» Synagogue & ſes Magiſtrats.....
» C'étoit après cette mort honteuſe,
» que LE FILS DE L'HOMME devoit
» reſſuſciter, ... & regner juſqu'à
» la fin des ſiécles dans l'Egliſe qu'il
» auroit achetée au prix de ſa vie. »

Jeſus-Chriſt après la derniere Cène dit encore à ſes Apôtres (2) : *Je ne vous entretiendrai plus long-tems : car* LE PRINCE DE CE MONDE *vient, quoiqu'il n'y ait rien en moi qui lui appartienne.* Et enſuite (3), *le Saint-Eſprit convaincra le monde touchant le jugement ; parceque* LE PRINCE DE CE MONDE EST DEJA JUGÉ *& condamné.* Par ce PRINCE DU MONDE l'Egliſe a toujours entendu le Démon. Tous les Peres & les Interprétes n'ont ſur cela qu'un même ſentiment & un même langage. Les Princes des Prêtres

(1) Berr. 2. part. tom. 4. liv. 10. pag. 312. 313, & 314..

(2) *Joan. XIV.* 30. Jam non multa loquar vobiſcum ; venit enim Princeps mundi hujus, & in me non habet quidquam.

(3) *Ibid. XVI.* 11. De Judicio autem quia Princeps hujus mundi jam judicatus eſt.

& les Chefs des Juifs ont à la vérité conspiré contre Jesus-Christ, & l'ont livré à la mort par haine & par jalousie ; mais ils n'ont été proprement en cela que les instrumens du Démon qui les animoit. Il est vrai aussi que Jesus-Christ, juste vengeur de sa Divinité outragée, a puni rigoureusement l'incrédulité des Juifs & leurs attentats contre sa Personne : mais s'ensuit-il de-là que ce soit pour triompher de la puissance & des Principautés des Juifs, que Jesus-Christ s'est livré à la mort de la croix ? N'est-ce pas pour détruire l'empire du Démon qu'il est mort ? Et comment l'a-t-il détruit, si ce n'est en faisant tourner les effets de la fureur du Démon à sa confusion & à la délivrance des hommes ? Le Démon a été le principal moteur & l'instigateur de la mort du Fils de Dieu. Après avoir fait mourir le Saint des Saints, s'est vu dépouillé tout-à-coup de l'espéce de droit qu'il avoit sur les coupables. « Il a perdu, dit le Pape Saint » Leon, le pouvoir qu'il avoit sur » les hommes devenus ses esclaves » par le péché, en attentant à la vi

» de celui en qui il ne trouvoit rien » qui lui appartînt. » *Omnium captivorum amiſit ſervitutem, dum nihil ſibi debentis perſequitur libertatem* (1).

Mais les FF. Hardouin & Berruyer ne veulent voir dans ces Textes Evangéliques ni la tyrannie du Démon ſur le monde pécheur, ni la victoire de Jeſus-Chriſt ſur ce fort armé. Ils n'y voient que le prétendu triomphe de Jeſus-Chriſt ſur les Princes & les Magiſtrats de la Synagogue Judaïque (2), triomphe, ajoutent-ils, par lequel il s'eſt aſſujetti du même coup toutes les Puiſſances de la terre. Car le peuple Juif étant, ſelon eux, le premier né entre tous les peuples, il s'enſuit

(1) S. Leo, ſerm. 60. qui eſt 11.us de Paſſione Domini, cap. 3.

(2) *Hard. in Joan. cap.* 14. *paraphr. v.* 30. Ecce enim inſtant Principes hujus Judaïcæ Synagogæ : quamquam in me nihil juris habent.... *Et in cap.* 16. *paraphr. v.* 11. De judicio autem ſeu condemnatione ſuâ mundus Judaïcus convincetur, quia Principes hujus mundi, qui me perſequuntur, jam damnati à Deo ſunt, ut ejiciantur foras.

Berr. 2. *part. tom.* 5. *liv.* 12. *pag.* 191. Je ne vous dirai plus que bien peu de choſes ; les Princes de la Synagogue ne m'en donnent pas le loiſir. Ils ſont actuellement occupés des moyens de me perdre ; .... & je les laiſſe conſommer leurs projets : car que pourroient-ils contre moi, eux qui n'ont ſur moi nulle autorité, ſi j'entreprenois de les confondre.

qu'en dépouillant les Princes des Juifs de toute leur autorité pour s'en revêtir, Jeſus-Chriſt eſt devenu le Roi, le Chef & le Monarque univerſel de toutes les Nations. C'eſt ce que ces Auteurs vont manifeſter de plus en plus, en continuant d'appliquer aux Puiſſances ſéculieres, les paſſages du Nouveau Teſtament que l'Egliſe Chrétienne a toujours entendus des Principautés ſpirituelles, des bons & des mauvais Anges.

Ainſi quand ſaint Paul dit (1) que Dieu *a reſſuſcité Jeſus-Chriſt d'entre les morts, & l'a fait aſſeoir à ſa droite dans le ciel au-deſſus de toutes les Puiſſances, de toutes les Vertus, & de toutes les Dominations*, le Fr. Hardouin veut qu'on entende ce paſſage, non des différens ordres des Eſprits céleſtes dont Dieu ſe ſert comme de Miniſtres dans le gouvernement du monde corporel & viſible, & au-deſſus deſquels Jeſus-Chriſt, ſelon ſon humanité même, eſt infiniment

(1) *Epheſ. I.* 19. & 20. Suſcitans illum à mortuis, & conſtituens ad dexteram ſuam in cœleſtibus ſupra omnem Principatum & Poteſtatem & Dominationem.

élevé dans le ciel ; mais des Puiſſances de la terre, quelles qu'elles ſoient, & par quelque nom qu'on les diſtingue (1).

Saint Pierre dit auſſi dans ſa premiere Epître que *Jeſus-Chriſt a englouti & détruit la mort, afin que nous devinſſions héritiers de la vie éternelle ;* & qu'*il eſt monté au ciel*, LES ANGES, LES DOMINATIONS ET LES PUISSANCES *lui étant aſſujetties*, SUBJECTIS SIBI ANGELIS, ET POTESTATIBUS ET VIRTUTIBUS (2). Ce qui marque que Jeſus-Chriſt après ſa mort a fait ſentir ſon ſouverain pouvoir aux différens ordres des mauvais Anges ; & que dans le ciel, où il eſt monté, tous les ſaints Anges le révérent & lui ſont ſoumis.

(1) *Hard. paraphr. in hunc verſ. pag. 566. col. 2.* Conſtituit ad dexteram ſuam in locis cœleſtibus, ſupra omnes qui ab hominibus vocantur Principes, & Poteſtates, & Potentes, & Domini, & ſuper omnem dignitatem, &c. *Et in adnot. ad v. 21. pag. 657. col. 2.* NON HOC LOCO SOLUM, SED UBIQUE Paulus his nominibus Magiſtratus deſignat, ſublimeſque Poteſtates.... Si Angelorum ordines hoc loco vellet Paulus intelligi, &c.

(2) 1. *Petr. III.* 22. Qui eſt in dexterâ Dei, deglutiens mortem, ut vitæ æternæ hæredes efficeremur : profectus in cœlum, ſubjectis ſibi Angelis & Poteſtatibus & Virtutibus.

L'Egliſe Chrétienne n'a jamais en tendu autrement ces paroles : mais l Fr. Hardouin décide qu'il n'y eſt queſ tion que de la victoire qu'il préten avoir été remportée par Jeſus-Chriſ *ſur les Princes du peuple Juif, ſur le Puiſſances des Nations, & ſur tou les Potentats de l'univers* (1).

Les Fidéles de l'Egliſe de Coloſſe étant expoſés à la ſéduction des Diſci ples de Simon le Magicien, qui vou loient leur perſuader de rendre au Anges un culte ſemblable ou mêm ſupérieur à celui qu'ils rendoient Jeſus-Chriſt ; ſaint Paul, qui leu avoit prêché l'Evangile, leur écriv pour les garantir d'une erreur ſi gro ſiere & ſi pernicieuſe. Dans cette vu il s'attache principalement à établ l'excellence de Jeſus-Chriſt au-deſſu des Anges, dont, en tant que Dieu il eſt le Créateur ; & dont, en tan qu'homme, il eſt le Chef, auſſi-bie que des hommes, quoique d'un maniere différente (2). *C'eſt en lu*

(1) *Hard. in paraphr. hujus loci. pag. 696. col.* Profectus in cœlum, ſubjectis ſibi Principibus popu Judaïci, & Poteſtatibus Gentium, omnibus denique hujus mundi Potentatibus.

(2) Voyez Eſtius, Cornelius *à Lapide*, & les a tres Interprétes ſur cette Epître.

leur dit-il (1), *que toutes choſes ont été créées*, tant *ce qui eſt dans le ciel*, que *ce qui eſt ſur la terre : les choſes inviſibles*, comme *les choſes viſibles : ſoit les Thrônes, ſoit les Dominations, ſoit les Principautés, ſoit les Puiſſances : Tout a été créé par lui & en lui : Il eſt avant tout, & c'eſt en lui que toutes choſes ſubſiſtent.*

Nous avons vu ailleurs les FF. Hardouin & Berruyer enlever à Jeſus-Chriſt l'ouvrage de la création de l'univers, ſi clairement exprimé par ces paroles. Nous les avons vû en même-tems ſoutenir que par *les Thrônes, les Dominations, les Principautés & les Puiſſances*, il ne faut pas entendre les différens ordres de la Hiérarchie céleſte, mais les *Rois* de la terre, les *Seigneurs*, les *Princes*, les *Puiſſances* temporelles, & les *premiers Magiſtrats*, tant *du peuple Juif*, que *des autres Nations*. La penſée de ſaint Paul, diſent-ils, eſt que toutes ces puiſſances humaines ont été établies en vue de Jeſus-Chriſt Homme-Dieu & pour lui être aſſujetties (2).

(1) Coloſſ. I. 16. & 17.
(2) Hard. in hunc locum. p. 591. col. 1. & p. 593.

Saint Paul continue dans le Chapi
tre ſuivant à montrer la Divinité de Je
ſus-Chriſt & ſa ſupériorité au-deſſus de
Anges, de quelqu'ordre qu'ils ſoien
Ce qu'il dit à ce ſujet aux Chrétien
de Coloſſes qu'il avoit enfantés en Je
ſus-Chriſt, nous vous l'adreſſons
vous-mêmes, N. C. F., afin que, com
me eux, vous vous teniez en gard
contre le nouvel Evangile qu'on vou
annonce (1). *Perſévérez donc à ma*
cher en Jeſus-Chriſt Notre Seigneur

col. 1. & Berr. 2. part. tom. 8. p. 125. & 126. Voy
plus haut, III. Sect. chap. VIII. art. VI. pag. 17
& ſuiv.

(1) *Coloſſ. II. 6. & ſeq.* Sicut ergo accepiſtis J
ſum Chriſtum Dominum, in ipſo ambulate, radic
& ſuperædificati in ipſo, & confirmati fide, ſicut
didiciſtis, abundantes in illo in gratiarum actio
Videte ne quis vos decipiat per Philoſophiam & in
nem fallaciam, ſecundùm traditionem hominùn
ſecundùm elementa mundi, & non ſecundùm Chr
tum : quia in ipſo inhabitat omnis plenitudo Di
nitatis corporaliter : & eſtis in illo repleti, qui
caput omnis Principatus & Poteſtatis..... Conſepu
ei in Baptiſmo, in quo & reſurrexiſtis per fidem o
rationis Dei, qui ſuſcitavit illum à mortuis. Et v
cùm mortui eſſetis in delictis, & præputio car
veſtræ, convivificavit cum illo, donans vobis om
delicta : delens quod adversùs nos erat Chirograph
decreti, quod erat contrarium nobis, & ipſum
lit de medio, affigens illud Cruci : Et EXPOLI
PRINCIPATUS ET POTESTATES, TRADUXIT C
FIDENTER, PALAM TRIUMPHANS ILLOS IN
METIPSO.... Nemo vos ſeducat, volens in hum
tate & religione Angelorum, quæ non vidit, a

ſelon ce qui vous a été enſeigné. Demeurez attachés à lui comme à votre racine, & édifiés ſur lui comme ſur votre fondement, en vous affermiſſant dans la Foi que vous avez reçue, & en vous en rempliſſant de plus en plus avec action de graces. Ne ſouffrez pas que perſonne vous trompe par une fauſſe philoſophie, & par des raiſonnemens vains & trompeurs, ſelon une Tradition toute humaine, & les élemens d'une ſcience toute mondaine & toute profane, & non ſelon Jeſus-Chriſt. Car toute la plénitude de la Divinité habite en lui corporellement, & vous avez trouvé pleinement toutes choſes en lui, qui eſt LE CHEF DE TOUTE PRINCIPAUTÉ ET DE TOUTE PUISSANCE.... *Vous avez été enſévéli avec lui par le Baptême, dans lequel vous avez auſſi été reſſuſcités par la Foi qui vous a convaincus de l'opération de Dieu, qui l'a reſſuſcité d'entre les morts.... En effet, lorſque vous étiez morts par vos péchés, ... Jeſus-Chriſt vous a fait revivre avec lui*

bulans, fruſtrà inflatus ſenſu carnis ſuæ, & non tenens caput, ex quo totum corpus per nexus & conjunctiones ſubminiſtratum & conſtructum, creſcit in augmentum Dei.

en vous pardonnant toutes vos offenſe
Il a effacé la cédule écrite de not
main qui rendoit témoignage *cont*
nous & qui nous étoit ſi funeſte :
l'a abolie en l'attachant à ſa croix ; &
DÉPOUILLANT LES PRINCIPAUTÉS E
LES PUISSANCES, IL LES A EXPOSÉE
EN SPECTACLE AVEC UN SOUVERAI
POUVOIR, APRÈS EN AVOIR PUBLI
QUEMENT TRIOMPHÉ EN LUI-MÊME..
Prenez garde encore une fois, *que pe*
ſonne ne vous ſéduiſe, en voulant vo
porter par une fauſſe humilité à un cul
ſuperſtitieux des Anges, s'ingérant
parler de choſes qu'il n'a point vues
qu'il ne ſçait pas, étant vainemen
enflé par les illuſions d'un eſprit cha
nel, & ne demeurant point attaché a
Chef, de qui tout le corps recevan
l'influence par les vaiſſeaux deſtinés
en lier toutes les parties, ſe forme
s'augmente par l'accroiſſement que Die
lui donne.

Ces paroles ſaintes renferment un
multitude de vérités que nos deu
Auteurs s'efforcent d'anéantir. Mais
ne s'agit ici que de ce qui regard
les différens ordres des Eſprits céleſ
tes, & la victoire que Jéſus-Chriſt

remportée ſur les Démons par ſa mort. Les FF. Hardouin & Berruyer font diſparoître abſolument ces deux grands objets, dont ſaint Paul parle évidemment, pour y ſubſtituer leur idée chimérique de la prétendue victoire de Jeſus-Chriſt ſur toutes les Puiſſances de la terre.

Lors donc que l'Apôtre dit que Jeſus-Chriſt eſt *le Chef de toute Principauté & de toute Puiſſance*, (quoique l'occaſion & le but de cette Epître exige néceſſairement qu'on l'entende des Principautés céleſtes & ſpirituelles, comme l'Egliſe Chrétienne l'a toujours entendu,) le Fr. Hardouin prononce du ton le plus affirmatif (1), que ce n'eſt point là le ſens de ſaint Paul, attendu, dit-il, que Jeſus-Chriſt n'eſt pas le chef des Anges, (ſur quoi nous le renvoyons à ſaint Thomas (2)) mais qu'il veut dire « que Jeſus-Chriſt eſt le Chef &

(1) *Hard. hîc, paraphr. v.* 10. *pag.* 594. *col.* 2. Credentes in illum, qui eſt caput, Princeps omnium Principum & Poteſtatum Synagogæ : ac proinde iſtis quibuſcumque Principibus præferendus. *Et in adnot. ad eumd. verſ. pag.* 596. *col.* 1. Non eſt Chriſtus homo caput Angelorum.

(2) S. Thom. part. 3. quæſt. 8. art. 4.

» le Prince de tous les Princes, &
» de toutes les Puiſſances de la Syn
» gogue. »

Vous demanderez ſans doute pou
quoi il reſtraint aux *Princes* & au
Puiſſances de la Synagogue, ce q
ſaint Paul dit généralement & ſa
aucune exception de toute Princ
pauté & de toute Puiſſance : *Cap
omnis Principatus & Poteſtatis.* Ma
il eſt viſible par toute la ſuite de ſ
commentaire, & par d'autres Text
que nous avons rapportés de lui, qu'
ne parlant que des Puiſſances établi
parmi les Juifs, ſon intention
qu'on étende ce qu'il en dit à tout
les Puiſſances temporelles établies p
toute la terre.

L'avis important que ſaint Pa
donne aux Coloſſiens de ne ſe p
laiſſer ſéduire par les Hérétiques
les portoient à rendre aux Anges
culte illicite & ſuperſtitieux, chan
totalement d'objet dans la paraphr
du Fr. Hardouin. Selon ce Comme
tateur, ce que ſaint Paul reco
mande, c'eſt de ne pas écouter ce
qui vouloient qu'on obéît baſſem
aux Magiſtrats Juifs en ce qui c

cernoit la Religion (1) : comme ſi les Coloſſiens, qui habitoient loin de la Judée, & qui ne dépendoient en aucune maniere des Magiſtrats Juifs, euſſent pu être tentés de leur obéir aveuglément. Et de plus, qu'eſt-ce qu'il y a de commun entre les *Magiſtrats Juifs* & les *Anges* marqués ſi expreſſément par ſaint Paul : *In religione Angelorum ?* A cela le Fr. Hardouin répond que ce langage de l'Apôtre eſt une *énigme* & une eſpéce de chiffre, dont il s'eſt ſervi, de peur d'irriter contre lui les Princes de la Synagogue Juive, ſi par haſard ils interceptoient ſa Lettre (2). Avec une pareille méthode, qu'eſt-ce qu'on ne trouvera pas dans l'Ecriture-Sainte ? Que ſera-t-on forcé d'y voir, de ce qui y eſt le plus clairement exprimé ? On fera dire aux Auteurs ſacrés tout ce qu'on voudra ; &, malgré l'évidence de leurs textes, on nous ſou-

(1) *Hard. ibid. paraphr. v.* 18. *pag.* 595. *col.* 1. Nemo vos ſeducat, qui velit humiliter morem geri Magiſtratibus Judæis in eis quæ ad Religionem pertinent.

(2) *Ibid. in adnot. pag.* 596. *col.* 2. Ne offenderentur Principes Synagogæ, ſi has fortè litteras interciperent, ænigmatico nomine deſignantur ab Apoſtolo : nomine videlicet Angelorum.

tiendra que nous n'y entendons rien ; que perſonne juſqu'à préſent n'y a rien compris, & que ce qui nous paroît clair, n'eſt qu'une *énigme*, dont on prétendra avoir ſeul trouvé la clé. La licence des Sociniens dans l'interprétation des Livres ſaints a-t-elle jamais été portée ſi loin ?

Explication qu'ils donnent à ces paroles de ſaint Paul, *Expolians Principatus & Poteſtates, traduxit confidenter palam triumphans illos in ſemetipſo.*

Que dirons-nous de l'interprétation que ces Auteurs donnent à ce qui ſuit : *Jeſus-Chriſt a effacé la cédule* qui nous condamnoit, *il l'a abolie en l'attachant à la croix, il a dépouillé les Principautés & les Puiſſances*, qui tenoient le genre humain captif, *il les a données en ſpectacle & il en a triomphé ouvertement en lui-même ?* Ces paroles ſi ſublimes ne ſignifient autre choſe, ſi on les en croit, ſinon que Jeſus-Chriſt par ſa mort a vaincu les Principautés & les Puiſſances de la Synagogue. Voici comment le Fr. Hardouin (1), trop fidélement ſuivi par

(1) *Ibid. paraphr. v. 15. pag. 594. col. 2.* Et ſic expolians Principatus & Poteſtates Synagogæ, exſecutores illius ſententiæ, traduxit illam in ſe DEUS IPSE, HOC EST, *Filius*, confidenter ; damnatione mortis, quæ ab ipſis prolata in eum eſt, ab ipſo ſpontè ſuſceptâ pro liberatione noſtrâ : hâc ratione palàm triumphans de illis, cùm per ſuam ipſius voluntariam Paſſionem omne jus ipſorum in nos

ſon

ſon Diſciple (1), paraphraſe ce Texte ſi précieux. « Et dépouillant ainſi les » Principautés & les Puiſſances de la » Synagogue, chargées de faire exé- » cuter la ſentence de mort portée » contre les violateurs de la loi céré- » moniale, Dieu lui-même, c'eſt-à- » dire, LE FILS DE DIEU (*), l'a » donnée en ſpectacle en ſa Perſonne, » *TRADUXIT ILLAM IN SE Deus* » *ipſe, hoc eſt Filius, confidenter*, par » la condamnation de mort qu'elles » ont prononcée contre lui, & à la-

extinxit, & inanes eſſe oſtendit ipſorum conatus in ipſum.

(1) *Berr.* 3. *part. tom.* 3. *pag.* 389. & 390. C'eſt ainſi que l'homme-Dieu pour dépouiller LES PRINCES DE NÔTRE PEUPLE, ET LES PUISSANCES PRÉPOSÉES A L'EXÉCUTION DE LA SENTENCE DE MORT PORTÉE PAR MOYSE, s'eſt chargé lui-même avec confiance d'en ſubir toute la rigueur; .... Ainſi il a publiquement triomphé de ces anciennes Puiſſances, dont l'autorité étoit attachée à une loi de mort, lorſque par ſon obéiſſance juſqu'à la mort de la Croix, il leur a ôté tout droit ſur ſes Diſciples, &c.

(*) *Le Fils de Dieu*, dans les Principes de ces deux Jéſuites, c'eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée en elle-même, *Humanitas ipſa per ſe.* Quand donc le Frere Hardouin dit ici, *Dieu lui-même, c'eſt-à-dire le Fils de Dieu*, c'eſt comme s'il diſoit: Dieu lui-même, c'eſt-à-dire l'humanité de Jeſus-Chriſt. Quelle monſtrueuſe Doctrine! L'humanité de Jeſus-Chriſt eſt-elle Dieu lui-même, *Deus ipſe*; ou Dieu lui-même eſt-il l'humanité de Jeſus-Chriſt?

» quelle il s'eſt volontairement ſou-
» mis pour notre délivrance : de cette
» maniere il a triomphé ouvertement
» de ces Puiſſances Judaïques, lorſ-
» que par ſes ſouffrances volontaires,
» il a détruit le pouvoir qu'elles
» avoient ſur nous, & il a fait voir
» l'inutilité de leurs efforts contre
» lui. » Ainſi, par un double aveuglement, ces Religieux refuſent de voir dans les paroles de ſaint Paul la victoire ſpirituelle par laquelle Jeſus-Chriſt nous a arrachés de la puiſſance du Prince des Ténébres ; victoire que tous les Chrétiens y ont toujours vue, & qui eſt ſi propre à affermir notre foi & à ſoutenir notre eſpérance : & ils veulent qu'on y voie un autre genre de victoire, (que perſonne avant eux n'y a apperçue) par laquelle Jeſus-Chriſt a détruit & a fait paſſer ſur ſa tête toute la Puiſſance temporelle du peuple Juif, & en conſéquence celle de toutes les Nations, ſur qui ils prétendent que le peuple Juif avoit autorité à titre de *premier né entre tous les peuples.*

Mais avec quelle audace le Fr. Hardouin débite-t-il un Commentaire ſi

inſenſé & ſi révoltant ! « Si nous en-
» tendons, dit-il (1), comme on le
» fait communément, que Jeſus-
» Chriſt a dépouillé les Demons ; il
» n'y a pas & il ne peut y avoir de
» diſcours moins lié que celui de
» l'Apôtre : rien au contraire n'eſt
» plus ſuivi, ſi on l'entend des Princes
» de la Synagogue. .. En quel ſens
» raiſonnable peut-on dire que Jeſus-
» Chriſt crucifié a donné publique-
» ment les Démons en ſpectacle ? ....
» Ceux qui n'ont pas ſenti que ſaint
» Paul prend ici les *Anges* dans un
» ſens énigmatique, ou qui expli-
» quent ſes penſées autrement que
» nous, ne font de toute cette Epître
» qu'un *fatras* confus & mal digéré
» (*indigeſtam farraginem*) de choſes
» qui n'ont ni liaiſon ni rapport en-
» tr'elles. »

(1) *Hard. adnot. ad eumd. verſ. pag.* 596. *col.* 2. Si Dæmones, UT VULGÒ FIT, hoc loco intelligimus, nulla minùs ſecum cohærens, quàm illa Apoſtoli, oratio eſt aut poteſt eſſe. Si Principes Synagogarum, nulla magis eſt ſecum aptè conſentiens.... Quo tandem modo palàm oſtentavit Dæmones in cruce Chriſtus ? ..... *Et ad verſ.* 18. Qui ænigmaticè loqui Paulum hoc verbo non ſunt ſubodorati, aut in cæteris ejuſdem ſententiis interpretandis à nobis diſcrepant, ii ex hâc Epiſtolâ indigeſtam faciunt farraginem rerum inter ſe minimè cohærentium.

Quelle perte pour l'Egliſe de n'avoir pas eu dès ſa naiſſance un Interprète ſi pénétrant, qui *ſent* dans les Livres ſaints ce qu'aucun des plus ſçavans hommes n'y a pas même ſoupçonné ! Quel dommage qu'un Commentaire, ſans le ſecours duquel l'Epître aux Coloſſiens, (pour ne point parler des autres parties de l'Ecriture) n'eſt qu'*un fatras ſans liaiſon & ſans ſuite*, ſoit venu ſi tard nous apprendre le mot de *l'énigme*, & nous découvrir le ſens du chiffre ! Diſons plutôt, & diſons-le avec larmes : Quel ſujet de gémiſſement pour l'Epouſe de Jeſus-Chriſt, de voir ſes propres enfans inſulter avec mépris à l'interprétation qu'elle a toujours donnée à ces paroles de l'Apôtre ! Reliſez ce texte ſacré, N. C. F., & voyez ce qu'il faut penſer d'un prétendu ſçavant, qui n'y trouve ni ſuite ni liaiſon en l'entendant des bons & des mauvais Anges ; & qui s'imagine que tout y figure à merveille, dès qu'on l'entend des Principautés & des Puiſſances temporelles de la Synagogue.

Comment a triomphé

Le Fr. Hardouin demande avec arrogance en quel ſens on peut dire

que Jeſus-Chriſt expirant ſur la croix a triomphé des Démons & a montré leur défaite? N'aurions-nous pas plus de droit de lui demander en quel ſens Jeſus-Chriſt attaché à la croix a donné en ſpectacle les Princes de la Synagogue ; & quelle liaiſon cette explication, ſi abſurde par elle-même, peut avoir avec le verſet qui précéde, où ſaint Paul dit, que *Jeſus-Chriſt a effacé la cédule qui nous condamnoit*, & qu'il *l'a abolie en l'attachant à la croix?* mons par ſa mort.

Si le Fr. Hardouin s'étoit autant appliqué à étudier l'eſprit de la Religion, qu'il s'eſt livré à des ſciences profanes, & à une critique ſans régle & ſans meſure, auroit-il ignoré ce que les ſimples Fidéles qui ont à cœur de s'inſtruire des vérités ſaintes du Chriſtianiſme, lui auroient eux-mêmes appris? Trouveroit-il étrange que ſaint Paul diſe que Jeſus-Chriſt, en mourant pour nous ſur la croix, a vaincu les Puiſſances de l'enfer ; qu'il a détruit l'empire du fort armé ; & que le triomphe qu'il a remporté, eſt repréſenté par le myſtère même de ſon Crucifiement? Ne lui oppo-

ſons pas les Peres de l'Egliſe, qui ont parlé avec tant de ſublimité du triomphe de la croix. Il traiteroit leurs Ecrits d'ouvrages ſuppoſés & fabriqués par des impoſteurs. Et il faut avouer qu'il avoit intérêt d'anéantir, s'il le pouvoit, tant de précieux monumens, dans leſquels ſes écarts ſans nombre ſe trouvent condamnés preſqu'à chaque page. C'eſt à ſaint Paul ſeul que nous le renverrons. Ce grand Apôtre, le Docteur des Nations, contre lequel il ne craint pas de blaſphémer ſous prétexte de le commenter, lui enſeignera, s'il daigne l'écouter avec docilité, en quel ſens Jeſus-Chriſt par ſa mort a triomphé de la puiſſance du Démon.

Il lui apprendra en premier lieu, que Jeſus-Chriſt ſur la croix a vaincu le Démon, parcequ'il y a condamné & détruit le péché, qui nous rendoit eſclaves du Démon. *Le Fils de Dieu*, dit cet Apôtre, *a été envoyé dans une chair* humaine, *ſemblable à la chair de péché :* il s'eſt rendu *la victime de propitiation pour nos péchés :* Quoiqu'*il ne connût pas le péché*, Dieu l'a traité comme s'il eût été *le péché*

même, *afin qu'en lui nous devinſſions juſtes de la juſtice* intérieure & véritable dont *Dieu* eſt l'auteur. En livrant à la mort le corps ſacré de ſon Fils, qui portoit la reſſemblance du péché, il *a condamné le péché dans ſa chair, afin de nous communiquer la juſtice qui fait accomplir la loi* (1).

Il lui apprendra en ſecond lieu, que Jeſus-Chriſt ſur la croix a dépouïllé le Démon & en a triomphé ouvertement, parcequ'il a détruit le regne de cette malheureuſe concupiſcence qui vient du péché, qui nous porte au péché, & qui eſt le principal inſtrument dont le Démon ſe ſert pour ſéduire les hommes & pour les retenir ſous ſon eſclavage. Triomphe, dont le crucifiement de Jeſus-Chriſt a été lui-même un ſymbole myſtérieux, en ce que *notre vieil homme*, dont Jeſus-Chriſt avoit pris l'apparence par la mortalité de ſa chair, *a*

(1) *Rom. VII.* 3. & 4. Quod impoſſibile erat legi, in quo infirmabatur per carnem, Deus Filium ſuum mittens in ſimilitudinem carnis peccati, & de peccato damnavit peccatum in carne, ut juſtificatio legis impleretur in nobis. 2. *Corinth. V.* 21. Eum qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit, [Deus] ut nos efficeremur juſtitia Dei in ipſo.

été attaché avec lui à la croix, afin que le corps du péché ſoit détruit, & que déſormais nous ne ſoyions plus aſſervis au péché ni dominés par la convoitiſe (1).

Il lui apprendra en troiſiéme lieu, que Jeſus-Chriſt ſur la croix a triomphé publiquement du Démon, parce qu'en permettant à la mort d'exercer contre lui toutes ſes rigueurs, il a donné la mort à la mort même, qui *n'eſt entrée dans le monde* que *par le péché* (2) & *par l'envie du Démon* (3); & qu'en détruiſant la mort, *il a détruit celui qui avoit l'empire de la mort*, c'eſt-à-dire *le Démon* (4).

Ces merveilles cachées à la fauſſe ſageſſe du ſiécle, mais révélées aux petits & aux humbles, ſe ſont opérées au moment que Jeſus-Chriſt a expiré ſur la croix. Les ténébres dont toute la terre ſe couvrit au moment même qu'on le crucifia, le voile du

(1) *Rom. VI. 6.* Vetus homo noſter ſimul crucifixus eſt, ut deſtruatur corpus peccati, & ultrà non ſerviamus peccato.

(2) Rom. V. 12.

(3) Sap. II. 24.

(4) *Hebr. II.* 14. Ut per mortem deſtrueret eum qui habebat mortis imperium, id eſt Diabolum.

Temple déchiré depuis le haut juſqu'en bas à l'inſtant de ſa mort, la terre ébranlée, les rochers qui ſe fendirent, les tombeaux qui s'ouvrirent, publierent dès-lors cette glorieuſe victoire. Mais combien a-t-elle éclaté davantage par la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, qu'il ne faut pas ſéparer du Myſtère de ſa mort & de ſa ſépulture ! Jeſus-Chriſt ſortant du tombeau, victorieux du Démon, du péché & de la mort, fait voir ſenſiblement en ſa Perſonne l'accompliſſement de *cette parole de l'Ecriture : La mort a été engloutie par la victoire*, *ABSORPTA EST MORS IN VICTORIA* (1). Il nous met en droit nous-mêmes de mépriſer la mort & de lui inſulter. *O mort, où eſt ta victoire ? O mort, où eſt ton aiguillon ?* Mon Sauveur l'a briſé, en paroiſſant ſuccomber ſous tes coups (2), & il a montré évidemment qu'il l'a briſé, en triomphant de la mort par ſa Réſurrection, & en nous donnant un gage aſſuré de celle qui nous eſt promiſe, & qui nous affranchira pour

(1) 1. Cor. XV. 54.
(2) S. Auguſt. ſerm. 233. al. 86. de diverſ. n. 5.

toujours de l'empire de la mort. Voilà ce que ſaint Paul nous apprend (1), & ce qui fait dire à ſaint Auguſtin (2) : « Le Sauveur eſt mort, & par ſa mort » il a fait mourir la mort.... Où eſt » maintenant la mort ? Cherchez-la » en Jeſus-Chriſt. Elle n'y eſt plus : » elle y a été, mais elle y eſt morte. » O vie par eſſence, qui êtes la mort » de la mort ! Ayons courage : la » mort qui eſt morte en Jeſus-Chriſt, » mourra auſſi en nous ; ce qui a » précédé dans le Chef, s'accomplira » dans les Membres : il s'accomplira » à la fin des ſiécles, au grand jour » de la Réſurrection des morts que » nous croyons fermement. »

Que ces vérités ſont précieuſes ! qu'elles ſont conſolantes ! qu'elles ſont propres à faire croître notre Foi, à affermir notre eſpérance, à enflammer notre charité, à nous attacher fortement à Jeſus-Chriſt comme à

(1) 1. Cor. ℣. 12. & ſeq.

(2) *S. Auguſt. ibid. num.* 4. & 5. Salvator venit : mortuus eſt, ſed mortem occidit.... Ubi eſt mors ? Quære in Chriſto : jam non eſt : ſed fuit, & mortua eſt ibi. O vita, mors mortis ! Bono animo eſtote : morietur & in nobis mors. Quod præceſſit in capite, reddetur in membris. .. Sed quando ? in fine ſæculi : in reſurrectione mortuorum quam credimus.

l'auteur & au conſommateur du ſalut ! Mais quelle inſtruction, quelle édification, quelle conſolation pourrions-nous tirer de l'inſipide Commentaire que les FF. Hardouin & Berruyer y ſubſtituent ? Avons-nous jamais été aſſujettis à la puiſſance temporelle de la Synagogue Judaïque ? Eſt-ce pour nous affranchir de cette Puiſſance que Jeſus-Chriſt eſt mort ? Comment cette Puiſſance a-t-elle pû être dépouillée par Jeſus-Chriſt d'une prétendue autorité ſur le genre humain, qu'elle n'a jamais eue ? Voilà de quels égaremens des hommes vainement enflés de leur ſcience ſont capables, lorſqu'ils veulent marcher ſans guide & ſe faire de nouvelles routes en matiere de Religion.

Revenons au point qui eſt l'objet de ce Chapitre. Plus l'explication que vous venez de voir, eſt inſoutenable, contraire à l'eſprit des ſaintes Ecritures, éloignée du ſentiment unanime des ſaints Peres : plus elle met en évidence un deſſein formé de repréſenter Jeſus-Chriſt comme étant par le droit de ſa naiſſance humaine le Roi & le Monarque univerſel, lequel

en dépouillant de tous ſes droits le peuple Juif premier né entre tous les peuples, a réuni en lui ſeul toute la puiſſance temporelle, & a acquis le pouvoir de diſpoſer de tous les Royaumes de la terre.

Nous n'examinons pas ſi ces Auteurs font paſſer à l'Egliſe Chrétienne & à ſes Paſteurs, l'exercice de cette Monarchie univerſelle qu'ils attribuent à Jeſus-Chriſt ſur tous les Princes du monde. Cette diſcuſſion nous écarteroit trop. Il y a néanmoins deux choſes que nous ne devons pas paſſer entiérement ſous ſilence, parcequ'elles nous paroiſſent mériter une attention plus particuliere.

La premiere eſt l'explication que le Fr. Hardouin donne au Chapitre VI de l'Epître aux Epheſiens. Saint Paul en cet endroit exhorte les Fidéles à ſe *revêtir des armes de Dieu*, c'eſt-à dire, comme il l'explique lui même, de *la Foi* & des autres vertus Chrétiennes, comme auſſi *de la parole de Dieu, pour pouvoir réſiſter aux* attaques & aux *piéges du Démon ; parceque nous n'avons pas*, dit-il (1), *à combattre*

(1) Epheſ. VI. 11. & ſuiv.

contre des hommes de chair & de ſang comme nous, *mais contre des Principautés & des Puiſſances, contre les Princes du monde, ou de ce ſiécle ténébreux*, qu'il caractériſe encore davantage en les appellant des *eſprits de malice répandus dans l'air.*

Malgré la clarté de ce texte, malgré le conſentement unanime de la Tradition qui l'a toujours entendu de la guerre ſpirituelle que les Chrétiens ont à ſoutenir contre les Démons toujours appliqués à nous perdre, le Fr. Hardouin ne craint pas de ſoutenir qu'il ne s'y agit pas de combattre contre les malins eſprits, mais de réſiſter aux *Princes*, tant *de la Synagogue Judaïque*, que *de la Gentilité*, qui s'oppoſent à la prédication ou au progrès de l'Evangile (1); &

(1) *Hard. hîc, paraphr. v. 11. & 12. & in adnot ad v. 12.* Ne dæmones hîc intelligantur, tùm ipſum nomem vetat Principum & Poreſtatum, &c..... Quòd autem terrenos Principes & Magiſtratus, ſive Gentiles, ſive Judæos, Apoſtolus hîc deſignet, fidem facit etiam id quod adjicit verſu ſequente. *Propterea accipite armaturam Dei ut poſſitis reſiſtere in die malo.* Ubi haud dubiè ait reſiſtendum Principibus & Poreſtatibus *in die malo*, hoc eſt, in tempore acerbo ac perdifficili perſecutionis. Denique ſic *Principes & Poreſtates* hoc loco intellexit, qui Joannes Papa VIII. vocatur, in Epiſt. cccxv. ad Epiſcopos in Regno

quand l'Apôtre nous ordonne *d'employer les armes de Dieu pour pouvoir réſiſter au jour mauvais*, c'eſt-à-dire, dans les tems de tentation ; « ces » paroles, ſelon lui, ſignifient indu» bitablement qu'il faut réſiſter aux » Princes & aux Puiſſances de la ter» re .... dans le tems fâcheux & diffi» cile de la perſécution. » Il ne dit pas quel genre d'armes il veut qu'on emploie alors ; mais quel juſte ſujet d'allarme ne donne-t-il pas, en citant tout de ſuite une Lettre d'un Pape Jean VIII, qui durant les guerres de Louis de Germanie & de Charles le Chauve, ſollicitoit les Evêques du Royaume de Louis à s'oppoſer, en qualité de Vicaires de Jeſus-Chriſt, à l'inſolence des Princes, & à reprimer les entrepriſes de leur Souverain contre Charles ? On ſent aſſez à quoi tend une pareille doctrine, & combien les ſuites en ſeroient pernicieuſes.

L'autre choſe eſt la maniere peu

Ludovici Regis Baioariæ conſtituros. Sed quos ſua hypotheſis coegit alibi *Principatus & Poteſtates* de Dæmonibus intelligere, il in illo etiam loco alienam à mente Apoſtoli interpretationem invenerunt.

circonſpecte, (pour ne rien dire de plus) dont le Fr. Berruyer parle de la guerre des Machabées dans la premiere Partie de ſon Hiſtoire. Convenoit-il de donner à cette guerre, entrepriſe par une inſpiration de Dieu manifeſte, le nom de *ſainte Ligue*, de *ſainte Confédération* formée *pour la défenſe de la Religion* (1) ? Termes odieux, dont la prudence au moins l'obligeoit de s'abſtenir, pour ne pas paroître vouloir juſtifier ce qu'ils rappellent naturellement à tous les eſprits. Mais que de réflexions n'y auroit-il pas à faire ſur les motif qu'il met dans la bouche de *chacun* des Juifs zélés *pour attirer de tout ſon pouvoir* à cette *ſainte Ligue ſes parens, ſes amis, ſes anciennes connoiſſances* (2) ! motifs dont il n'y a pas la

(1) Berr. premiere part tom. 7. liv. 3. pag. 124. 141. 143. & 156. premiere édition in-4°. & nouvelle édition [1753] tom. 10. liv. 41. pag. 122. 126. 138. 141.

(1) *Ibid. pag.* 143. 144. *&* 147. *de la premiere édit. & pag.* 140 141 *&* 144. *de la nouv.* On leur repréſentoit qu'il y alloit également de leur honneur, de leur intérêt, de leur Religion : QU'APRES L'ÉCLAT QU'ON VENOIT DE FAIRE, IL N'Y AVOIT PLUS DE PAIX A ATTENDRE, & que la ſûreté des familles dépendoit déſormais de la vigueur de leur réſolution ; que Dieu envoyoit un chef expérimenté,

moindre trace dans les Livres ſacrés des Machabées, mais dont on ne trouve que trop de modéles dans les

ſage, intrépide, [Judas Machabée] ſous lequel ON ÉTOIT EN ÉTAT DE SE FAIRE RAISON de tant de cruautés & d'impiétés qui déſoloient tout le pays : qu'il ſeroit bien honteux d'abandonner les premiers auteurs du ſalut de la Nation, après qu'à leurs propres riſques ils avoient mis les affaires dans une ſituation, où ceux qui les ſuivroient, n'auroient plus que de la gloire a acquérir : que Dieu ſurtout demanderoit compte de ſon culte abandonné à tous les lâches, qui, faute de ſeconder leurs freres, en auroient retardé le rétabliſſement : qu'après tout, ON ÉTOIT RÉSOLU DE POUSSER SON ENTREPRISE, & qu'on s'aſſuroit même d'y réuſſir ſous la protection du Seigneur, avec la petite troupe qui avoit déja ſi bien commencé ; mais qu'on n'avoit pas cru devoir envier à tant de braves gens & de vertueux Iſraëlites la conſolation d'avoir leur part à la gloire & au mérite D'UNE SI SAINTE CONFÉDÉRATION.

Ces diſcours, [continue le Fr. Berruyer,] eurent leur effet ; & le motif de la Religion fit alors, COMME IL A COUTUME DE FAIRE, de puiſſantes impreſſions ſur les cœurs.... [& au fond, il n'eſt point pour les gens de bien d'affliction comparable à celle que leur cauſe la juſte crainte de ne pas laiſſer à leurs deſcendans, la véritable Religion qu'ils ont reçue de leurs Peres. *] ..... DES QU'ON VIT UN CHEF ACCRÉDITÉ ET SUIVI, ON NE BALANÇA PAS A SE DÉCLARER.... C'étoient de braves gens POUSSÉS A BOUT, & qui n'eſpéroient plus de juſtice. Ils ſçavoient tous que L'ESPRIT PROPRE DE LEUR LOI LES AUTORISOIT A MAINTENIR LEUR RELIGION PAR LES ARMES, & ils ſe faiſoient gloire de mourir pour une ſi belle Cauſe.... Il fut trop tard de leur

* *Cette phraſe renfermée entre deux crochets, a été retranchée dans la nouvelle édition : tout le reſte y eſt comme dans la premiere.*

harangues séditieuses des Ligueurs des derniers siécles.

Pour ne pas entrer plus avant en matiere, & cependant ne vous pas laisser sans instruction sur un point de cette importance, nous vous exhortons, N. C. F., à lire le *cinquiéme avertissement* de M. Bossuet *aux Protestans* (1). Vous y trouverez tout à la fois, & de très-solides observations sur la portion de l'Histoire sainte qui concerne les Machabées (2), & les vraies maximes d'où dépendent la sureté des Souverains, la tranquillité des Etats, la gloire de la Religion, l'honneur de l'Eglise, & le salut des ames. Gravez sur-tout bien profondément dans vos esprits ces deux paroles de notre Divin Maître; l'une, que son Royaume n'est pas de ce monde, REGNUM MEUM NON EST DE HOC MUNDO : l'autre, que le pouvoir qu'il a donné aux Ministres de son Eglise,

résister, QUAND UNE FOIS ILS EURENT PRIS LE PARTI DE SE FAIRE PAR EUX-MESMES LA JUSTICE QU'ON LEUR REFUSOIT.

(1) Cinquiéme Avertissement aux Protest. tom. 4. des Œuvres de M. Bossuet.

(2) Ibid. nomb. 24. 25. & 26. pag. 175. & suiv.

est d'un ordre tout différent de celui de la puissance temporelle : Vos AUTEM NON SIC.

Fin du troisiéme Volume.

FAUTES A CORRIGER.

*P*age 6. *ligne* 15, fait *liſez* faite.
P. 33. *note l.* 6, iſtius modi *liſ.* iſtiuſmodi.
P. 79. *l.* 22, *après* de l'Evangile *ôtez* la virgule.
P. 96, *mettez en note au bas de la page* (1) Ibid.
P. 97. *l.* 7, *après* tout *ôtez* la virgule.
P. 105. *note l.* 6, increata *liſ.* increatâ.
P. 113. *note l.* 2, (1) *liſ.* (2).
P. 146. *note l.* 14, quod *liſ.* quòd.
P. 154. *l.* 22, fondroient *liſ.* foudroient.
P. 179. *note l.* 2, non niſi *liſ.* nonniſi.
P. 197. *note* 2. *l.* 2, alias *liſ.* aliàs.
P. 198. *l.* 6, *après* ſorte *ôtez* la virgule.
P. 221. *l.* 6, *mettez* des guillemets.
P. 282. *l. derniere*, (1) *tranſportez ce renvoi à la ligne précédente après intermédiaire.*
P. 287. *l.* 20, Caſſi en *liſ.* Caſſien.
P. 326. *l.* 21, *après* Dieu *mettez* un point.
P. 328. *note l.* 1, (2) *liſ.* (1).
P. 339. *l.* 1, *après* le renvoi *ne mettez qu'*une virgule.
P. 347. *note l.* 7, ακολ θι *liſ.* ακολυθια.
P. 353. *l.* 7, Pour juger *liſ.* I. Pour juger.
P. 361. *l.* 4, Ou *liſ.* ou.
P. 392. *note l.* 1. premiere *liſ.* la premiere.
P. 395. *note l.* 10, (2) *liſ.* (1).
P. 405. *l.* 11. & 12, pere. Secondement *liſ.* pere; ſecondement.
P. 406. *note l.* 10, quod *liſ.* quòd,
P. 420 *note l.* 1, 142 *liſ.* 141.
Ibid. l. 9, *après* venit *mettez* deux points.
P. 499. *l.* 19, enſéveli *liſ.* enſévelis.

TABLE DES TITRES ET DES SOMMAIRES

Contenus dans ce volume.

SUITE DE LA IIIe SECTION DE LA SECONDE PARTIE.

CHAP. VI. *TROISIÈME GENRE D'ATTAQUE portée à la Divinité de Jeſus-Chriſt par les Freres Hardouin & Berruyer, en ce qu'ils prétendent qu'en Jeſus-Chriſt c'eſt ſon humanité qui eſt Dieu.* Page 1

ART. I. *Expoſition de la Foi Catholique. On ne peut dire en aucun ſens que l'humanité de Jeſus-Chriſt ſoit Dieu. Erreur des Sociniens*

à ce ſujet : conformité des FF. Hardouin & Berruyer avec ces hérétiques. ibid.

ART. II. *Selon les FF. Hardouin & Berruyer, ce qui eſt Dieu en Jeſus-Chriſt, c'eſt ſon humanité conſidérée directement & en elle-même ; comme c'eſt elle, ſelon eux, qui eſt le véritable & naturel Fils de Dieu.* 6

Le Fr. B. par l'homme-Dieu *entend* l'humanité-Dieu. ibid.

Dire que l'humanité de J. C. eſt le véritable & naturel Fils de Dieu, *c'eſt dire que l'humanité de J. C. eſt* Dieu. 8

Cette conſéquence eſt avouée formellement par le Fr. B. ibid.

ART. III. *Selon ces mêmes Auteurs, c'eſt l'humanité en Jeſus-Chriſt qui* eſt égale, *ou qui* a été faite égale à Dieu. 13

ART. IV. *Selon ces Auteurs, Jeſus-Chriſt eſt un Dieu différent du Verbe éternel.* 25

ART. V. *Selon ces Auteurs, l'humanité de Jeſus-Chriſt doit être adorée directement & en elle-même : Doctrine Catholique touchant l'adoration due à l'humanité de Jeſus-Chriſt.* 30

CHAP. VII. *QUATRIÈME GENRE D'ATTAQUE que les FF. Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jesus-Christ, en ce qu'ils distinguent perpétuellement & absolument Jesus Christ du seul & unique vrai Dieu.* 41

CHAP. VIII. *CINQUIÈME GENRE D'ATTAQUE portée à la Divinité de Jesus Christ par les FF. Hardouin & Berruyer, en ce qu'ils le dépouillent de tous les attributs Divins, & de tous les caractères essentiels de la Divinité.* 51

ART. I. *Le Fr. B. enleve d'un seul coup à Jesus-Christ tous les attributs essentiels de la Divinité.* 52

ART. II. *Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jesus-Christ son éternité.* 60

Explication Socinienne que le Fr. H. donne à cet oracle du Prophète Michée, Egressus ejus ab initio, à diebus æternitatis. ibid.

Comment il explique ces paroles du saint Précurseur, Prior me erat. 61

Comment il explique ces paroles du Pseaume CI, appliqué à J. C. par S. Paul : Tu autem permanes.

[*ou* permanebis] *Il dit expreſſément que* J. C. n'a pas toujours exiſté, *qu'il* a commencé d'être, *qu'il* a commencé d'être Dieu. 63

La même impiété proferée par le Fr. B. 68

Cette impiété confondue par S. Thomas, par J. C. lui-même, & par le Symbole de la Foi. 71

Ces deux Auteurs enlevent à l'Egliſe la preuve de l'éternité de J. C. marquée par S. Paul dans la maniere dont l'Ecriture parle de Melchiſedech, figure de J. C. 75

Ils lui enlevent la preuve contenue dans tous les endroits de l'Ecriture où il eſt dit que J. C. eſt deſcendu du Ciel, & que le Pere a envoyé ſon Fils dans le monde. 79

ART. III. *Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt ſon immenſité.* 94

J. C. eſt préſent par tout ſelon ſa Nature Divine. ibid.

Comment les FF. H. & B. expliquent ces paroles de J. C. [*Joan. III.* 3.] Filius hominis qui eſt in cœlo. 97

Preuve déciſive de la Divinité de J. C. que Caſſien a tirée de ce texte

contre Neſtorius. 98
Comment ces Auteurs expliquent ces paroles de S. Jean-Baptiſte, [*Joan. I.* 18.] Unigenitus Filius qui eſt in ſinu Patris, &c. 102
ART. IV. *Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt ſa ſcience Divine.* 105
Deux ſciences en J. C.: la ſcience Divine & incréée qu'il a en tant que Dieu; & la ſcience créée qu'il a en tant qu'homme. ibid.
Le Fr. B. n'admet en J. C. qu'une ſcience créée & infuſe, & exclut formellement la ſcience Divine. 107
Tel eſt le ſens qu'il donne aux Textes ſacrés où il eſt parlé de la ſcience de J. C. 109
Le Fr. H. a ſervi en cela de guide au Fr. B. Impiété de ſon Commentaire. 115
Comment ces deux Auteurs expliquent cette profeſſion de Foi des Apôtres, [*Joan. XVI.*] Scimus quia ſcis omnia..... In hoc credimus quia à Deo exiſti. 118
Explication Socinienne qu'ils donnent à ces paroles de ſaint Paul, [*Coloſſ. II.* 3.] Chriſti Jeſu, in

quo ſunt omnes theſauri ſapientiæ & ſcientiæ abſconditi. 120
Comment ils expliquent les textes qui attribuent à J. C. de voir les penſées & le fond des cœurs. 123
ART. V. *Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt le titre de Créateur.* 125
Attentat énorme de ces Auteurs contre le commencement de l'Evangile de S. Jean. 126
Ils rejettent le ſens propre & unique de ces paroles, toujours entendues uniformément par l'Egliſe, Toutes choſes ont été faites par lui. 135
Uſage que S. Auguſtin a fait de ce Texte contre les Ariens. 139
Frivole objection que le FF. B., à l'exemple des Ariens, fonde ſur la Prépoſition, Per. 141
Quoique les trois Perſonnes Divines operent inſéparablement dans la création, elles operent cependant ſuivant l'ordre des Proceſſions Divines, en ſorte que le Pere opere par le Fils. *Cette vérité établie & expliquée par S. Thomas.* 143
Les Prépoſitions, ex, per, in, cum, *ſont ſouvent priſes indifféremment*

dans l'Ecriture Sainte. Obſervations de S. Baſile & de S. Auguſtin à ce ſujet. 150

Ces paroles, Omnia per ipſum facta ſunt, *inſérées dans le Symbole de la Foi, pour exprimer que le Fils de Dieu J. C. N. S. eſt le Créateur de toutes choſes.* 154

Explication Socinienne des FF. H. & B. : ſelon eux, omnia *ne ſignifie pas* toutes choſes : Mundus *ne ſignifie pas* monde : Per ipſum *ne ſignifie pas* par lui, *mais* en vue de lui. 156

Le Fr. H. donne le même ſens que les Sociniens à ces paroles, En lui étoit la vie, & la vie eſt la lumiere des hommes. 161

ART. VI. *Suite de la même matiere.* 164

Comment les FF. H. & B. expliquent ces paroles de l'Epître aux Hébreux, Per quem fecit & ſæcula. ibid.

Explication Arienne & Socinienne qu'ils donnent à ces paroles, [1. *Corinth. VIII.*] Unus Deus Pater ex quo omnia, ... & unus Dominus Jeſus Chriſtus per quem omnia. *Deux remarques importan-*

tes ſur ce Texte. 166
La Divinité de J. C. & ſa qualité de Créateur & de conſervateur de toutes choſes, clairement établies par ſaint Paul au premier Chapitre de l'Epître aux Coloſſiens. 170
Interprétation Socinienne que les FF. H. & B. donnent à ce Texte de l'Apôtre. 175
Ce qu'ils entendent par tout ce qu'il y a dans le ciel & dans la terre, *par* les choſes viſibles & les inviſibles, *par* les Thrônes, les Dominations, les Principautés & les Puiſſances. 179
Impiété & abſurdité de ce Commentaire. Raillerie inſultante que le Fr. B. fait à ce ſujet à l'Egliſe Catholique. 184
ART. VII. *Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt la Toute-puiſſance dans l'opération des miracles.* 191
C'eſt un Dogme de Foi clairement révélé dans l'Evangile, que J. C. opere les miracles par ſa propre puiſſance, & non pas ſimplement par ſes prieres. ibid.
Le Fr. B. enſeigne ouvertement que J. C. ne fait des miracles qu'en les

obtenant par ſes prieres. 201
Parler ainſi c'eſt nier la Divinité de J. C. 206
L'objection que le Fr. B. tire, avec les Ariens, de la priere que J. C. à faite avant que de reſſuſciter Lazare, pleinement confondue par ſaint Chryſoſtôme & ſaint Ambroiſe. 207
ART. VIII. *Suite de la même matiere.* 217
Le même blaſphême eſt répandu dans tout le corps de l'Hiſtoire du Fr. B. ibid.
La Divinité de J. C. & ſa toute-puiſſance dans l'opération des miracles, établie poſitivement par J. C. lui-même en S. Jean, Chap. V. 222
Explication Socinienne que les FF. H. & B. donnent à ce texte Evangélique. 229
Artifice caché dans deux phraſes du Fr. B., où il paroît avouer que J. C., en tant que Dieu, opere les miracles par la toute-puiſſance Divine. 237
ART. IX. *Suite de la même matiere.* 246
Autre endroit de l'Evangile, où J. C. prouve ſa Divinité & ſa

toute-puiſſance par ſes miracles. [Joan. XIV.] Excellente paraphraſe de ce texte par M. Boſſuet. ibid.
Commentaire Socinien que les FF. H. & B. font de ce texte. 258
ART. X. *Suite de la même matiere.* 273
Application que ces Auteurs font de leur doctrine impie à pluſieurs miracles de J. C. & en particulier à celui de ſa Réſurrection, & à celui de la Miſſion du Saint-Eſprit ſur les Apôtres. ibid.
ART. XI. *Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt toute opération Phyſique & proprement dite dans l'ordre de la Grace.* 283
Les miracles opérés par J. C. pour la guériſon des corps ſont une preuve & une image de ſon pouvoir ſur les ames dans l'ordre de la Grace. ibid.
J. C. eſt tout à la fois & la cauſe méritoire de la Grace en tant qu'homme, & la cauſe efficiente en tant que Dieu. Liaiſon inſéparable de ces deux vérités. 285
En quel ſens J. C. eſt le chef de ſon Egliſe. Influence Phyſique de ce

chef adorable dans ſes membres. 289
Selon les FF. H. & B. J. C. n'eſt pas cauſe Phyſique & efficiente de la Grace ; mais uniquement la cauſe morale & méritoire. 293
ART. XII. *Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt le pouvoir Divin d'inſtituer des Sacremens & d'y attacher la grace.* 308
Il n'appartient qu'à Dieu ſeul d'inſtituer des Sacremens, & d'en produire l'effet intérieur. Ce double pouvoir appartient à J. C. ibid.
Selon le Fr. B. ce n'eſt pas comme Dieu ni par la puiſſance Divine, que J. C. a inſtitué les Sacremens. 310
Selon ces mêmes Auteurs J. C. ne produit pas Phyſiquement l'effet intérieur des Sacremens. 313
Récapitulation & concluſion de tout ce Chapitre. 317
CHAP. IX. *CINQUIÉME GENRE D'ATTAQUE que les FF. Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jeſus-Chriſt, en ce qu'ils lui ôtent toute opération Divine, & & ne lui attribuent que des actions*

humaines. 320
C'eſt faire de J. C. un pur homme que de ne lui attribuer qu'une opération & des actions humaines. ibid.
Les FF. H. & B. n'admettent point en J. C. d'opération ni d'actions divines, mais ſeulement une opération & des actions humaines. 325
CHAP. X. *SIXIÉME GENRE D'ATTAQUE que les FF. Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jeſus-Chriſt, en donnant les mêmes Interprétations que les Ariens & les Sociniens aux textes de l'Ecriture qui établiſſent ce Dogme ſacré.* 336
Explication Arienne & Socinienne que le Fr. H. donne à cette parole de J. C. [*Joan. X.* 30.] Le Pere & moi nous ſommes une même choſe. 337
Comment les FF. H. & B. expliquent ces paroles de S. Paul, [*Coloſſ. II.* 9.] Toute la plénitude de la Divinité habite en J. C. corporellement. 344
CHAP. XI. *Concluſion de cette Section & des deux précédentes. Parallelle de la doctrine des FF. Hardouin & Berruyer avec les héréſies des*

Sabelliens, des Neſtoriens & des Sociniens. 350
En quoi les FF. H. & B. s'accordent avec les Sabelliens, & en quoi ils en différent. 353
En quoi ils s'accordent avec les Neſtoriens, & en quoi ils en different. 363
Entiere conformité de ces Auteurs avec les Sociniens ſur la Trinité, l'Incarnation & la Divinité de J. C. 365

QUATRIÉME SECTION DE LA SECONDE PARTIE.

Jeſus-Chriſt dégradé par les FF. Hardouin & Berruyer dans ſes qualités de Meſſie, de Sauveur, de Pontife, de Médiateur & de Roi. 377
Pourquoi & en quel ſens J. C. s'eſt appellé le Fils de l'homme. 378
Ce que les FF. H. & B. entendent par le Fils de l'homme, *& les conſéquences qu'ils en tirent : objet de cette Section.* 382
CHAP. I. *Erreur fondamentale des FF. Hardouin & Berruyer ſur*

cette matiere, en ce qu'ils prétendent qu'en Jesus-Christ ſes titres de PREMIER-NE, *de* ROI, *de* CHEF DES HOMMES, *de* CHRIST, *& de* MESSIE, *ſont fondés ſur le droit de ſa naiſſance humaine. Chimères qu'ils débitent à ce ſujet.* 385

CHAP. II. *Autres erreurs des FF. Hardouin & Berruyer, entées ſur la précédente.* 398

ART. I. *Premiere erreur, en ce qu'ils fondent dans Jeſus-Chriſt ſes qualités de Pontife & de Médiateur ſur le droit de ſa naiſſance humaine. Cette erreur eſt condamnée formellement par l'Apôtre S. Paul.* ibid.

La qualité de Médiateur en J. C. eſt fondée ſur l'union des deux natures en ſa Perſonne. 407

ART. II. *Seconde erreur, en ce qu'ils font* contracter *à Jeſus-Chriſt* par ſa naiſſance, une dette fondée en rigueur de juſtice, & une obligation pénale *de ſatisfaire à Dieu pour les péchés des hommes.* 410

ART. III. *Etrange égarement du Fr. Berruyer dans la maniere dont il explique la ſatisfaction de Jeſus-*

Christ. 422
Ce que le Fr. B. dit à ce sujet dans ses Dissertations. ibid.
Morceau *du même Fr. B. sur cette matiere annoncé comme* précieux, & méritant bien d'être conservé. *L'Auteur n'y débite que les illusions de son propre esprit.* 424
Contradiction & absurdité qu'il y a de prétendre que J. C. étant obligé par un précepte naturel de satisfaire à Dieu, ne l'étoit pas d'accepter les conditions exigées de Dieu pour la satisfaction. 430
C'est une impiété de soutenir qu'il pouvoit arriver que Jesus-Christ fît échouer le traité de notre Rédemption, en n'acceptant pas les conconditions exigées par son Pere. 434
Autre impiété, de prétendre que J. C. pourroit ne nous être de rien dans l'ordre de la Religion. 435
Autre impiété. Selon le Fr. B., ce n'est pas à Dieu, mais à l'humanité seule de J. C. que nous sommes redevables de notre Rédemption. 437
ART. IV. *Exposition de la doctrine de l'Eglise sur cette matiere.* 442

CHAP. III. *Erreur énorme des FF Hardouin & Berruyer, en ce qu'ils fondent en Jesus-Christ les divines qualités d'*Homme-Dieu *& d'*Fils de Dieu *sur les prétendus droits de sa naissance humaine.* 45
Ces Auteurs supposent manifestement que J. C. a été fait le Fils de Dieu en conséquence de la prévision de ses mérites humains. 46
CHAP. IV. *Que la Doctrine des FF. Hardouin & Berruyer tend manifestement à faire du Regne tout spirituel de Jesus-Christ une Royauté temporelle & une Monarchie universelle, fondée sur le droit de sa naissance humaine.* 46
J. C. est véritablement Roi : en quel sens. Sa Royauté est d'un ordre tout spirituel. ibid.
Les FF. H. & B. en établissant la Royauté de J. C. sur le droit de sa naissance humaine, en font nécessairement une Royauté temporelle de sa nature. 47
Cette fausse idée est répandue en quantité d'endroits de leurs Ecrits. 47
Ce que l'Ecriture dit de la victoire de

J. C. ſur les Démons, les FF. H. & B. l'entendent d'une prétendue victoire de J. C. ſur tous les Princes & les Rois de la terre qu'il a ſubjugués pour réunir en lui ſeul toute leur puiſſance. 489
Explication qu'ils donnent à ces paroles de S. Paul, Expolians Principatus & Poteſtates, traduxit confidenter palàm triumphans illos in ſemetipſo. 504
Comment J. C. a triomphé des Démons par ſa mort. 508

Fin de la Table.

ANT 1316